AC2 – Servitudes relatives aux sites inscrits et classés

Les données sur les servitudes AC2 sont consultables et téléchargeables en format SIG à l'adresse suivante :
http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

Ma sélection

Sites classés ou inscrits - Pays de la Loire

Classé

Inscrit

En date du : 2022-06-13

Propriétaire : DUBILLOT Florent

Fonds de carte

Parcelles cadastrales

Propriétaire : IGN

Cartes IGN

Propriétaire : IGN

Ortho-imagerie

Propriétaire : IGN

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, © 2010 - IGN Géoportail

Ma sélection

Sites classés ou inscrits - Pays de la Loire

Classé

Inscrit

En date du : 2022-06-13

Propriétaire : DUBILLOT Florent

Fonds de carte

Parcelles cadastrales

Propriétaire : IGN

Cartes IGN

Propriétaire : IGN

Ortho-imagerie

Propriétaire : IGN

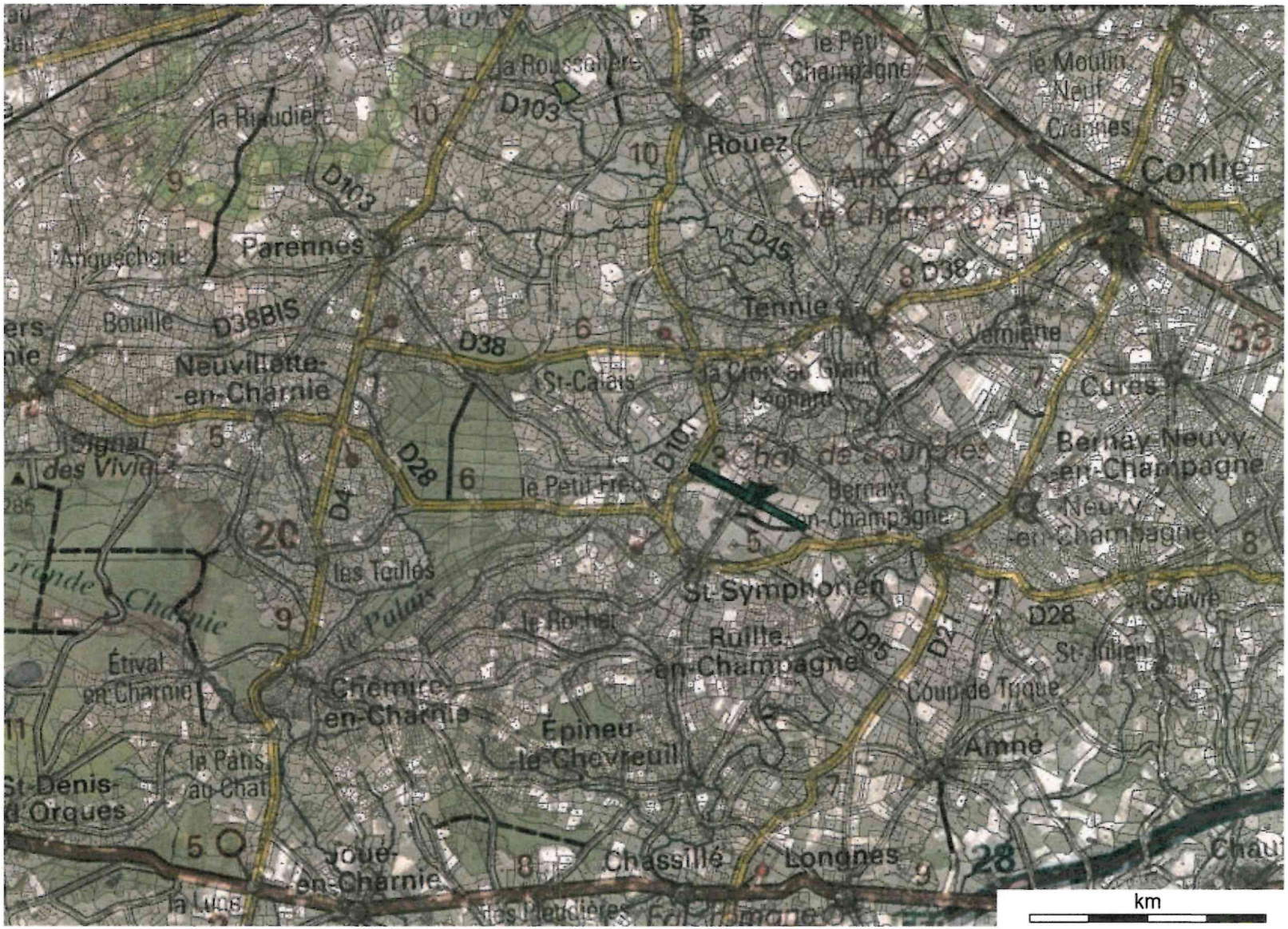

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, © 2010 - IGN Géoportail

DREAL Pays de la Loire
SRNP / Division Sites et Paysages
5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 NANTES Cedex

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA SARTHE

Site classé du Grand Étang de Sillé-le-Guillaume et de ses abords

Étude paysagère pour un plan de gestion

Cahier n°1

Approches géographiques et historiques
Identifications des enjeux et premières orientations par lieu
Décembre 2015

Ciel Ouvert
atelier des paysages quotidiens
Claire Laubie & Benoist Garnero
10 rue Saint-Germain
94120 Fontenay-sous-Bois
Tél: 01 48 76 43 26
atelier@acielouvert-paysage.fr

Liste des personnes rencontrées >

Services de l'Etat
F. Vasseur, D. Cousin (DREAL PAYS DE LOIRE)
C. Jauneau (ONF, Unité territoriale Sarthe - Mayenne)
A. Calvez (ONF, services foncier et juridique)
P. Mariette (STAP)

PNR Normandie Maine
M. Mimaud, chargé de mission Natura 2000
E. Blottière, chargé de mission Natura 2000

Commune de Sillé-le-Guillaume
G. Galpin, maire de Sillé-le-Guillaume
M. Poussier, secrétaire général

Communauté de Communes du Pays de Sillé-le-Guillaume
G. Galpin, président
P. Melot, vice-président
E. Badin, secretaire général

Office de tourisme
Mme Grolleau, nouvelle responsable de l'office du tourisme

Prestataires économiques
J. Martel (concessionnaire Pédalos Rouges / Pédalos bleus
président de l'association des pêcheurs de Sillé)
P. Lainé (président du CVSP)
J. Matheron (concessionnaire Refuge du Trappeur)
M. Renault (gestionnaire du camping de la Forêt)

Principales sources documentaires >

• Tableau géographique de la France, Paul Vidal de la Blache, 1903

• Géologie du département de la Sarthe, Albert Guillier, 1886 / Bibliothèque Interuniversitaire scientifique de Jussieu /UPMC

• Revue historique et archéologique du Maine 1944/1945 / Article de Maurice Termeau : «La Forêt de Sillé-le-Guillaume, Notes d'histoire» / BNF / Gallica

• Dossier de classement et d'inscription (1946/1947) / DREAL Pays de Loire

• Dossier des sous-concessions communales/ DREAL Pays de Loire

• REPERES HISTORIQUES 1959 - 2009, 50 ANS DE TOURISME EN SARTHE Tourisme-en-sarthe.com

• Site de Sarthe Développement

• Étude d'aménagement du site de Sillé CAUE / ENITAH (1986)

• Étude de développement du complexe touristique de Sillé-plage (1993)

• Fiche CERESA/DIREN « bilan des sites de la Sarthe » (2003)

• Étude de revitalisation du complexe de loisirs du lac et de la Forêt – ARMODIA (2002)

• Etude de faisabilité pour la création d'une liaison cyclo-pédestre sur le site de Sillé-le-Guillaume Phase 2 - At. Sismo - fev.2014

• DOCument d'OBjectifs Natura 2000 (2011) / PNR Normandie-Maine

• Diagnostic écologique de la Forêt domaniale de Sillé - Tomes 1 et 2 - Peter Stallegger et Franck Noël - PNR Normandie-Main / ONF / nov 2012

• Plans de conservation de la flore sur le territoire du Parc naturel régional Normandie-Maine / mars 2015

• Plan Local d'Urbanisme de Sillé-le-Guillaume - version nov. 2014

Sommaire / Cahier n°1 >

1 • Éléments de contexte géomorphologique et historique 9

Approche géomorphologique du site d'accueil 10
Rappel du contexte historique 12
Histoire récente du site classé à travers les photographies aériennes 16
Évocation des ambiances passées du site et des pratiques touristiques à travers quelques cartes postales 28

2 • Les entités composant le site 35

Perceptions, modalités d'approche et caractérisation
Enjeux et objectifs de qualité paysagère

A. En rive nord-ouest > Aux abords de la Grande Ligne, la digue et le ruisseau des Defays 36
- A1. Les dessertes majeures : l'allée Somerton et la Grande Ligne 37
- A2. La base nautique 40
- A3. Le Camping de la Forêt 44
- A4. La prairie des Defays 48

B- En rive nord > La Plage, les espaces d'accueil sous les bosquets et leurs abords 50
- B1. Les dessertes au nord du Grand Étang et l'aire de stationnement de la Grande Clairière 52
- B2. L'Embarcadère, ses abords et les zones d'embarquement 55
- B3. La Maison du Lac et de la Forêt et ses abords 57
- B4. Les bosquets de la partie centrale et le Refuge du Trappeur 59
- B5. La Plage et ses abords 61
- B6. Les bosquets de la partie nord-est 64

C- Au sud de la Grande Ligne > Les paysages «naturels» des abords de l'étang 67
- C1. L'est du site classé, entre la Grande Ligne et l'Île 67
- C2. L'Île, l'étang Neuf, le camping des Molières et leurs abords 72
- C3. La Queue de l'Étang et ses abords 77
- C4- De la Queue de l'Étang au CVSP 83

Rappel des objectifs de l'étude >

Rappel / organisation du plan de gestion :

Cahier n°1 : Approches géographiques et historiques, identifications des enjeux et premières orientations par lieu
Cahier n°2 : Diagnostic, enjeux et objectifs de qualité paysagère par thème
Cahier n°3 : Stratégie de gestion par thème
Cahier n°4 : Stratégie de gestion et recommandations par lieu

• Qu'est-ce qu'un site classé, un site inscrit ?

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire.

Le classement d'un site constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.
Il convient de rappeler, que, quelles que soient les dispositions du document d'urbanisme, tout aménagement ou construction est soumis, suivant son importance, à autorisation spéciale ministérielle ou préfectorale.

• Un plan de gestion pour le Grand Étang de Sillé-le-Guillaume

L'Étang de Sillé-le-Guillaume est un site remarquable du département de la Sarthe, très tôt identifié comme un univers pittoresque propice à la promenade et au divertissement (site touristique dès le début du XXe siècle), sa dimension touristique n'a cessé de s'affirmer et de se développer dès les années 1930. Les services de l'État, conscients de la valeur patrimoniale du site (un univers en soi s'enchâssant dans une vaste entité boisée dont l'intérêt réside dans une mosaïque de milieux et d'ambiances) mais aussi de sa fragilité car très exposé aux aménagements de loisirs, ont, dès 1947, classé ce plan d'eau forestier pour en garantir durablement les qualités paysagères tout en maîtrisant les effets du développement des loisirs et du tourisme (classement par arrêté ministériel le 19 avril 1947).

Son étendue (40 ha) peu commune dans la région, la grande qualité des paysages environnants mais aussi sa notoriété locale justifie plus que jamais la pertinence d'une telle protection.

Aujourd'hui, si ses grandes composantes ont été maintenues, les usages et les appropriations évoluent, de nouvelles valeurs sont à défendre et le site est plus que jamais soumis à diverses pressions.
L'objectif du plan de gestion est de favoriser la qualité paysagère du site et de fixer une ligne directrice pour guider les gestionnaires et les différents acteurs locaux pour réduire ses dysfonctionnement et favoriser l'intégration de certaines activités.

• Déroulé et principes de la démarche

La présente étude a été menée sur toute l'année 2015, sur la base d'un cahier des charges établi par la DREAL Pays de Loire. Le périmètre couvre, au-delà des limites des servitudes du site classé, les espaces environnants afin d'assurer une cohérence de la gestion des lieux.
L'étude comprend :
- un diagnostic embrassant l'aspect géographique, historique, social, économique, permettant de mettre en exergue les traits de caractères fondamentaux du site et les qualités paysagères qui le façonnent;
- un corpus d'orientations de protection, des évolutions d'adaptation, de requalification, ou d'aménagements ponctuels garants de ses qualités paysagères et nécessaires au maintien d'usages, d'occupations et d'activités qui participent à l'animation du site et à la reconnaissance de ces valeurs touristiques. décliné dans un cahier ces recommandations d'entretien, de restauration et de valorisation pourront être intégrées dans le document d'urbanisme.

Les diverses étapes ont fait l'objet de rapports techniques soumis à échanges et validations par la DREAL et ses partenaires tels que le services départemental de l'architecture et du patrimoine, l'ONF, le PNR Normandie-Maine, la Communauté de Communes et la Commune de Sillé.
Une grande partie des concessionnaires a été rencontrée et l'étude s'est attachée à reverser un très grand nombre de données pour assurer une base documentaire solide.
Faute de plan précis, les phases de terrain ont été mises à profit pour établir des supports d'études soignés avec production d'un plan d'ensemble et de documents graphiques les plus fiables possibles.

• Une restitution en 4 cahiers illustrés

Pour que cette étude vive et soit utile, nous l'avons restituée sous forme de 4 cahiers largement argumentés et illustrés pour permettre au différents acteurs d'assurer une gestion cohérente et concertée du site classé.
Ils identifient des enjeux et fixent la ligne directrice (une règle du jeu ?) pour la gestion à long terme du site classé du Grand Étang de Sillé-le-Guillaume :

Cahier n°1 : Approches géographiques et historiques, identifications des enjeux et premières orientations par lieu.
Ce cahier fait le point sur les données historiques et géographiques. Puis il restitue l'état des lieux du site établi essentiellement sur des données de perception et d'analyse, complétées par des données recueillies lors des rencontres et des débats.

Cahier n°2 : Diagnostic, enjeux et objectifs de qualité paysagère par thème.
Ce cahier propose une synthèse des enjeux par thème pour nourrir la stratégie d'ensemble.

Cahier n°3 : Stratégie de gestion par thème.
Ce cahier propose un cadre stratégique d'ensemble pour la gestion future du site établi sur les grands thèmes conditionnant la qualité du site.

Cahier n°4 : Stratégie de gestion et recommandations par lieu.
Ce cahier développe pour chaque lieu à enjeux, des mesures de gestions et des recommandations ciblées. La présentation sous forme de fiches illustrées balaie les problématiques relevées dans les cahiers précédents. Ce cahier constitue un document de référence et de cadrage des actions et positionnement à engager.

Extrait de la carte IGN

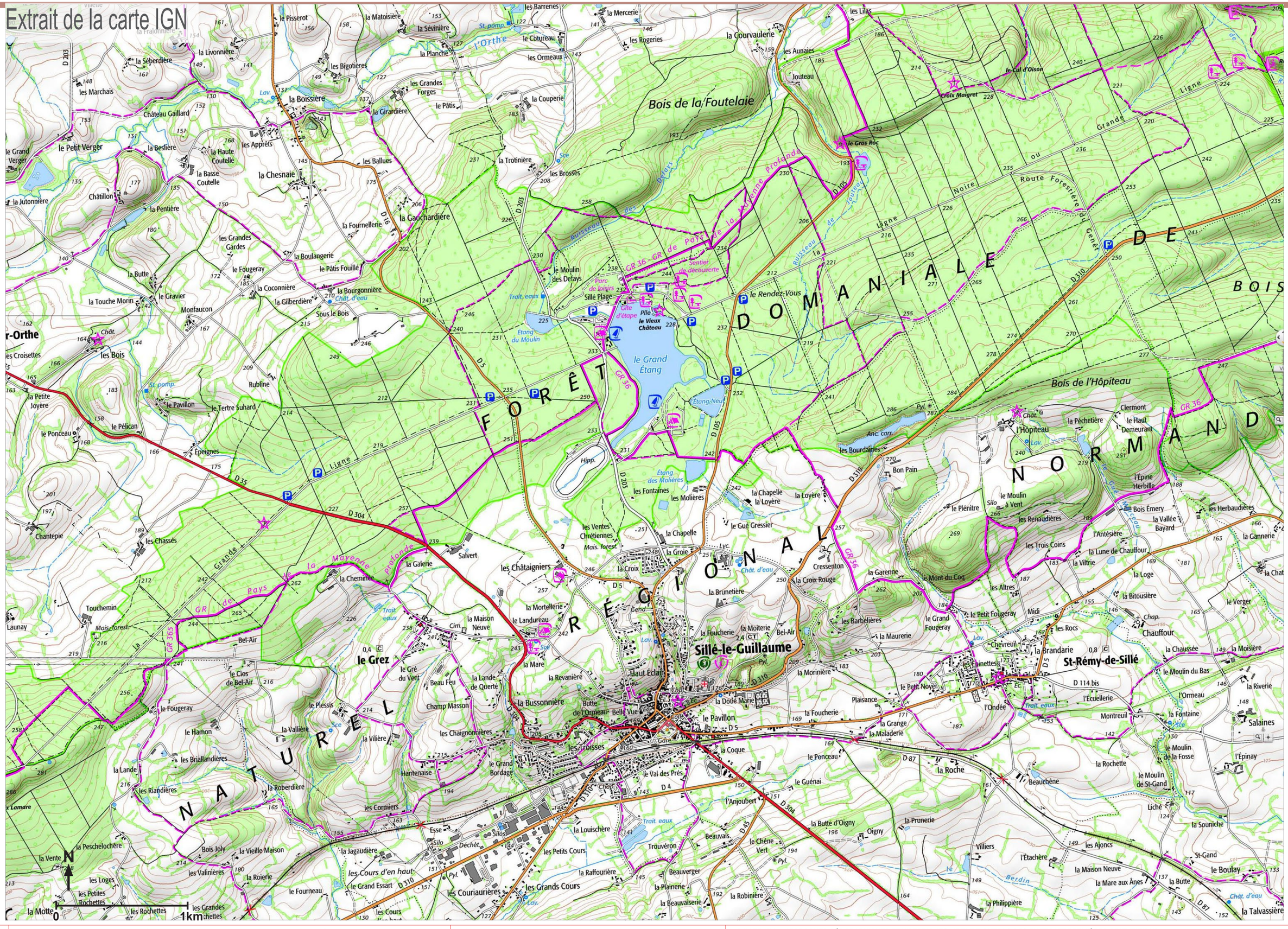

Extrait du cadastre (DREAL 2015)

Extrait de la couverture photographique aérienne de 2010 (source Géoportail)

Plan d'ensemble du site classé du Grand Étang de Sillé-le-Guillaume et ses abords - 2015

- *Couverture arborée*
- *Sol minéralisé*
- *Principales zones humides*
- *Élément construit*
- *Routes*
- *Chemins*
- *Limite du site classé*
- *Périmètre d'étude (au-delà du site classé)*

Repérage des principaux ensembles fonctionnels

Rives nord-ouest / Digue :
1. Base nautique (CVSP)
2. Camping de la Forêt
3. Aire de stationnement
4. Aire de jeux
5. Ancien restaurant l'Orée du Bois

Rives nord / Plage :
6. Aire de stationnement
7. Embarcadère (bar-snack)
8. Maison du Lac et de la Forêt
9. Aire de jeux
10. Refuge du Trappeur (bar restaurant)
11. Manège des poneys

11bis. Les Gourmets de la Forêt (Crêperie)
12. Vieux Château

Rives nord / Forêt (hors site classé):
13. Halle technique
14. Tennis et hébergements
15. Les Tyroliennes de la Forêt et laser game

Secteur Rive-est :
16. Minigolf (+ snack)
17. Aire de stationnement
18. Ancien restaurant «l'Auberge Forestière»
19. Parco'Lib et Rosalies

Secteur Rive-sud :
20. Camping des Mollières

20bis. Station d'éputation / camping
21. Ancienne base nautique
22. Ancienne crêperie

Chapitre 1

Eléments de contexte géomorphologique et historique

Approche géomorphologique du site d'accueil

• Contexte géologique :

Le territoire de Sillé-le Guillaume occupe une situation de transition, en limite du massif armoricain à l'ouest, et aux confins du bassin parisien à l'est, caractérisé par les paysages des collines du Maine.
Le massif forestier dans lequel prend place le Grand Étang de Sillé s'inscrit plus précisément dans la chaîne des Coévrons, relief synclinal très érodé du Paléozoïque (Ère primaire) donnant aujourd'hui des assises en forme de tuiles faîtières.

Les formations en présence sont essentiellement :
- de alluvions de fond de vallon et des colluvions de versant (récents),
- des grés, des schistes et des calcaires de l'époque cambriennes (-540 à -500 millions d'années),
- quelques ponctuations de roches éruptives, sous forme de brèches.

Le Grand Étang repose au sein d'une zone d'alluvions et colluvions liées au vallon des Defays, au contact des grés de Sainte-Suzanne, perméables, et des schistes et poudingues du Cambrien.

Il résulte de ce contexte géologique, des sols pauvres, acides et superficiels, que la surexploitation forestière ancienne a sans doute rendu encore plus médiocres.

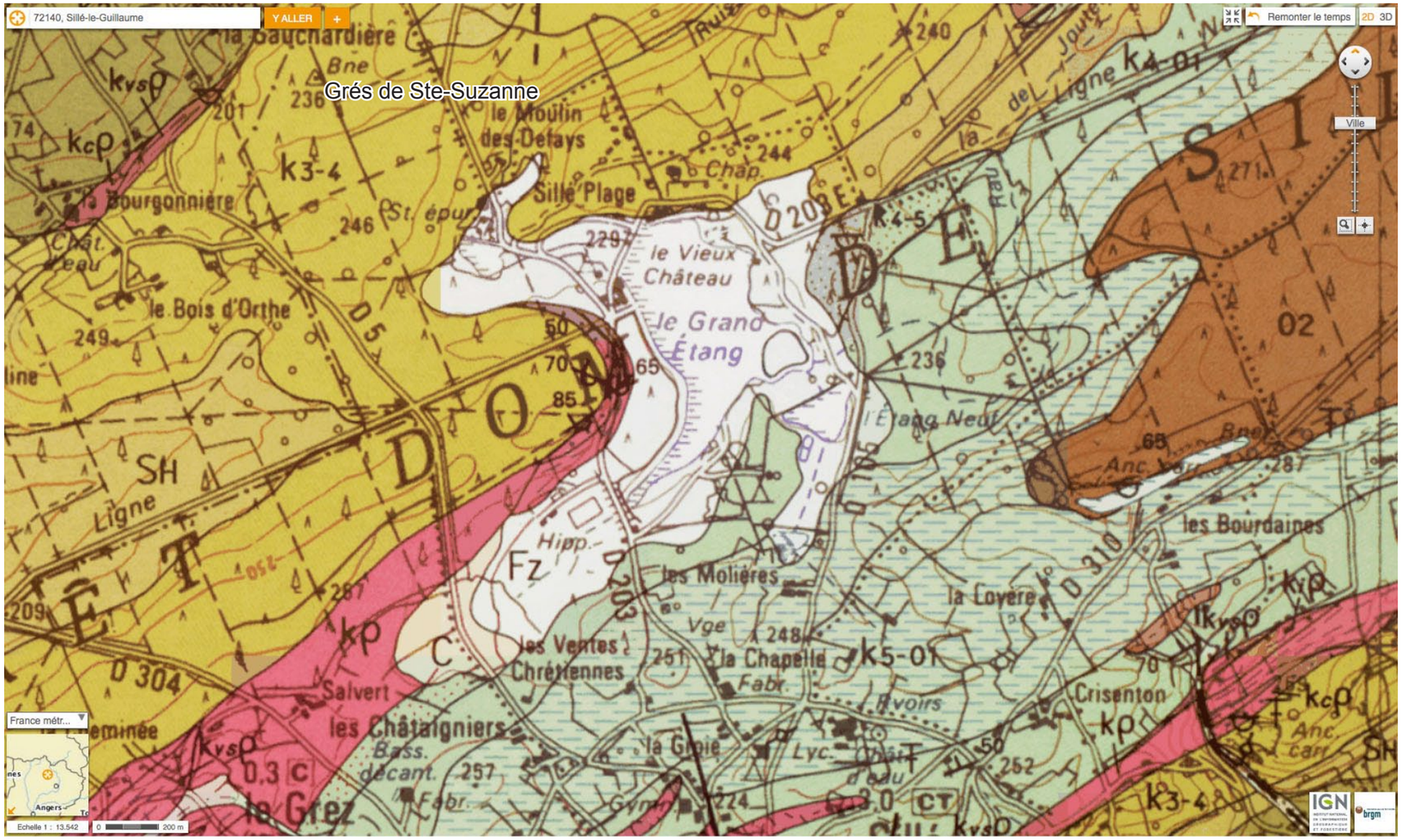

Légende simplifiée :

- *Alluvions et colluvions de fonds de vallon et versants*
- *Roches volcaniques en strates dans les formations cambriennes*
- *Grés*
- *Grès-quatzites*
- *Schistes et calcaires*

Massif de Sillé : environ 3400 hectares de forêt

altitude entre 140 et 292mNGF

Le Grand Étang : 35ha dans le vallon des Defays

altitude : environ 128mNGF

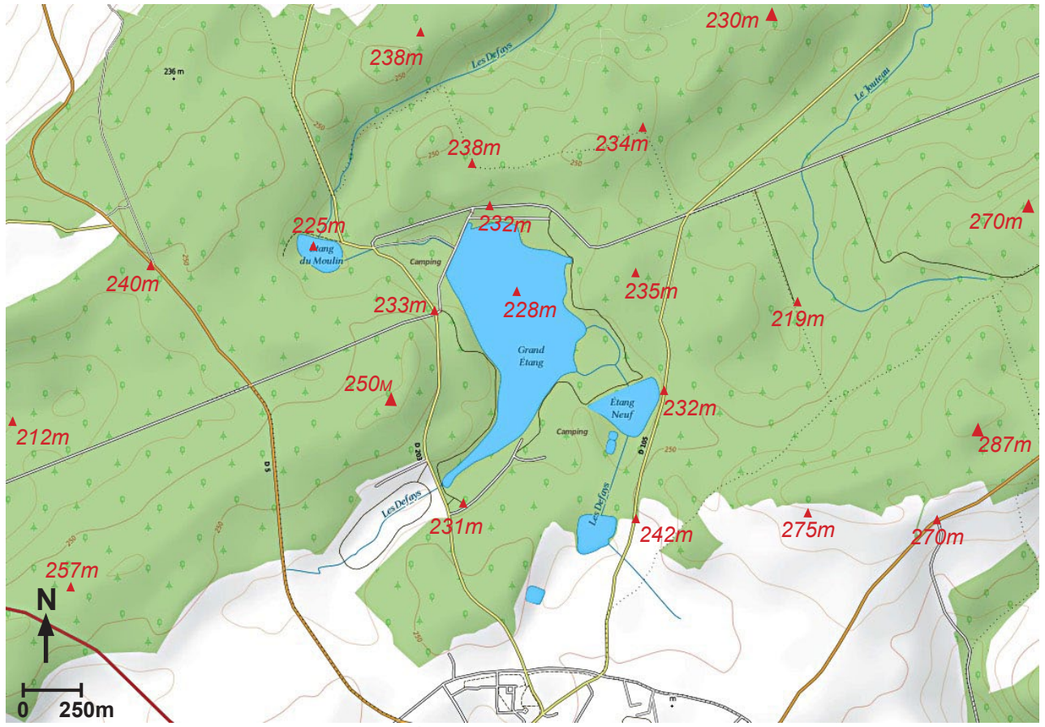

Contexte topographique aux abords du Grand Étang : Une série de vallonnements de faible amplitude (10 à 20 m environ) au sein du massif de Sillé marginalise le site, lui offrant un horizon collinaire relativement peu étendu. La couverture forestière renforce cette configuration d'«écrin en cuvette».
(sources cartographiques: francetopo.fr + géoportail).

• Contexte géographique : Les confins de la Bretagne

«Vers son extrémité orientale, le Massif de l'Ouest se termine par une zone bordière qui par Angers, Sablé, Sillé-le-Guillaume, gagne les sources de la Mayenne et delà, par le bocage normand, se lie au Cotentin. Elle forme la transition entre la Bretagne, et les parties limitrophes de la Normandie, du Maine et de l'Anjou.
La nature du Massif primaire s'y manifeste par une tonalité générale plus sombre, l'abondance des arbres, la profusion de petites sources et de ruisselets coulant sur des lits pierreux. (...) Il a toujours été dans les destinées de cette région de servir, sous une forme ou sous une autre, de marche-frontière. (...)
Au nord du Bassin de Laval, les lignes maîtresses du plateau septentrional surgissent brusquement au-dessus des campagnes ou plaines calcaires de Conlie, Alençon, Séez et Argentan. Les forêts de Sillé, de Multonne, d'Écouves, de Perseigne, premiers avant-coureurs des chaînes ou bandes qui le sillonnent, étonnent par leur rigidité plus encore que par leur hauteur, bien que celle-ci ne soit pas dépassée dans l'Ouest. Échines de grés injectées de roches éruptives, elles conservent des forêts sur leur flancs; mais sur l'étroite crête, le sol dénudé ne porte plus guère que des taillis et des pins. Dans les creux ou bas-fonds l'humidité fait éponge; et c'est d'innombrables ruisselets suintant à travers les bruyères que se nourissent les premières eaux de la Mayenne».
D'après Paul Vidal de la Blache / Tableau géographique de la France / 1903.

Les coupes ci-contre montre que les versants nord et ouest sont plus pentus. Ils offrent à l'étang des fonds de scène où se détachent les strates forestières.
Les versants est et sud offrent des horizons plus lointains avec des effets de profondeurs de champ un peu plus marqués. Dans tous les cas, il n'y a pas d'échapées visuelles lointaines; les horizons, peu profonds, sont essentiellement tenus par la forêt.

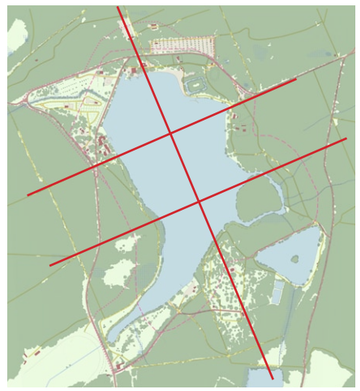

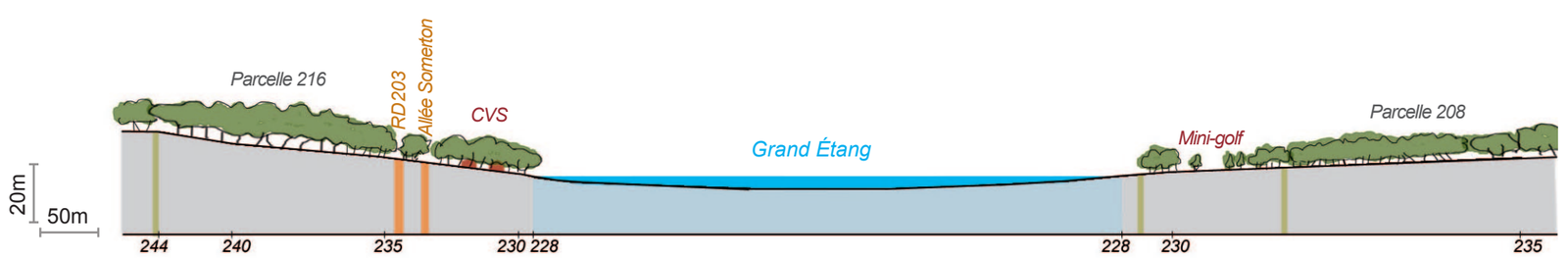

Coupe ouest-est au niveau de la Grande Ligne

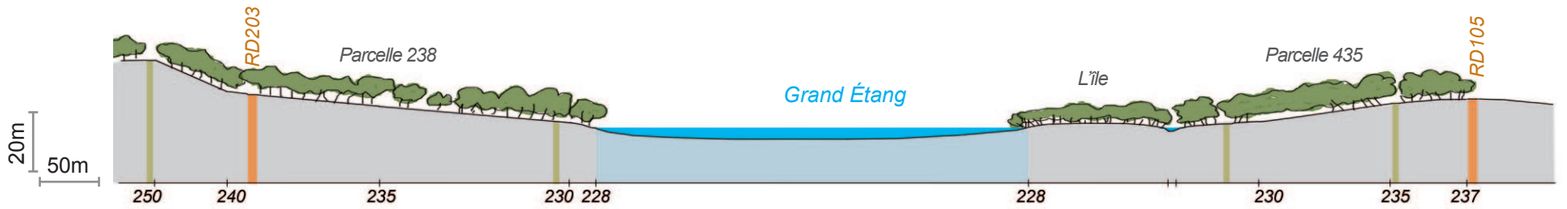

Coupe ouest-est au niveau de l'île

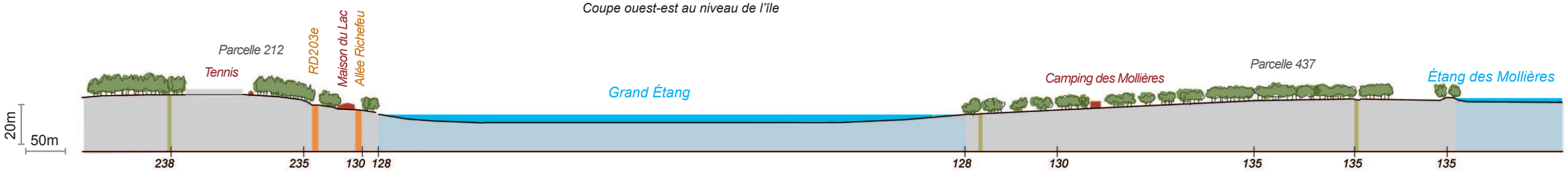

Coupe nord-sud au niveau de la Maison du Lac

• La forêt, vestige du grand massif recouvrant les Coévrons

La forêt de Sillé, longtemps appelée forêt de Bercon, est une relique de la vaste couverture forestière recouvrant primitivement le massif des Coévrons. Elle fut peu à peu défrichée par l'homme dès la préhistoire.
C'est au XIIIe s. que le défrichement atteint son maximum. Les paysages de landes à bruyères et des taillis étaient alors dominants et persisteront ensuite en raison de la mauvaise gestion de la baronnie et des prédations des paysans.

Le vieux château (oppidum) daterait de 980. Un mythe raconte que si « une personne se balade dans l'oppidum un soir de pleine lune, et qu'elle prononce trois fois « j'y suis », le lac bouillonnera et le diable apparaîtra…

Le Grand Étang était sans doute présent dès le Moyen Âge, avec celui des Fontaines et celui des Moutons. Sa présence est attesté au XVe s., sous le nom du Grand Étang des Deffais. Créés essentiellement pour la pêche, ces étangs faisaient alors partie de la forêt, propriété de la baronnie de Sillé.
Des moulins à blés et à draps dont la présence est attestée au XVIIe s., jalonnaient les ruisseaux, dont celui des Defays.
Un dossier lié à une demande de classement en site archéologique en 1978 est archivé à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (Saint-Cyr) / code 0080/068/0581.

La carte de Cassini (XVIIIe s.) montre la présence des 5 étangs occupant le vallon du Defays au coeur de la forêt au nord de Sillé.

Sur les bords du grand étang, on voit encore aujourd'hui les ruines d'une vieille construction que les Silléens connaissent sous le nom romantique de «vieux château de la forêt». C'est une enceinte rectangulaire renforcée à ses angles par quatre tours rondes avec une tour en applique au milieu de chacun des grands côtés. de très larges fossés, qu'alimentaient les eaux de l'étang protégeaient cette construction. Ces ruines, il y a quelques trente ans, étaient cachées aux regards par un fouillis quasi inextricable d'arbustes et de ronces ; actuellement, presque tous ces arbustes sont abattus ; l'accès du «vieux château» se trouve ainsi facilité : il faut en louer l'administration forestière qui, pour la joie des archéologues et l'agrément des touristes, a parfaitement dégagé ces très anciennes ruines. Les origines de cette vieille enceinte ont souvent été discutées. L'hypothèse émise en 1878 par l'abbé Charles et admise encore actuellement semble bien correspondre à la vérité historique. Il s'agit d'un refuge construit au moment des invasions du IXe siècle et destiné à protéger les populations rurales des environs contre les envahisseurs. Les murailles sont relativement peu épaisses et peu élevées; leur disposition ne suppose pas un plan loguement conçu et médité : l'appareil est grossier. Les documents historiques eux-même témoignent en faveur de l'ancienneté de cette construction. Déjà, au début du XVe siècle, nul n'avait connaissance précise de ce vieux «chastel». L'aveau de 1409 le désigne ainsi «Item mon hébergement du defays, ainsy comme il se poursuit avecques les fossés et cloyson d'environ auquel on soulloit avoir chastel, lequel est scitué et assis dans mad forest» (arch. de la Sarthe). A plus forte raison, au XVIIe siècle, les origines du «vieux château» était-il complètement perdu. L'aveu de 1660 mentionne une « vieille place ancienne qui soulait estre un chasteau et forteresse nommée le chateau du Deffais, qui de présent est en ruine dès et depuis temps des anciennes guerres». Les rédacteurs de l'aveu auraient été bien incapables de donner des précisions sur ces «anciennes guerres».
Maurice Thermeau, Revue historique et archéologique du Maine 1944-1945 / Gallica

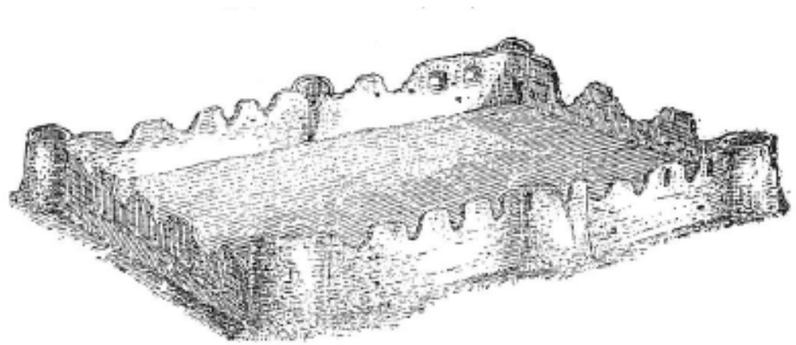

Le Vieux château en ruine. Gravure tirée de «Le donjon carolingien de la forêt de Sillé» par F. Liger-1899.

Le Vieux château en carte postale.

Le Vieux Château en carte postale - vers 1908

• Aux temps modernes, une exploitation forestière de plus en plus intense

Au XVI^e s. l'essor des forges impose une exploitation forestière plus rationnelle. Celle-ci est confiée aux Eaux et Forêts, qui assurent également des missions de surveillance.
Dès cette époque, la forêt est exploitée en taillis à courte révolution (14 à 18 ans) pour fournir le bois nécessaire aux nombreuses forges situées en périphérie.
La forêt était en majorité composée de chênes, de hêtres, de bouleaux et de pins; l'exploitation appartenait au seigneur qui en confiait la maîtrise aux Eaux et Forêts.
Les bois étaient aussi convertis pour une grande partie en charbon, avec construction de fourneaux par les fermiers.

Au XVIIIe s., il y avait 5 étangs (cf. carte de Cassini) :
- L'Étang des Molières
- l'Étang Neuf
- l'Étang aux Sangsues
- Le Grand Étang
- l'Étang Vieux (ou l'Étang du Moulin)

L'étang des Sangsues, aujourd'hui disparu, était encore présent en 1938. Il occupait le site de l'hippodrome.
Tous les étangs étaient pêchés par les fermiers généraux qui avaient la charge de l'empoissonnement comme de l'entretien des chaussées.
Les moulins n'étaient alors plus qu'à blé et étaient afermés au bénéfice de la baronnie.

Vers 1786, la forêt est alors aménagée avec divisions par des « lignes » et des sentiers pour en faciliter l'exploitation. La Grande Ligne ainsi que des chaussées furent ainsi tracées avec soin et délimitaient des « triages », utilisant une partie des déchets des forges environnantes (remarque : une de ces chaussées est encore visible le long du chemin du Tour de l'étang, au niveau de la queue de l'étang au sud-ouest / parcelle 438). La chasse et la pêche étaient alors interdites aux paysans.
À la Révolution, Sillé-le-Guillaume prend le nom de Sillé-la-Montagne. Le domaine est confisqué dés 1789.

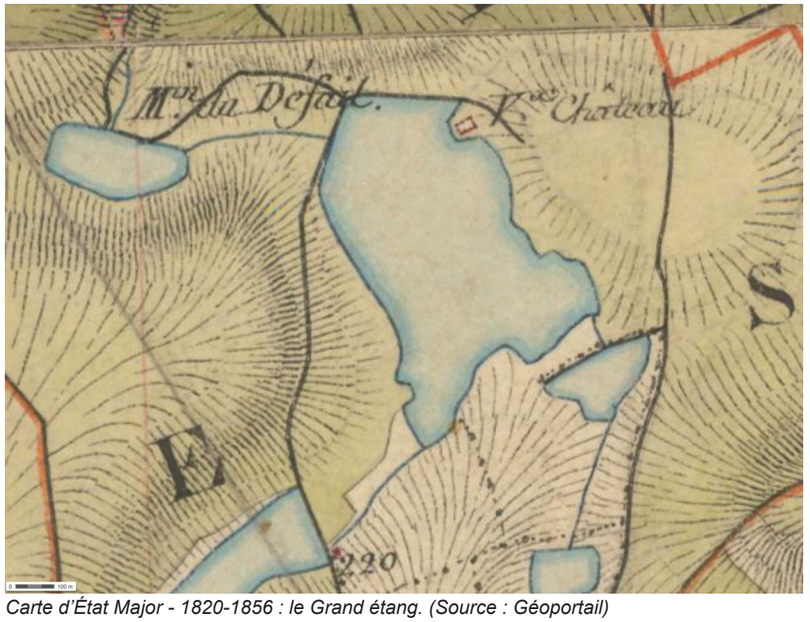

Carte d'État Major - 1820-1856 : le Grand étang. (Source : Géoportail)

La famille d'Uzès reprend la propriété en 1807 et poursuit l'exploitation de la forêt qui est alors essentiellement constituée de taillis ou taillis sous futaie avec chênes, hêtres, châtaigniers, bouleaux, trembles, sorbiers et quelques fruitiers.
Les premiers essais d'enrésinement ont lieu en 1825, avec l'introduction notamment du pin maritime, du pin sylvestre et du pin noir d'Autriche.
À cette date, la forêt est alors composée pour un tiers de résineux.

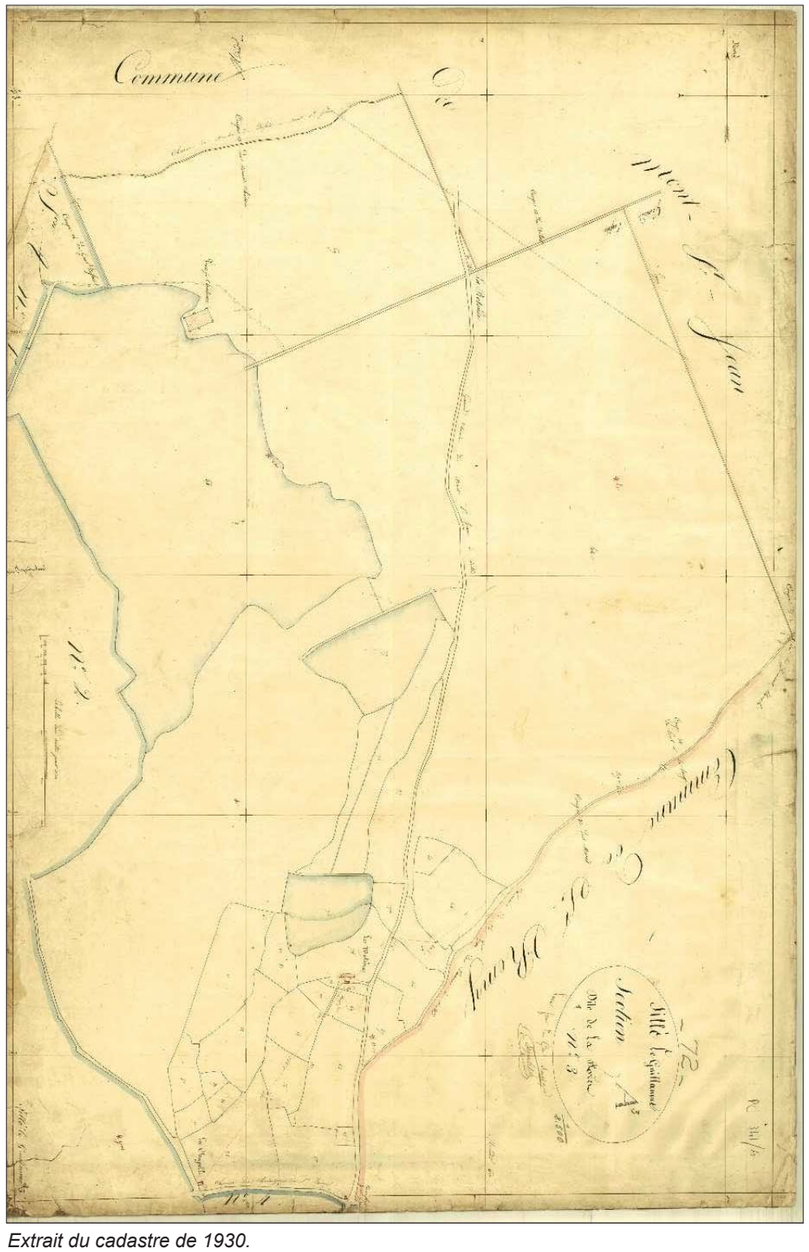

Extrait du cadastre de 1930.

• L'entre-deux guerres : la reprise du domaine forestier par l'État

En 1924 et 1925, la forêt de Sillé, appartenant à la duchesse de Luynes, née d'Uzès, fut soumise à une exploitation abusives par les industriels soucieux de leurs intérêts particuliers. D'énergiques protestations s'élevèrent et l'État fut saisi de l'affaire. L'État finit par racheter le domaine forestier à la duchesse de Luynes le 21 décembre 1925.
Dès 1926, des campagnes de reboisements sont engagées, avec plantation de pins sylvestres, de pins laricio et de semis de pins maritime. En 1928, le massif est étendu à 3350 ha et à partir de 1930, la transition vers la futaie se met en place.

• L'avènement des loisirs au bord du Grand Étang : Coco-Plage !

Dès le début du XXe s., le Grand Étang attire les visiteurs qui viennent y déjeuner. Plus au sud, l'hippodrome est aménagé sur le site de l'ancien étang aux Sangsues. C'est l'un des premiers hippodrome de l'Ouest, qui devient très vite un important site de manifestations, non seulement hippiques, mais aussi sportives, attirant la société silléenne.
Les premières installations de loisirs sont alors créées au nord de l'étang : Gabriel Richefeu, surnommé «Coco», pisciculteur et éleveur de volailles devient dans les années 1920, locataire des droits de pêche sur les étangs. Il installe tout d'abord une buvette, ouverte les dimanches après-midi : il récupère une baraque du camp polonais de Sillé-le-Guillaume établie durant la 1ère guerre mondiale et la remonte au bord de l'étang, sur la rive nord.
Le Grand Étang connaît ainsi une renommée qui dépasse celle des communes avoisinantes, accueillant de grandes fêtes populaires.

En 1925, lors de la reprise du domaine par l'État, il réussit à garder son droit de pêche et sa baraque dans laquelle il aménage un petit logement pour y habiter avec sa famille.
En 1930, le bar devient une guinguette et les activités de loisirs se développent sur la rive nord : cabines de bain, barques, manèges de chevaux en bois et moto-godilles bricolées par Gabriel Richefeu, etc...
De grandes fêtes ont lieu là. Les usagers viennent d'assez loin, en bicyclette, et campent parfois dans la forêt, au bord du lac. Les sports nautiques font aussi l'attraction du site avec des joutes et compétitions de natation et de water-polo, où s'affrontent les clubs sportifs locaux.

Durant la seconde guerre mondiale, les allemands installent leurs cantonnements dans la forêt de Sillé, et notamment au nord du grand Étang. Dans la nuit du 4 au 5 août 1944, un bombardement détruit en grande partie ces installations.

Dès la fin de la guerre, Gabriel Richefeu reconstruit Coco-Plage, dans le contexte du classement du site décidé par l'État en 1947 (voir ci-après) : tout d'abord un café restaurant (l'Embarcadère), avec l'eau courante et l'électricité. Une salle de bal est installée en saison (en bois, démontable); Coco-Plage est encore plus attractive qu'avant la guerre, le bal y est donné tous les jours avec un orchestre tous les dimanches. Les couples des environs y fêtent leur mariage...

• Le classement du Grand Étang et de ses abords

Paradoxalement, la destruction des installations de Coco-Plage par les bombardements a sans doute été à l'origine du classement du site.
Dès le 23 Novembre 1944, la commission départementale des sites, perspectives et paysages de la Sarthe émet un avis favorable à l'inscription du site. Celui-ci est donc inscrit à l'inventaire des sites pittoresques de la Sarthe le 10 décembre 1946, sur une bande constante de 100 m à partir des rives sauf au sud où elle se confond avec la rive de l'étang Neuf. Est exclue de ce périmètre la clairière devant être aménagée en terrain de sport au nord (la future aire de stationnement).
Le rapport annexé à cet arrêté motive l'inscription sur la beauté du site et son importance touristique. Ce rapport propose que le site soit classé ce qui permettra une reconstruction des installations dans une «place plus raisonnable et un aspect esthétique plus honnête».

En 1947, le site est classé au regard de son caractère pittoresque et sur la base du périmètre proposé lors de l'inscription.

Rapport motivant le dossier d'inscription - 1946.
Au sommet de la chaîne principale des Coëvrons, couverte par l'importante Forêt domaniale de Sillé-le-Guillaume, se trouve un chapelet d'étangs dont le principal n'a pas moins de 50 hectares.
Ce Grand Étang, aux rives très découpées garnies de bois d'essence et de nature très diverses, est un site fort agréable et de ce fait particulièrement fréquenté par les touristes, aussi bien que par les habitants de la région. La rive nord, plate et sableuse, est devenue la plage de Sillé. Elle a vu s'édifier des plongeoirs, des cabine et des baraques où l'on servait la limonade.
C'est avec Monsieur l'inspecteur des Eaux et Forêts que nous avons examiné le Site du Grand Étang.
C'est en accord avec lui que nous avons envisagé le classement au titre des sites.
Il nous est apparu nécessaire et urgent de la prononcer pour des raisons que voici :
1° La beauté du site est indéniable, reconnue par tous, et vantée par les guides touristiques.
2° Son importance touristique s'accroît chaque année à mesure que se développent dans le grand public le goût de la vie en plain air et l'attrait des sports aquatiques.
3° Les baraques et les installations de la plage ont subi de gros dégâts du fait de bombardements qu'amenait la présence de cantonnements allemands. Elles sont situées au bord même de l'étang entre la route forestière qui suit la rive à quelque distance et le plan d'eau. Leur aspect n'a jamais été coquet ni même acceptable. Il est aujourd'hui tout à fait déplorable. On doit profiter de cet état de ruine pour obtenir la démolition complète, le nettoyage de la plage et de ses abords. Il sera du reste nécessaire d'envisager la reconstruction de guinguettes. Le classement, qu'il faut souhaiter prompt, devra nous permettre de leur donner une place plus raisonnable et un aspect esthétique plus honnête.
4° Un fait enfin doit faciliter ces différentes opérations. Le propriétaire des baraques, monsieur Richefeu voit cette année la concession que les Eaux-et-Forêts lui accordaient tomber à expiration. Monsieur l'inspecteur des Eaux et Forêt nous a confié qu'e son intention était de ne pas renouveler à Monsieur Richefeu la concession qui lui avait permis de s'établir sur la plage du Grand Étang et de la lancer. Le classement au titre des Sites intervenant, on pourrait envisager un accord avec monsieur Richefeu et obtenir avec respect du Site la satisfaction de l'administration des Eaux et Forêts. Il semble en effet difficile de priver les populations et les sportifs des commodités que les installations du sieur Richefeu leur offraient. de même, il n'est pas possible de soustraire à celui-ci les revenus que la clientèle touristique et autochtone lui apportant en fréquentant la plage du Grand Étang. L'administration des Eaux et Forêts de son côté, n'est pas ennemie du principe d'exploitation d'une plage sur les rives de l'Étang, à condition qu'une réglementation soit instituée et qu'il y ait possibilité de freiner les initiatives malheureuses. Le classement du site apporterait une solution opportune à ce problème. Chacun y trouverait son compte à commencer par l'esthétique.

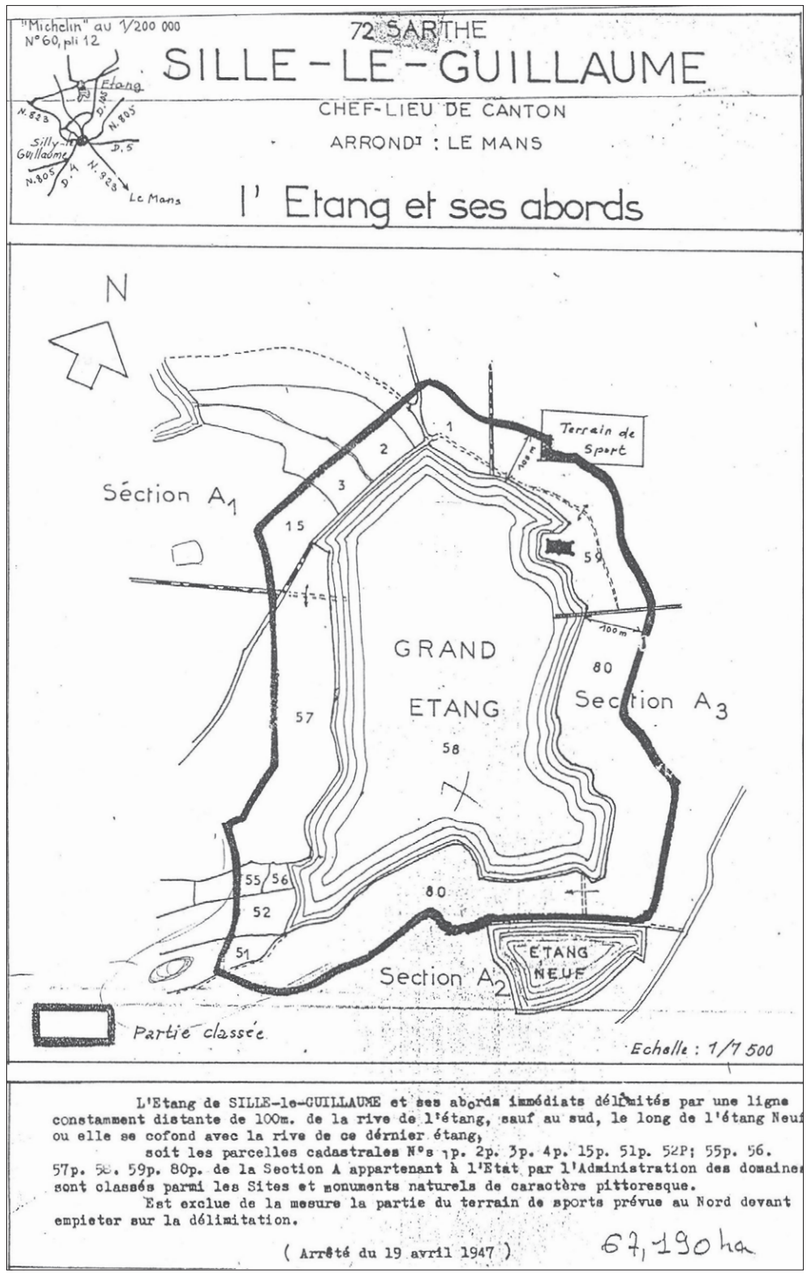

Plan du site classé - 1947 (source DREAL) :
Ce document établit un périmètre sur la base d'une bande de 100 m à partir du tracé des rives de l'époque. Ainsi la partie sud-ouest, que l'on nomme aujourd'hui la queue de l'étang est-elle exclue de ce périmètre. Notons qu'aucune installation bâtie ne figure sur ce plan hormis le vieux château.

• La création du centre toursitique de Sillé-Plage et les grands aménagements

Gabriel Richefeu meurt en 1953 mais sa femme et ses deux enfants assurent la relève : édification d'une salle de jeux, puis d'une boutique de souvenirs, d'un cours de tennis, d'un mini-golf...

À partir de 1960, les collectivités (la commune et le départements) s'impliquent beaucoup plus dans l'animation et l'aménagement du site et s'engagent alors dans une phase de transformation radicale du Grand Étang et d'une grande partie de ses abords.

En 1969, l'ONF concède 152 ha au Conseil Général de la Sarthe comprenant l'étang et ses abords. Une association est créée pour en assurer la gestion. Le centre touristique de Sillé est créé en juillet 1969 (20000 personnes sont accueillies à Sillé le 14 juillet). Cette concession alloue au département le droit de pêche dans les quatre étangs, le droit de pratiquer ou de faire pratiquer l'équitation sur le site, le droit de navigation et de baignade sur le Grand Etang, le droit d'aménager le terrain, d'édifier des constructions et installations, de les exploiter ou de les faire exploiter, au besoin, par voie de sous concession.

La concession sera maintenue jusqu'en 2004 : le Conseil Général souhaite alors que la commune reprenne la gestion du site. La concession sera renouvelée au Conseil général jusqu'en 2005 afin d'assurer la démolition des cabanes en bois au nord-est de l'Étang. Puis elle sera transférée à la Commune en 2005.

On peut reconstituer la chronologie des transformations du site à partie des photographies aériennes anciennes mises à disposition par l'IGN. Les principales étapes en sont (voir clichés et commentaires détaillés pages suivantes) :

- 1949 : Il semble qu'il n'y ait à cette époque que le bâtiment de l'Embarcadère.

- 1958 : La route sur la digue a été élargie et la clairière au nord, agrandie pour le stationnement des véhicules, avec desserte par une déviation parallèle à l'allée Richefeu. Le secteur du mini-golf est défriché.

- 1967 : Un premier bâtiment de la base nautique est visible entre la digue et la Grande Ligne. Un quai est également aménagé au sud de la digue. L'Embarcadère est équipé de pontons et la plage de deux plongeoirs. Le mini-golf est aménagé.
Le Camp de la Forêt est établi à l'ouest de la base nautique.
Le restaurant «la Crêperie du Lac» est établi près de l'hippodrome.

- 1969 : Remaniement du tracé des berges, ensablement et campagne d'assainissement avec suppression des grandes zones «incertaines» comme les roselières.
L'île au sud-est et la queue de l'étang sont ainsi créées. La peupleraie au nord-ouest est défrichée.
Préfiguration du «tour de l'Étang».
Le bar du Lac (actuellement Refuge du Trappeur) est aménagé.

- 1974 : Réaménagement de la Plage dans l'anse nord-est.
La Maison du Lac et de la Forêt et le restaurant l'Orée du Bois sont construits.
Un deuxième bâtiment a pris place dans le centre nautique.
Le parking nord est aménagé avec une plantation d'arbres.
Au sud de l'étang : une deuxième base nautique (CVS) et un 2ème camping ont été aménagés.

- 1980 : Poursuite du nettoyage des rives
Le restaurant l'Auberge Forestière est établi en rive est, au sud de la Grande Ligne.
Deux terrains de tennis et deux chalets ont été aménagées dans la forêt au nord.

-1984 : Le secteur au nord de l'étang est aménagé pour de l'hébergement résidentiel. Le camping de la forêt s'agrandi vers le nord-ouest. Deux nouveaux bâtiments apparaissent dans la base nautique.

- 1990 : Le camping s'agrandit encore en annexant les derniers espaces jusqu'au ruisseau et la rive nord du ruisseau est aménagée (parking et plantations).
Des pontons ont été installés au sud du Vieux Château («Pédalos rouges»).

- 1996 : la plage est réaménagée : pose d'une base et suppression des plongeoirs.

Histoire récente du site classé à travers les photographies aériennes (Sources : IGN / Géoportail)

• Après-guerre / cliché de 1949 :

Il s'agit d'un cliché établi deux ans après le classement du site du Grand Étang.
Il présente un aspect très naturel de l'étang et de ses abords : seules, les rives nord-ouest sont aménagées. La forêt semble alterner avec de vastes landes.

Sur l'image, on distingue bien :
- la digue ourlée de part et d'autre par un cordon végétal,
- la plage assez vaste (niveau bas de l'Étang), et ses abords, très ouverts. Elle était équipée de cabines (voir cartes postales anciennes),
- le grand bâtiment de restauration-buvette (il semble que ce soit le seul équipement construit),
- la grande clairière au nord, ayant servi aux allemands durant la seconde guerre mondiale et qui devait accueillir des terrains de sports,
- les herbiers et roselières qui bordent généreusement les rives de l'étang et qui génèrent des limites fluctuantes à l'étang, notamment au sud du Vieux Château.

Notons que la route principale emprunte l'allée Somerton (sur la digue) et l'allée Richefeu (longeant la plage) et que, hormis la plage, l'étang n'a pas encore été réaménagé. Le Vieux Château semble noyé dans la végétation.
En amont, l'Île et la Queue de l'Étang telles qu'on les connaît aujourd'hui n'existaient pas : il y avait de vastes roselières installées le long des deux principaux ruisseaux qui alimentaient le Grand Étang. Elles constituaient un important refuge ornothologique.
En aval, la prairie traversée par le Defays semble partiellement cultivée (peupleraie). On devine la petite pisciculture qui était implantée au niveau de l'exutoire de l'étang, contre le ruisseau.
Quelques bâtiments occupent des clairières forestières au nord de la plage.

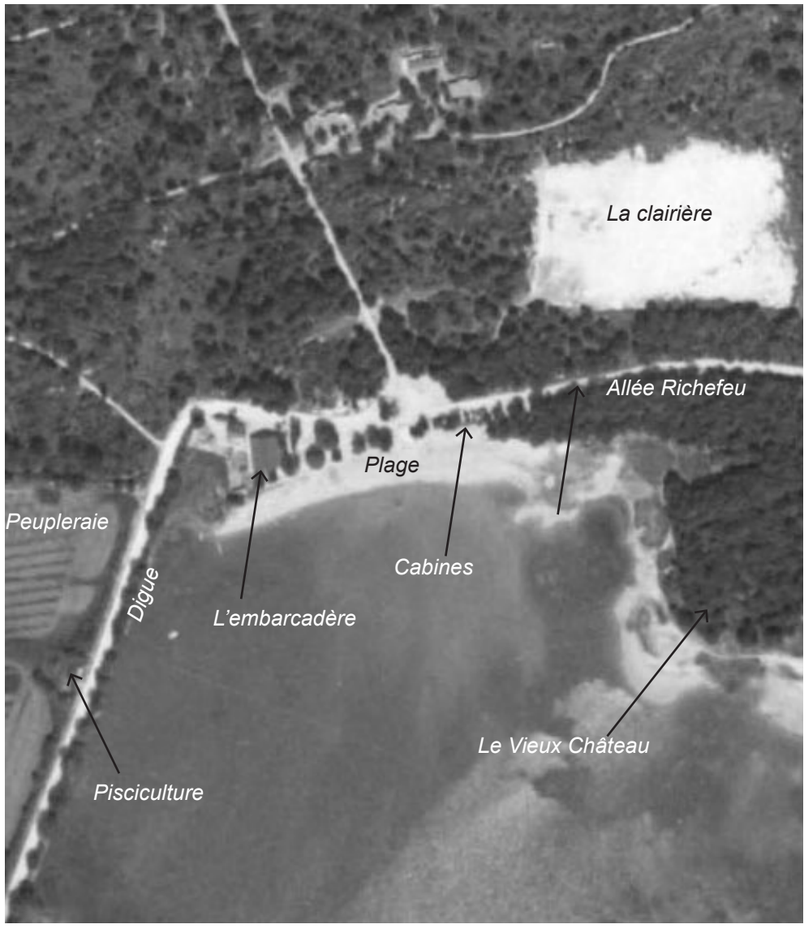

• Fin des années 1950 / cliché de 1958 :

En 1958, l'aire de stationnement est aménagée sur la clairière qui est largement étendue. Une nouvelle route contourne les bosquets de Coco-Plage pour desservir l'aire de stationnement.
L'espace qui va accueillir le mini-golf est déboisé.
L'étang garde encore une grande partie de ses rives naturelles, notamment au sud et au sud-est, où les deux queues d'étangs sont occupées par les roselières.
Le Vieux Château est très lisible par ses douves.
Une peupleraie toute jeune occupe la prairie en aval de la digue. Une autre peupleraie semble occuper la queue sud-ouest, le long du ruisseau venant de l'hippodrome.

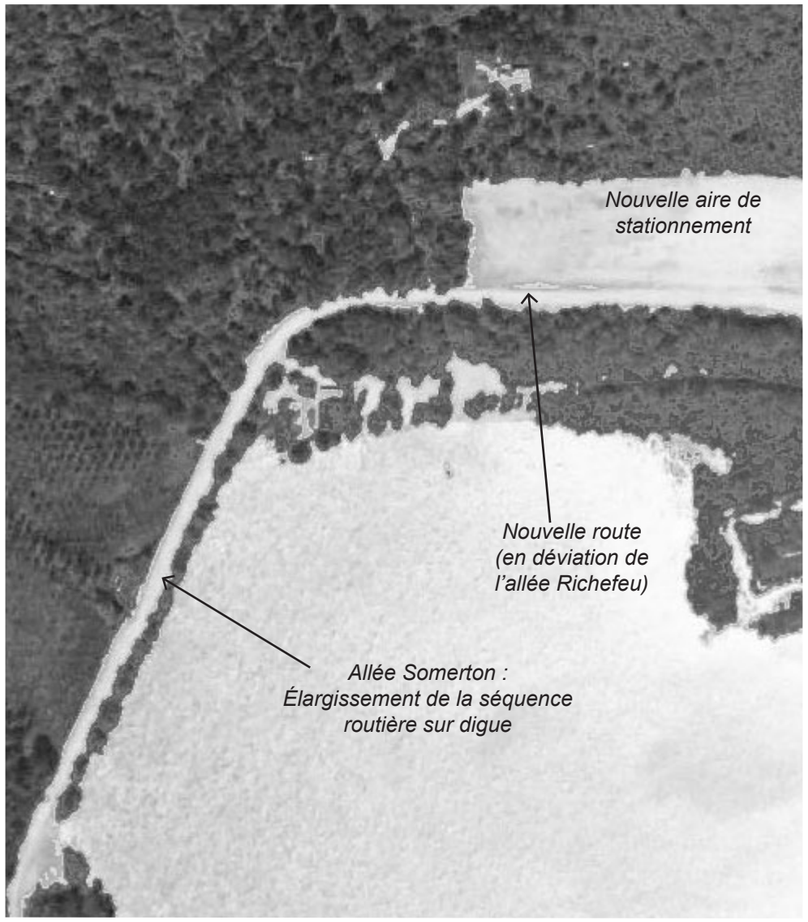

• Vingt ans après le classement du site / Cliché de 1967 :

Ce cliché, de qualité particulièrement bonne, montre l'évolution des pratiques touristiques liées à l'étang.
La route à l'ouest de l'étang a été élargie y compris sa séquence sur digue, la plage est équipée de pontons, mais reste limitée à une courte séquence en rive nord.
Le camping de la forêt semble déjà installé et le couvert forestier au sud de la peupleraie y apparaît plus léger. La base nautique est édifiée avec un premier bâtiment; le stockage des bateaux se fait dans le triangle à l'extrémité sud de la digue, qui est équipée d'un quai.

En rive est, une passerelle permet de longer le Grand-Étang sans contourner le Vieux Château. Le mini-golf vient d'être aménagé.
Un autre espace semble investi au sud de la Grande Ligne; il s'agit des abords de l'Auberge Forestière où terrasse et ponton occupent la rive.
Les herbiers et roselières semblent moins présents alors que la forêt s'étoffe, ainsi que les peupleraies qui occupent l'aval et l'amont de l'étang (nord-ouest et sud-ouest).
Enfin, le bâtiment de restauration tout au sud, près de l'hippodrome apparaît sur ce cliché.

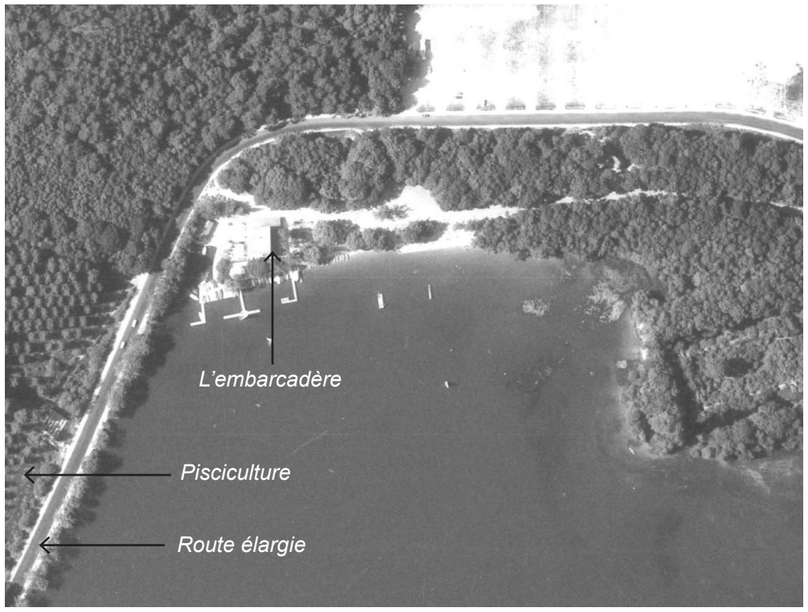

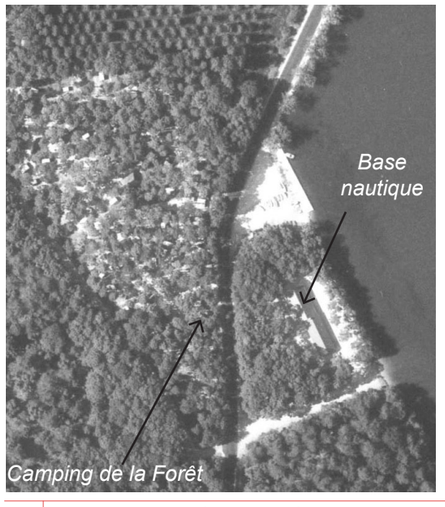

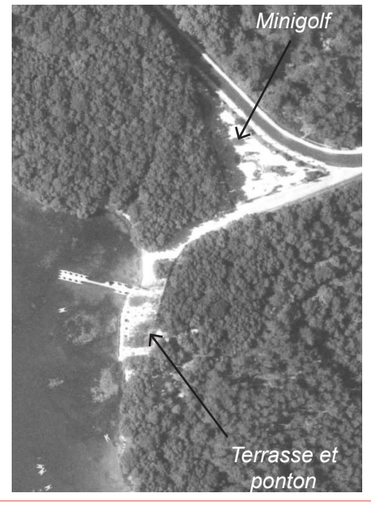

• Les grands aménagements des rives / Cliché de 1969 :

Construction de la buvette près de la route en rive nord (aujourd'hui «Au Refuge du Trappeur).
D'autres clairières semblent être aménagées, comme celle qui accueille aujourd'hui le manège à poneys.
Aménagement de l'île avec défrichement et terrassement des bras d'eau.
Agrandissement de l'étang au sud-ouest avec suppression de la zone humide.
Aménagement du camping de la forêt (dans la partie sud actuelle) et suppression de la peupleraie au nord
Préfiguration de la 2ème base nautique en rive-sud.

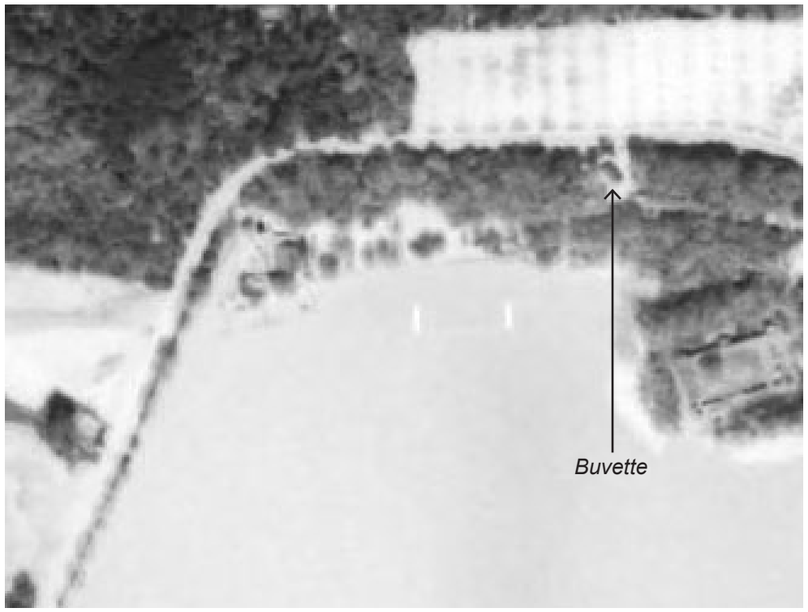

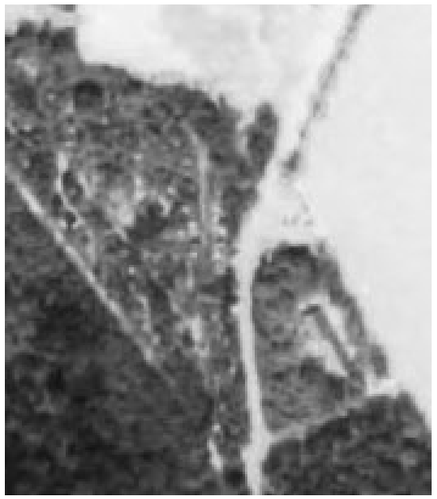

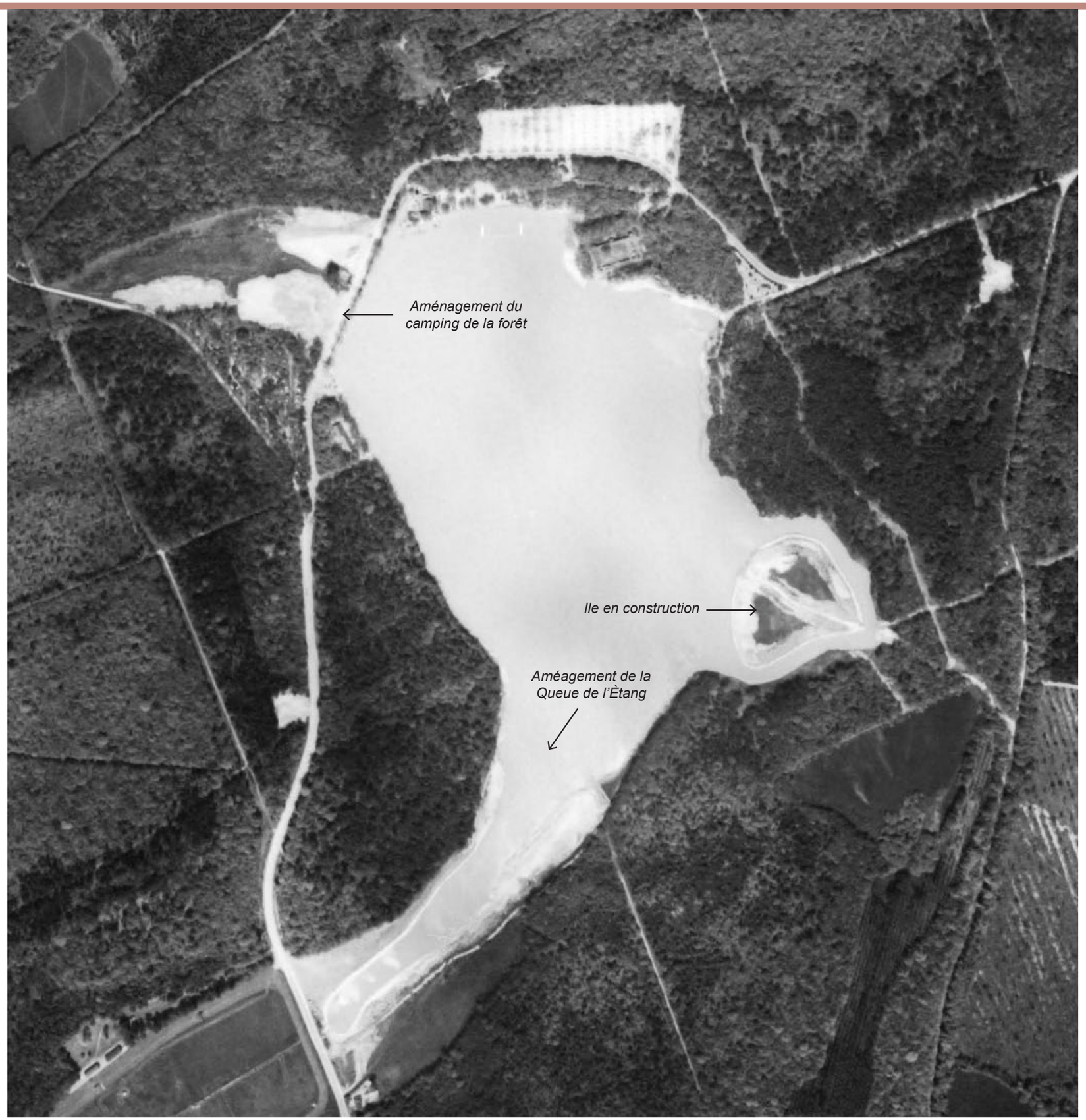

• Cliché de 1974 :

Le bâtiment de l'office de tourisme est clairement visible, au nord-est de l'embarcadère.
Le grand parking semble être planté d'arbres depuis peu, et une clairière dans la forêt a été ouverte pour l'aménagement de cours de tennis.
Poursuite de l'ouverture de la partie avale de la digue. La peupleraie a disparu, le terrain semble être remanié (terrassements) et le camping s'agrandit. On distingue bien le restaurant l'Orée du Bois récemment aménagé au nord-ouest de la digue.
Un second bâtiment a été édifié dans la base nautique qui s'est aussi dotée de plusieurs pontons et édicules.
Aménagement du camping des Molières au sud (défrichement + construction d'un bâtiment). On devine les toutes nouvelles plantations ds pins en rives sud-ouest.
Les pontons de l'Auberge Forestière ont disparu. Une clairière semble avoir été ouverte plus au sud.
Une grande partie des rives semble avoir été reprofilée notamment aux abords du Vieux Château : on peut parler d'une nouvelle plage (voire de nouvelles plages) en rive nord-est qui a sans doute effacé une grande partie des herbiers jusqu'à l'Île.

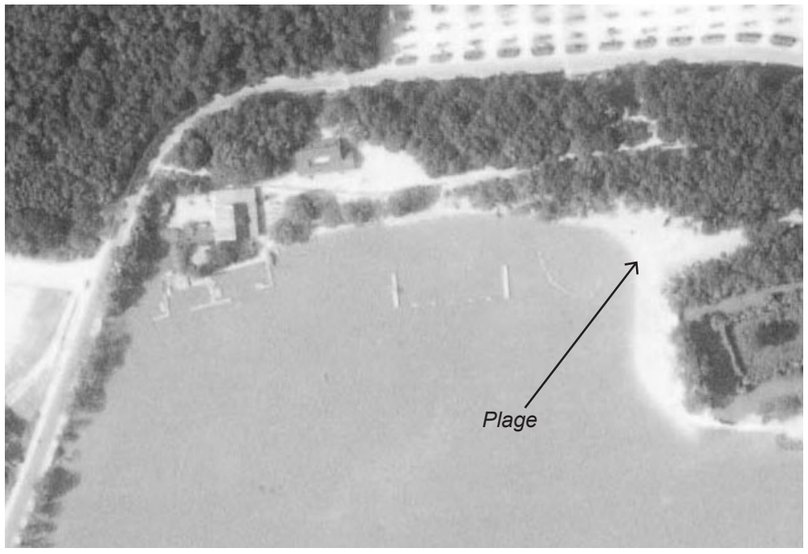

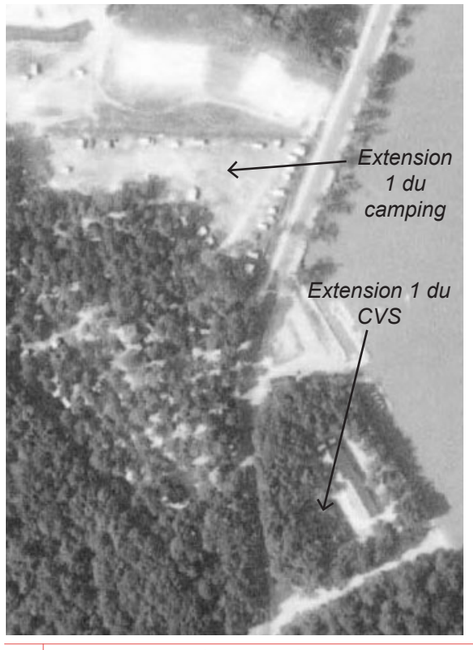

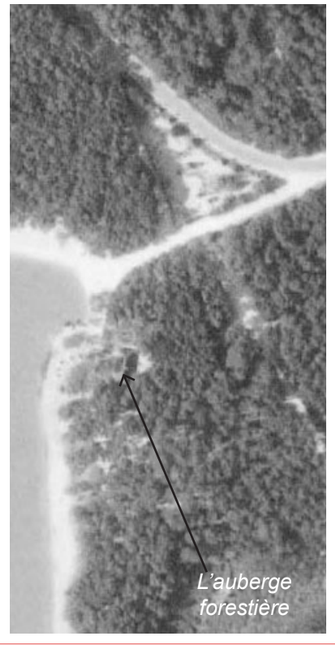

• Cliché de 1980 :

Ce cliché de bonne qualité permet de distinguer le nouveau tracé des rives au nord-est de l'étang qui ont été largement défrichées et qui ont effectivement perdu une grande partie de leurs herbiers.
Les plantations des années 1970 s'étoffent, l'île se reboise.
Une nouvelle route contournant le camping de la forêt est aménagée. Le camping s'est encore étendu jusqu'au ruisseau.
Deux terrains de tennis ont été aménagés dans la forêt au nord ainsi que les deux chalets voisins.
Au sud, l'aménagement du camping des Mollières s'est poursuivi avec la construction de plusieurs bâtiments, ainsi que l'installation de la station d'épuration (bassins au sud de l'étang des Molières).

• Cliché de 1984 :

La base nautique (ancien CNPN) s'est agrandie avec deux nouveaux bâtiments au nord et à l'ouest des deux bâtiments existants (hébergement et bureaux).

La forêt au nord est mitée par diverses installations. Il s'agit de chalets en bois, originellement destinés à des séjours touristiques. Une partie d'entre eux s'est peu à peu transformée en résidences secondaires. La concession n'ayant pas été renouvelée à cause de ces dérives, ces installations ont été démolies et le site a été remis en état entre 2003 et 2005.

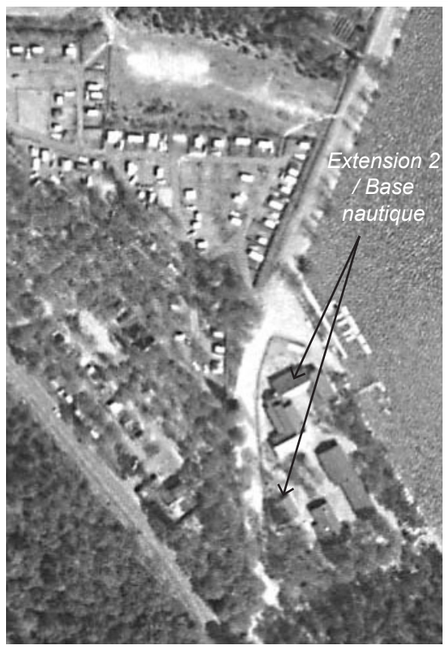

• Cliché de 1990 :

Le camping s'est encore étendu et occupe totalement l'espace jusqu'au ruisseau.
L'aire de stationnement au nord du ruisseau des Defays est aménagée :
- plantation du mail et de la haie de conifère en limite de la route,
- dégagement du ruisseau,
- plantation des pins dans la prairie humide en aval du parking.

Sur la base nautique au sud, les grand pontons ont été enlevés et l'espace au nord-est a été restitué à la forêt (au nord du ru de drainage encore existant aujourd'hui).

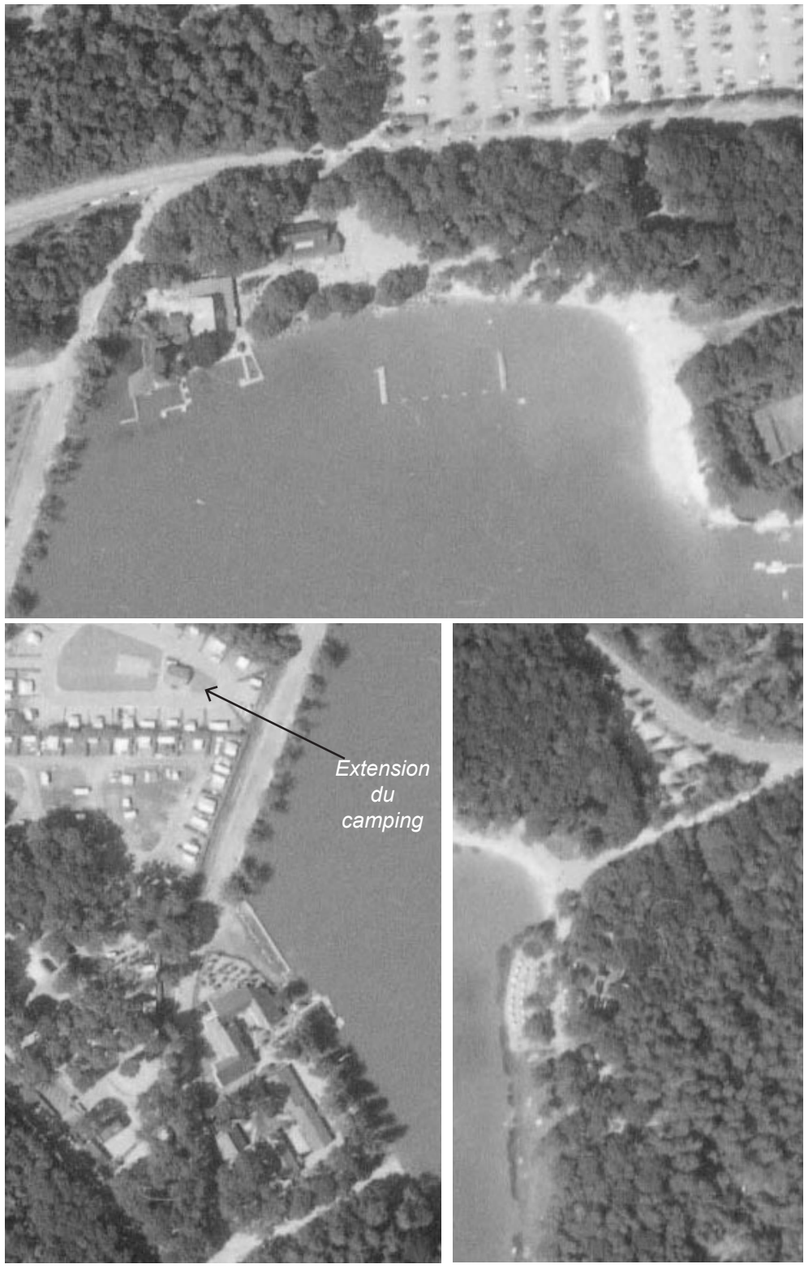

• Cliché de 1996 :

Peu de modification : Les aménagements semblent se stabiliser.

La plage a été refaite : ses installations comme le plongeoir ont été supprimées. On devine l'emprise de la nouvelle bâche qui retient le sable.
Deux terrains de tennis supplémentaires ont été aménagés dans la forêt au nord.

• Cliché de 2001 :

Peu de changement.

La prairie au nord du ruisseau des Defays se simplifie (suppression de quelques arbres au nord du ruisseau). Les bassins de pisciculture ont disparu.
Le couvert boisé du camping des Molières semble s'être allégé
Les linéaires de peupliers aux abords de la queue de l'étang ont été supprimés.
Des clairières ont été ouvertes au nord de la queue de l'étang.

• Cliché de 2005 :

Stabilité des aménagements.

• Cliché de 2010 :

Stabilité des aménagements.

Évocation des ambiances passées du site et des pratiques touristiques à travers quelques cartes postales

• Cartes postales du début du XXème siècle :

Ces documents montrent que la forêt est un monde très habité et largement exploité et que l'étang était déjà apprécié comme lieu de promenade et de loisirs.
Les scènes de chasse sont également associées à la vue de l'étang.
(Sources principales pour les cartes postales : www.delcampe.net)

Ambiance générale : larges herbiers en rive et plantations de pins sur l'horizon. Carte non datée

Cette vue témoigne des herbiers de l'étang. Ed. Chesnais - Date du timbre : 1913

Forêt de Sillé-le-Guillaume - Au Saut du Cerf - La confection des Fourneaux - Ed. Chesnais - non datée

Photo prise dans la perspective de la Grande Ligne : celle-ci est visualisable sur l'horizon boisé de la rive opposée. Carte non datée

Cliché pris sur la berge. Édition Léon Besnardeau - 1905.

Famille de charbonniers posant devant sa hutte dans la forêt de Sillé - Ed. Favy-Legeard - Date du timbre postal : 1911

Scène de chasse à cour dans la Grande Ligne. La photo est prise sensiblement au même endroit que la précédente, sans doute quelques années plus tard au regard des boisements qui semblent s'être étoffés.

Départ de promenade en barque sur l'étang. Cliché pris sur la digue avec la bonde au premier plan. La forêt assez ouverte constitue l'horizon en rive nord. Édition Léon Besnardeau - 1906.

Merci de ne pas copier

• Cartes postales de l'entre deux guerres :

Certaines scènes montrent des ambiances générales plutôt naturelles, pouvant donner quelques indications sur l'aspect «sauvage» des milieux rivulaires et sur l'aspect des boisements qui semblent s'étoffer.
De nombreuses autres cartes montrent l'engouement pour l'étang et la forêt à travers les scènes de loisirs et les installations de cette époque qui ont été particulièrement immortalisées par le photographe Jean Broux.
C'est en effet à partir de 1920 que sont installées à «Coco-Plage» les premiers équipements de loisirs par Gabriel Richefeu, notamment le bar-restaurant qui sert de guinguette, longue bâtisse parallèle à la rive nord, au bord de la plage et de la zone d'embarcadère, puis les cabines à proximité ainsi que les jeux d'enfants.

La Grande Ligne - Edition Emery - Non datée

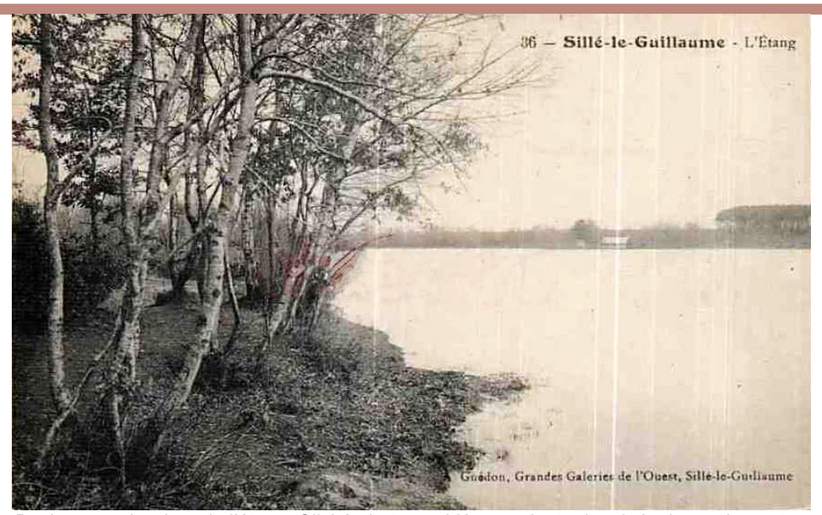

Bouleaux en bordure de l'étang. Cliché photographié sans doute depuis la rive sud-ouest en direction de la rive-nord - Guédon Editeur, datée de 1943

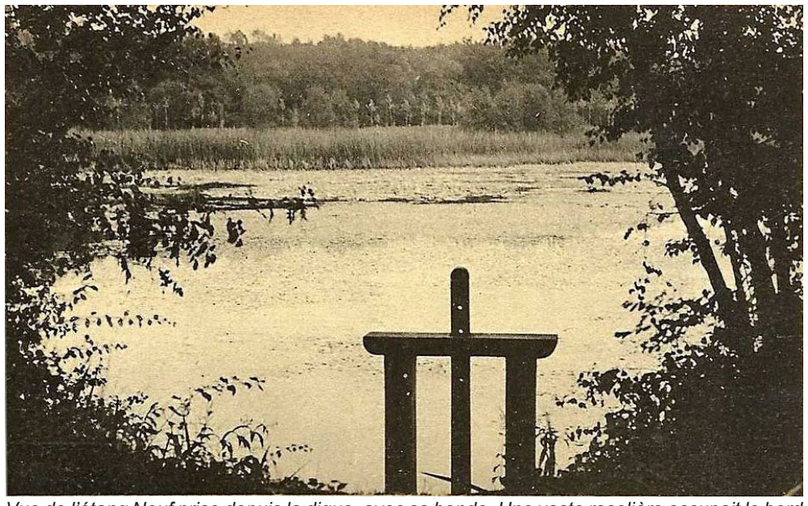

Vue de l'étang Neuf prise depuis la digue, avec sa bonde. Une vaste roselière occupait le bord de la rive opposée. Carte timbrée en 1930.

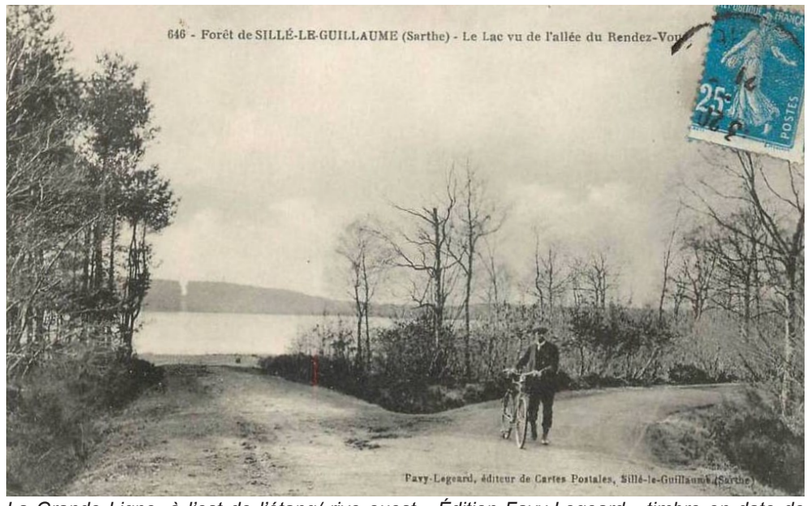

La Grande Ligne, à l'est de l'étang/ rive ouest - Édition Favy-Legeard - timbre en date de 1921.

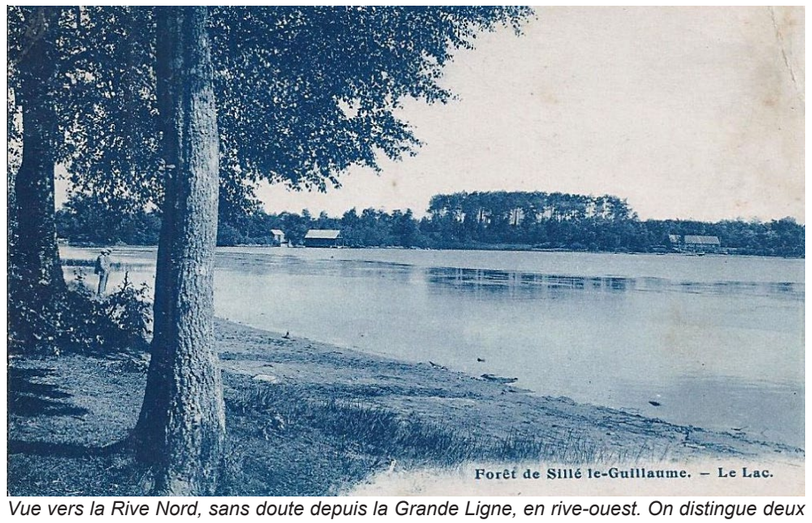

Vue vers la Rive Nord, sans doute depuis la Grande Ligne, en rive-ouest. On distingue deux ensembles bâtis ainsi qu'un bosquet de pin surplombant les bois. Non datée.

Les bords du Lac, sans doute dans les années 1920- Édition Mozais - datée 1933.

La plage près du Vieux Château - Édition Emery - timbre en date de 1933.

La plage - Colorisée - Timbre en date de 1935.

Goûters sous les bois à Coco-Plage - non datée.

Les abords de la plage le soir, avec les cabines et le bar-restaurant plus au fond. Non datée.

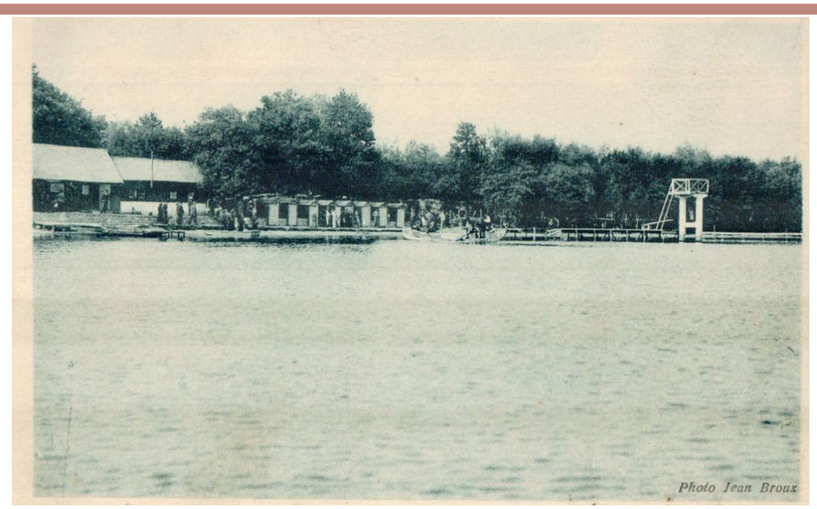

Les cabines - Photo Jean Broux - 1939.

La guinguette de Coco-Plage non datée (entre deux-guerres).

L'embarcadère et la Plage - 1933.

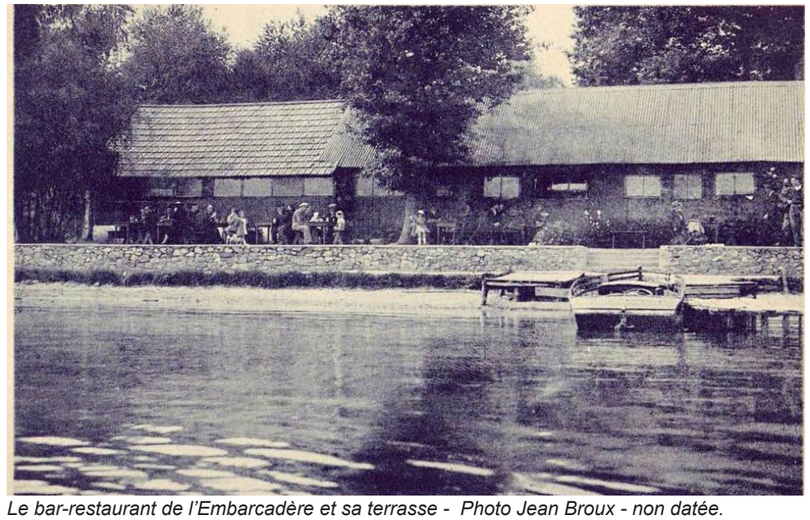

Le bar-restaurant de l'Embarcadère et sa terrasse - Photo Jean Broux - non datée.

Les jeux au bords de la plage - non datée, entre deux-guerres.

La baignade avec les cabines - non datée.

Les cabines et les pontons. Les voitures stationnaient juste en arrière. Photo Jean Broux - non datée.

• Cartes postales des années 1950 et 1960 :

Dès la fin de la guerre, les bâtiments et équipements de loisirs de Coco-Plage sont reconstruits et dans les années 1960, complétés (mini-golf, camping, buvettes et restaurants). La plage est également équipée (plongeoir, cabines, terrasses...). La majorité des cartes postales ont pour thèmes la plage et le bateau...

Les vues aériennes font leur apparition et permettent de dater les aménagements.
Les scènes d'étang plus «naturel» sont beaucoup plus rares. On voit cependant que la rive-est reste encore assez épargnée par la fréquentation.
Une partie des clichés est colorisée.

Dans les années 1950 : On distingue bien la digue plantée au premier plan, puis le bâtiment de l'embarcadère et la plage, ainsi que la clairière qui sera agrandie pour réaliser le parking. Un vaste herbier persiste près du Vieux Château. Coll. Gaby.

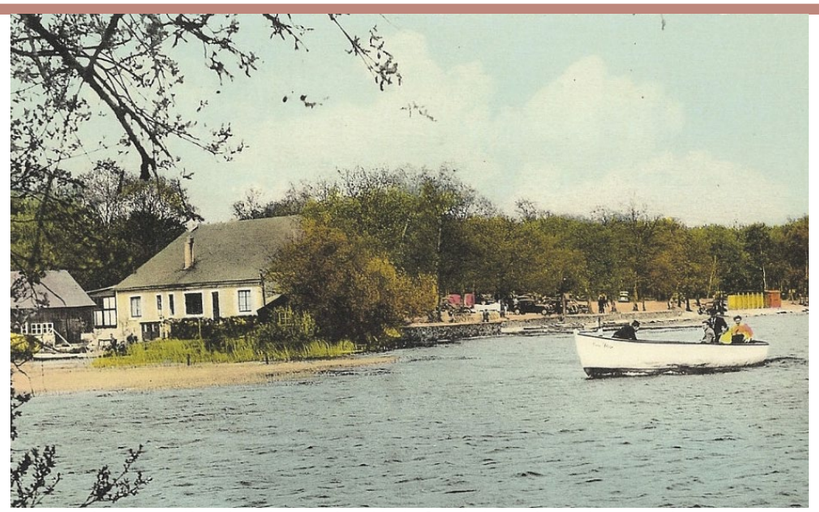

Le nouvel embarcadère dans les années 1950. On distingue le quai maçonné surmonté de la terrasse et plus loin (à droite) les cabines. Les abords de l'embarcadère sont encore enherbés. Non datée.

La Plage en saison. La fréquentation est très importante dès cette époque. - Ed. Alain, datée 1950.

Vue depuis la digue vers l'embarcadère - Ed. Gaby, datée 1965.

La Plage et l'embarcadère, début des années 1950. Outre le nouveau restaurant de l'embarcadère (à gauche) et les cabines (à droite), on remarque l'espace dégagé en arrière plan de la Plage sans doute du aux bombardements de la guerre.

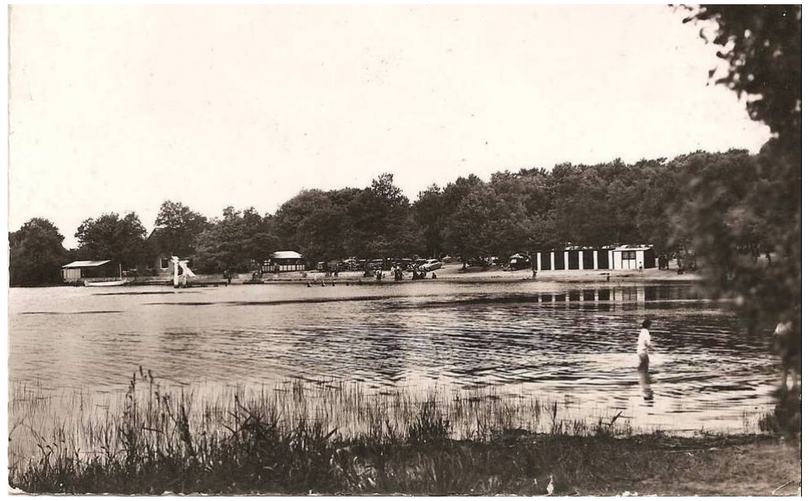

Vue vers la plage : On distingue les cabines de bain. Il semble qu'un bâtiment léger soit installé près du restaurant de l'embarcadère (salle de bal). La rive aux abords du Vieux Château semble encore bien occupée par des herbiers. Datée : 1961.

Depuis l'embarcadère. À l'horizon : la rive est, restée sauvage - Ed. Gaby, datée 1957.

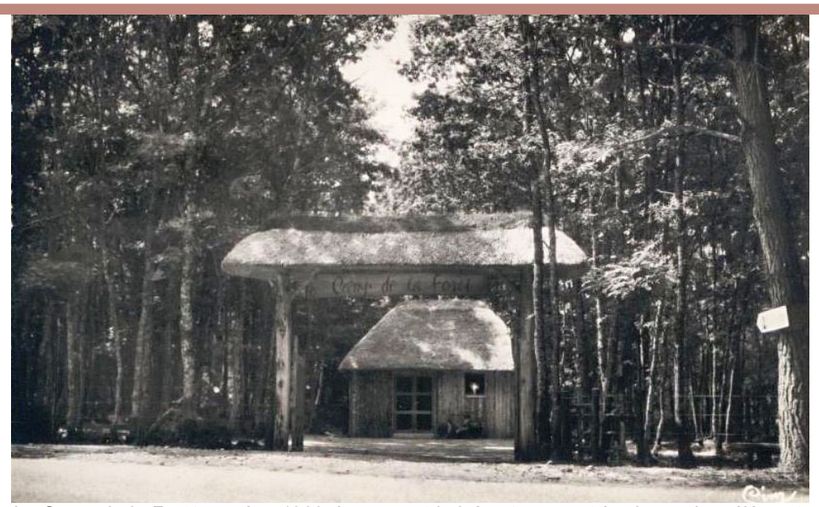

Le Camp de la Forêt, années 1960. Le couvert boisé est encore très dense. Les éléments construits sont du registre de la chaumière. Il s'agit de l'actuel bâtiment d'accueil qui va être démoli et reconstruit. L'entrée, magnifiée par un portique se faisait par l'allée Somerton. Les clôtures étaient réalisées en fil métallique - Ed. Cim - non datée.

Le Bar du Lac, aujourd'hui Refuge du Trappeur, Ed. Jipé,1962.

Mini-golf longé par la route nouvelle (fin des années 1960, juste après sa création).

La plage et la vedette promenade. On distingue bien l'agencement maçonné du quai servant également de terrasse - Ed. Cim, datée 1965.

L'embarcadère et son havre, vu depuis la digue - Ed. Gaby, datée 1961 .

Terrasses et pontons près de l'Auberge Forestière. Les touristes font la queue pour les pedalos ou les barques... vue depuis le sud du Vieux Château (fin des années 1960).

Camping de la Forêt, fin des années 1960.

Terrasse de l'auberge forestière, avec un grand ponton (années 1960-70).

Camp de la Forêt. Sur la gauche, on distingue le bâtiment d'accueil - datée 1976. L'entrée semble encore se faire depuis l'Allée Somerton.

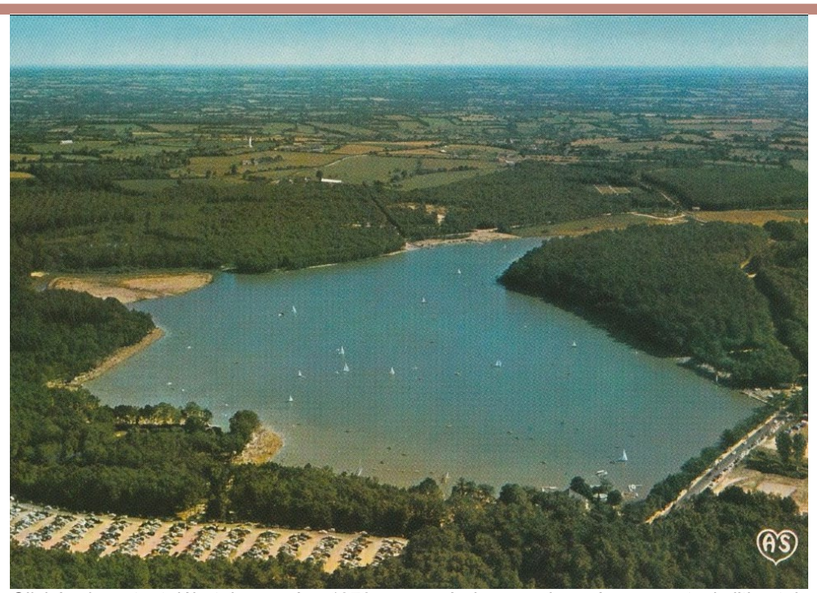

Cliché pris au tout début des années 1970, peu après les grands aménagements de l'île et de la queue au sud-ouest. Le camping s'est étendu et la route de la digue a été élargie.

Années 1978-80, un peu plus tard : le parking a été planté et le bâtiment de la maison du Lac est bien identifiable.

Années 1978-80. La zone de baignade est délimitée par un ouvrage (petits pontons flottants) qui devait également servir de plongeoir.

Camp de la Forêt (ou camping des Molières ?) 1971.

Baignade au sud du Vieux Château. On distingue l'auberge forestièrel'île tout juste terrassée, au fond à droite - non datée (fin des années 1960).

Années 1978-80. Jour de forte affluence : barques et pédalos naviguent dans les douves du château.

Chapitre 2

Les entités composant le site

Perceptions, modalités d'approche et caractérisation
Enjeux et objectifs de qualité paysagère

NB : Les constats ci-après, établis par grand secteur et lieux-clefs, ne détaillent pas certains thèmes à enjeux comme la signalétique, le mobilier ou les milieux naturels, qui sont abordés plus spécifiquement dans une troisième partie.

Supports d'étude : Le cadastre étant assez loin de la réalité spatiale, les principaux secteurs à enjeux ont fait l'objet de relevés sommaires reportés sur des plans schématiques établis au 1/2000ème ou 1/1000ème, à partir de la couverture photographique aérienne de 2010 (Géoportail).

Ils sont généralement accompagnés de coupes de principes.
Ces documents n'ont pas valeur de relevés géométriques. Il sont établis pour constituer une aide à la programmation et à la stratégie dans le cadre de la gestion du site classé.

A. En rive nord-ouest > Aux abords de la Grande Ligne, la digue et le ruisseau des Defays

Ce secteur, circonscrit par les routes départementales, développe, en aval du Grand Étang et de part et d'autre du ruisseau des Defays, une vaste séquence d'accueil et de loisirs. C'est le plus vaste espace ouvert du site classé.

• Deux dessertes majeures :

Desserte originelle du site, l'allée Somerton emprunte l'axe majeur que constitue la digue du Grand Étang. Elle se prolonge vers le sud-ouest en s'incurvant légèrement, dans la perspective de la route lorsque l'on arrive depuis le sud (origine du nom : la ville de Sillé est jumelée avec celle de Somerton, en Angleterre).

La Grande Ligne, allée forestière qui articule l'ensemble du massif de Sillé, croise l'allée Somerton plus au sud et «traverse» le Grand Étang. Elle marque en quelque sorte la limite du secteur exclusivement forestier situé plus au sud.

• Principales vues offertes sur le Grand Étang :

La digue concentre les plus beaux points de vue sur l'Étang, sans aucune occultation pénalisante. Ces vues sont orientées vers l'ouest et le sud-ouest. Les quelques arbres qui la bordent forment des éléments de cadrage des premiers plans sans gêner ces perceptions. De fait, c'est la promenade la plus appréciée des usagers.

La Grande Ligne opère également un bel effet de perspective cadrée vers l'étang. Au niveau de la berge, une vue panoramique remarquable s'instaure vers le nord-est, avec, en ligne d'horizon, l'Étang souligné par les masses forestières ponctuées par les équipements de loisirs.

Hormis la digue et la Grande Ligne, les échappées visuelles vers l'étang restent rares, du fait de la topographie ou de la couverture végétale. Toute la partie à l'ouest de la digue et contenue par les routes départementales se situe sous le niveau de l'étang.
On répertorie assez peu de vue depuis la RD 203, hormis la belle fenêtre ménagée par la Grande Ligne.
Une vue potentielle depuis la RD 203E est identifiée mais elle reste pour l'heure, occultée par la haie de cyprès qui longe cet axe de circulation.

• Trois ensembles fonctionnels :

Au nord du ruisseau des Defays, une vaste prairie héberge :
- en partie ouest, une aire de stationnement d'appoint, structurée par un mail de tilleuls et bordée à l'extrême-ouest par une petite roselière envahie par une plantation de pins (datée des années 1970) et de saules spontanés;
- en partie est, au contact de la digue, un espace aménagé pour le repos et les loisirs autour d'une aire de jeux;
- en partie nord-est un petit bosquet, au contact duquel se love l'ancien restaurant «l'Orée du Bois», aujourd'hui vétuste et voué à la démolition.

Au sud du ruisseau, au contact du couvert forestier, deux ensembles sont concédés à la Communauté de Communes :
- la base nautique, bien circonscrite entre l'Étang, l'allée Somerton et la Grande Ligne, occupée par le Cercle de Voile de Sillé-Plage,
- le camping de la Forêt, inscrit entre l'allée Somerton, le ruisseau des Defays et la route départementale.

A1. Les dessertes majeures : l'allée Somerton et la Grande Ligne

• L'allée Somerton :

L'allée évolue sur la digue de l'étang, à l'emplacement de l'ancienne route. Si l'emprise du ruban en enrobé est constante (environ 6m), les rives de part et d'autres fluctuent en largeur et sont de natures différentes.

L'allée sur digue : un des lieux les plus appréciés par les visiteurs, au contact du Grand Étang, offrant de très belles vues vers les rives opposées où l'arc forestier soulignant les berges se découvre.

Séquence sur digue / vue depuis le point de vue de la Grande Ligne. On devine à travers les arbres de la digue les mobil-homes du camping (à gauche sur le cliché).

Séquence sur digue / vue vers le nord-est : en hiver, les arbres de la digue brandissent leur silhouette et animent les transparences vers l'étang. Côté prairie, les cordons arbustifs paraissent accessoires. Une réouverture vers l'ouest est nécessaire pour redécouvrir le ruisseau et sa prairie.

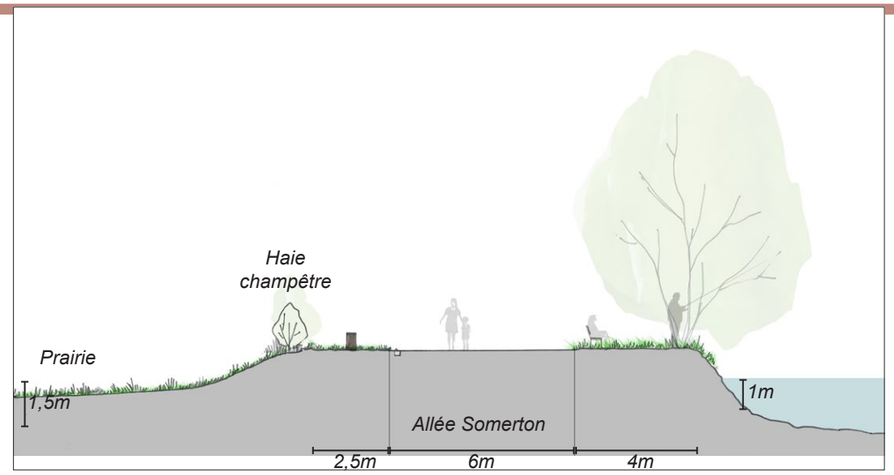

Coupes sur l'allée Somerton - Séquence 2/ Sur la digue - 1/200ème

Coupes sur l'allée Somerton - Séquence 3/ Entre le camping et la base nautique - 1/200ème

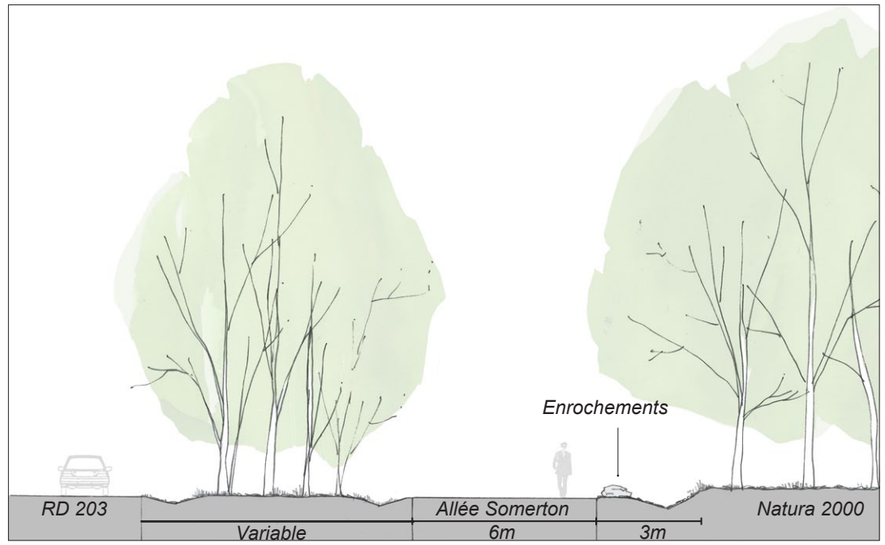

Coupes sur l'allée Somerton - Séquence 4 / accès sud depuis la RD203 - 1/200ème

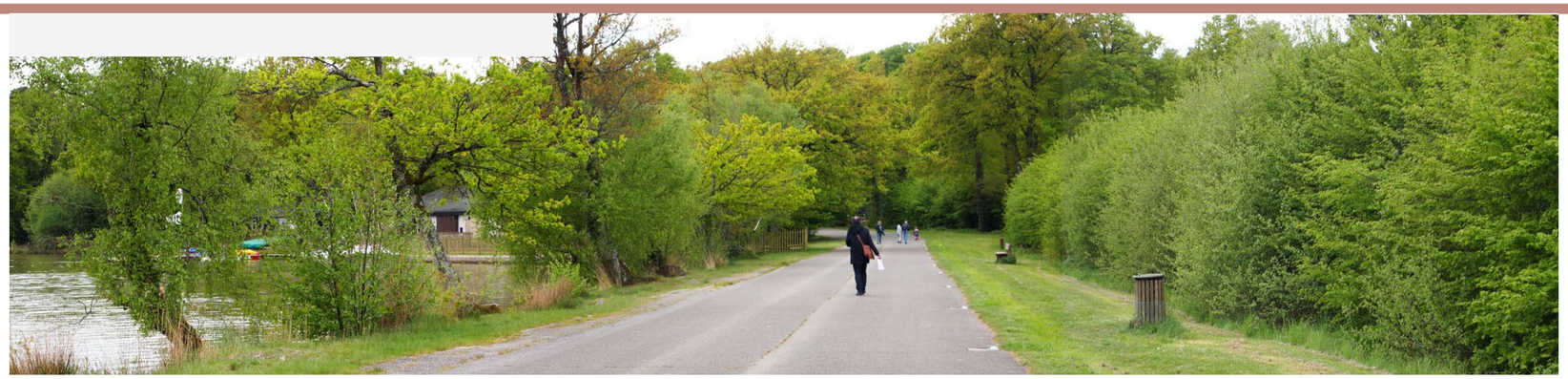

Séquence sur digue / vue vers le sud : En pleine végétation, la haie champêtre en rive ouest constitue un écran visuel sur la prairie et participe à l'occultation des installations du camping de la Forêt (mais moins efficace en hiver). Côté étang, les arbres et arbustes filtrent les vues vers la base nautique. L'aspect routier de l'allée reste assez prégnant mais ce tapis d'enrobé rend pratique la circulation du petit train.

Ponton de pêche accessible au PMR. C'est l'unique équipement de la sorte présent sur le site, alors qu'on devrait en trouver plusieurs.

Berge érodée par le sur-piétinnement des promeneurs et pêcheurs.

La digue est jalonnée de quelques beaux sujets arborés dont les systèmes racinaires pâtissent bien souvent du piétinement.

Chaque bâtiment est accompagné de plusieurs édicules techniques liés à l'acheminement de l'électricité. Un parasitage évident et récurent de l'espace public qui pénalise les ambiances forestières du site.

Ouvrage hydraulique peu élégant dans la digue.

Dispositif discret de jalonnement lumineux de l'allée.

Séquence entre le camping (à droite) et la base nautique (à gauche) : une requalification qui passe par une meilleure insertion des édicules techniques (cabine téléphonique, transformateur, coffrets électriques...). Une réduction de l'emprise de l'enrobé serait également souhaitable.

L'allée Somerton, entre l'allée Richefeu et la route départementale.

Séquence sud / vue depuis la RD 203 sur le carrefour avec l'allée Somerton. Le stationnement sauvage a nécessité la pose d'enrochements. La signalétique se concentre sur cette séquence de manière assez anarchique.

L'allée Somerton vue depuis la RD 302a, au nord. On distingue à gauche, le hangar de l'Embarcadère qui cache des vues potentielles sur l'Étang.

• La Grande Ligne à l'ouest de l'Étang

La partie longeant la base nautique, d'une douzaine de mètres de largeur, permet le stationnement, qui est réservé aux usagers du centre nautique. Le léger engravement de la plate-forme impose un petit talus de part et d'autre, quelque peu mis à mal par le piétinement et les manoeuvres des voitures (quelques racines d'arbres mises à nue).
La partie ouest est aménagée avec une simple ouverture dans le couvert végétal, en limite sud du camping. Un poste transformateur marque l'espace, bien prégnant dans la perspective de la Grande Ligne.
Le carrefour avec l'allée Somerton est un lieu stratégique car il articule la zone touristique et la zone plus naturelle au sud. Un point information est installé à l'angle de la base nautique.
Au-delà, à l'ouest de la RD 203, c'est une petite route qui emprunte la Grande Ligne, marquée ici par un relief prononcé, et qui offre un bel effet de fenêtre cadrée sur l'Étang.
NB : une descente à bateau doit être réalisée fin 2015 pour améliorer les usages du CVS. Cette cale réalisée en béton et de dimension modeste a fait l'objet d'une demande d'autorisation de travaux.

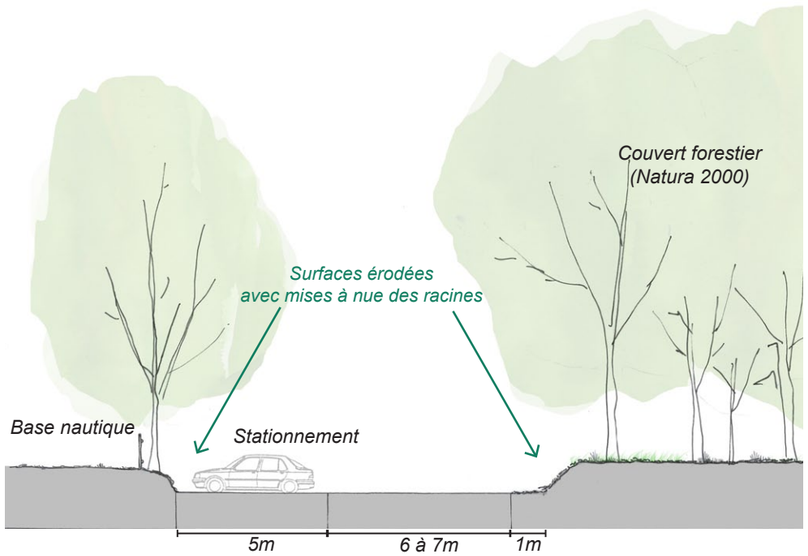

Coupe sur la Grande Ligne au niveau de la base nautique - 1/200ème

La Grande ligne est un tracé encore actif dans le paysage de l'étang, surtout lorsque son emprise est totalement dégagée.

Fenêtre vers l'Étang depuis le point haut sur la route de la Grande Ligne, à l'ouest du site.

Le transformateur dans la perspective emblématique du massif forestier de Sillé.

Le point de collecte-déchets interfère dans ce point de vue pittoresque; une relocalisation s'impose.

La Grande Ligne, vue vers l'ouest. En saison les véhicules stationnent le long de la base nautique (à droite). On distingue bien le transformateur disposé malencontreusement dans la perspective. Il s'agit d'un transformateur léger qui pourrait être déplacé.

La Grande Ligne / Carrefour avec l'allée Somerton. C'est un secteur stratégique car il articule la zone fortement touristique avec la zone naturelle. Il est également stratégique pour la base nautique. Le stationnement des usagers se fait sur des emplacements réservés le long de la Grande Ligne, et la mise à l'eau des bateaux s'effectue, uniquement les jours de régate, en empruntant l'allée plus au nord jusqu'au grand triangle.

Principaux enjeux / objectifs de qualité paysagère pour l'Allée Somerton et la Grande Ligne :

• Requalifier l'allée Somerton notamment dans sa partie sur digue :
- Réduire l'impact routier en restauration une bande herbeuse ou un mélange terre-pierre côté Étang; envisager l'application de ce principe en aval jusqu'à la Grande Ligne.
- Programmer le renouvellement de la strate arborée. Quelle stratégie ?
- Instaurer un nouveau rapport avec la Prairie des Defays, mettre en valeur les jeux de profondeurs de champ visuel.
- Revaloriser le contact avec le ruisseau des Defays.
- Proposer quelques équipements supplémentaires pour les usagers : bancs, pontons et autres éléments de mobiliers.
- Qualifier les accès nord et sud.
- La remise en état du système de vidange ne devra pas impacter la qualité paysagère de la digue.

• Mettre en valeur la perspective de la Grande Ligne :
- Requalifier les zones de contact (talus surpiétinnés avec racines du couvert forestier mises à nues) et réfléchir à des systèmes de protection.
- Organiser le stationnement pour le CVS, la descente à bateau, le stationnement ainsi que le retournement des autocars.
- Programmer avec le syndicat d'électrification le déplacement du transfo et le cas échéant, si l'attente s'avère longue, réfléchir à un dispositif pour une meilleure insertion.
- Repositionner le point de collecte-déchets (principes généraux à réfléchir sur l'ensemble du site).

• Réorganiser toute la signalétique :
- Prévoir un (ou des) points info (s) avec : informations générales sur le site classé / Plan d'ensemble du site classé + info pratique «randonnées» ?
- Réduire et redisposer les panneaux routiers et les panneaux de fonctionnement du site
- Sensibiliser le visiteur aux enjeux du Site Classé et du Site Natura 2000.

A2. La base nautique :

Concession actuelle : communauté de communes
Occupation : Cercle de Voile de Sillé-Plage (CVSP)
Convention de mise à disposition : 2015
Surface totale des bâtiments : 1546,88m2
Statut au PLU : Nl1 / Activités touristiques et commerciales

À l'origine, cet ensemble était une base Jeunesse et Sport nautique, puis le Conseil Général l'a transformé dans les années 1970 en base nautique et de plein air.
Le CNPN qui l'occupait, non affilié à la FFV, était tout d'abord sous tutelle du Conseil Général, puis sous celle de la commune depuis une dizaine d'années. Il a déposé le bilan à la fin de l'an passé.
Le Cercle de Voile de Sillé est une association ancienne installée au sud de l'Étang sur le site des Molières. Elle est affiliée à la FFV qui impose des critères de fonctionnement.
Depuis cette année, suite à la disparition du CNPN, le CVS s'est installé dans le centre nautique de l'ex-CNPN, et va bénéficier ainsi de locaux plus exploitables.
Le CVS va assurer sur ce site les activités d'adhérents en plus des anciennes activités de groupes. Le projet est mené avec le club de cyclo VVT.

• Principaux caractères du site d'accueil et fonctionnement :

Le terrain d'assiette présente une pente assez marquée vers l'étang, agrémenté de très beaux arbres (chênes principalement).
L'ensemble est limité par une clôture en bois simple, assez transparente, en demi-rondins (hauteur 1,20m environ).

L'entrée au centre se fait par la Grande Ligne, qui offre des places de stationnement (épi contre la clôture).
Les particuliers quant à eux sont accueillis sur le grand triangle au nord uniquement les jours de régate (l'accès étant habituellement fermé par une barrière): ils déposent leur remorque avec leur bateau et vont se garer dans la Grande Ligne.

L'ensemble est entièrement compris dans le site classé. Il est perceptible depuis les rives nord et est, repérable d'autant plus en saison par les bateaux stockés sur la berge. Mais son écrin boisé assure une continuité entre la rive plus au sud, plus naturelle, et la digue partiellement arborée de l'allée Somerton.

La partie-nord est une prairie en forme de triangle bordée par un quai d'une cinquantaine de mètres côté Étang. Cet espace livre de beaux points de vue depuis l'allée Somerton. Un très beau chêne marque la pointe nord du triangle.
Le reste de la parcelle est plantée d'arbres, essentiellement des chênes en futaie.

L'ensemble offre une impression de bonne qualité générale, malgré quelques points de détails qui pourront être améliorés de manière simple et sans trop d'investissements.

• Évolution du complexe architectural :

Le premier bâtiment date des années 1960 (présent sur la couverture aérienne de 1967). En forme de longère, il s'inscrit parallèlement à la pente en présentant sa façade est à l'étang et sa façade ouest en léger engravement par rapport à l'allée Somerton. Son toit est peu élevé, revêtu en ardoise. Ses murs de façades sont agrémentés de maçonnerie de pierres typique de l'époque et de bardage bois, offrant une assise architecturale qui participe à l'ancrage du bâtiment au sol.
Le quai et le parking à bateaux au nord sont également réalisés à cette époque.

Un deuxième bâtiment est alors construit (cf. clichés de 1974). Il se positionne en arrière du premier, plus à l'ouest et s'inscrit dans les mêmes principes architecturaux (volumes, matériaux, orientation...).

Une troisième phase d'extension a lieu entre 1981 et 1984 : le grand bâtiment au nord ainsi qu'un plus petit, prennent place à l'ouest des deux premières constructions. Ces deux constructions, un peu plus hautes, si elles reprennent les grands principes pour le choix des matériaux, présentent un agencement des volumes architecturaux différents, plus complexes, avec un effet de densité plus fort. Ces volumes sont également plus hauts, avec l'utilisation des espaces sous combles.

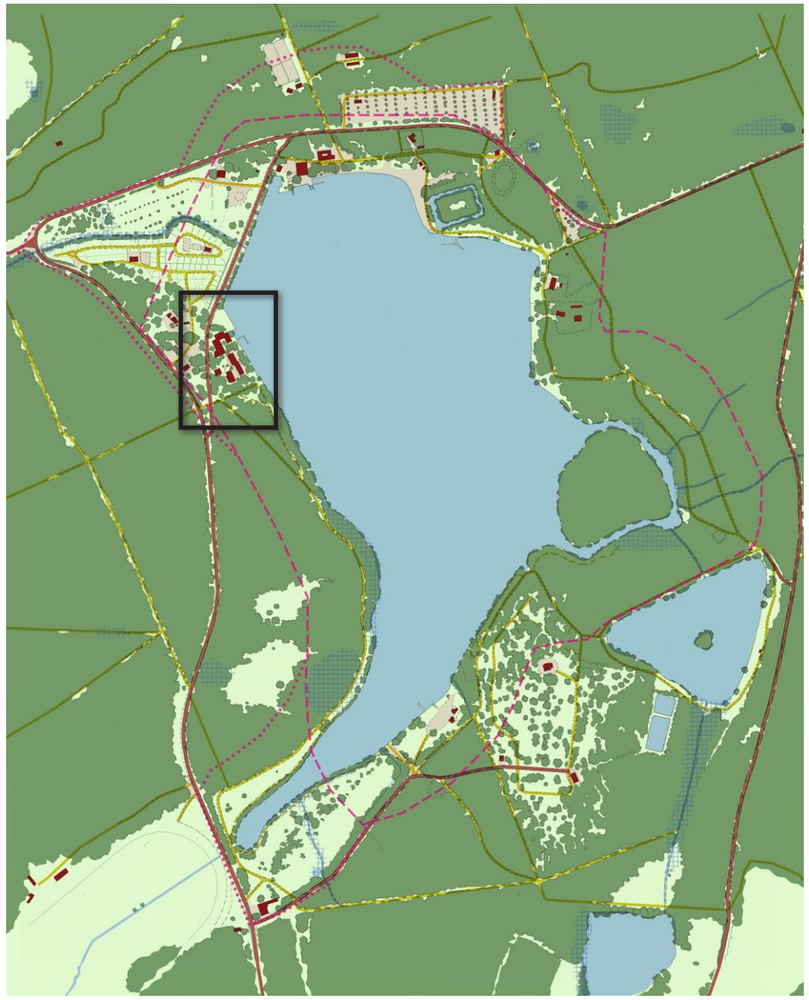

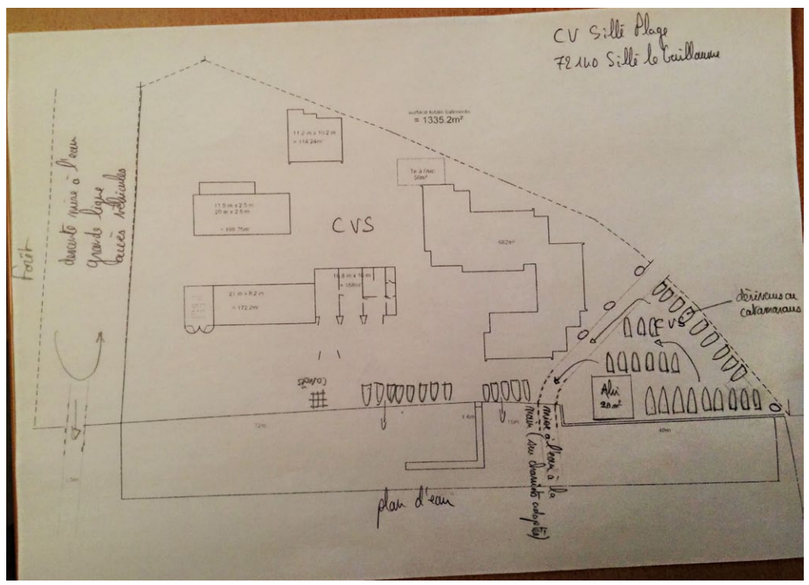

Relevé sommaire des surfaces bâties et fonctionnement / Source : CVS

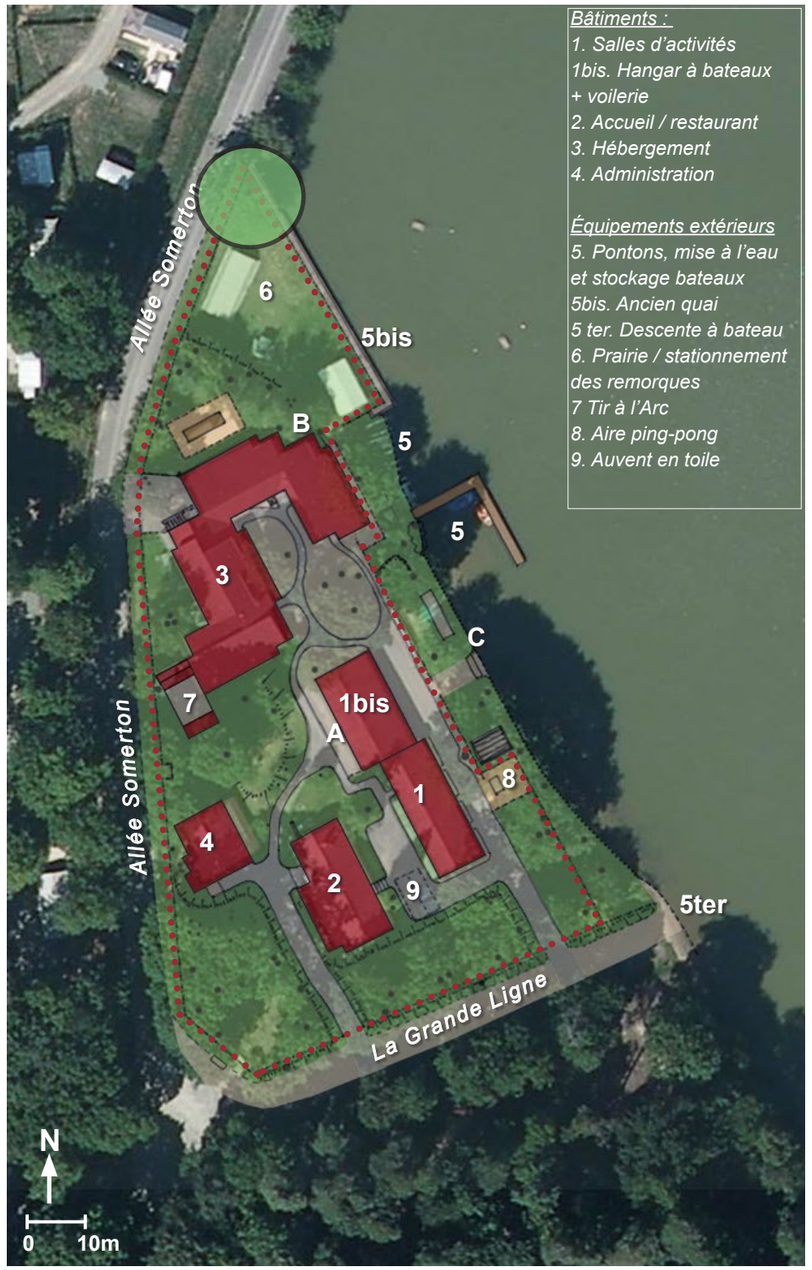

Relevé de l'état actuel - éch. 1/1000ème

• Aspects des abords :

Une partie du couvert boisé a pu se maintenir et la forêt en arrière-plan, occupant des pentes plus marquées, joue pleinement le rôle d'écrin et de décor scénographique, notamment dans les vues offertes depuis les rives nord et est de l'étang. Ces vues sont particulièrement remarquables, malgré la prégnance des ponctuations blanches des huisseries en PVC, des volets roulants et des plages d'enduit ton pierre.

Les vues depuis l'allée Somerton sont beaucoup moins travaillées et l'on ressent une certaine impression d'«arrière», renforcée par la présence d'édicules mal positionnés et du hangar du tir à l'arc dont les cloisons en bois assez massives occultent une des rares fenêtres visuelles vers l'étang.

La partie nord en forme de triangle sert de lieu de stockage des bateaux, avec une mise à l'eau uniquement manuelle. Elle offre l'avantage de bien gérer les transparences vers l'étang depuis la promenade de l'allée et met à distance les constructions. L'hiver, elle est totalement dégagée mais les installations en saison touristique sont très visibles.

Les abords des bâtiments à l'intérieur de la parcelle offrent un «paysage» de petits modélés très évocateurs des aménagements paysagers de la fin des années 1970, sous couvert de quelques beaux arbres (chênes) dont certains ponctuent l'esplanade sur l'étang.

La Grande Ligne au sud offre une descente à bateau ainsi qu'un retournement des véhicules.

• Le projet du CVSP :

Le CVSP a repris en gestion la base nautique. Pour faciliter l'accueil et l'amenée des bateaux et remorques dans le grand triangle, le fossé au nord de la structure d'escalade a été remblayé en début de saison. Au-delà de cette intervention, le CVS, suite à sa récente installation sur ce site souhaite adapter le centre au nouveau fonctionnement. Au-delà de cet aménagement, afin de maintenir l'activité vélos et de pouvoir accueillir les adhérents, le Centre nautique. Les principaux éléments de programme sont :

- un garage à vélos avec atelier de réparation (à positionner en A - cf. plan page précédente).
- un local de moins de 20 m2 pour l'accueil des adhérents et la surveillance des bateaux naviguant sur l'Étang (à positionner en B)
- Des adaptations légères des berges pour optimiser l'accueil, le stockage et la mise à l'eau des voiliers et des canoës (secteur C).

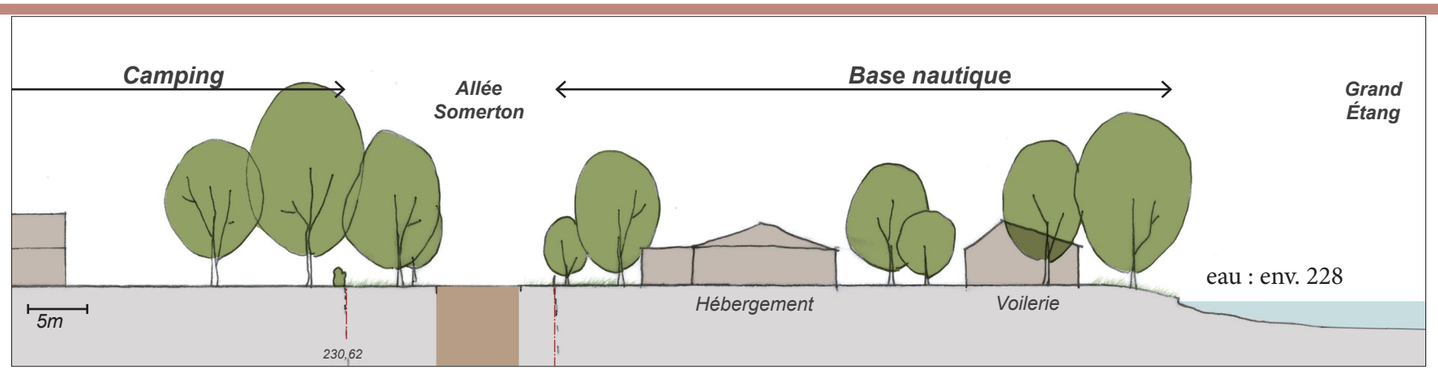

Coupe de principe ouest-est - 1/500ème

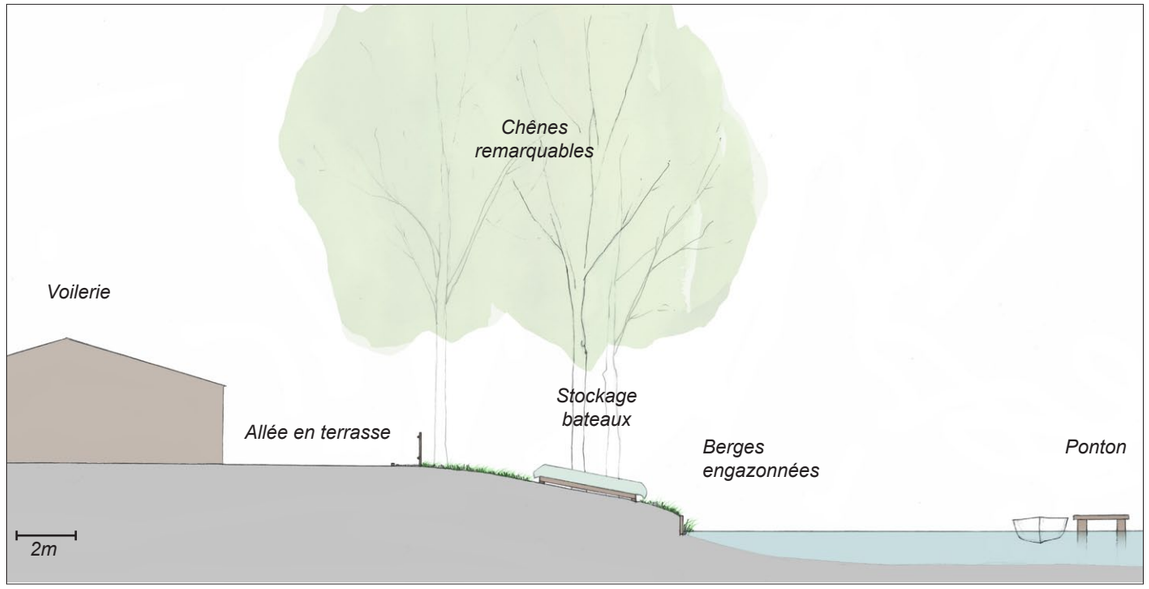

Coupe rapprochée au droit de la voilerie - 1/200ème

Façade sud, sur la Grande Ligne : Une implantation ménageant les événements topographiques et les arbres.

La pointe de la parcelle ainsi dégagée livre un point de vue sur le plan d'eau qu'il serait opportun de ne pas occulter de manière définitive par des installations liées à l'activité du centre nautique. Le chêne remarquable doit absolument être préserver.

Façade sud, côté Grande Ligne : un sous-bois très affecté par le piétinement et les terrassements de la voirie.

Le linéaire de berges servant de mise à l'eau mériterait une rénovation globale, attentive aux arbres existants et visant à adoucir le profil de la rive de manière à éviter la reconduite d'ouvrage de soutènement.

Façade est, côté Allée Somerton : Une certaine qualité architecturale émane de l'ensemble bâti, mais dont la longueur entrave le champ visuel axé sur le Grand Étang.

Surface en dalles alvéolaires : un dispositif pour sans doute pertinent pour limiter le tassement du sol au contact des arbres mais qui exige un entretien régulier.

Façade sur le Grand Étang : Une composition assez remarquable qui se love dans la matière boisée en arrière-plan. Sont cependant assez prégnantes les ponctuations de couleur claire : huisseries, volets roulants et plage d'enduit ton «pierre».

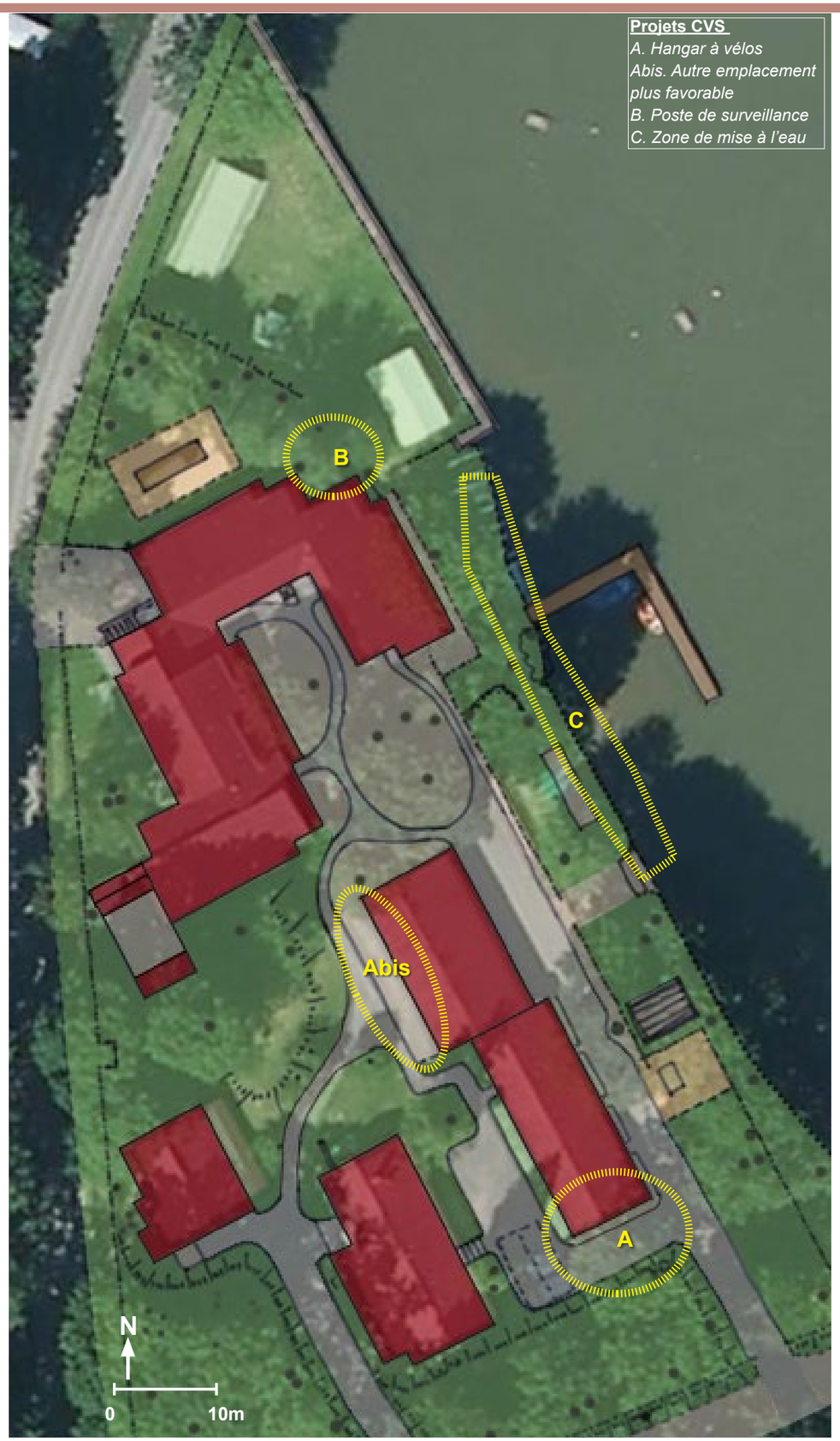

Façade sud, côté Grande ligne : Un sous-bois là aussi très sollicité par les activités.

La pointe nord de la parcelle : Une zone très pratique pour l'accueil des plaisanciers occasionnels qui doit conserver durablement cet état de prairie ouverte sur le plan d'eau et les horizons boisés.

Principaux enjeux / objectifs de qualité paysagère pour le secteur de la base nautique :

Les principaux enjeux vis-à-vis du site classé sont liées aux impacts visuels des installations, notamment dans les perceptions visuelles offertes depuis les différentes rives du Grand Étang.

Objectifs de qualité paysagère :

• Maintien du couvert boisé : bilan phytosanitaire régulier, préservation du système racinaire en limitant le compactage au sol, renouvellement à moyen terme. Les chênes sont à suivre particulièrement en raison de leur aspect remarquable, notamment celui au nord du triangle, qui articule la base avec la digue.

• Restauration de la strate basse végétale : mise en défens à étudier avec l'ONF.

• Reprise des berges pour adoucir leur profil et rendre plus facile la mise à l'eau et évacuer les installations précaires peu élégantes. Favoriser également une revégétalisation là où aucun usage nautique se déroule. Conforter les milieux naturels des berges dans la partie sud (herbiers, strates arbustives et arborées)

• Extension bâtie : respecter l'équilibre entre la densité bâtie et le couvert végétal qui conditionne la qualité remarquable des scénographies offertes depuis les rives nord et est + rester dans l'esprit des lieux.

• Rechercher l'effacement des ponctuations par les «tâches claires»: huisseries et volets roulants blancs, enduit ton pierre...

• Mieux intégrer les édicules techniques (transformateur et armoires électrique des concessionnaires).

A3. Le Camping de la Forêt :

Concession actuelle : communauté de communes
Occupation : Camping de la Forêt, gestion communautaire
Statut au PLU : en zones naturelles (N) */ Voir cahier n°2/ partie B)*
Nl1c: *Camping ne pouvant recevoir de nouvelles cponstructions : partie ouest*
Nl1cs : *Camping en site classé ne pouvant recevoir de nouvelle construction*
Nl2c : *Camping pouvant recevoir de nouvelles constructions*

Dans les années 1960, le «Camp de la Forêt» est établi sous le couvert forestier au nord de la Grande Ligne et au sud-est de la Digue, contre l'allée Somerton(*), dans le site classé mais hors du champ visuel de l'étang.

Puis, dans les années 1970 et 1980, il s'est progressivement étendu vers le nord, s'appropriant les espaces plus ouverts contre la digue et le ruisseau des Defays.
Aujourd'hui, le camping, classé 3 étoiles, offre 144 emplacements. Près de 2/5ème du camping se situe dans le site classé (contre l'allée Somerton).

(*) 14 janvier 1960, commission départementale terrain de camping : examen de divers projets d'implantation de camping dont celui de Sillé.

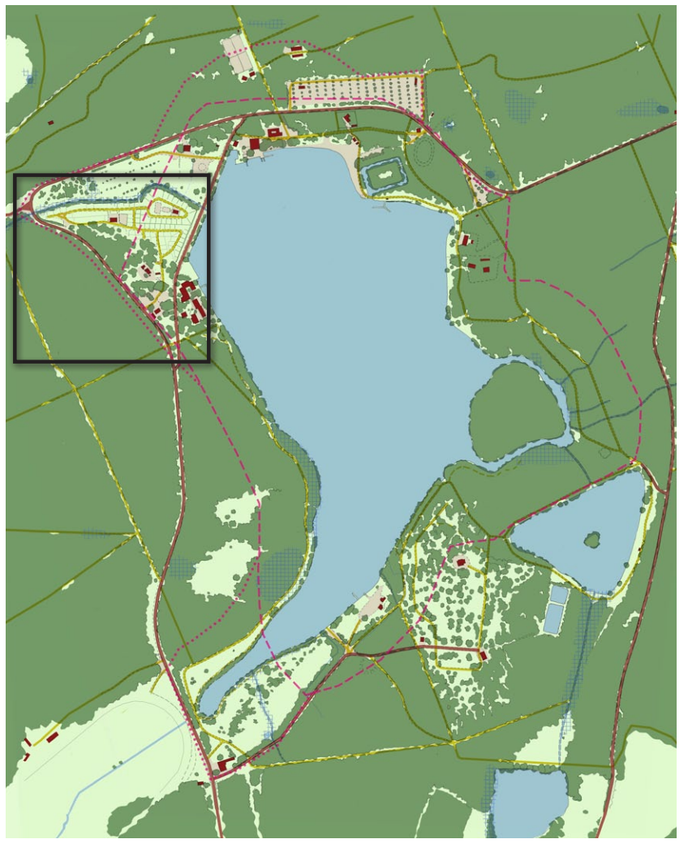

Relevé de l'état actuel - ech. 1/1750ème

• Fonctionnement actuel :

Le camping apparaît aujourd'hui très bien «tenu» (paysage «jardiné» sous le couvert forestier). L'entrée principale se fait par la route départementale, à proximité du bâtiment d'accueil. Deux autres accès sont interdits aux usagers véhiculés : au nord-ouest, sur la départementale et au sud-est, sur l'allée Somerton.

Depuis la fin des années 1970, une partie de ce camping est occupée à l'année par des mobil-homes. On dénombre aujourd'hui près de 50 mobil-homes (couverture photographique aérienne de 2010). De générations diverses, ils sont plus ou moins impactants : blanc, en bois type chalet, en bois type roulotte, etc... Une trentaine environ est implantée dans la bande des 100 m du site classé. Cette partie occupée par les mobil-homes reste pénalisante pour la qualité paysagère du site tout comme le secteur situé à l'angle sud.
Progressivement ces mobil-homes et caravanes parqués à l'année devront migrer en dehors du périmètre du site classé ou être simplement évacués pour les plus vétustes. Cette décision fait suite une réunion tenue le 30 juin 2014 en préfecture de Mans qui privilégie un retour progressif à une situation compatible entre site classé et activités de camping, le plan de gestion fixant les modalités de réorganisation du camping de la Forêt.

Rive à l'est concernée par la marge de recul des 100m impliquant le déplacement des installations.

Rappel de la réglementation applicable aux mobil-homes dans les sites protégés au titre du code de l'environnement.

Dans les sites classés :
Le principe inscrit à l'article L. 341-10 du code de l'environnement est que toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale.

Application jurisprudentielle de cette définition aux mobil-homes :
Les mobil-homes ou des résidences mobiles de loisirs (RML) posés sur des plots de fondation et ne conservant pas en permanence des moyens de mobilité leur permettant d'être déplacés par simple traction, ne peuvent être assimilés à des caravanes. Ils doivent être considérés comme des maisons légères assujetties à l'obligation de permis de construire.

L'inspecteur des sites de la DREAL Poitou-Charentes en charge du site classé de l'île de Ré a entrepris une action de police à l'encontre de deux propriétaires de terrains de camping dans le site classé de l'Ile de Ré pour installation de mobil-homes sans autorisation au titre des sites. Procès-verbal a été dressé, le procureur a décidé de poursuivre, et la décision du TGI de La Rochelle, qui donne raison à l'administration, a été confirmée en appel puis en cassation.

Au coeur du site, des vestiges du couvert forestier évolue tant bien que mal parmi les voiries et les édicules d'hébergements statiques. La palette végétale est restée assez proche de celle rencontrée dans ce contexte de forêt, avec assez peu d'essences horticoles. La délimitation des emplacements par la charmille impose une écriture très jardinée.
Cette tonalité très «verte» exacerbe d'autant plus les contrastes de tonalité avec le blanc des caravanes et des mobil-homes.

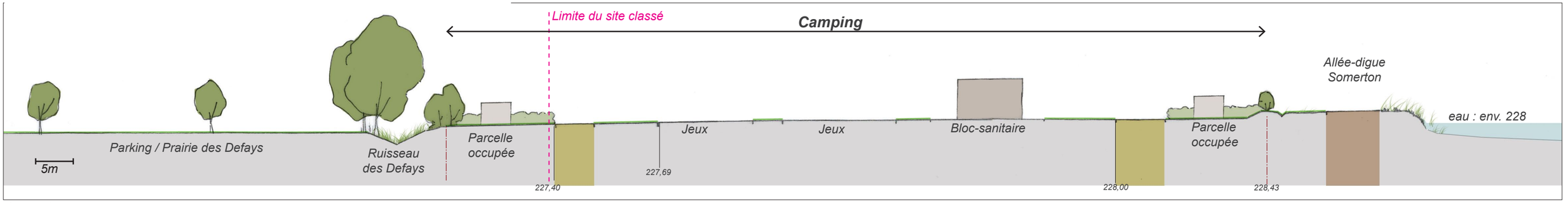

Coupe 1

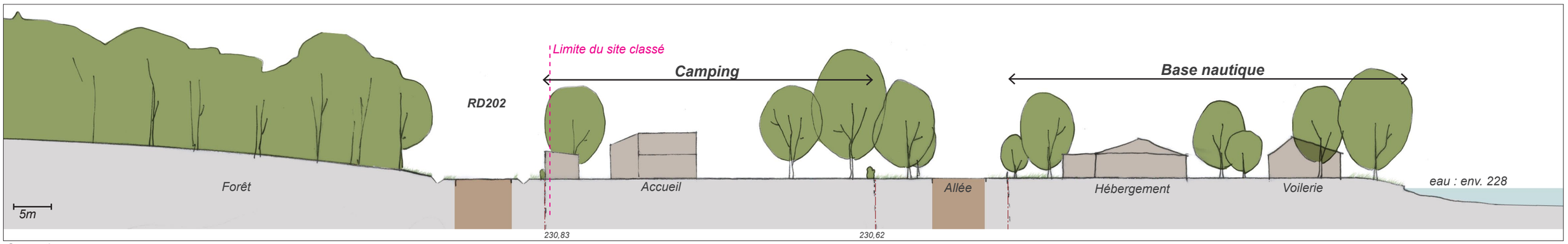

Coupe 2

• Des paysages internes contrastés :

Les parties nord et est du camping sont pratiquement dépourvues d'arbres. Les installations (bâtiments sanitaires, mobil-homes, caravanes et leurs annexes) sont visuellement très présentes. La frange nord-ouest contre le ruisseau bénéficie de l'ombrage de la ripisylve.

Les parties sud et sud-ouest du camping profitent de l'ancienne couverte forestière, essentiellement à base de chênes, et sont généralement libres de garage hors saison. On y découvre de belles séquences de sous-bois aux ambiances jardinées par l'agencement des charmilles sur les pelouses régulièrement tondues.

L'extrémité sud destinée à l'accueil et aux activités est plus minérale et est occupée partiellement par des installations diverses : (grandes tentes, tables de pique-nique, parois en bois opaque pour le tir à l'arc...).

• Un couvert forestier partiel et vieillissant :

Dans la moitié sud-ouest, la couverture forestière (futaie de chênes) a vieilli et s'est éclaircie assez fortement. On peut encore y observer de beaux chênes et quelques pins. Les plantations d'arbres récentes plus au nord apparaissent bien légères pour constituer un nouveau couvert et le choix des essences dénote avec la palette locale. Le renouvellement du couvert est donc souhaitable.

Le classement du camping a imposé la plantation de haies pour délimiter les emplacements. C'est le vocabulaire de la charmille qui a été choisi et qui caractérise aujourd'hui fortement l'espace, en le cloisonnant tout en laissant de grandes transparences.

• Des équipements plus ou moins impactants :

Le bâtiment d'accueil, vétuste, est voué à la démolition et va être reconstruit en 2016. Le futur bâtiment s'inspire des deux édifices construits il y a peu dans la grande clairière de stationnement au nord.

Le parking visiteur, aménagé en chambre végétale met à distance la route et une partie du camping. Il offre un point d'information et un point de collecte pour les déchets.

Le camping est équipé de trois ensembles de blocs-sanitaires, traités par un habillage en bois et une couverture en ardoise, reprenant le registre de bâtiments forestiers. Ils ne sont pas d'une grande qualité architecturale et présentent quelques signes de vétusté, mais ils ont le mérite de jouer la discrétion. Chaque ensemble est accompagné d'aires de jeux ou de loisirs. Ces ensembles sont perceptibles dans les vues offertes mais n'affectent pas vraiment les paysages des abords de l'étang.

Une aire pour camping-car (vidange, recharge...) est aménagée près de la sortie du camping.

• Des limites assez hétérogènes, mais tenues par des haies champêtres :

Le camping présente l'avantage de grandes transparences hivernales, à cause du couvert forestier constitué majoritairement de grands fûts de chênes et du maintien des haies en strate basse. Les seules structures opacifiantes sont finalement les haies périphériques qui atténuent l'impact des mobil-homes et caravanes à l'année. Par contre, cette transparence livre au regard en hiver, les carcasses des caravanes et des mobil-homes, dont la présence devient particulièrement prégnantes.
Le long de la digue, une haie champêtre constitue un écran visuel assez efficace en saison. L'hiver, les édicules de couleur claire restent cependant assez prégnants.

En limite nord, la ripisylve du ruisseau, multi-strates, permet d'opérer une bonne transition. Cependant il persiste quelques linéaires d'épicéas et de thuyas qui cloisonnent très franchement l'espace.

Le long de la RD, le parking en chambre végétale met à distance une partie du camping. Des haies champêtres plus ou moins élevées accompagnent les rives de la route. Quelques roulottes sont visibles à travers la haie, surtout en hiver.

• Un entretien des dépendances vertes qui pourrait être plus extensif :

Si le camping semble très bien tenu, l'entretien des végétaux pourrait s'orienter sur des pratiques plus extensives, notamment sur certains secteurs comme la limite nord, les fossés, et certaines pelouses avant la forte saison. Des fauches plus tardives permettraient de diversifier la strate basse et d'offrir après quelques saisons un cortège floristique plus varié, bénéfique pour le paysage comme pour les milieux naturels.

Clairière accueillant des bâtiments-sanitaires en partie centrale et une aire de jeux.

Vue du sous-bois depuis le parking-visiteurs : Si les premiers plans offrent un paysage de sous-bois «jardiné» assez intéressant, les mobil-homes sont très perceptibles en arrière-plan.

Vue depuis l'allée Somerton (à travers la clôture), au sud de la digue.

Vue depuis le bâtiment d'accueil vers le nord-est: Le parking-visiteur, le sas de contrôle d'accès et une des aires de jeux.

Vue depuis l'allée Somerton, en hiver, les mobil-homes et caravanes, notamment ceux implantés dans la bande des 100m sont très visibles malgré les structures champêtres installées le long de l'allée.

Vue depuis le nord à travers la ripisylve du ruisseau des Defays : on aperçoit le bâtiment des sanitaires n°3 à travers une des rares parcelles libérées le long du ruisseau.

Vue depuis l'allée Somerton juste avant la Grande Ligne. Un aménagement en voie de reconfiguration à l'occasion de la reconstruction du bâtiment d'accueil du camping. Une opportunité à saisir pour opérer un toilettage complet de cette zone très exposée au regard car située sur un itinéraire très fréquenté.

Principaux enjeux sur le secteur du camping / objectifs de qualité paysagère:

Les principaux enjeux vis-à-vis du site classé sont liées aux impacts visuels des installations de camping qui peuvent dénaturer l'esprit du site classé.

• Maîtriser les aménagement connexes à la reconstruction du bâtiment d'accueil :
- Améliorer ce secteur de l'accueil ainsi que la pointe sud (composition d'ensemble prenant en compte la préservation des arbres et leur renouvellement à moyen et long terme).
NB : c'est un secteur très en vue depuis l'entrée ouest du site classé. Une grande attention devra donc être apportée à ce secteur (renouvellement du couvert, déplacement du tir à l'arc, plantations, espaces de détente, etc).

• Accompagner le déménagement hors site classé des mobil-homes et caravanes parqués à l'année :
- La partie hors site classé est en partie sous couvert de chênes : modalités pour limiter les risques d'impacts qui fragiliseraient les arbres
- Conditionné par l'aménagement des réseaux, qui risque également de fragiliser les arbres en passant dans le chevelu racinaire
- Quelles modalités d'implantation pour limiter des impacts sur les abords du site classé ?
- Quelles modalités pour le remise en état du secteur en site classé ? (replantation ?)

NB : printemps 2015, 29 mobil-homes comptabilisés par la commune dont :
21 mobil-home longue durée
4 mobil-home longue durée en vente
4 mobil-homes appartenant au camping

• Maintenir voire améliorer la qualité des limites notamment au nord :
- Qualifier le contact avec le ruisseau des Defays : supprimer les thuyas et les épicéas
- Filtre végétal à proposer.

• Proposer quelques plantations notamment dans la partie nord et réfléchir à un entretien plus extensif de certains secteurs pour favoriser une diversification de la strate herbacée.

• Homogénéiser la signalétique en restant dans un registre très sobre en cherchant à la réduire hors saison.

La reconstruction du bâtiment d'accueil du camping (images issues du dossier de permis de construire 2015) est l'occasion de conforter la nouvelle identité architecturale du site du Grand étang. Reprise du bois brut en façade et toiture, volumétrie simple (AAUE, architectes).

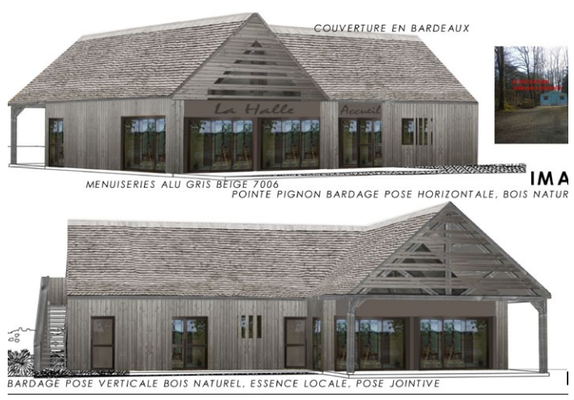

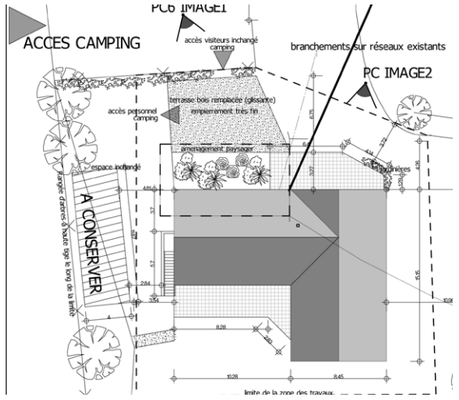

A4. La prairie des Defays :

La prairie a connu plusieurs aménagements réalisés au coup par coup.
Lors du classement du site en 1948, elle était encore occupée par une peupleraie. L'aménagement en aire de stationnement avec plantation des arbres date des années 1980. Il existait un fossé qui traversait la prairie en limite ouest de l'aire de jeux, il semble avoir été supprimé. La petite pisciculture située à l'exutoire de l'Étang persistera jusqu'à la fin des années 1990.
Autrefois, un fossé conduisait les eaux de la forêt à travers la prairie jusqu'au ruisseau des Defays.

Aujourd'hui, il en resulte les dysfonctionnements suivants :
- la haie de conifère qui s'inscrit dans sa continuité occulte les visions vers l'étang et la prairie depuis la route,
- le ruisseau des Defays, assez encaissé, n'est pas perceptible et reste peu accessible,
- les arrières du camping sont bien visibles derrière la ripisylve du ruisseau,
- la zone humide à l'ouest est oubliée, envahie par des pins et des saules. C'est la seule roselière à phragmite de Sillé (cf. chapitre sur les enjeux écologiques).
-une structure de jeu flotte dans l'espace
- enfin, l'aire de stationnement est un peu vétuste, les arbres semblent avoir du mal à pousser.
Pour mémoire, dans ce secteur, le restaurant «L'Orée du Bois» a été démoli fin 2015. À cette date, il reste cependant un amas de gravats autour des branchements électriques qui devront être évacués rapidement).

La haie de cyprès en rive de la RD 203e prive tout échange visuel avec la prairie. Une interface à revoir dans le cadre d'un projet global visant au réaménagement de l'aire de stationnement.

Extrait du PLU de Sillé-le-Guillaume

- *Nps - Aires de stationnement perméables*
- *Nl1 - Activités touristiques et commerciales*
- *Nl1c - Campings ne pouvant recevoir de nouvelles constructions*
- *Nl1cs - Campings en site classé ne pouvant recevoir de nouvelles constructions*
- *Nl2c - Camping pouvant recevoir de nouvelles constructions*
- *Np - Espaces à protection stricte*
- *Zone humide*

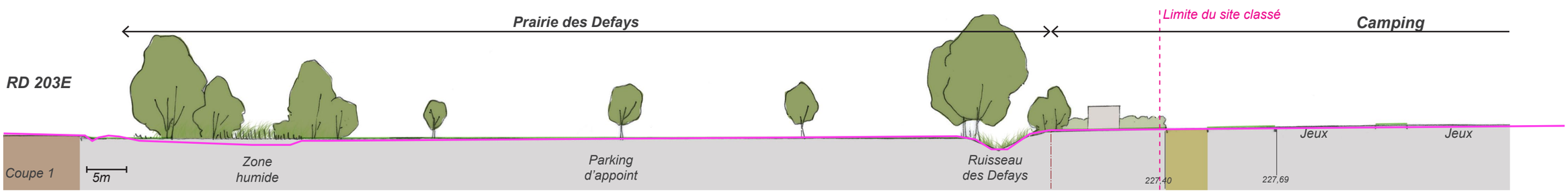

Vue depuis la digue : c'est un des rares espaces au bord du Grand Étang offrant une aussi grande profondeur de champ visuel. Au premier plan, derrière la haie champêtre, la grande prairie accueille l'aire de jeux, vétuste et réduite à une seule structure. Notons la prégnance de la corbeille pourtant assez sobre par sa nature en bois.

Vue depuis la digue : Les cinq pins cloisonnent quelques peu la prairie mais ils seront sans doute utiles pour opérer un filtre lorsque celle-ci est envahie en saison par les voitures...

Vue depuis la terrasse de l'Orée du Bois : La vue dégagée vers l'Étang doit être ici préservée. Le maintien des vues actuelles et la réouverture des vues potentielles depuis la RD 203E constituent des enjeux majeurs de lecture du site qu'il s'agit de prendre en compte dans les réflexions sur les emprises et le fonctionnement de l'aire de stationnement, lors de l'élaboration du projet de réfection.

En été, la prairie révèle tout son potentiel, offrant aux promeneur sun véritable jardin sauvage.

L'aire de jeux est en situation exposée, bien mal insérée dans cet espace ouvert.

Cabane des sanitaires à l'orée du Bois.

La zone humide et le ruisseau des Defays sont deux éléments à forts enjeux écologiques qu'il s'agit de mieux considérer dans la gestion du site. L'expertise du Massif forestier de Sillé fait des recommandations précises qu'il faudrait mettre en place rapidement.

Vue depuis le fond du parking, contre la roselière : un espace de mise à distance serait nécessaire pour mettre en valeur et préserver les ambiances rivulaires du ruisseau ainsi que la zone humide.

Principaux enjeux / objectifs de qualité paysagère pour la Prairie des Defays et ses abords

Il s'agit de retrouver l'esprit d'une prairie humide avec ses cortèges associés tout en proposant les usages de stationnement et de détente. Le maintien de l'ouverture de l'espace et sa «fluidité» devront guider les interventions à venir.

Plus concrètement, les objectifs de qualité paysagère pourraient être :
- Maintien des points de vue vers l'Étang et réouverture de nouveaux points de vue à travers la prairie et depuis la RD 203E.
- Mise en valeur du ruisseau des Defays : rendre le bord du ruisseau accessible, favoriser un bon état des milieux (Stallegger préconise dans son rapport d'aménager «une zone tampon en canal-lagunage» pour limiter les pollutions vers l'étang du Moulin).
- Restauration de la zone humide à l'ouest : mise à distance du stationnement, suppression des pins et d'une partie des saules; arrêt du broyage à proximité de la zone, gestion à mettre en place conforme aux recommandations de l'expertise STALLEGGGER 2012.
- Réaménager le sentier qui longe le ruisseau et qui va vers l'étang des Moulins.
- Requalification et relocalisation de l'aire de jeux : Y installer des structures à la fois attractives et sobres, aux impacts visuels limités dans le champ visuel de l'Étang.
- Requalification de l'aire de stationnement en favorisant le maintien d'un couvert herbacé.
- Effacement de la haie de confères bordant la prairie au nord. Modalité de traitement de cette limite avec la RD 203E.
- Stratégie sur la strate arborée à mettre en place.
- Restauration de la lisière du bosquet après démolition du bâtiment de l'Orée du Bois et de ses annexes.
- Point signalétique à débattre ?
- Étudier une signalétique de sensibilisation sur les enjeux de biodiversité de ce secteur.

B- En rive nord > La Plage, les espaces d'accueil sous les bosquets et leurs abords

Ce secteur concentre les principales activités de loisirs de Sillé-Plage.

• Perceptions depuis la route :

Depuis la route et le parking, l'étang est perceptible à travers le couvert forestier, assuré principalement par des chênes et quelques pins.

Les principales opacités proviennent :
- de l'ensemble Embarcadère - Maison du Lac,
- des installations du Refuge du Trappeur,
- des conifères denses bordant le mini-golf.

À noter de beaux effets de perspective cadrée sur l'étang à chaque entrée accessible aux piétons : depuis le haut de la Maison du Lac, depuis l'allée contre le Refuge du Trappeur, au niveau du manège des Poneys (dans l'axe du terrain de beach-volley) et bien sûr depuis la Grande ligne.

• Modalité d'accès et de découverte :

L'aire de stationnement principale aménagée dans la grande clairière au nord de la route offre une certaine perméabilité visuelle vers l'étang à travers le bosquet forestier, sauf en partie centrale, où les installations récentes du Refuge du Trappeur détonnent fortement et occultent les vues.

La desserte piétonne principale se fait par trois passages protégés sur la route, chacun se prolongeant par un cheminement à travers le bosquet aujourd'hui mis en défens par l'ONF, jusqu'à l'allée Gabriel Richefeu.

Celle-ci, avec l'allée Somerton, constitue la promenade de déambulation favorite des visiteurs, desservant la plage et les principaux lieux d'attractions.

À partir de la plage, un chemin de rive contourne les douves du Vieux Château dessert les pontons des Pédalos Rouges et rejoint la Grande Ligne. Cette séquence offre une ambiance plus apaisée : le Vieux Château l'isole du secteur touristique et ludique, les herbiers en rive, qui atténuent l'anthropisation du site, tendent à progresser et les vues sur l'étang, plus orientées vers le sud, mettent à distance les installations de loisirs.

Arrivés à hauteur de la Grande Ligne, les promeneurs ont le choix de poursuivre le tour de l'Etang, de se diriger vers le Mini-Golf ou de revenir en passant sous le couvert forestier par le Manège des Poneys.

Le descriptif entité par entité ci-après se fera d'ouest en est.

Modalités de perceptions du site - éch. 1/2000ème

Relevé de l'état actuel - éch. 1/1000ème

B1. Les dessertes au nord du Grand Étang et l'aire de stationnement de la Grande Clairière

• La RD 203A au nord du site

La RD 203A permet d'accéder au parking principal et met en scène l'Étang à distance; elle offre à travers les bosquets quelques échappées visuelles vers l'Étang, malgré les effets d'opacité des divers ensembles bâtis et leurs installations annexes.

Les problématiques rencontrées sont récurrentes mais assez limitées tout le long de cet itinéraire au nord de l'étang :
- les enseignes non autorisées y sont nombreuses ;
- quelques coffrets électriques pénalisent la rive-sud ;
- les conteneurs à ordures s'affichent en façade
- la présence de thuyas et de robiniers au nord-est, contre le mini-golf.

Deux séquences sont à requalifier prioritairement parce qu'elle concentrent ces problématiques :
- les abords du Refuge du Trappeur
- les abords du mini-golf.

Le réaménagement de la frange au contact avec le parking est plutôt une réussite tant sur le plan de la canalisation des flux que sur l'aspect paysager : le dégagement de la haie a rétabli des transparences qui se fondent depuis le fond du parking au nord. Les abords forestiers ont été mis en défens. Quatre passages protégés permettent aux piétons de gagner facilement les bosquets, en direction de la plage.
En bordure de l'autre rive, la mise en défens des bosquets va permettre une reconquête du sous-bois par la strate basse et conforte la mise en scène du site en proposant aux visiteurs des accès confortables et scénarisés sur l'Étang.

Une aire de stationnement qui s'apparente à une vaste clairière en période de basse fréquentation.

• La grande aire de stationnement dans la Clairière

L'aire de stationnement a été réhabilitée il y a deux ans. Les deux halles d'accueil datent d'une dizaine d'années et constituent une belle référence architecturale en total accord avec l'esprit des lieux.
Les arbres ont été maintenus. Ces plantations datent des années 1970 et sont un peu malingres malgré leur âge. Elles ont sans doute atteint leur taille maximale en raison du sol peu favorable et des conditions originelles de plantation mais offrent l'avantage de conserver des transparences.
Le sol en stabilisé a été en partie repris, les emplacements de stationnement bornés. La zone au contact de la route a fait l'objet d'un aménagement spécifique avec arrachage de la haie de conifère et aménagement d'un chemin piéton protégé par un fossé et un dispositif de bornes et clôtures en bois. De nouvelles plantations (arbustes et arbres) ont été réalisées le long de la route.

Cet espace ne présente plus de réels enjeux de paysage.
Le renouvellement du couvert pourrait être programmé à moyen ou long terme sans pour autant être une priorité (essences forestières à favoriser).
En rive est du parking, le visiteur peut trouver trois panneaux d'informations sur le site qui devront être remplacés car ils sont assez anciens.

Le stationnement des camping-cars crée parfois des conflits d'usage car ils ont tendance à se garer en prenant plusieurs emplacements et à rester plusieurs jours, ce qui gêne entre autres, les manoeuvres des autocars. Ces tensions pourraient assez simplement être résolues en incitant ces usagers à séjourner dans les campings (camping de la Forêt et Camping Tournesol, tous les deux équipés de bornes). Si le problème s'avère persistant, il y a lieu de faire appliquer la réglementation (police du Maire).

En haute saison, l'aire est souvent saturée et le maigre couvert produit par les tilleuls ne suffit pas à offrir un ombrage performant.

Le contact visuel avec l'étang a été maintenu surtout en période hivernale, une transparence appréciable qui enjolive cet espace dédié à la voiture.

Le Refuge du Trappeur profite d'une situation avantageuse, en bord de route et à proximité de l'aire de stationnement principale. Ses installations sont toutefois peu valorisantes pour la scénographie de découverte de l'étang depuis la route.

Les récents aménagements ont su résisté à un vocabulaire routier et technique, assurant un registre rustiques bien adaptés à cette situation forestière.

• Les traversées sous les Bosquets

Entre la RD 203A et l'Allée Richefeu, une série d'allées conduit vers l'Étang à travers les bosquets.
La mise en défens récente de ces bosquets oblige maintenant le visiteur à emprunter ces allées. Une scénographie, assurée par le couvert, ménage un jeu visuel vers l'étang; la lumière du sud passe à travers les troncs et renvoie les lumières chaudes du sol, contrastant avec la lumière claire des reflets de l'eau.

Ces aménagements récents sont plutôt réussis. Une strate basse commence à s'installer (essentiellement des pieds de myrtilles) et quelques arbres plantées assureront une partie du renouvellement du couvert.

Suite à ces aménagements, se pose la question de la desserte du site par les autocars : la communauté de communes demande la possibilité de mettre en place un dispositif d'arrêt-minute pour permettre aux groupes d'accéder en sécurité et confortablement aux sites de la plage. Suite à la visite de juillet 2015, il a été convenu que les abords de l'ancien gîte en rive-sud de la RD pourraient accueillir cet équipement à condition qu'il reste sobre et que les arbres existants soient respectés. Cet aménagement nécessite un travail de conception paysagère spécifique à confier à un professionnel compétent.

La restauration du sous-bois s'est accompagnée d'une rationalisation des itinéraires reliant l'aire de stationnement à l'étang.

L'allée Richefeu fonctionne comme la colonne vertébrale du réseau de circulation aux abords de la plage, notamment avec sa placette utilisée pour les manoeuvres et l'accès du petit train.

Un vocabulaire de «voirie» qui contraste avec l'univers plus verdoyant des rives de l'étang. Toutefois la vacuité de cette esplanade ménage une ouverture visuelle appréciable au niveau de ce point d'accès principal au site.

• L'allée Richefeu

C'est, avec l'allée Somerton, le lieu de promenade principal au bord de l'étang. Elle parcourt le site d'ouest en est, depuis l'allée Somerton, jusqu'à l'allée Elba, à distance de l'Étang en desservant les activités de loisirs et les commerces, ainsi que l'espace de la Plage.
Elle est aménagée comme une simple route en enrobé, de largeur moyenne comprise entre 5 et 6 m.
Elle s'élargit en partie centrale pour constituer une petite esplanade en terrasse, adossée au bosquet, contre la maison du Lac et équipée de quelques bancs.
C'est ici la «station du petit train» qui fait le tour de l'étang.

La grande qualité de cette séquence est la vue sur la pièce d'eau mais la prégnance de l'enrobé reste importante, notamment hors saison. Le traitement des rives dans la partie ouest, au contact de l'aire de jeux est aussi une problématique ponctuelle à considérer (et où les racines des quelques arbres affleurent).

L'Allée Richefeu à l'ouest témoigne d'une gestion au coup par coup des aménagements.

À l'est, la restauration du sous-bois a permis de réaffirmer l'ambiance forestière de cette allée.

En haute saison, elle concentre une densité de flux conséquents où chaque point de restauration constitue une étape pour le visiteur et concentre la signalétique sauvage...

• L'allée d'Erla

C'est une allée qui assure la transition entre l'allée Somerton et la Grande Ligne; elle se poursuit à travers la forêt pour rejoindre l'Étang Neuf. Elle n'est pas recouverte d'enrobé, mais sans doute d'une grave qui, avec le couvert forestier s'est peu à peu recouverte d'humus.
C'est avant tout une allée de promenade en forêt dont le tracé serpente et distribue de belles fenêtres vers l'étang.

• Le chemin de rive nord-est

Il conduit à la Grande Ligne depuis la Plage en contournant le Vieux château et traverse les paysages rivulaires en transition avec la partie plus sauvage au sud. Il s'agit plus d'un sentier que d'une allée. Il emprunte une petite passerelle pour franchir les douves du Vieux Château et offre là de beaux points de vue tant sur l'étang que sur les ruines. Il dessert les Pédalos Bleus. Ses rives souffrent de surfréquentation, mettant à nue les racines du couvert forestier.

• La Grande Ligne / est

Elle n'est accessible aux véhicules que jusqu'au parking et reste pénalisée par les abords du mini-goff.

La perspective offerte par la Grande ligne propose une appréhension frontale et à distance du plan d'eau, qui se combine avec une situation en léger surplomb et une ouverture du couvert boisé. Cette perception offerte depuis la route, sans être remarquable, constitue toutefois un moment de découverte qui compte dans les scénographies d'approche de l'univers du Grand étang.

Cette allée ne pose pas de problématique spécifique mis à part la banalisation de la perspective majeure, d'une part par la signalétique dans le centre du champs visuel, d'autre part par le mini-golf et les édicules techniques (coffrets électriques) constituant deux impacts assez prégnants du cadre de la perspective.

L'allée d'Erla distribue plusieurs équipements ludiques (manège à poneys) et de petites restauration (les Gourmets de la forêt) à l'abri d'un couvert forestier plutôt dense.

Le Chemin de rive nord-est propose un itinéraire insolite, contournant les ruines de l'ancien château campé au milieu de ses douves.

A l'est, la rencontre de la Grande ligne avec l'étang est phagocytée par une concentration d'éléments de mobilier et de signalétique.

Les installations du mini-golf pénalisent quelque peu cet axe historique. Un toilettage approfondi de cet espace récréatif s'impose pour effacer entre autres, le parasitage de la signalétique et la saturation du champ visuel opérée par le très grand nombre de conifères.

Principaux enjeux / objectifs de qualité paysagère pour les dessertes nord du site

L'essentiel des impacts prégnants sur le site se concentre sur les abords des deux concessions : le Refuge du Trappeur et le Mini-golf. La référence aux valeurs du site classé «Monument naturel à valeur pittoresque» doivent guider la réorientation des concessions.

La RD 203E : *Peu d'enjeux directement liés à la route. Il s'agira de retrouver des transparences, de supprimer les enseignes et de maintenir les dispositifs paysagers sur les rives de la route :*
- programmer l'abattage des cyprès le long de la Prairies des Defays et des acacias boules le long du mini-golf.
- revenir à une sobriété des aménagements connexes aux installations d'origine sur la base de projets bien mesurés et conçus dans le respect de l'esprit des lieux.
- limiter les enseignes le long de la RD et le cas échéant, les limiter à une ou deux beaucoup plus sobres et bien disposées,
- effacer les coffrets EDF / voir partie 3
- engager une réflexion pour donner un cadre aux dispositifs souhaités pour un arrêt minute autocar au droit de la Maison du Lac.

Les enseignes «sauvages» isolées au bord de la route n'ont pas vocation à rester. Une campagne d'enlèvement simple et rapide devra être engagée / voir partie 3.

Les allées de traverse rejoignant l'allée Richefeu : *ces passages nord-sud sont récents et ne posent pas de problématiques sauf celui en enrobé qui doit être réfléchi avec l'allée Richefeu.*

L'Allée Richefeu : *les enjeux sont essentiellement liés à la qualité des abords des installations riveraines.*
L'ensemble gagnerait à retrouver l'esprit d'une allée de promenade en réduisant son aspect routier. Un projet de rénovation pourrait être programmé à moyen ou long terme.
À court terme, il s'agira de mettre en place des modalités de reconquêtes des rives du bosquet de l'aire de jeux (strate basse à réinstaller + «toilettage préalable». Cette action doit faire l'objet d'un projet en cohérence avec le devenir du bosquet.

L'allée d'Elba : *esprit de promenade forestière à maintenir.*

Le sentier longeant l'Étang : *la gestion future devra prévoir la restauration d'une strate basse en bordure de sentier avec mise en défens des bord du sentier dans les parties les plus sollicitées par la surfréquentation. Le retour d'herbiers rivulaires doit également être favorisé. Ainsi, la mise en place d'un dispositif pour limiter le piétinement pourrait être étudié.*

La Grande Ligne / est : *cette perspective majeure sur l'étang nécessite un toilettage (signalétique ONF plus discrète, effacement des édicules technique en rive et requalification du mini-golf).*

B2. L'Embarcadère, ses abords et les zones d'embarquement

Ce secteur recouvre tout l'îlot situé autour du bâtiment de l'Embarcadère et compris entre l'allée Richefeu et l'Étang. Il imbrique plusieurs activités : restauration, pédalos et bateau-promenade.

• L'Embarcadère

Sous-convention d'occupation accordée à M. et Mme Guillet (jusqu'en 2019)

Parcelles : section A n° 44, 45 et 46
Activités : restauration et commerce d'articles de plage
Superficie bâtie : 965m2
Statut au PLU : Nl1 / Activités touristiques et commerciales

Il s'agit d'une concession de 3200 m2 au profit de M. et Mme Alain GUILLET qui gèrent 4 mois par an une activité de restauration.
Le bâtiment principal est le premier reconstruit après la guerre. Il a subit des transformations (agrandissement au nord et à l'est). Il abrite en rez-de-chaussée une vaste salle, des cuisines et annexes, et, en étage, un logement.

Il articule plusieurs plates-formes :
- la grande terrasse à l'est, en partie en face à la Maison du Lac (emplacement de la concession à vérifier);
- la terrasse sud, animée par un chêne remarquable, sans doute le plus beau du secteur et bloquée vers l'ouest par un «kiosque» (vente de glaces);
- des espaces privatifs au nord-ouest, légèrement en contre-bas de la digue et de l'allée Richefeu, avec un hangar adossé à l'extrémité de la Digue Somerton (réserve de gaz).

Sept chênes ont pu se maintenir sur la grande terrasse, offrant un couvert apprécié et filtrant de leur belle silhouette les rapports visuels avec l'étang.
Deux ou trois autres grands chênes ont également été maintenus près de l'allée Somerton, aux abords du hangar.

La majorité des sols est en stabilisé, sauf aux abords du restaurant. La zone de l'embarcadère du Sillius est engazonnée, ainsi qu'une partie de la cour.

L'ensemble présente des aspects plutôt vétustes : les aménagement successifs réalisés au coup par coup ainsi que le stockage et la signalétique très commerciale génèrent un effet d'accumulation et de bricolage qui nuisant fortement à la qualité du site.
Le petit havre à l'ouest, camouflé par des plantations exogènes mérite mieux qu'un traitement en arrière-cour. Le beau chêne de la terrasse sud pourrait également être mieux mis en valeur. Le kiosque occupe la seule fenêtre visuelle vers le lac à l'entrée de l'allée Richefeu. Hors saison, les terrasses restent peu accueillantes et peu accessibles, d'une ambiance triste, marquée par les stigmates de fonctionnement du commerce : pieds de table, barrières bois, stockage... Le robinier mort et l'érable bien malingre de la terrasse-est seraient à supprimer.

La terrasse vient lécher les bords de l'étang, situation très avantageuse pour l'établissement de restauration de l'Embarcadère, qui s'est accaparé la totalité de cette emprise. Remettre en scène cet espace est un enjeu important qui devra servir également la rénovation ultérieure de la Maison du Lac et de la Forêt.

Les dépendances techniques de l'Embarcadère pénalisent la petite anse qui dessine pourtant ici une scénographie pittoresque. La reconquête de cet espace doit être une priorité pour lui trouver un usage plus actif et plus en adéquation avec son environnement.

• Les zones d'embarquement pour les promenades nautiques

«PEDALOS BLEUS» :
Sous-convention d'occupation accordée à Jonathan MARCEL (jusqu'en 2019)
Emplacement : rive nord du Grand-Étang, au sud de la terrasse du restaurant l'Embarcadère
Activités : enseigne «Pédalos Bleus» : 25 embarcations légères (pédalos, barques et kayaks)

«SILIUS» :
Sous-convention d'occupation accordée à Mr. CARTIER (jusqu'en 2019)
Emplacement : rive nord du Grand-Étang, au sud de la terrasse de l'Embarcadère
Activités : enseigne «Silius» : bateau-promenade proposant le tour du Lac.

Entre le restaurant et l'Étang, sont confinées les zones d'embarquement du Silius et des Pédalos Bleus. L'unique accès se fait par la petite allée au bout de la terrasse-est, donnant sur un quai étroit que les promeneurs empruntent jusqu'aux pontons d'embarquement et à la cabane des pédalos, en contre-bas de la terrasse-sud. L'embarquement du Silius, le bateau-promenade se fait encore plus à l'ouest après le kiosque, offrant peu de visibilité au public.

Les pontons sont vieux, gauchis par le temps et glissants, il est prévu de les remplacer à moyens termes. La cabane est également assez vétuste mais elle présente au moins l'avantage de ne pas être trop impactante. Une partie des bateaux ayant passé là l'hiver, est salie par les algues contribuant fortement à l'aspect désuet du site. Leur couleur blanche, leur vétusté, l'hétérogénéité des modèles et leur accumulation en parc, sont loin d'être anodines dans les scénographies paysagères distribuées depuis les rives du plan d'eau. Il serait souhaitable d'assurer le stockage hors site classé hors saison.

L'ensemble de l'assise des quais est à reprendre : les moellons de pierre se déchaussent et le travail de sape de l'eau tend à fragiliser les fondations, au-delà de la bordure en pierre, provoquant des abaissements du sol, notamment aux abords du havre.

Principaux enjeux / objectifs de qualité paysagère pour l'espace de l'Embarcadère et ses abords:

L'ensemble, vétuste, peu fonctionnel et impactant les paysages des berges de l'étang doit être repensé à travers un projet global pour retrouver :

- une sobriété et une lecture aisée des lieux, en réduisant drastiquement toute installation impactant les vues en direction de ce rivage (voir partie 3);

- des transparences sur l'Étang;

- un espace en terrasse réouvert au public au droit de la Maison du Lac et en contact direct avec l'Étang (à mettre hors concession);

- un meilleur fonctionnement pour l'accueil des usagers des activités de promenade nautique;

- une requalification totale de la zone en rive de l'étang, pour permettre un meilleur fonctionnement et la mixité d'usages;

- un «toilettage» des terrasses et des arrières, avec démolition à moyen ou long terme de certaines annexes (hangar, kiosque);

- une rénovation des quais avec maintien de la bordure en pierre assurant l'unité de la rive;

- une réflexion à mener sur l'usage et le devenir possibles de la petite anse au bout de la digue (sorte de «havre») qui pourrait peut-être servir, si la profondeur d'eau le permet, de base pour les embarcations destinées à la promenade nautique.

Le travail sur les transitions nord-sud, sur les nivellements et la protection voire, le renouvellement à long terme des chênes, devra accompagner ces réflexions.

Une synergie économique et fonctionnelle pertinente entre l'activité de restauration (l'Embarcadère), la Maison du Lac et de la Forêt et celle des promenades «nautiques» mais qui tend à saturer l'espace de contact avec l'eau.

Le quai bas malgré son étroitesse est très sollicité en haute saison.

La terrasse permet de dissimuler les premiers plans occupés par les pontons et les pédalos et de livrer un point de vue «propre» sur l'étang depuis la Maison du lac, mais sa qualité et son usage restent conditionnés par le concessionnaire. Restituer cet espace au domaine public serait souhaitable.

A l'arrière de l'Embarcadère, une vaste cour de service très exposée aux regards des promeneurs; l'étang est tpout proche mais pratiqueme,t invisible !
Un lieu à repenser pour rétablir une relation plus amène avec le plan d'eau dans cette situation de transition entre l'Allée Richefeu et l'allée de Somerton.

B3. La Maison du Lac et de la Forêt et ses abords

• La Maison du Lac et de la Forêt

Convention de mise à disposition de l'Office de Tourisme du Pays de Sillé
Parcelles : section A n° 43
Vocation : accueil et information du public
Superficie : 320m2 (rez-de-chaussée)
Statut au PLU : Nl1 / Activités touristiques et commerciales

Le bâtiment, édifié dans les années 1980 dans la partie nord-ouest du bosquet situé entre l'allée Richefeu et la RD 302A, accueillait à cette époque un commerce de souvenirs («bazar»). Lors de la transformation pour accueillir la Maison du Lac et de la Forêt, le bâtiment a été agrandi vers l'est et le nord et rehaussé.

La partie en rez-de-chaussée comprend :
- une salle pour la vente des produits de pays
- deux pièces pour des séminaires
- une grande salle d'exposition
- un bureau d'accueil / information
- un local de stockage et rangement
- un studio (chambre, kitchenette, salle d'eau),
- des sanitaires pour les visiteurs.

La Maison du Lac manque de lisibilité et pâtit d'un environnement peu valorisant (grande aire en enrobé, aire de jeux désuète, clôtures et cabine téléphonique fatiguées, bornage bricolé..).

La Maison du Lac et ses abords : Relevé de l'état actuel - éch. 1/500ème

Maison du Lac : Façade sud, au premier plan, la terrasse ouest annexée par le restaurant de l'Embarcadère.

Maison du Lac : Façade est sur la petite esplanade. Une signalétique vieillissante et peu seyante dans ce contexte forestier.

Le rez-de-chaussée accueille l'office du tourisme. La partie en étage, d'une superficie de 208 m2, est aménagé en gîte pouvant accueillir une quinzaine de personnes. Il était mis à disposition au CDNPN depuis 2008. Il n'est plus en service aujourd'hui, car hors normes actuelles.

La Maison du Lac est largement ouverte vers le sud sur l'allée Richefeu. On peut cependant regretter qu'au-delà de l'allée, l'espace public ne puisse se prolonger jusqu'à l'Étang.

Le bosquet au nord du bâtiment a été annexé et aménagé en parking pour les usagers du gîte. L'accès se fait par la RD 203E et l'ensemble est clos (clôture légère). Un muret absorbe le dénivelé et assure la limite avec les abords directs de la Maison du Lac. Le sol est en stabilisé et une dizaine d'arbres a été maintenue.

L'ensemble du bâtiment est aujourd'hui en voie de dégradation. Il pâtit de remontée d'humidité dans ses parties nord. Les espaces d'accueil et annexes en rez-de-chaussée doivent être repensés. Ils manquent de lisibilité et de fonctionnalité, l'organisation actuelle étant basée sur ce qui se faisait il y a 25 ans. Le gîte, au premier étage, n'est plus aux normes de sécurité et doit être également rénové.
Et à court terme, la question du maintien du bâtiment doit donc être mise au débat, d'autant plus que l'office de tourisme va être réorganisé pour répondre à des logiques de gouvernances territoriales plus étendues.

A l'arrière de la Maison du lac, les gîtes ont motivé la réalisation d'une cour de stationnement, unique pénétration de la voiture dans cette aire dédiée à la promenade piétonne.

Le bâtiment tourne le dos aux promeneurs arrivant de l'aire de stationnement offrant une façade muette et un peu austère.

• L'aire de jeux du bosquet nord-ouest

Une aire de jeux est installée sous le bosquet à l'ouest de la Maison du Lac.
Si elle bénéficie d'un couvert ombragé, de la proximité des allées principales, l'ensemble apparaît assez désuet, les équipements sont limités et assez peu dans l'esprit des lieux (jeux de série standardisés dont une cabane, une table basculante et quatre jeux sur ressort), des bancs en nombre insuffisants (4).

La proximité de la route constitue une source de nuisances et d'inconfort voire d'insécurité.
Une bonne partie des sols aux abords des arbres est piétinée.
Un arbre est mort, deux ou trois autres sont sénescents.

L'accès est fortement pénalisé par l'accumulation d'éléments techniques : cabine téléphonique, conteneur à ordures, coffrets électriques, enrochements...

Des arbres qui subissent des altérations (tassement et minéralisation du sol) préjudiciables pour leur survie.

Une aire de jeux à proximité des marchands de glaces mais bien mal placée en terme de sécurité. Une scénographie d'accès au site qui n'est pas à la hauteur des qualités paysagères en jeu.

Principaux enjeux / objectifs de qualité paysagère pour la Maison du Lac et ses abords

Ce secteur doit être repensé globalement en considérant également le potentiel de la partie plus au sud, pour rétablir dans le futur projet de meilleures relation avec l'Étang et des transparences depuis la RD 203A.

Devenir de la Maison du Lac :
La vétusté et l'inadaptation grandissante du bâtiment doivent conduire à établir un programme suivant deux hypothèses :
- rénovation avec remise aux normes
- démolition et reconstruction en s'attachant à offrir de bien meilleures conditions d'accueil et d'animation touristiques.
Les réflexions devront prendre en compte les évolutions de l'organisation du tourisme du Pays de Sillé.

Devenir de l'aire de stationnement pour les gîtes :
Il serait souhaitable pour la qualité du site que l'aire de stationnement soit réduite voire supprimée et que le bosquet soit mis en défens comme les autres afin de restaurer une strate basse. Quelques plantations d'arbres seraient bienvenues pour renouveler le couvert qui semble souffrir de la fréquentation.

Devenir de l'aire de jeux :
Il s'agit de repenser cet équipement en requestionnant le site d'accueil et en considérant les autres aires de jeux actuelles ou potentielles à l'échelle du site (notamment l'aire de jeux de la prairie des Defays).
Il serait souhaitable d'engager une mise en défens des zones au pied des arbres et de programmer des plantations pour renouveler le couvert forestier comme cela a déjà été engagé juste à côté.

B4. Les bosquets de la partie centrale et le Refuge du Trappeur

Il s'agit des espaces situés entre la route et l'allée Richefeu, dont la partie médiane est occupée par le Refuge du Trappeur.

• Les bosquets

L'ONF a très récemment engagé la restauration de ces bosquets en les mettant en défens avec des clôtures en échalas pour canaliser les visiteurs sur quelques allées en stabilisé. Elle a également engagé le renouvellement des arbres (par quelques plantations de hêtres.
Les premiers résultats sont positifs : une certaine unité a été retrouvée et la strate basse commence à se réinstaller (myrtilliers notamment).

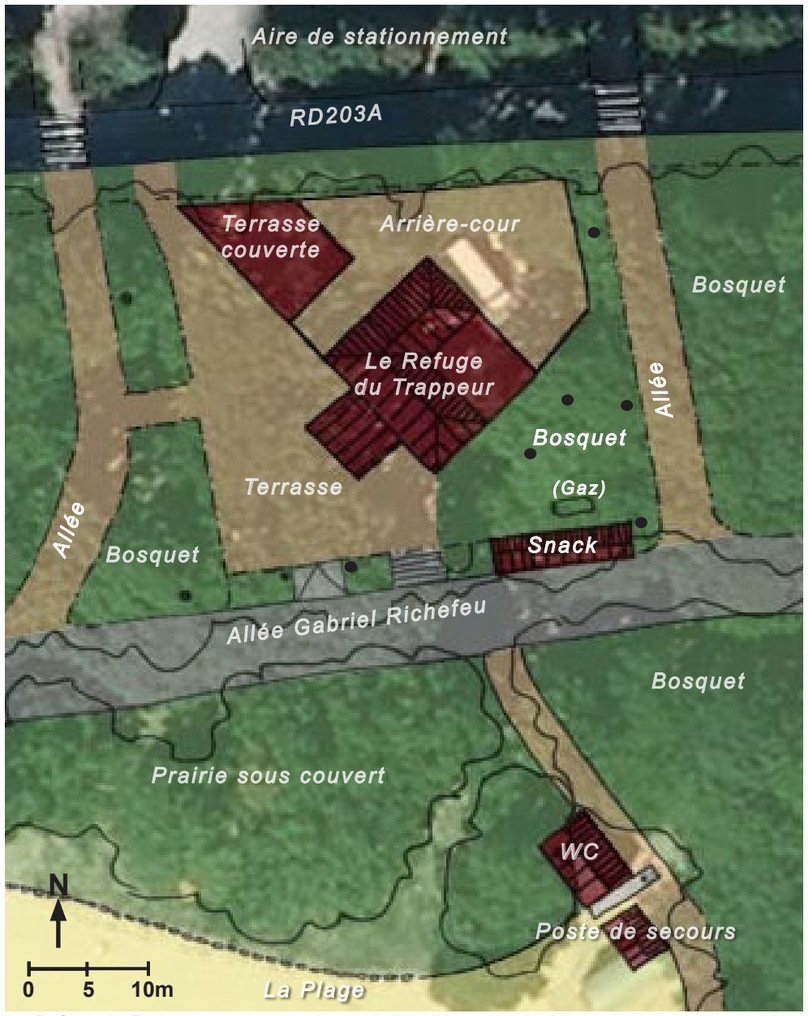

Le Refuge du Trappeur et ses abords : relevé de l'état actuel - éch. 1/500ème.
L'absence de données cadastrales fiables et l'amoncellement d'installations n'ont pas permis de faire un relevé précis.

Les bosquets : Les racines affleurantes témoignent encore de l'intensité du piétinement sur cette zone.

• Le refuge du Trappeur

Sous-convention d'occupation accordée à Jacques et Christine Matheron
Parcelles : section A n° 104,105 et 299
Activités : restauration et commerce d'articles de plage
Superficie : 965m2
Statut au PLU : Nl1 / Activités touristiques et commerciales

Le bâtiment d'origine, édifié dans les années 1960 dans le couvert forestier entre la RD 203A et l'allée Richefeu faisait plus référence à une maison forestière qu'à une cabane en bois, comme en témoignent quelques cartes postales anciennes

Aujourd'hui, cet ensemble a été largement transformé. À l'activité de restauration fonctionnant à l'année s'est ajoutée celle de soirée concert, très attractive.

Le bâtiment d'origine a donc été agrandi, notamment :
- vers le nord-est, pour étendre la salle principale et offrir un espace scénique,
- vers l'ouest, pour former un auvent en relation avec le fonctionnement de la terrasse.

Tout récemment une structure en bois avec couverture a été édifiée au bord de la route, et des éléments en bois disparates : clôtures hautes opaques, portiques, etc... Toutes ces transformations se sont faites au coup par coup sans cohérence d'ensemble et sans réelle attention à la qualité du site environnant.
Quelques grands arbres (chênes) persistent sur la terrasse et au sud-ouest.

Au contact de l'allée Richefeu, le dénivelé du terrain a généré des aménagements épars et hétérogènes : escaliers, rampes, enrochements. Dans cette zone, un petit bâtiment allongé sert de lieu de vente (restauration rapide). Il a lui aussi été étendu.

L'arrière-cour, qui sert de stationnement et de livraison, est cachée par une clôture en bois très opaque mais qui n'occulte pas la réserve de gaz, de couleur claire, très impactante dans les vues depuis la Grande Clairière.

La pose des clôtures hautes et opaques et de tout un dispositif d'éléments en bois comme des portiques et des clôtures en rondins ainsi que des enseignes diverses très colorées confortent l'effet d'accumulation et de bricolage.

L'ensemble s'assimile aujourd'hui à une construction précaire, bricolée de bric et de broc, qui s'impose au site, dans un esprit de cabane américaine, loin de l'esprit de la Forêt de Sillé ! C'est sans aucun doute l'ensemble le plus prégnant qui disqualifie très fortement le site classé.

Vue côté Plage : on perçoit le volume initial alors nommé le «Bar du Lac. Mais les extensions successives rendent l'ensemble très imposant dans les bosquets. La signalétique et les portiques en bois contribue fortement à la disqualification de ce secteur.

Du bar du Lac au Refuge du Trappeur. Une croissance par à coups dont les impacts n'ont pas toujours été bien évalués.

Entrée côté route : la terrasse du Refuge du Trappeur a une toute autre allure que celle des années 1960... Le site est ici réellement pénalisé par l'aspect bricolé des installations. Un effet d'accumulation de volumes et d'objets hétérogènes dans une situation visuelle très exposée.

Un coin buvette charmant et agréable mais aux aménagements pas toujours attentifs à cadre paysager dans lequel il s'est invité. La tente montée pour les concerts est en été peu compatible avec les objectifs de qualité paysagère attendus.

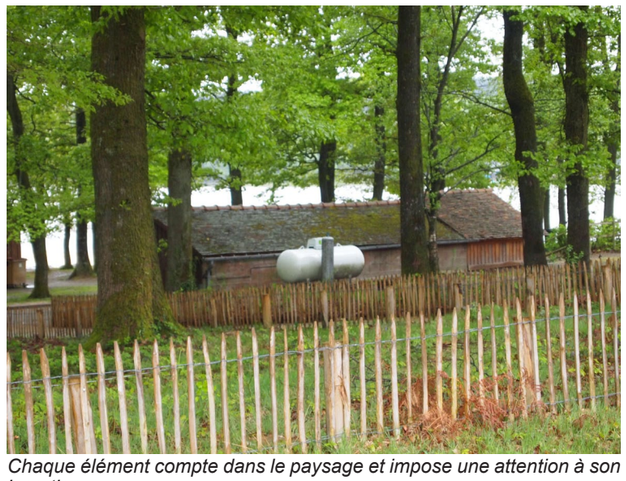

Chaque élément compte dans le paysage et impose une attention à son insertion.

La fragilité du végétal n'a pas toujours été bien apprécié lors des travaux d'extension. Ici, les fondations de la cabane ne sont pas compatibles avec le système racinaires des arbres.

Une signalétique moins ostentatoire serait tout aussi efficace et bien plus compatible avec les exigences de qualité paysagères attendues dans un site classé.

Principaux enjeux / objectifs de qualité paysagère pour les bosquets de la partie centrale :

Les bosquets, récemment mis en valeur, nécessitent un suivi et une évaluation du niveau de réussite des intervention récentes. Ils ne posent plus de réelles problématiques.

La concession «Le Refuge du Trappeur» s'avère très prégnante dans les paysages des abords de l'Étang, d'autant plus qu'elle se situe dans la principale séquence d'approche lorsqu'on se gare sur le parking.
Il y a lieu d'exiger une remise en état des lieux avec pour objectifs de qualité paysagère :

- Retrouver des transparences visuelles vers l'Étang.

- Requalifier le bâtiment en recherchant une simplification et une sobriété du volume ainsi que des caractères architecturaux plus en accord avec l'esprit du site.

- Rechercher une simplicité et une sobriété des abords dans l'esprit du bosquet environnant.

L'ensemble doit faire l'objet d'une régularisation avec demande d'autorisation de travaux en bonne et due forme, qui passe avant tout par un projet global recevable au titre du site classé.

Plus concrètement, les actions à mener devront être :

- Requalifier le bâtiment en s'inspirant des références architecturales des auvents du parking et de la maison d'accueil du Camping. Un ereconstruction serait souhaitable au regard de l'état des trsuctures d'origine.

- Supprimer tout ou partie des structures couvertes et les clôtures opaques en bois. Réfléchir à des structures saisonnières à la place de l'auvent en bord de route.

- Supprimer le stationnement permanent.

- Opérer un «toilettage» de l'ensemble : enlèvement des portiques et des barrières types «ranch» ainsi que toutes les enseignes de grande taille.

- Réduire l'impact des éléments techniques comme la bombonne de gaz et les coffrets électriques en proposant des dispositifs bien adaptés.

- Revoir l'éclairage en choisissant un dispositif plus discret.

B5. La Plage et ses abords

• La PLage

La Plage, originellement installée contre l'Embarcadère a été déplacée vers l'est dans les aménagements des années 1970, bénéficiant de l'exposition sud et sud-ouest, au détriments des herbiers qui occupaient l'anse au niveau du Vieux Château. C'est une plage «artificielle», où le sable, rapporté, est maintenu par une bâche dont on devine les limites dans certaines vues aériennes. Le sable a tendance à descendre vers l'Étang et il est prévu des travaux de remise en place après la saison touristique, travaux qui nécessitent d'abaisser le niveau d'eau.

La plage est limitée au nord et à l'ouest par une bordure en pierre au tracé courbe bien ajusté. Au-delà, jusqu'à l'allée Richefeu, les usagers de la plage bénéficient du couvert des grands arbres sur une pelouse plus ou moins continue, constituant une plage «verte» à usage de solarium. Cette prairie agrémentée de beaux chênes joue un rôle de mise à distance importante dans la scénographie de l'étang.
De part et d'autre de la plage, quelques herbiers tentent de recoloniser les berges, assurant des beaux effets de nature «sauvage».

Deux petites constructions se lovent au creux de la plage, contre la lisière du bosquet : il s'agit d'un bloc-sanitaires, pour le plus grand et de la cabane des secouristes pour le plus petit, plus au sud.
De là, une allée de desserte conduit à l'Allée Richefeu face au Refuge du Trappeur.

NB : Des travaux de nettoyage et de rénovation de la plage sont prévue fin 2015. L'aspect général ne sera pas modifié.

La plage en juillet. Le caractère forestier domine, les installations saisonnières restent relativement discrètes dans le paysage.

Hors saison, la plage débarrassée des installations et de ses baigneurs retrouve des allures de grève et véhicule une ambiance apaisante.

La Plage et le Vieux Château : relevé de l'état actuel - éch. 1/1000ème.

La plage s'organise sur deux niveaux. Une première terrasse engazonnée, profitant de l'ombre des arbres, domine de 60cm la plage proprement dite, baignée de soleil. Un dispositif assez élégant qui offre deux expositions complémentaires qui répond aux attentes d'une population très diversifiée et intergénérationnelle.

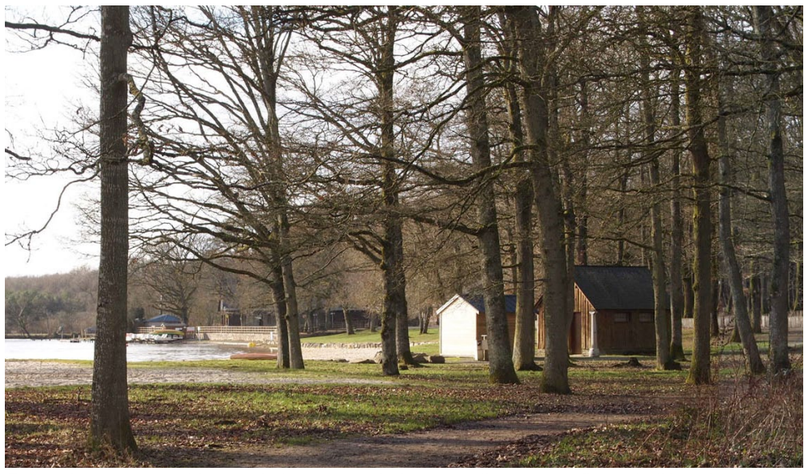

Poste de secours et bloc-sanitaires sont relativement discrets, profitant de l'épaulement des arbres.

Lorsque la berge est épargnée par le piétinement, elle retrouve un cordon rivulaire végétal, dont la présence est indispensable en partie à l'épuration de l'eau.

Le sous-bois compris entre l'allée Richefeu et la plage est un espace très sollicité et subit des tassements préjudiciables pour les arbres qui s'y trouvent.

• L'aire de Beach Volley

Elle se situe en arrière de la plage et près des douves de l'oppidum.
Elle présente l'avantage de se situer dans une ouverture depuis la route et conditionne ainsi une belle perspective sur l'Étang.
Pas de problématique particulière relevée sur ce secteur hormis quelques stigmates de sur-piétinement, notamment au contact du bosquet de la douve.

L'aire de beach-volley, telle une petite clairière de sable.

Le long des douves, le sous-bois est en voie d'effacement en raison d'un piétinement très intense.

• Le Vieux Château, ou Oppidum

Contre la partie sud-est de la plage, siège le Vieux Château qui assure la transition avec la partie plus sauvage des rives s'étendant à l'est. C'est une construction assez sommaire et aux murs peu épais qui devait servir de refuge aux populations locales. Elle est entourée de douves alimentées par les eaux de l'étang.

La végétation tend à recoloniser le site après chaque campagne de dégagement. Actuellement, les ruines sont à nouveau dégagées, la partie centrale, accessible pour l'entretien par une petite passerelle en bois est annuellement broyée. Cet accès est interdit par une simple clôture, mais un visiteur peut aisément la contourner pour accéder à l'intérieur de l'enceinte.

Cette ruine, surprenante mais peu spectaculaire, conforte le caractère pittoresque des paysages de l'Étang, en proposant des scénographies depuis la plage comme depuis l'allée d'Elba, ainsi que des séquences assez intimes pour les promeneurs en pédalo ou canoë qui peuvent faire le tour des douves.

C'est un élément du site à valeur culturelle, qui mériterait une démarche de rechercher et d'interprétation.
Aucune donnée sur cet édifice n'est présentée aux promeneurs.
La proposition de recherche archéologique, soumise à financement, risque hélas de ne pas se faire avant longtemps.

La douve permet de tenir à distance ,avec un dispositif très à propos, le promeneur des ouvrages maçonnés peu stables et donc potentiellement dangereux.

Avec leur couverture de lierres, les ruines du château se confondent avec les frondaisons des arbres. Ce témoignage historique ne participe aucunement au panorama de la plage. Il faut s'en approcher pour prendre réellement la mesure de sa présence et de sa dimension.

Les vestiges de murs suffisent à donner la dimension de l'ancien édifice. Le lierre, ennemi des vieux mur agit ici comme une armature de cohésion, une présence à préserver donc et qui ajoute un coté romantique à la scénographie.

Un simple ponton rend possible l'accès pour les opérations d'entretien de la prairie centrale. L'enjeu ici est de maintenir ouvert le coeur de l'île pour laisser visible, la structure du site archéologique.

Principaux enjeux pour le secteur de la Plage et du Vieux Château / objectifs de qualité paysagère :

Ce secteur présente globalement un bon niveau de qualité paysagère qu'il s'agit de maintenir.

La plage et ses abords :
- Maintien de la composition d'ensemble, et plus particulièrement la partition assez harmonieuse entre la plage de sable et la plage «verte»,
- Effacement des édicules techniques près de la cabane des surveillants de baignade,
- Herbiers rivulaires à favoriser de part et d'autre de la plage,
- À terme : renouvellement des arbres.

Important : les travaux de nettoyage du sable devront faire l'objet de précisions quant aux impacts prévisibles sur les milieux et, le cas échéant, sur les paysages.

L'aire de Beach-volley et ses abords :
- Contrôle régulier des effets du sur-piétinement sur certaines zones. Le cas échéant, envisager une mise en défens partielle des zones les plus sensibles,
- À terme: renouvellement des arbres.

Le Vieux Châteaux et ses douves :
- Maintenir l'entretien extensif en mobilisant régulièrement une campagne de dégagement modéré des ruines,
- Renforcer le dispositif de limitation de l'accès aux ruines,
- Maintenir l'idée de relance de recherches archéologiques,
- Réfléchir à la communication d'informations sur l'histoire de cet édifice auprès du grand public.
- Programmer une mise en défens des abords des douves pour les protéger du surpiétinnement et du passage des VVT (voir page suivante).

• Les bosquets au nord-est

Ce secteur se situe de part et d'autre de l'allée d'Erla, entre le Vieux château, la RD302A et la Grande Ligne.

Les activités de loisirs s'y développent en «ponctuation».

Une petite clairière s'est formée à la rencontre des allées Richefeu et d'Erla, en lisière de laquelle on trouve le snack du Gourmet de la Forêt ainsi que les installations du Manège des Poneys.

Cette clairière s'ouvre sur la RD 203A et ménage une belle ouverture visuelle vers l'Étang. Un passage piéton protégé situé au nord-ouest de cet espace permet aux visiteurs l'accès direct au parking de la Grande Clairière.

Plus au sud, au bord de l'Étang, on trouve les installations des Pédalos rouges : cahute et pontons, destinés à être refaits voire déplacés.

À l'est, le mini-golf occupe l'angle situé au carrefour de la Grande ligne et de la Route départementale.

Le couvert boisé est constitué par une futaie de chênes. La strate basse est assez réduite en raison de la fréquentation. Certains secteurs sont très fortement mis à nu, comme les abords des douves près de la passerelle menant à la plage ainsi que la clairière des Poneys.
Les transparences vers l'Étang sont de mises.
L'esprit général des lieux est d'offrir un paysage de parc boisé qui annonce la partie plus naturelle, au sud de la Grande Ligne.

NB : Les berges de cette séquence, autrefois très enherbées, ont été sévèrement retracées dans les années 1970-80. Elles sont aujourd'hui en cours de reconquête par la dynamique naturelle et présentent quelques espèces intéressantes (Juncus squarrosus, littorelles, etc... Les investigations menées en 2014 sous la conduite du Parc pour la mise en place d'un plan de conservation d'espèces patrimoniales confirment la présence importante de la littorelle (voir parties 2 et 3)

Le mini-golf et le manège à poneys : relevé de l'état actuel - éch. 1/1000ème.

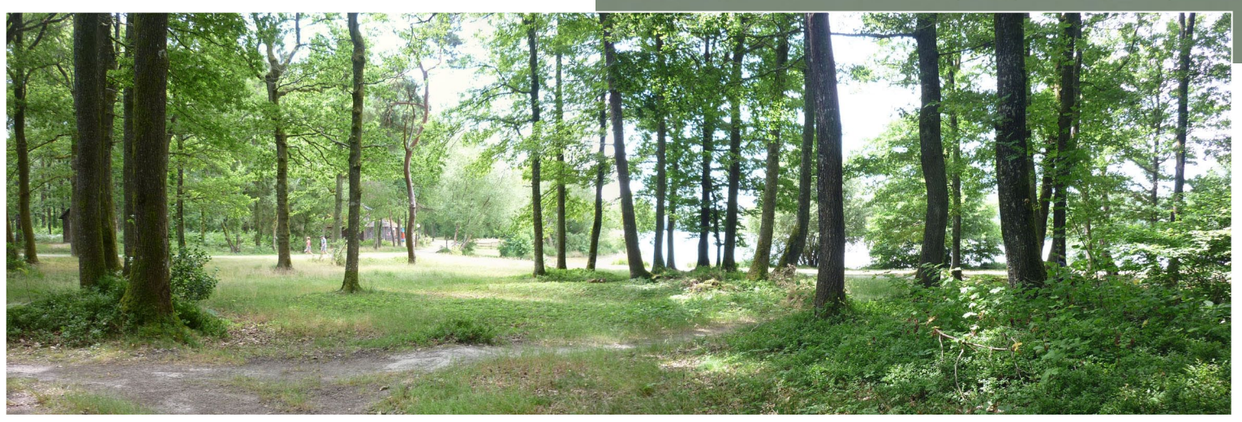

Un sous-bois relativement préservé malgré quelques chemins de traverses. Les transparences maintenues à travers le couvert sont bienvenues, laissant la luminosité du plan d'eau pénétrer la scène.

• Les Gourmets de la Forêt

Sous-convention d'occupation accordée à M Matheron
Statut au PLU : Nl1 / Activités touristiques et commerciales

Il s'agit d'un bâtiment carré de type chalet en bois implanté au carrefour des allées Richefeu et Erla, dans un point de vue stratégique situé dans la courbe de la RD 203A. Un petit appentis s'adosse à ce volume. Une partie des installations annexes a été enlevée au printemps dernier.

L'ensemble apparaît vétuste. Sa position satellite conforte le mitage par les constructions des paysages aux abords du Grand Étang.

L'établissement est fermé depuis 2011 mais le chalet serait encore exploité en saison par M et Mme Matheron (Refuge du Trappeur) pour la vente de boissons fraîche et de glaces.

• Le Manège des Poneys

Sous-convention d'occupation accordée à Mickaël Tellier (jusqu'en déc.2019)
Emplacement : intersection des allées Gabriel Richefeu et d'Erla
Activités : promenade à dos de poney
Surface : 795 m2
Statut au PLU : Np / Zones Naturelles à protection stricte
NB : La sous-convention met à disposition le pré de la queue du Grand Étang (parcelle cadastrale section A n°100) - voir partie 4

De l'autre côté, la clairière est aménagée pour la promenade à dos de poneys. Cette activité, conduite par M Mickaël Tellier (sous-convention d'occupation du domaine d'État) ménage des installations assez légères, facilement réversibles : arène en sable et barrières-bois.
La problématique essentielle est celle du sur-piétinement des abords par les visiteurs.
Le lasurage des barrières (effectué chaque année) dénote un peu dans cet environnement forestier; l'utilisation du bois brut serait ici bien plus pertinent.

Les Gourmets de la Forêt fonctionne avec le poney club, dans un secteur situé un peu à l'écart de la polarité centrale. Des installations plutôt sommaires mais qui ne sont pas anodines dans le paysage forestier.

Depuis la route, le chalet des Gourmets de la Forêt s'apparente à un «mitage» de l'espace bien que sa teinte sombre et mate en atténue la prégnance.

• Le Mini-golf et ses abords

Sous-convention d'occupation accordée à Mickaël Tellier (jusqu'en déc.2019)
Emplacement : intersection des allées Gabriel Richefeu et d'Erla
Activités : promenade à dos de poney
Surface : 795m2
NB : La sous-convention met à disposition le pré de la queue du Grand Étang (parcelle cadastrale section A n°100) - voir partie 4

Le mini-golf occupe l'extrémité nord-est du site classé. Il est marqué par des plantations de conifères qui occultent les vues vers l'Étang depuis la route.
La «paillotte» qui est installée montre des marques de vétusté. Elle est conçue dans un registre de Folie inspirée de l'Art des jardins du XIXème siècle, comme celle qui marquent le carrefour du Rendez-vous ou l'Étang Neuf.
Les aménagements du parcours de mini-golf sont également assez désuets mais restent du registre du pittoresque.
L'ensemble nécessite une remise à niveau avec «toilettage» général, sélection des végétaux à maintenir et restauration de pelouses avec renouvellement du couvert pour reformer une clairière agréable.
Le Silius qui stationne dans l'allée forestière hors saison est finalement l'élément le plus prégnant du secteur. Il s'agira de lui trouver un autre site d'hivernage moins exposé.

Signalétique et publicité devraient être mieux maîtrisées dans ce contexte sensible.

En hiver, le stationnement à découvert du Silius impacte le paysage forestier.

Des clôtures transparentes qui conserve la profondeur de champ vers l'étang mais qui expose à la vue une collection d'édicules incongrus dans ce contexte de «nature».

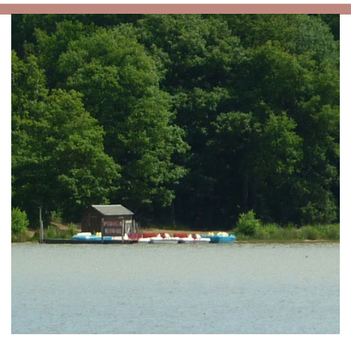

Second poste d'embarcadère des pédalos rouges : Une installation isolée qui parasite une belle séquence de berge ourlé d'un herbier assez homogène qui annonce l' «univers» plus sauvage» de la rive est.

• Les berges au sud-est du Vieux Château et les activités de promenades nautiques / Pédalos rouges

Sous-convention d'occupation accordée à Jonathan Martel (jusqu'en déc.2019)
Emplacement : bordure nord-est du Grand-Étang devant l'Oppidum
Activités : enseigne «Pédalos Rouges» : 25 embarcations légères (pédalos, barques et kayaks).

Cette activité impose des installations telles que pontons et cabane en bois. L'ensemble est actuellement très vétuste. Une partie des pontons a été immergée suite au gel. La vue en hiver est assez marqué par ces installations qui tranchent dans cette séquence de rive assez naturelle.

Ce secteur présente d'importants enjeux de biodiversité avec notamment une station de Juncuns squarrosus près du Vieux Château (cf. Étude Stallegger / page 50).
L'hypothèse de regrouper les activités de promenade nautique au nord-est constituerait une étape importante pour valoriser ce secteur en favorisant une reconquête naturelle des berges. Cependant, si cette activité devait être reconduite, il serait souhaitable que la cabane soit enlevée hors saison touristique pour que cette partie du site ne soit pas impactée par ces installations.

Principale problématique : La vue en hiver, la vétusté, le mitage et la surfréquentation de cette partie rivulaire qui tend à redevenir sauvage => enjeux de biodiversité importants - voir partie 4 / rapport Natura 2000 / massif de Sillé (ONF/2012).

Principaux enjeux pour le secteur des bosquets nord-est / objectifs de qualité paysagère

Ce secteur est dominé par une ambiance forestière qui annonce la partie ouest, beaucoup plus «naturelle». La vision du site hors saison est importante à faire valoir, la multiplication des activités peut être source de mitage visuelle si les installations sont mal maîtrisées.
Les transparences vers l'Étang doivent être maintenues en limitant les impacts par les enseignes, notamment dans le cadre de la fenêtre offerte depuis la route.
Certains secteurs sont sur-fréquentés, notamment aux abords des douves du Vieux château, et présentent des compactages dommageables pour le couvert végétal.
La signalétique devra être étudiée globalement en ménageant les grandes perspectives majeures.

Le Manège des Poneys *ne présente pas de grands enjeux dans ce secteur au regard de la «légèreté» des installations et de leur réversibilité, hormis le lasurage des barrières qui ne doit pas être reconduit (à changer à court terme par du bois brut).*

Devenir du chalet des Gourmets *: Sa vétusté doit conduire à envisager sa démolition. La reconstruction d'un nouvel établissement et, le cas échéant, sa relocalisation, doivent être mises au débat dans le cadre de la stratégie d'ensemble. Il pourrait entre autre reprendre l'activité de location de vélos et de rosalies assurée jusqu'à maintenant par le Parco'Lib.*

Le mini-Golf : *Il s'agit de trouver le juste aménagement pour réouvrir l'espace depuis la route afin de retrouver des transparences vers l'Étang tout en maîtrisant les impacts des installations de cet ensemble. Hormis deux ou trois beaux arbres (dont un pin remarquable, le couvert végétal reste médiocre ou hors contexte. Le renouvellement est à prévoir.*
La réfection du petit bâtiment devra être réalisée avec soin et justesse pour rester dans l'esprit des lieux.

Le Silius : *stationnement hors saison beaucoup trop prégnant. Rechercher des alternatives de stationnement ailleurs que dans le site classé.*

Les Pédalos rouges : *Ces installations doivent être regroupées plus au nord avec les Pédalos bleus. Le disparition de ces installations à moyen terme est un point très positif au regard des enjeux de biodiversité relevés par l'étude Stallegger (station de Juncus squarrosus). Les abords de la promenade du Tour du Lac, très impactés par la sur-fréquentation, mériteraient d'être mis en défens pour favoriser la dynamique naturelle.*

Les Bosquets environnants :
Il s'agit de bien évaluer les effets du piétinement sur le couvert forestier et de proposer le cas échéant des dispositifs de mis en défens et de restauration, sans pour autant tout clôturer !
Un renouvellement du couvert boisé par quelques plantations de type forestier est à programmer à moyen ou long terme.

C- Au sud de la Grande Ligne : les paysages «naturels» des abords de l'étang

C1. L'est du site classé, entre la Grande Ligne et l'île

Ce secteur concerne toute la partie à vocation plus «naturelle» en bordure de la parcelle forestière n°435. Il s'inscrit dans le site Natura 2000 de la Forêt de Sillé-le-Guillaume, et présente donc des enjeux de biodiversité tout à fait en convergence avec les enjeux de paysages. L'ensemble de la zone sous la Grande ligne est classé en zones naturelles à protection stricte (Np) dans le PLU de Sillé-le-Guillaume (cf. cahier n°2 / diagnostic par thèmes / partie B).

• Perceptions de l'étang, modalité d'accès et de découverte :

La route départementale plus à l'est n'offre aucune vue sur le Grand Étang. Par contre, la route départementale au nord (RD203a) s'inscrit dans la perspective de la Grande ligne et ménage une belle scénographie pour l'automobiliste qui stationne sur la petite aire aménagée contre l'allée.
Ce parking de la Grande Ligne offre pourtant peu de vue vers l'étang, essentiellement à cause de la présence des installations de l'Auberge Forestière et du Parco-Lib. Une fois ces installations effacées, quelques transparences seront possibles.
L'allée d'Erla, assez éloignée des rives, ménage peu de vue vers l'étang, sauf quelques effets de transparences en hiver

Les modalités de perceptions pour le promeneur à pied sont donc essentiellement conditionnées par le tracé de l'allée assurant le tour du Lac, qui propose un jeu de mise à distance plus ou moins importante, ménageant des effets de filtres par la végétation plus ou moins dense.

NB : L'Île reste inaccessible, sauf en bateau, mais la végétation très dense rend cet accès très limité.

Berges découpées et échevelées, rendues pittoresques par les pins épars. Une scénographie élégante dans ce secteur dédié en partie à la pêche. Quelle compatibilité avec Natura 2000 ?

• De belles ambiances de «Parc forestier» :

La gestion «paysagère» du couvert a généré des paysages de sous-bois très aérés, où les silhouettes des chênes, des pins et des quelques hêtres sont mises en scène remarquablement. Les berges restent assez raides mais quelques plages d'herbiers tendent à les recoloniser, offrant leurs chaumes lumineux jouant avec les reflets de l'eau.
À l'approche de l'île, les ambiances de «forêt jardinée» cèdent progressivement la place à la forêt plus «sauvage», plus refermée.

• Une vocation plus naturelle à faire-valoir:

Ce secteur s'inscrit dans le site Natura 2000 de la Forêt de Sillé-le-Guillaume, et présente donc des enjeux de biodiversité tout à fait en convergence avec les enjeux de paysages (cf. cahier n°2 / diagnostic par thèmes / partie B). Les orientations décidées par la commune concernant ce secteur sont bien exprimées dans son plan d'occupation des sols à travers l'axe 4 de son plan d'aménagement et de développement durable. Le plan de zonage établit bien que cette zone est en espace naturel à protection stricte n'autorisant pas d'installations et d'activités.

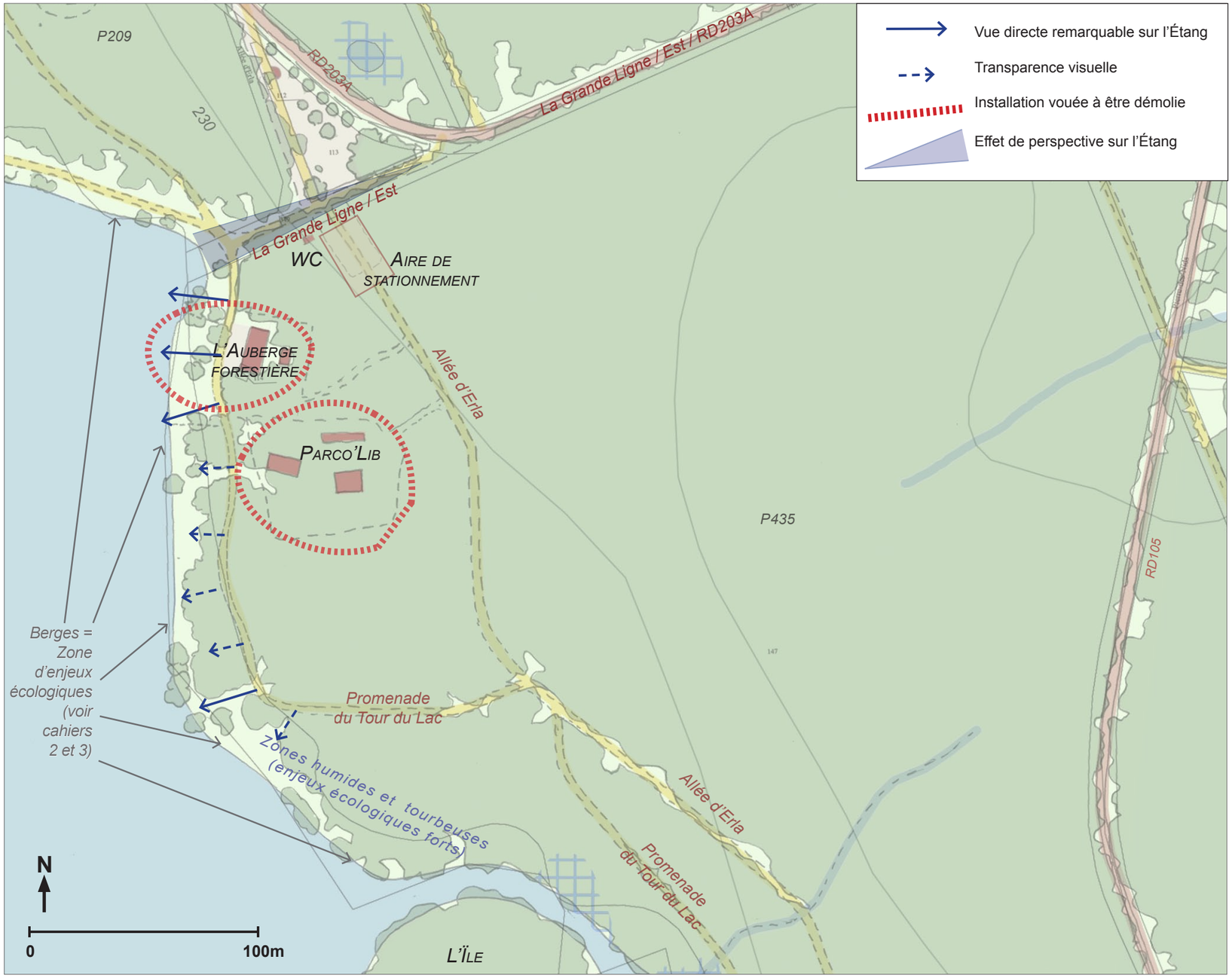

• Les berges de la Grande ligne jusqu'à l'île:

Les berges de l'étang proposent ici des alternances de prairies humides et de bosquets. Toujours dominées par le chêne, les berges recouvrent par endroits des allures «sauvages», quelques roselières par courtes séquences reprenant un peu d'autorité sur une strate herbacée souvent exposée au piétinement des promeneurs et des pêcheurs.

L'enchaînement eau/berges/forêt est ici très appréciable. Aucun parasitage ne vient déstabiliser ce glissement progressif de l'univers sombre du boisement vers l'espace lumineux et plus ouvert de l'étang.
En hiver, les rives sont souvent gorgées d'eau et propose des ambiances sauvages, alternant avec des effets de micro-jardins d'eau au sein de séquences plus humides. C'est un secteur remarquable à préserver.

Cette séquence en bordure d'étang est en ZNIEFF type 1 et dans le périmètre Natural 2000. La remise en état du secteur, la bonne gestion des points de pêche et la mise en défens partielle des rives pour limiter le piétinement, devraient permettre la réinstallation progressive d'herbiers, dont peut-être des espèces remarquables présentes plus au nord (juncus squarosus, littorelle, fluteau...).

Une séquence de berge singularisée par le pin.

Au droit de l'Auberge Forestière : moins sollicitées par la fréquentation, les berges tendent à retrouver des allures plus conformes aux ambiances traditionnelles des étang.

Cette séquence distribue une succession de points de vue cadrés et expressifs vers la partie sud de l'étang; d'ici toute la profondeur de champ visuel offerte par l'étendue d'eau est remarquable.

L'éloignement du chemin vis-à-vis de la berge est ici très appréciable. La berge, plus large, se dessine comme un interstice plus généreux où cohabitent plusieurs strates, à la façon d'un espace jardiné. La permanence de l'eau en hiver permet de limiter l'accès et les promeneurs se satisfont alors pleinement de l'allée d'Erla qui passe au sec et à distance des berges tout en offrant de belles transperences vers l'étang. Les bosquets de bouleaux en alternance avec les pins jouent ici pleinement le rôle de variations paysagères. Le site est très prisé des connaisseurs pour les couchers de soleil sur l'étang.

• L'auberge forestière :

Le bâtiment actuel fut édifié sur le registre d'une maison forestière à la fin des années 1970. Cette construction appartient à la famille architecturale déclinée lors de la réalisation des divers équipements bâtis qui jalonnent le site.
Elle est longtemps restée l'unique pôle de restauration situé sur cette rive, au sud de la Grande ligne, avant d'être «étoffé» par les installations du Parco'lib.
Cet établissement jouissait naguère d'une berge aménagée en terrasse maculée de tables et de parasols, et dont l'attraction résidait également dans un ponton d'arrimage de barques et de pédalos.

Le bâtiment actuellement fermé et vétuste est destiné à disparaître à court terme dans le cadre des opérations de toilettage du site classé. L'ancien concessionnaire doit remettre en état le site.
La berge qui lui fait face, à présent désertée, connaît depuis peu une recolonisation végétale ; Dans les vues lointaines, seul un chapelet de candélabres défraîchis rappellent la fonction antérieure de cet espace.

Depuis la berge opposée, la perspective de la Grande ligne est quelque peu perturbée par l'émergence du couvert boisé, des luminaires de la terrasse de l'Auberge forestière. Ces installations ainsi que celles du Parco'Lib opèrent des impacts qui sont loin d'être anodins dans un tel tableau paysager où le référentiel «nature» est normalement attendu.

L'ancienne auberge forestière s'isntalle à distance des berges. Les anciennes terrasses offrent un espace encore assez dégagé, ce qui est rares aux abords de l'étang.

La remise en état du site devra comprendre la démolition et l'évacuation des produits issus du bâtiment et de tous les éléments annexes ainsi que leurs fondations.

Cette séquence d'itinéraire en venant du sud permet de découvrir progressivement le secteur de la plage et de l'Embarcadère (à gauche). La berge devra donc conserver une certaine perméabilité visuelle pour garantir ce point de vue.

• Le Parco'lib et ses abords :

Sous-convention d'occupation accordée à Franck Beauquesne jusqu'en déc.2019.
Emplacement : rive-est, à100m au sud de la Grande Ligne
Activités : location de voitures à pédales, location de VTT, parc à jeux enfants, exposition -vente de peinture à l'enseigne «Parco'lib».
Surface : environ 1000 m2

Cette concession propose plusieurs activités récréatives maisil semble que les installations se soient constituées au coup par coup et continuent d'évoluer sans soucis de cohérence ni d'harmonie. Il s'agit de l'équipement de loisirs le plus dévalorisant pour le site de l'étang, autant dans ses perceptions de proximité que dans les appréhensions plus lointaines offertes depuis les rives opposées.

L'impression de «bazar» et l'image d'une «cabanisation» y sont particulièrement prégnantes ; bons nombres d'infractions y ont été d'ailleurs relevés par l'ONF; plusieurs installations ont été implantées sans autorisation (pêche au canard, mini trampoline, clôtures, extensions bâties, installations peu regardantes vis-à-vis du patrimoine arboré et du sol sur lequel il évolue...).

Vue arrière des installations depuis l'aire de stationnement hors saison. Un affreux bazar qui déprécie cette belle ambiance de «futaie».

Au sud de cet ensemble une belle rigole en grés conduit les eaux du sous bois jusqu'à l'étang. Elle appartient au réseau de drainage de la forêt qui participe en partie à l'approvisionnement en eau de l'étang. Discret, malmené par le passage, cet ouvrage modeste mérite toutefois davantage d'attention au titre de sa valeur patrimoniale (ouvrage ancien indispensable à la gestion du dans site forestier) et de son intérêt fonctionnel.

En haute saison, les installations débordent sur l'emprise de la promenade et impactent le paysage de cette belle séquence de rive forestière. L'abandon de cette activité permettra de retrouver toutes les qualités d'origine. La location de vélos et de rosalies, très appréciée par les touristes doit être relocalisée à proximité des polarités existantes maintenues (à la place des Gourmets de la Forêt par exemple).

Le sous-bois a été sérieusement «aménagé» en circuit de BMX. Des installations heureusement facilement démontables !

Rigole en boutisses de grés, témoignage des dispositifs de drainage du massif forestier.

• L'aire de stationnement - Est :

Directement connectée à la Grande Ligne, cette aire de stationnement a pris ses quartiers sous le couvert forestier, y dessinant une sorte de clairière allongée. Elle n'a pas fait l'objet d'aménagements particuliers la désignant comme un «parking», ce qui lui confère une neutralité spatiale très appréciable dans ce contexte où l'ambiance de la forêt doit avant tout prévaloir. Seuls les portiques indiquent un emplacement fonctionnel dédié à la voiture.
La fréquentation automobile se traduit ici par un sol dénudé et tassé, que quelques timides bourrelets de terre essaient de contenir au mieux. Les pare-chocs percutent de temps en temps les troncs des arbres, quelques «cicatrices» en témoignent ! Il est certain que cet usage est peu compatible avec la fragilité du milieu forestier.
Le stockage des poubelles d'un côté et quelques coffrets techniques de l'autre côté, à proximité des sanitaires confortent l'effet d'arrière que crée cet ensemble !

L'aspect très rustique de cette aire de stationnement convient bien à cet environnement paysager.

Toutefois, les arbres paient un lourd tribu à cet usage avec de nombreux chocs sur les troncs et des tassements conséquents de leurs racines. La mise en place de dispositifs de protection est ici prioritaire.

Une insertion des édicules des collecteurs de déchets à revoir.

Principaux enjeux pour le secteur entre la Grande Ligne et l'Île

Il s'agit essentiellement de favoriser les dynamiques naturelles de ces espaces pour conforter sa vocation de réservoir de biodiversité, tout en poursuivant la gestion plus ou moins «jardinée» de la forêt.
La qualité de cette séquence dépend essentiellement de la remise en état du secteur au sud de la Grande Ligne.
Les objectifs du DOCOB Natura 2000 et les recommandations de l'étude écologique du massif forestier devront être intégrés dans toute intervention.

La remise en état des espaces au sud de la Grande Ligne :
La démolition des deux concessions et la remise en état des lieux permettra de restaurer le caractère forestier de cette séquence et de conforter un retour à un linéaire de berges moins exposé à la fréquentation. Ces actions concrétisent les dispositions indiquées dans le PLU de la commune, validé en 2015. Une renaturation progressive de ce secteur constitue donc le principal objectif de qualité paysagère et écologique.
Ainsi, la totalité des installations devra être démontée. Une renaturation du sous-bois sera également à engager sur le même principe que celle mise en place face à la plage.
Les ouvrages de drainage des eaux devront être également dégagés, restaurés, recreusés.

L'aire de stationnement au sud de la Grande Ligne :
Cette aire devra être requalifiée en phasage avec la remise en état du secteur. Il s'agira notamment de :
- Mieux protéger les arbres situés dans l'aire de manoeuvre de cet espace de stationnement. La mise en place de troncs stabilisés et la constitution de petits merlons plus adaptés permettront à moindre frais de mieux canaliser les véhicules.
Les portiques seraient à repeindre en couleur sombre tout comme les portes des toilettes. Une signalétique plus discrète indiquant ces dernières seraient aussi à envisager.
- Évacuer les conteneurs après démolition de l'Auberge Forestière et du Parco'lib, supprimer les coffrets techniques inutiles et mieux intégrer ceux qui sont réellement à maintenir.
- Conserver cette aire de stationnement secondaire, à condition de mieux protéger le couvert forestier.

Les berges :
- La dynamique végétale constatée révèle une forte potentialité de renaturation des berges notamment sous la forme de la roselière. L'enjeu réside ici dans la définition d'un meilleur partage entre les usagers et les potentialités écologiques. Il serait donc opportun de ménager des secteurs non accessibles de manière à favoriser le processus de recolonisation des berges par des herbiers plus ou moins épais.
Les accès à l'eau pour la pêche ou le simple plaisir pourrait s'opérer en canalisant des tracés depuis l'allée d'Erla et en installant quelques pontons de pêches en saillie sur l'eau.

C2. L'Île, l'étang Neuf, le camping des Molières et leurs abords

Ce secteur concerne la partie sud-est du site classé.

• Perceptions de l'étang, modalités d'accès et de découverte :

On pénètre ici de manière plus intime dans les paysages forestiers «refermés» du bord de l'étang.
Deux allées parcourent le secteur proche de l'Île : le tour de l'Étang, à distance du bras d'eau formant l'île et plus à l'est, l'allée d'Erla, plus large et rectiligne.

L'étang est rapidement occulté par l'Île, complètement occupée par des boisements de type taillis spontanés très denses. Les abords du bras d'eau présentent des zones humides, alimentées par des petits fossés de ruissellement dont l'origine se situent bien à l'est de l'allée d'Erla. L'hiver, ces zones peuvent devenir infranchissables en période pluvieuse.

Au sud les deux allées se rejoignent juste avant d'arriver à l'Étang Neuf.

L'Étang Neuf, de taille beaucoup plus modeste que le Grand Étang, propose une très belle ambiance d'étang, alors que celles du Grand Étang sont plutôt du registre du Lac.
Cet étang est accessible par la route départementale ; une aire de stationnement est aménagée sur la rive est et une promenade permet de faire le tour de cet étang en un quart d'heure. La séquence de promenade sur la digue est très agréable, du fait des grands arbres bordant l'allée.

La partie entre l'Île et la Digue, traversée par le ru, exutoire de l'Étang Neuf, reste très peu accessible du fait de la présence de ronciers et de petites tourbières. La digue, simple levée de terre, domine cet espace.
Cet espace constitue avec l'île, un important espace refuge pour la faune, notamment pour les oiseaux.
L'Île reste inaccessible, sauf en bateau.

La Promenade du Tour de l'Île longe ensuite le camping des Molières, qui hors saison offre un paysage de sous-bois dégagé. Les berges se situent alors à une dizaine de mètres et un chemin de pêcheurs double la promenade.

• L'île, son anse et les parties plus à l'est :

L'analyse historique du site a montré que l'Île est une pièce totalement artificielle, réalisée avec des matériaux de remblais dans les années 1960, sur une des anciennes queues de l'étang.
Elle abrite aujourd'hui un peuplement sans intérêt du point de vue forestier, où s'entrelacent saules et aulnes ce qui lui donne des allures de bosquet impénétrable et assez peu engageant.

Ses berges sont généralement abruptes, peu favorables à la constitution d'un d'habitat naturel en bord d'eau. Le chenal qui la délimite n'est agité par aucun courant laissant beaucoup de matières en suspension. Seule la fréquentation saisonnière du bateau touristique qui fait le tour de l'île et y trouve un sorte d'attraction, provoque l'agitation de ces masses d'eau et permet de contrer la densification du couvert. Mais les berges sont déstabilisées par le reflux lié au passage du bateau.

Seuls quelques pédalos ou nageurs téméraires y débarquent mais cette île reste avant tout un espace «satellite» peu fréquenté.

Le chemin qui la longe sur la «terre ferme» évolue dans un milieu plus ou moins marécageux qu'alimente une succession de rigoles venues du fond de la forêt. C'est donc une ambiance paysagère très particulière qui environne cette île, aux milieux écologiques méritant un suivi plus soutenu pour leur potentiel d'évoluton.

Les ambiances très fermées par la végétation autour du bras d'eau.

Érosion des berges en partie aggravée par le passage du Silius.

Les sous-bois humides en été et en hiver. Des belles ambiances pas toujours perceptibles depuis le chemin.

Micro-tourbière en formation

Jeune boisement dense sur l'île. Un site impénétrable.

Un couvert boisé qui associe feuillus et conifères, avec une strate intermédiaire assez dense

Le chemin forestier, itinéraire direct et dégagé à travers un beau paysage forestier.

Principaux enjeux pour le secteur de l'île et de ses abords / objectifs de qualité paysagère

Les enjeux sur ce secteur sont essentiellement de préserver et d'optimiser les milieux écologiques. Il reste toutefois plusieurs orientations de gestion à affirmer ou à expérimenter.
Les objectifs de qualité paysagère sont les suivants :

- maîtriser la densification du couvert boisé de façon à conserver des transparences visuelles vers l'île.

- bien repérer et préserver les zones humides à enjeux (tourbières et berges)

- étudier une stratégie de dépressage même sectorisé du boisement de l'île de manière à diversifier les potentialités écologiques.

- adoucir par endroits les berges pour favoriser la constitution d'herbiers de rive.

• L'Étang Neuf :

Campé dans une clairière aux dimensions bien plus modestes que le Grand Étang, l'étang Neuf s'offre au visiteur comme un havre de paix par rapport à l'agitation de Sillé-plage. Bien desservi par la promenade circulaire du Grand Étang qui emprunte ici sa chaussée, il bénéficie aussi d'un accès presque direct à la route départementale conduisant à une petite aire de stationnement.
Principalement dévolu à la pêche, ce plan d'eau, dont on peut faire le tour en empruntant un sentier stabilisé, est joliment ponctué par une petite île aux allures romantiques. Deux abris en bois dans l'esprit de la cabane forestière se répondent d'une berge à l'autre.
Sa chaussée, soulignée par un alignement discontinu de vieux chênes, offre une structure remarquable qui ajoute une note pittoresque à cet univers aquatique et forestier plus intimiste.
Entre les deux étangs, depart et d'autre du ru en exutoire de l'Étang Neuf, il existe des zones tourbeuses dominées par un boisement de hêtres, de chênes et de houx composant une ambiance digne d'intérêt. La ronce permet ici de contraindre la fréquentation. Seuls les pêcheurs s'aventurent le long du bras d'eau au sud de l'Île.

Au sud-est, l'univers forestier est quelque peu fragilisé par les installations du camping des Mollières qui sur la rive sud, qui se donnent à voir çà et là à travers le filtre plus ou moins dense des frondaisons. En s'en approchant, on découvre le lagunage de cet équipement résidentiel.

L'étang neuf tel qu'il se découvre en sortant du boisement, au nord, telle une clairière aquatique. Un plan d'eau dédié principalement à la pêche.

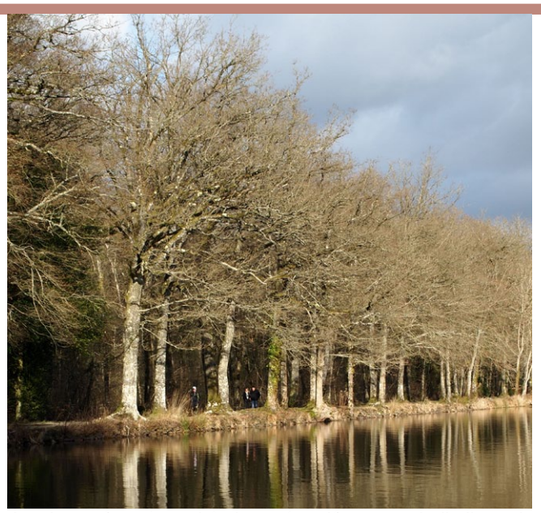

La chaussée est magistralement ourlé par une belle ligne de chênes. Mais ces arbres souffrent du surpiétinnement des pêcheurs et des promeneurs.

Un espace préservé, sans présence de bâti. Seuls deux anciens abris en bois, très pittoresques, ponctuent la rive de l'étang. Une aire de pique-nique permet de profiter d'un cadre agréable pour casser la croute.

En été, les lodges du camping des Molières sont installés non loin des berges sud de l'étang. Des impacts relativement limités grâce à une végétation généreuse (au premier plan, des saules marsaults).

Les chênes qui jalonnent le parcours sur la chaussée de l'étang subissent là aussi une forte érosion du sol qui déchaussent leur système racinaire superficiel. Le stationnement prolongé des pêcheurs est un facteur déterminant de ce tassement et de ce décapage.

Principaux enjeux pour le secteur de l'Étang Neuf / objectifs de qualité paysagère

Ce secteur présente essentiellement des enjeux de préservation voire de restauration de milieux. Les objectifs de qualité paysagère sont les suivants :

- Les arbres qui jalonnent la chaussée subissent un fort piétinement et un déchaussement de leur système racinaire. Il est fort probable que certains sujets pâtissent de cette érosion. Un dispositif de protection et de rechargement en terre est à envisager, ce qui implique une restriction du linéaire affecté à la pratique de la pêche.

- Examiner l'opportunité de mettre à distance l'aire de stationnement de la berge de l'étang.

- Surveiller l'évolution des deux abris et les restaurer le cas échéant en respectant leur écriture architecturale qui reprend le vocabulaire «forestier» que l'on rencontre à Sillé-plage.

- Rester attentif aux évolutions des installations du camping des Molières dont les impacts en rive-sud peuvent interférer avec l'aire paysagère de l'étang.

- Les enjeux de biodiversité nécessitent un suivi plus ciblé de la queue de l'étang ainsi qu'en aval de la chaussée, des zones humides et tourbeuses.

• Le camping des Molières et les berges riveraines :

Concession directe de l'ONF au groupe Huttopia s.a. (marque déposée Indigo)
Surface : 9ha, 129 emplacements pour tentes, 25 lodges, 12 mobilhomes
Statut au PLU : Nl1 / Activités touristiques et commerciales

Ce domaine occupe une légère butte coiffée de grands arbres sans strates inférieures qui contrastent avec l'opacité plus marquée des boisements alentours.
Les clôtures de type agricole ont permis de préserver des transparences et donc une profondeur de champ visuel appréciable dans cette séquence où la berge, le chemin qui la longe et la clôture du camping évoluent dans une largeur relativement réduite.
Hors saison, cette cohabitation est assez tolérable; en pleine saison, l'installation de lodges au plus près de la limite séparative tangentant le chemin circulaire de l'étang instaure une confrontation plus délicate, pas toujours valorisante pour le paysage de l'étang et pas toujours agréable pour les campeurs très exposés au regard des promeneurs.
Les constructions implantées à bonne distance de cette limite restent relativement discrètes (deux blocs-sanitaires, une salle de vie, une piscine extérieure, une maison de gardien). Toutefois :
- les coffrets techniques, de couleur blanc cassé, sont très visibles.
- les platelages des lodges tout près de la clôture sont peu élégants.
Ces impacts sont très forts depuis la promenade de l'étang. Depuis la berge opposée, ce complexe même en hiver, reste relativement discret.

Dans cette séquence, le substrat semble plus acide : myrtille, bruyère à 4 angles et fougère aigle en témoignent. La lande à bruyères arrive même à se maintenir dans le camping.
La berge assez étroite abrite quelques herbiers un peu plus fournis (iris, baldingère, roseau des vanniers principalement).
Certaines zones sont franchement piétinées et ouvertes permettant aux pêcheurs et aux résidents du camping d'accéder sans difficultés à l'eau.

Dans ce contexte de fragilité du site, les campagnes sauvages de nettoyage et broyage du couvert bien au-delà du périmètre alloué au camping, au prétexte de la protection incendie, constituent de véritables atteintes aux paysages et aux milieux.

Hors saison, les clôtures sobres et transparentes n'entravent pas la continuité du couvert forestier. Les installations permanentes, reléguées en arrière-plan et à bonne distance du chemin longeant l'étang, sont assez discrètes. L'intégrité du paysage forestier est relativement bien respecté.

Hors saison, les planchers de réception des lodges sont laissés en place; un impact avéré surtout en hiver. Par contre, les différents postes de distribution d'eau et d'électricité qui jalonnement le site sont particulièrement voyants dans cet environnement aux teintes plutôt sombres.

En saison touristique, lodges et caravanes s'installent au plus près de l'étang, recherchant la vue permanente sur le plan d'eau au détriment d'une situation très exposée au regard de promeneurs. Cette séquence s'en trouve particulièrement impactée par un cortège de tentes et de caravanes peu amène.

La proximité des caravanes et des tentes peut constituer une altération des scénographies.

Le bâtiment d'accueil, disposé en retrait des rives de l'étang, reste discret dans son escorte végétale.

En été, vue du camping depuis la berge opposée. Une présence plutôt discrète.

Les berges face au camping sont par endroits très sollicitées par les campeurs et les promeneurs. Une zone fragilisée par le piétinement et où l'érosion de la rive est effective.

Un sous-bois en rive d'étang qui doit conserver sa transparence, ce qui implique une meilleure maîtrise des premiers-plans du camping en période estivale. Mais la strate basse ne doit pas être éradiquée complètement au prétexte de la protection incendie : la lande à myrtille et à bruyère ici présente constitue un milieu rare et fragile référencée au titre de Natura 2000. Toute intervention exige le respect du document d'objectif Natura 2000 et la prise en compte de recommandations du diagnostic écologique forestier de 2012.

Ce linéaire de berges héberge pourtant un potentiel écologique avec des herbiers qui pourrait facilement se réinstaller si la fréquentation humaine était canalisée. La baldingère, le roseau des vanniers et l'iris apparaissent en touche plus ou moins ponctuelle le long des berges. Ce potentiel doit être préservé pour espérer que les herbiers recolonisent l'ensemble des rives sud.

Principaux enjeux pour le secteur du camping des Molières / objectifs de qualité paysagère

Ce secteur présente essentiellement des enjeux de préservation voire de restauration de milieux. Les objectifs de qualité paysagère sont les suivants :

- S'assurer de l'amovibilité des installations situées dans la bande des 100 m du site classé et de la discrétion des installations qui pourraient être amenées à être réalisées ou rénovées dans l'aire du champ visuel appréhendable depuis l'allée longeant l'étang.

- Une meilleure intégration des coffrets techniques serait à négocier avec le gestionnaire du camping tout comme le démontage hors saison des platelages des lodges situés tout près de la clôture (trop en vue depuis le chemin du tour de l'étang).

- Conserver la transparence des clôtures et leur aspect «agricole» de façon à maintenir un champ visuel dégagé, notamment hors saison.
En partie sud, la clôture du camping est très près du chemin ; elle est constituée d'un grillage à maille losange de couleur verte plus prégnante que celle située plus au nord (maille type ursus). Cette clôture semble déjà ancienne, à terme il serait souhaitable qu'elle soit remplacée par une clôture de même type que plus au nord.

- Maintenir voire renforcer la lande à callune y compris au sein du camping; éviter les engazonnements «artificiels».

- Comme cela est proposé plus au nord, la séquence de berge pourrait être davantage protégée du piétinement et cela jusqu'au site de l'ancien CVS, là où l'allée s'éloigne de l'eau. Un alterna de zones protégées et de zones d'accès à l'eau par le biais de pontons et de platelages bois pourrait être mis en place, comme le préconise Stallegger dans son rapport, afin de favoriser le développement des milieux rivulaires qui semblent en progression.
Il est envisageable de restaurer des anses et de reprofiler légèrement à la pelle mécanique quelques séquences de berge pour favoriser l'ancrage d'herbier, diversifier les milieux rivulaires et favoriser ainsi le développement d'habitats d'intérêt (effet «jardinage» de la rive à rechercher).

- La mise en défens de certaines zones en amont des berges devra être envisagée ponctuellement pour assurer le retour de la lande, notamment dans les zones broyées sauvagement en 2015, à la demande du camping des Mollières.

- Une sensibilisation du public sur la fragilité de la berge et de la lande humide et sur les potentialités de reconquête écologique serait à intégrer aux aménagements.

C3. La Queue de l'Étang et ses abords

Ce secteur concerne la partie sud-ouest du site classé et au-delà jusqu'à l'hippodrome.

• Perceptions de l'étang, modalité d'accès et de découverte :

Ce secteur est accessible depuis la RD 203. Le stationnement est possible pour quelques véhicules aux abords de la Crêperie du Lac. Depuis la route une ligne de peupliers empêche toute réelle perception de la queue de l'étang. Le ruisseau n'est qu'un mince ru qui passe discrètement sous la chaussée et sous l'allée du Tour du Lac.

Le resserrement du plan d'eau et la végétation très présence sous diverses formes imposent des ambiances très intimes, où l'eau n'est généralement perçue qu'à travers le filtre des conifères bordant les berges.

La promenade du Tour du Lac emprunte la route forestière qui mène à l'entrée du Camping Indigo / Les Molières. Cette longue séquence rectiligne, partiellement utilisable par les véhicules offre des ambiances essentiellement forestières, avec un jeu de perceptions très limitées de l'Étang. Au niveau de l'entrée de l'ancien CVS, la descente à bateau offre un bel effet de perspective sur l'eau et la berge opposée, avec jeu de lumière et de texture végétale.

Les deux prairies de part et d'autre de la queue de l'Étang ménagent des effets de profondeurs de champs mais sans perception de l'Étang.
Une sente longe les berges de la queue de l'étang depuis le CVS jusqu'à la rive en face; c'est un itinéraire qui s'est créé spontanément, actuellement très utilisé par les pêcheurs et par les VVTistes, qui dégradent le site en piétinant la strate basse et en érodant les sols.
Au nord de la queue, la promenade du tour de l'Étang parcourt la lisière forestière à distance et légèrement en surplomb de l'étang. Les perceptions de l'eau se font à travers le filtre des pins qui ont été plantés il y a une quarantaine d'années le long des berges.

Au-delà vers le nord (cf. carte page 82), la promenade se rapproche des berges tout en maintenant une bande où les pins font progressivement place au boisement forestier à base de chêne dans des ambiances très pittoresques : zones à littorelles et à fluteaux nageants côté étang (*), zones tourbeuses côté forêt.
Les saules ont alors tendance à envahir cette bande. Les vues sur l'étang tendent à se faire plus larges, maintenant orientées vers l'est (l'île) mais toujours filtrées par les arbres. Quelques belles fenêtres visuelles sont cependant ménagées, vers la CVS et les berges proches du camping des Molières.

(*) *Ces deux plantes patrimoniales font l'objet d'un plan de conservation finalisé en mars 2015 par le PNR Normandie-Maine.*

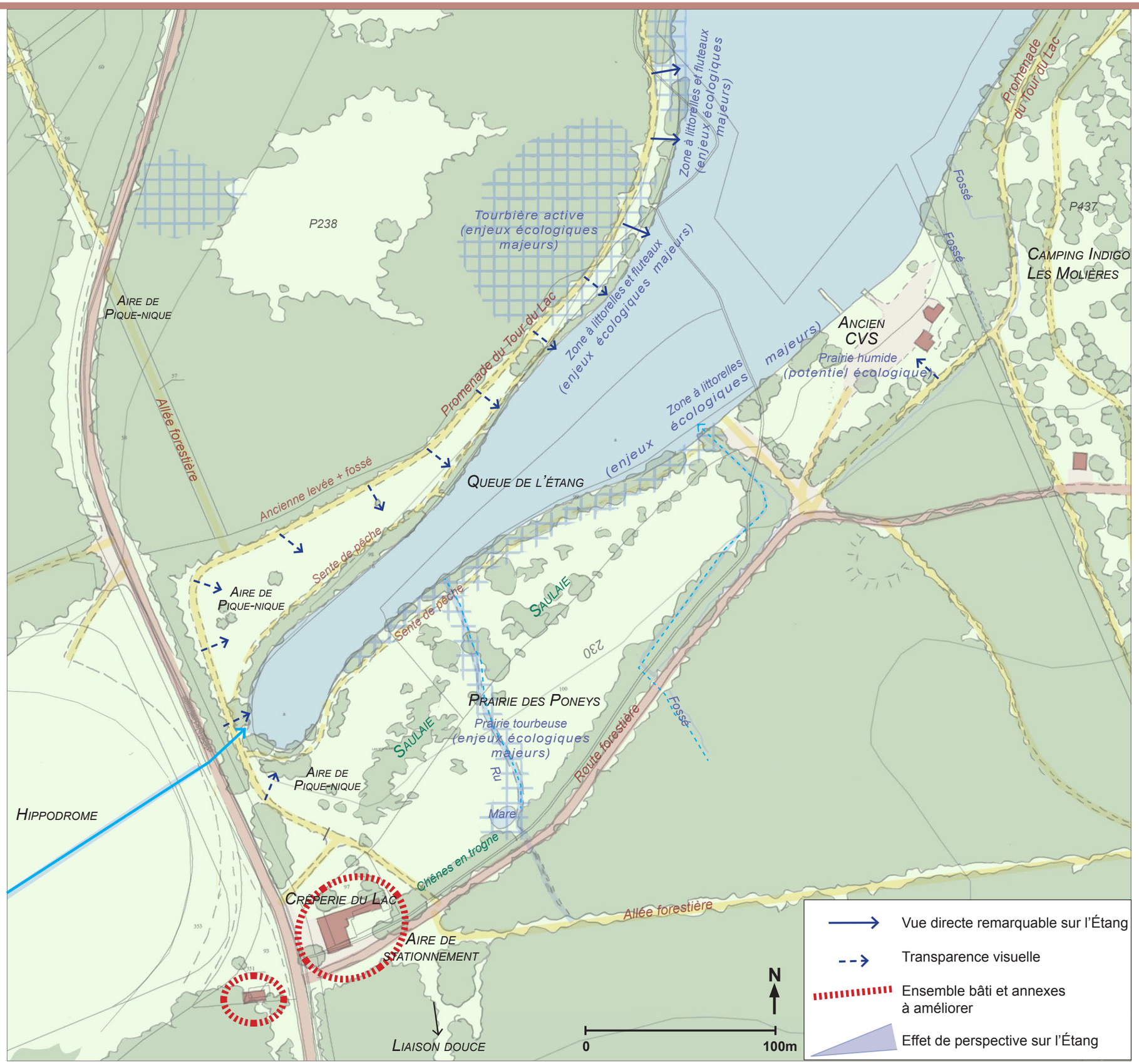

• L'ancienne base CVS :

Ces installations sont en cours de démantelement suite au regroupement des activités à l'école de voile, au nord de la Grande Ligne. Ainsi, ce secteur pourra à court terme retrouver un aspect moins artificialisé.

Quelques beaux arbres parfois tordus (chênes) accompagnés de saules, d'aulnes, de bouleaux composent les bosquets rivulaires. Quelques plantations d'aulnes ont été réalisées par l'ONF l'an passé.
La littorelle est très présente dans les séquences immergées, cotoyées par l'iris et la baldingère qui recolonisent les berges depuis la cessation de l'activité nautique (visite du 25 février 2015).

Principaux éléments d'artificialisation du site : les deux bâtiments, la rampe de mise à l'eau en béton, des barrières et de la signalétique...

Depuis le chemin, ce site s'inscrit dans un cône de vue majeur s'ouvrant sur le plan d'eau et qu'il conviendra de «toiletter» (panneaux de signalisation).

L'abandon de l'activité nautique ne doit pas conditionner un retour à la forêt. Cet espace ouvert qui sera rapidement recolonisé par la prairie doit pouvoir conserver sa vacuité pour ménager des vues dégagées sur l'étang et un bon ensoleillement pour le maintien de la littorelle en berge et le développement d'autres essences rivulaires d'intérêt. L'accès pour les pêcheurs devra être limité et canalisé pour limiter le surpiétinement.

Une fois débarrassées, les berges pourront retrouver un herbier rivulaire continu et quelques aulnes en ponctuation.

L'accès aux berges en automobile doit être totalement proscrit dans ce secteur fragile, susceptible de retrouver une nouvelle dynamique écologique.

Principaux enjeux pour le secteur de l'ancien centre de voile / objectifs de qualité paysagère

Ce secteur présente essentiellement des enjeux de restauration de milieux. Les objectifs de qualité paysagère sont les suivants :

- S'assurer du démontage et de l'évacuation de tous les éléments, y compris les coffrets EDF (dont l'impact est loin d'être anodin dans le paysage de la promenade), la rampe de mise à l'eau en béton, des barrières, de la signalétique et des traverses SNCF en limite nord-est, près du fossé...

- Le ponton en bois pourra être conservé et révisé afin d'offrir aux pêcheurs et aux promeneurs un poste privilégié au bord de l'eau.

- Conserver la transparence du couvert depuis l'allée circulaire afin que l'étang soit perçu. Pour cela, la conduite d'un espace prairial serait à favoriser.

- Décompacter le sol qui a été minéralisé et laisser la dynamique végétale opérer; une gestion ciblée devra permettre de sélectionner les essences désirées. L'aulne sera privilégié en rive d'étang.

- Un léger reprofilage ponctuel des berges permettrait de favoriser le retour d'herbiers, la littorelle étant bien présente, cette opération devra être précisément préparée et faire l'objet d'un suivi écologique précis.

- Préserver l'effet de perspective sur l'étang depuis la route

- Mettre en place un dispositif pour limiter l'accès au public durant plusieurs années.

• La prairie des Poneys :

Cette prairie humide s'étire sur le flanc sud de la Queue de l'étang dont elle est séparée par un bosquet dense de saules et de bouleaux.
De très beaux chênes la délimitent le long du chemin forestier (dont quelques têteaux).
Elle agit comme un espace de transition entre le massif boisé et le plan d'eau, formant une sorte de corridor herbeux que des poneys viennent brouter en saison estivale. Elle offre des milieux tourbeux propices à des espèces patrimoniales (Carum verticillé, mouron délicat, véronique à écusson, millepertuis des marais, myosotis rampant...).
Une petite mare, où le potamot à feuille de renouée, le flûteau nageant, des batraciens et des libellules ont été remarqués, évolue sous le couvert des vieux chênes. Alimentée par un ru qui traverse la prairie puis qui disparaît dans la saulaie avant de rejoindre l'étang, elle tend à s'atterri.
Une belle ligne de chênes, dont certains en forme de têteaux borde la route forestière le long de la Prairie.

La prairie est pâturée en saison estivale par les chevaux du poney club. Une gestion économique mais qui n'est peut être pas compatible avec les potentialités écologiques de ce milieu humide et fragile.

La petite mare mériterait d'être dégagée et mieux gérée pour optimiser ses richesses écologiques. Le piétinement des chevaux n'est sûrement pas une bonne chose pour en garantir la pérennité.

Cette parcelle dessine un large couloir mettant en exergue la belle haie de chênes. Elle participe clairement au grand paysage de l'étang en assurant une relation visuelle et spatiale entre le plan d'eau et le site d'hippodrome, implanté dans le même thalweg. Elle présente des enjeux écologiques de par sa nature tourbeuse et il est indispensable de sensibiliser le concessionnaire du Manège à Poneys et de rechercher avec lui des solutions pour limiter la charge par le surpâturage... La reconquête de la prairie dans sa partie nord, envahie par les saules constitue un autre objectif de qualité paysagère et écologique important.

Le stockage du bois participe à la scénographie du lieu et raconte de manière explicite la dimension économique de l'exploitation de la forêt. Un autre aspect du site classé à conforter!

Principaux enjeux pour la prairie des Poneys / objectifs de qualité paysagère

Ce secteur présente essentiellement des enjeux de maintien de la biodiversité.

Peter Stalleger signale que « cette prairie, non reconnue pour valeur patrimoniale en 2000, s'est révélée être une prairie tourbeuse accueillant une population exceptionnelle de carvi verticillé (Carum verticillatum, plante hygrophile des prairies marécageuses en terrain acide).
La gestion actuelle doit être poursuivie dans cette parcelle » (expertise écologique Stalleger-Noël 2012).

Il s'agit donc d'affiner la connaissance de cette prairie et des milieux associés et d'adapter sa gestion pour favoriser le maintien de cet ensemble écologique (voir cahier 2 et 3).

Les principaux objectifs de qualité paysagère sont les suivant :

- À court terme, maintenir l'espace dans sa configuration de prairie en pérennisant le pâturage comme mode d'entretien mais en s'assurant qu'il ne soit pas trop intense. Prévenir le surpiétinement par les animaux notamment aux abords du ru et de la mare et dans la partie ouest en limitant le pâturage (pâturage tardif à envisager). Réfléchir à plus long terme à une gestion par fauche avec exportation.

- Dégager le boisement de saules au nord de façon à créer une ouverture vers l'étang et maintenir sur la limite sud, le point de vue sur cette prairie. Contrôler l'enfrichement en lisière de la saulaie, et dédensifier ce boisement pour rétablir quelques perméabilités visuelles entre l'étang et cette prairie, en maintenant quelques vieux saules aux silhouettes tordues.

- Travailler le profil du ru pour favoriser le développement de la végétation hygrophile, le cas échéant, disposer une clôture pour limiter le piétinement par les animaux.
- Protéger la mare à flûteau (curage léger à faire, ainsi qu'un petit reprofilage pour permettre un stockage de volume d'eau plus important, puis reporter les produits de cure sur la berge).
Couper le saule qui la domine pour laisser un peu plus de lumière. La protéger des animaux par une clôture agricole légère implantée à 2m de ses berges.

- Contrôler l'enfrichement de la lisière-sud : dédensifier ce boisement pour rétablir quelques perméabilités visuelles entre l'étang et l'allée, en maintenant quelques vieux saules aux silhouettes tordues.

• La Queue de l'étang :

Cette partie de l'étang est une création relativement récente, creusée il y a une cinquantaine d'années (à la fin des années 1970– voir photographie aérienne ancienne / 1980) au détriment d'une zone humide de type roselière. L'étang de Sillé était autrefois connu pour ses oiseaux hivernaux - oiseaux nicheurs, étape de migration- qui trouvaient dans ce type de milieux un habitat favorable.
Les berges ont été terrassées et plantées, vu la régularité de certaines séquences d'arbres. Les déblais en excès ont été utilisés en partie pour aménager l'île.

L'espace forme aujourd'hui une sorte de chenal étroit aux allures de canal, dont le tracé est appuyé par une longue colonie de pins qui souligne avec sévérité la berge. Ce site, plus intime que la grande étendue d'eau, est très prisé par les pêcheurs qui y trouvent un environnement plus calme.

La rive sud, moins fermée par les boisements et presque à fleur d'eau, est la plus fréquentée et montre des signes d'érosion due au piétinement. Toutefois, lorsque cette pratique est absente ou moins intense, un herbier de rive se développe. On a relevé la présence d'iris, de baldingères et même quelques pieds de roseaux (février 2015).

Sur la rive nord, les berges nettement plus raides sont constituées d'un long cordon de pins assez dense tout le long du rivage qui limitent considérablement l'accès. Une station de fluteau nageant est relevée par Stallegger (Diagnostic 2012) confirmée par le plan de conservation du PNR (voir partie 3). de l'autre côté de la promenade du Tour du Lac, une intéressante tourbière active offre depuis la promenade une ambiance surprenante, avec de vieux arbres aux silhouettes torturées et aux troncs baignant dans l'eau et les nappes de sphaignes.

En rive nord, la raideur des berges couplée à la grande densité de pins, trahit l'artificialité de cet espace, façonné à coup de pelle mécanique, là où évoluait naguère une roselière.

La promenade du tour d'étang évolue ici entre boisements et prairie.

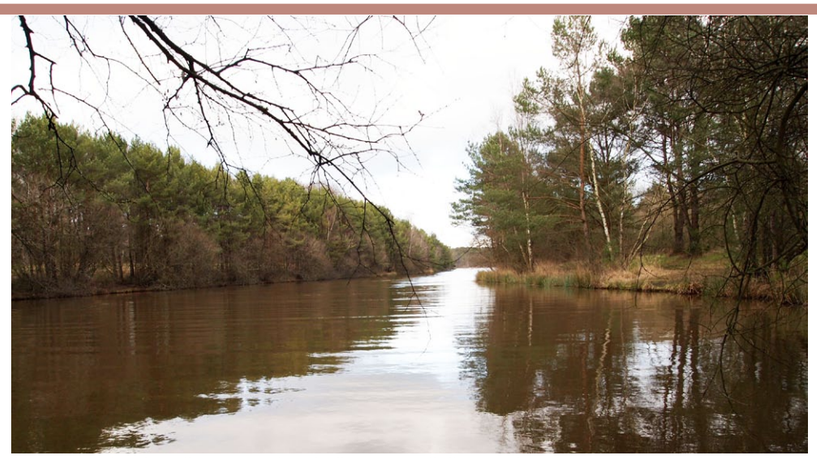

La queue du plan d'eau vue depuis l'ouvrage d'alimentation. Les ourlets de pins confinent considérablement cette partie de l'étang.

Le chemin étant éloigné de la berge, des itinéraires «sauvages» se sont tracés au plus près de l'eau, entraînant des tassements et une érosion des sols.

Prairie entre queue d'étang et saulaie. Une alternance d'ambiances et de milieux écologiques qui confortent le côte paisible de cette partie d'étang.

Principaux enjeux pour le secteur de la Queue de l'étang /

Ce secteur présente de très forts enjeux de préservation des zones humides, largement développés dans le diagnostic écologique de la Forêt de Sillé. Il s'agit de favoriser le potentiel de développement de la flore et la faune de ces espaces.
Les enjeux de paysages sont essentiellement de retrouver quelques transparences, de dégager la grande perspective et de conforter la composition spatiale de ce secteur.

Objectifs de qualité paysagère

La queue de l'étang est un endroit très fréquenté par les pêcheurs et les embarcations (pédalos et canoës principalement).
Au regard des enjeux Natura 2000, ce havre doit être «sanctuarisé» de façon à constituer une réserve de pêche, ce qui conforterait la régénération d'habitats de type herbiers sur les rives (conditions favorables au développement des zones à fluteau et à littorelle). La mise en défens de ce secteur et notamment des sentes sauvages permettra de stopper les phénomènes d'érosion de sol avant d'engager des aménagements propices la réinstallation de plantes de berges et de favoriser un havre plus calme pour la faune en vue notamment de la nidification d'oiseaux aquatiques.
La valeur écologique de ce secteur doit être considérée comme une véritable ressource pour le site classé dans son ensemble.
La renaturation de l'ancien site du CVS est une occasion à saisir pour mettre en place une réflexion cohérente à l'échelle de la queue de l'étang.

En rive nord :

- Le cordon de pins mériterait d'être dépressé, voire supprimé sur plusieurs mètres et sur plusieurs endroits pour ménager des fenêtres visuelles vers le lac et faire rentrer la lumière vers la prairie. C'est aussi l'occasion d'inviter d'autres essences plus communes des situations rivulaires comme l'aulne et de ménager davantage de perméabilités visuelles entre le chemin et l'étang.

- Cette opération permettra d'agir sur le profil des berges afin de l'adoucir et permettre ainsi l'installation d'herbiers.
NB : Une petite station de fluteau (Luronium natans) est signalée dans l'expertise écologique 2012 de Peter Stallegger (Flochel 2011).

En rive sud :

- Restaurer des anses pour diversifier les milieux rivulaires et favoriser le développement d'habitats d'intérêt. Maintenir les quelques petits herbiers,

- Couper en grande partie les pins en bordure de la rive,

- Alterner berges accessibles pour la pêche et berges protégées pour favoriser une redynamisation du milieu écologique.

- La saulaie évoluant en interface entre cette zone et la prairie mériterait un peu de nettoyage, notamment pour dégager le ruisseau qui la traverse.

Au niveau de la terminaison de la Queue :

- Éclaircir le couvert arboré pour permettre de profiter d'un point de vue sur l'étang depuis la route comme depuis le chemin circulaire.

• La Crêperie du Lac :

La Crêperie du Lac est un établissement ancien qui a connu ses heures de gloire mais qui, depuis quelques années, rencontre des écueils divers ayant conduit à sa fermeture puis à sa mise en vente, mais toujours sans acquéreur.
Naguère restaurant de qualité, avec une clientèle très large (ouverture toute l'année et toute la semaine), il n'y a plus aucune activité et les bâtiments se dégradent. Les équipements de cuisine, tout neufs, ont été démantelés lors de la faillite du dernier locataire. Le terrain est privé, hors concession, ce qui n'autorise pas des marges d'actions ou de négociations réellement tangibles avec le propriétaire ou un éventuel exploitant. Le petit bâtiment situé en face de l'autre coté de la route est une ancienne grange, appartenant au même propriétaire. La toiture côté sud est très abîmée.

L'établissement se compose d'un bâtiment en maçonnerie, adressé sur la route départementale et d'une extension en bois lasuré disposé sur une terrasse sur l'arrière, qui s'adosse à un bouquet d'épiceas dont les silhouettes tranchent franchement avec le fond de scène forestier où domine les feuillus.
Si la façade sur route reste honorable, cette extension, malgré des tentatives de dissimulation par le végétal, expose des imperfections bien visibles depuis le chemin circulaire de l'étang (cuve de gaz, signalétique, mur en parpaing brut, fouillis végétal...).

Bien qu'en dehors du site classé, ce secteur est à soigner d'autant plus que c'est la première image du site du Grand Étang offert aux visiteurs venant de Sillé. L'aménagement de la liaison douce jusqu'au bourg est l'occasion de porter un regard plus aiguisé sur ce secteur. Ce nouveau chemin qui va être aménagé début 2016, va permettre de relier à pied ou à vélo les hauts de Sillé en longeant les locaux de l'ONF au sud de l'étang, dans un cadre sécurisé et agréable.

Le complexe vu depuis la route. Un ensemble qui commence à vieillir faute d'activités, des conifères «ornementaux» qui tranchent avec la palette végétale environnante.

Des «arrières» dégradés qui s'exposent à la vue des promeneurs évoluant sur le chemin de ceinture de l'étang.

Le restaurant vu depuis l'hippodrome : une construction qui concerne une grande aire visuelle. Une bonne raison de mieux maîtriser l'évolution de cet ensemble bâti.

Principaux enjeux pour le secteur de la Crêperie du Lac

Il apparaît important de veiller attentivement à l'évolution de cet établissement en raison de sa position très exposée au regard depuis la route et depuis le chemin qui fait le tour de l'étang.
Il serait bien sûr logique qu'il retrouve une activité de restauration de qualité.

L'aire de stationnement ne pose pas de problématique particulière mais la signalétique devra être repensée puisque la nouvelle liaison douce part du carrefour vers le sud pour rejoindre les hauts de Sillé.

Principaux objectifs de qualité paysagère :

- Dans l'hypothèse d'une relance de l'activité, la sobriété actuelle des aménagements des espaces extérieurs doit prévaloir (pas de spatialisation des emplacements de stationnement, pas de signalétique directionnelle...) .

- La signalétique devra être adaptée au site, discrète et judicieusement positionnée.

- Le contraste entre les deux générations de bâtiments mériterait d'être atténué, en intervenant principalement sur le bâtiment ancien dont la couleur blanche exacerbe le volume. Un travail architecturale s'impose pour redonner du caractère à cette entité qui, d'une certaine manière, annonce le site de Sillé-plage depuis le sud.

- Limiter la présence des conifères utilisés ici comme simple écran pour «intégrer» l'extension et ses diverticules techniques. Un projet global et bien pensé devrait logiquement permettre un règlement spatial plus efficient de cette partie sans que le végétal soit utilisé comme écran.

L'Hippodrome :

Cet hippodrome champêtre n'est pas inclus dans le périmètre du site classé mais sa proximité dans son aire d'influence fonctionnelle et paysagère mérite toutefois que l'on y apporte de l'attention.
Aménagé sur une zone humide (l'ancien Étang aux Sangsues), il est à ce jour un des plus anciens hippodromes de l'ouest de la France. Il se développe dans une sorte de légère cuvette encore traversée par le ruisseau des Defays qui alimente la Queue sud du Grand Étang. Entourés de boisements, il s'apparente à une longue clairière.
Très exposé au regard puisqu'il est au contact direct avec la route départementale, ces installations, assez modestes, n'ont qu'un impact relativement limité sur le paysage.
Propriété partielle de la commune (la piste et une partie centrale appartient à une société de course), l'hippodrome sert une fois par an pour les courses de chevaux (2ème week-end du mois d'Aout). Il est également utilisé lors d'autres manifestations (courses de poneys, le 3ème week-end d'Août, courses de lévriers, brocante…).
L'association des courses peut aussi louer les salles pour les mariages ou pour d'autres fêtes privées.
En général, lorsque des travaux sont programmés, les coûts sont partagés : 1/3 communes, 1/3 l'association hippique, 1/3 France-Galop.

Des projets y sont envisagés :
- Les normes concernant les lieux d'accueil pour les courses risquent d'imposer l'interdiction aux spectateurs, de traverser la piste. Cette disposition impliquerait la réalisation d'un tunnel ou d'une passerelle.
- La commune réfléchit à l'aménagement d'un parking complémentaire. Elle a évalué la surface nécessaire à 1,5 ha et le lieu d'accueil serait au nord, dans le domaine forestier, ce qui imposerait des modalités de compensation demandées par l'ONF de l'ordre de 5 fois la superficie d'espaces naturels détruits).

Si ce projet communal souhaite répondre à une demande concrète, il ne semble pas entièrement judicieux, compte tenu de sa dimension, de son contexte et de son usage très épisodique. La qualité paysagère du site classé passe aussi par une grande attention portée aux espaces qui l'environnent et qui lui servent d'écrin et de seuil. À ce titre, une telle aire de stationnement n'est peut être pas compatible avec les objectifs d'une gestion exigeante telle qu'elle est attendue par les services de l'Etat.

Principaux enjeux pour le secteur de l'hippodrome / objectifs de qualité paysagère

Il s'agit avant tout de convenir d'un partenariat responsable entre la commune, l'ONF et la Dreal pour permettre l'évolution de ce site économique tout en respectant l'esprit du lieu.

Le caractère champêtre et la simplicité des aménagements doivent prévaloir et les impacts sur le site classé toujours bien estimés avant de concrétiser telle ou telle option d'aménagement.

L'espace hippique doit rester visible depuis la route, s'affirmant comme une scénographie paysagère singulière mais aussi comme un lieu dépendant de l'étang en raison de sa filiation topographique et hydraulique.

Le passage du ruisseau des Defays implique une attention particulière à la qualité des eaux qui y circulent et qui finissent dans l'étang. Veiller à ce qu'aucune pollution ne vienne le souiller.

L'hippodrome occupe le thalweg du ruisseau des Defays, une ancienne zone humide totalement remaniée pour aménager ce complexe équestre.

De grands espaces réservés au stationnement lors des manifestations ménagent des perspectives tenues par de jolis arbres. Ces espaces de stationnements méritent d'être mutualisés pour l'accueil touristique du Grand Étang.

C4- De la Queue de l'étang au CVSP :

Dans la continuité du secteur précédent cette longue séquence se distingue par un retour d'un cortège rivulaire plus traditionnel que se partagent les saules, les aulnes, les bouleaux et les chênes. C'est une jolie scénographie de marais boisé où se sont développées coté entre l'étang et le chemin, des zone à littorelles et à fluteaux. Cette zone débute au moment où s'interrompent les pins et où les berges recouvrent un profil plus adoucies. Le milieu naturel en place est plutôt en bon état de fonctionnement, relativement préservé du piétinement malgré la proximité du chemin (aux rives pourant assez impactées), le caractère marécageux agissant comme un facteur limitant la fréquentation.

Un boisement jalonné de trous d'eau prolonge au nord du chemin ces scènes paysagères pittoresques dans une ambiance dominée par l'eau (secteur de tourbières intéressants).
Ainsi depuis le chemin du tour d'étang, de belles ambiances agrémentées de fenêtres vers l'étang dynamise l'itinéraire et en offre une vision singulière. Sa position parfois en surplomb accentue certains effets de perspectives qui pourrait être davantage exploités si l'opacité du couvert végétal était par endroits maîtrisé.

Des berges saturées par le pin qui même en hiver, limite considérablement les perceptions sur le plan d'eau. Dès que le pin disparaît et que les berges s'adoucissent, la littorelle (Littorella uniflora) et le fluteau (uronium natans) sont bien présents.

La promenade du tour d'étang, un corridor qui profite assez peu de la proximité de l'eau.

Rare percée dans le rideau végétal.

Une fois quittée la berge artificielle de la queue de l'étang, de très belles scènes végétales se développent entre chemin et eau, un sous-bois humide aux allures de jardin !

Parfois, c'est la lande humide (erica tétralix) qui se développe jusqu'à l'eau.

Sur l'autre rive du chemin, le sous-bois hydromorphe offre également de très belles ambiances. Stallegger confirme la présence d'une tourbière active dans ce secteur. Cette parcelle offre également une belle diversité d'oiseaux.

Certains secteurs subissent un piétinement assez intense, entraînant une disparition presque totale de la végétation. En haut, ce phénomène correspond à un point d'observation de l'étang qu'il conviendrait de contenir par une mise en défens des sous-bois.
En bas, l'emprise du chemin s'élargit sans raison.

La berge se confond par endroits avec le niveau de l'eau. Cette transition tout en douceur est nettement plus favorable à un milieu écologique riche que les séquences de berges plus abruptes rencontrées plus au sud.
Et le contact avec l'eau y est plus sensuel !

Principaux enjeux pour le secteur de l'ancien centre de voile / objectifs de qualité paysagère

Cette séquence de berge héberge des milieux écologiques riches et d'intérêt paysager indéniable, notamment des habitas favorables à deux espèces rares, la littorelle et le fluteau ainsi qu'une tourbière active sous couvert boisé.

Il n'y a pas de réelles interventions à faire, il s'agit surtout d'assurer un suivi et une évaluation régulière des milieux.

- La littorelle pousse dans les eaux sur un fond sableux et a besoin de lumière. L'entretien des berges doit participer à ces conditions, car le développement de cordon feuillus aurait un effet limitant (ombre + apport de feuille). L'abaissement annuel et les vidanges régulières de l'étang favorise son installation.
Une sensibilisation du public pourrait être faite pour expliquer la fragilité de ce milieu (signalétique discrète).

Une mise en défens sectorisée (ciblée sur les zones les plus piétinées) et temporaire (sur deux ou trois saisons) permettrait de reconstituer la strate basse. La mise en place de troncs d'arbre bien disposés permet également de prévenir ces phénomènes.

Certains arbres seraient à abattre ou simplement à aérer pour permettre des relations visuelles à l'étang plus «sensibles».

DREAL Pays de la Loire
SRNP / Division Sites et Paysages
5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 NANTES Cedex

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA SARTHE

Site classé du Grand Étang de Sillé-le-Guillaume et de ses abords

Étude paysagère pour un plan de gestion

Cahier n°2

Diagnostic, enjeux et objectifs de qualité paysagère par thème

Décembre 2015

Ciel Ouvert
atelier des paysages quotidiens
Claire Laubie & Benoist Garnero
10 rue Saint-Germain
94120 Fontenay-sous-Bois
Tél: 01 48 76 43 26
atelier@acielouvert-paysage.fr

Plan d'ensemble du site classé du Grand Étang de Sillé-le-Guillaume et ses abords

- *Couverture arborée*
- *Sol minéralisé*
- *Principales zones humides*
- *Élément construit*
- *Routes*
- *Chemins*
- *Limite du site classé*
- *Périmètre d'étude (au-delà du site classé)*

Repérage des principaux ensembles fonctionnels

Rives nord-ouest / Digue :
1. Centre nautique
2. Camping de la Forêt
3. Aire de stationnement
4. Aire de jeux
5. Ancien restaurant l'Orée du Bois

Rives nord / Plage :
6. Aire de stationnement
7. Embarcadère (bar-snack)
8. Maison du Lac et de la Forêt
9. Aire de jeux
10. Refuge du Trappeur (bar restaurant)
11. Manège des poneys
11bis. Les Gourmets de la Forêt (Crêperie)
12. Vieux Château

Rives nord / Forêt (hors site classé):
13. Halle technique
14. Tennis et hébergements
15. Les Tyroliennes de la Forêt

Secteur Rive-est :
16. Minigolf (+ snack)
17. Aire de stationnement
18. Ancien restaurant «l'Auberge Forestière»
19. Parco'Lib

Secteur Rive-sud :
20. Camping des Mollières
20bis. Station d'éputation / camping
21. Ancienne base nautique
22. Ancienne crêperie

Rappel / organisation du plan de gestion :

Cahier n°1 : Approches géographiques et historiques, identifications des enjeux et premières orientations par lieu
Cahier n°2 : Diagnostic, enjeux et objectifs de qualité paysagère par thème
Cahier n°3 : Stratégie de gestion par thème
Cahier n°4 : Stratégie de gestion et recommandations par lieu

Cahier n°2 : Diagnostic, enjeux et objectifs de qualité paysagère par grand thème

Sommaire >

A- Les perceptions visuelles > Une vacuité centrale qui organise une multiplicité d'interfaces 4
B- Les dynamiques naturelles > Un potentiel remarquable mais fragile 8
C- Le Bâti > Une relative unité, des évolutions disparates 12
D- La signalétique > Mitage et hétérogénéité 16
E- Le mobilier > Une vocabulaire cohérent et assez bien approprié au site forestier 18
F- Les édicules techniques > Des petits objets qui affectent régulièrement les scènes de sous-bois 19
G- Les clôtures > Le bois et la grillage comme leitmotiv 22
H- Les concessions > Un contrat trop peu coercitifs en termes de qualités paysagères et environnementales 23

• Des vues nombreuses mais confinées à l'univers de l'étang

La renommée de l'étang de Sillé réside autant dans son attractivité récréative que dans la qualité de ses scénographies paysagères. L'espace ouvert ménagé par le plan d'eau au coeur du massif forestier participe grandement à l'organisation d'une aire visuelle conséquente, qui convoque dans les mêmes plans, l'eau et la forêt, soumis à des variations de lumière qui peuvent sublimer des détails les plus anodins. Ici, les points de vue sont multiples, les rives se répondent sans cesse par delà les flots. Rarement, le regard trouve une échappée lointaine, souvent bloquée aux premiers plans circonscrivant les bords de l'étang. L'aire visuelle est certes dégagée par le centre mais vite rendue intime par ces ourlets boisés. Seule, la vue vers le sud permet d'échapper à ce domaine visuel finalement très intimiste, en offrant une profondeur de champ plus accentuée sur le secteur des Bourdaines qui domine de 40m environ le plan d'eau.

• Des découvertes lointaines de l'étang très ponctuelles

Le couvert forestier rationne littéralement les opportunités de perceptions lointaines du plan d'eau. Seules les perspectives est et ouest générées par le tracé de la Grande Ligne permettent simplement d'apercevoir l'étang, dans un cadrage très serré par la végétation. La section nord de la RD 203 ne délivre que quelques perceptions très filtrées par les bosquets et les volumes bâtis; la rencontre de la route et de la queue de l'étang est occultée par un rideau dense d'arbres et d'arbustes.
Il faut gravir l'escarpement dominant l'aire de stationnement pour profiter d'un promontoire et profiter d'un point de vue partielle en hauteur sur l'étang.

• Un patrimoine visuel qui reste remarquable et qui pourrait être enrichi

Malgré une aire visuelle totalement inféodée au domaine du Grand Étang, c'est un véritable patrimoine visuel qu'offre sa présence, vaste clairière aquatique où le regard circule d'une rive à l'autre et embrasse de multiples détails quelque soit la saison et l'heure du jour.
Le développement de la végétation reste cependant un facteur limitant dans certains secteurs comme autour de la queue de l'étang où bien souvent l'étang n'est pas visible alors qu'il est tout proche ! En apportant une gestion plus paysagère à ce couvert et sans nuire aux milieux écologiques, l'ouverture de vues serait sans doute judicieuse à opérer pour découvrir de nouvelles perceptions de ce site remarquable.

• Des modes de découvertes essentiellement conditionnés par le chemin du «Tour de l'Étang»

La promenade du Tour de l'Étang, très prisée des visiteurs, permet de balayer la diversité des paysages offerts et d'apprécier tous ces jeux de perception visuelle : cette promenade offre des situations variées, positionnée à plus ou moins grande distance des berges et traversant des séquences aux horizons plus ou moins rapprochés et des effets de filtres ou de cadrage sur l'étang.
Quelques variantes sont possibles; en hiver, certaines sont peu confortables, car gorgées d'eau, comme la séquence entre le Vieux Château et l'Île. Ces variantes méritent d'être suivies car le surpiétinement ou le passage des VVTistes peuvent porter atteinte aux milieux rivulaires, comme le petit sentier sauvage qui s'est créé en rive de la queue de l'étang.

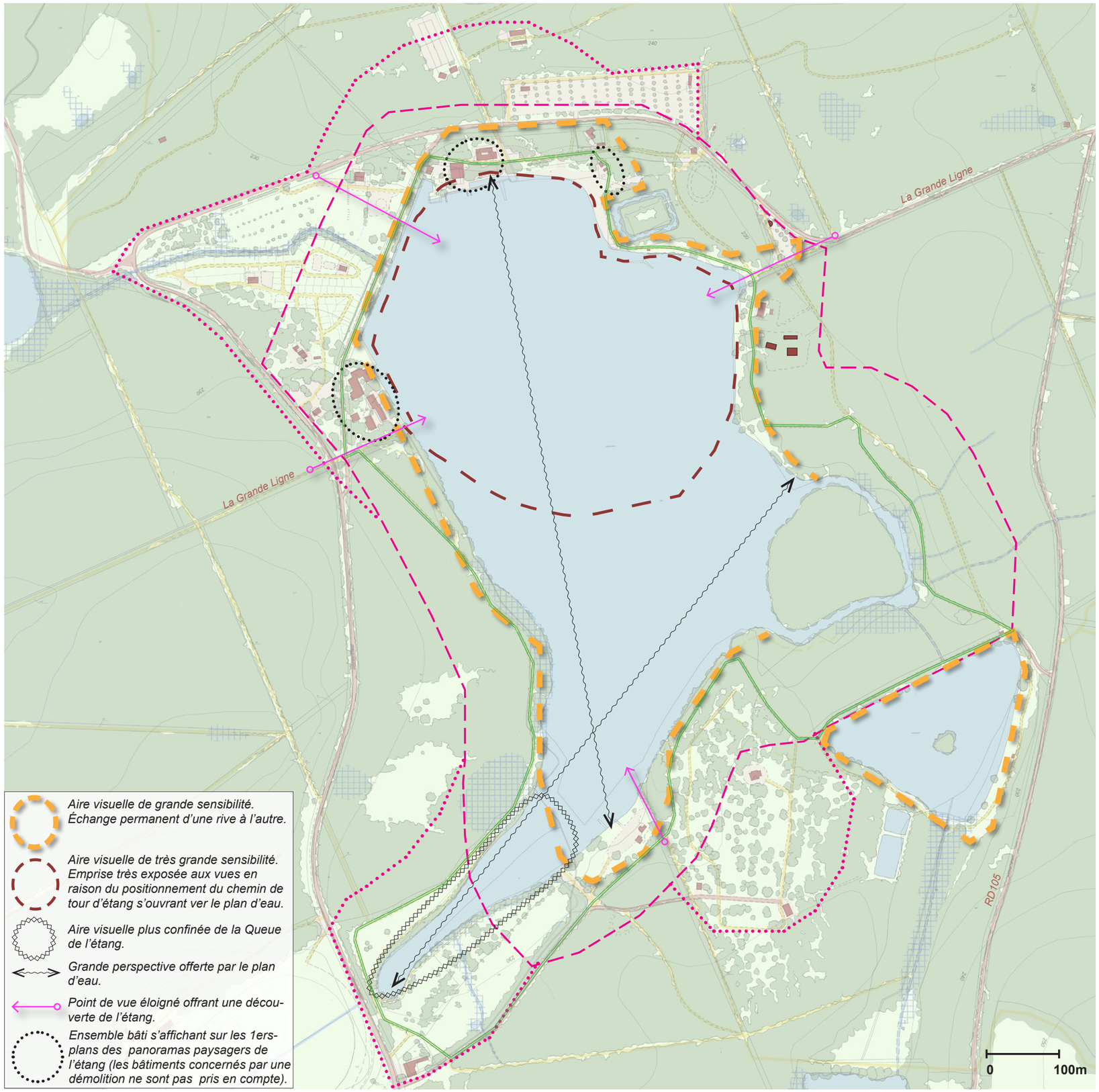

Vue depuis la Grande Ligne ouest. Même en hiver, les arrières-plans sont tamisés par la densité de la végétation. Tout élément de teinte claire est par contre mis en avant dans le panorama.

Vue depuis la plage. Le centre nautique malgré sa dimension se fond assez bien dans son cadre boisé. Les variations du relief en arrière-plan-plan sont perceptibles, coiffées par les conifères. Caravanes et mobil-homes émergent çà et là du rideau arbustif sans être trop prégnant dans ce point de vue très pittoresque. Les installations au bord de l'Embarcadère restent les seules réellement prégnantes dans cette vue.

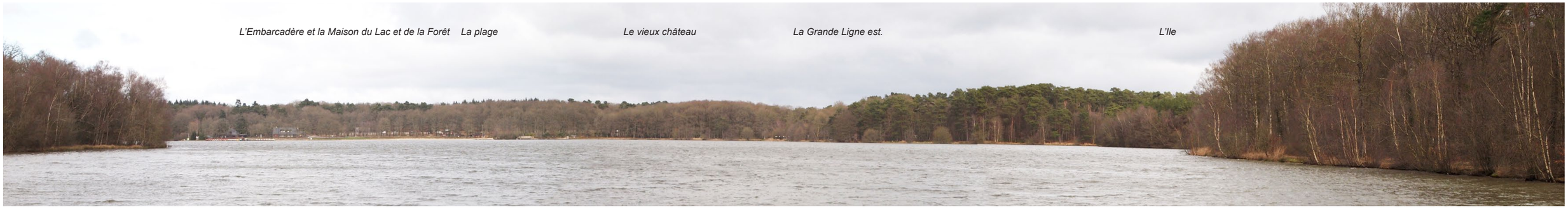

Vue depuis le ponton de l'ancienne base nautique, Queue de l'étang : I s'agit de la plus grande perspective offerte par le plan d'eau. L'effet de clairière aquatique est ici très expressive, avec ses boisements qui s'arrêtent nets au contact de l'eau.

Vue depuis la terrasse de l'Embarcadère : C'est souvent le premier point de vue sur l'étang qui se donne à voir. Il révèle d'ïci toute son étendue. Dommage que le premier-plan parasite le panorama.

Il faut se décaler vers la plage pour profiter d'une perspective dégagée.

Les Bourdaines

L'allée Somerton délivre également un beau panorama, avec en arrière-plan, dominant le plan d'eau d'une quarantaine de mètres, le secteur des Bourdaines. La dimension paysagère de la forêt est ici appréhendable par l'étagement du relief.

Malgré le filtre opéré par les nombreux troncs, l'étang est perceptible depuis l'aire de stationnement par fragments, comme une invitation à descendre vers l'eau.

La Grande Ligne, à sa rencontre avec l'étang, dégage deux cadrages appréciables sur ce paysage paisible.

Pour profiter d'une vue en surplomb sur l'étang, il faut grimper sur la croupe boisée dominant l'aire de stationnement. Une vue fragmentée par les arbres et uniquement possible en hiver.

Les possibilités de perceptions lointaines de l'étang sont peu fréquentes; il faut souvent être proche de la berge pour capter le paysage du plan d'eau dans son écrin boisé. La Prairie des Defays met en scène cette approche progressive vers l'eau à condition d'apporter quelques clarifications de l'espace (suppression de la haie en rive de l'allée Somerton, par exemple dans la séquence d'interface spatiale et visuelle avec la prairie.

La queue de l'étang ne délivre qu'assez peu de prises visuelles sur le plan d'eau, malgré la proximité de la promenade. Les rideaux de pins étanchéifient cette relation alors que le niveau altimétrique de la promenade est situé à presque 2 m au dessus de l'eau et permettrait une vue en léger surplomb.

Le déménagement du CVSP est sans doute une belle occasion à saisir pour dégager une perspective sur l'étang depuis l'allée forestière.

La queue de l'étang est un univers en soi. L'aire visuelle y est bien plus confinée, les relations berges à berges plus intimes. L'étang s'apparente à un large cours d'eau, où domine le pin.

La séquence comprise entre le camping des Molières et l'île est généreuse en perceptions tant que le sous-bois ne se densifie pas de manière trop continue. À moyen terme, les pins et le sous-bois pourraient opacifier en partie ce long traveling sur l'étang. Une action paysagère sur ce couvert serait opportun pour garantir durablement certains points de vue en ménageant des cadrages ponctuels (correspondant aux accès aux pontons de pêche par exemple), le reste de la séquence devant conserver une densité végétale afin de limiter les impacts visuels du camping des Molières sur les berges de l'étang. Dans tous les cas, la lande humide doit être favorisée en strate basse.

L'étang neuf génère également une aire visuelle dégagée et appréciable dans ce contexte confiné par le boisement.

Principaux enjeux / objectifs de qualité paysagère relatifs au patrimoine visuel et aux modalités de découverte de l'étang :

• Mieux prendre ne compte les aires visuelles dans les actions entreprises sur le site
Vérifier les compatibilités des aménagements au sens large du terme, temporaires ou définitifs, avec les points de vue distribués par la vacuité du plan d'eau.

• Réouvrir des points de vue
Restaurer ou préserver des fenêtres sur le plan d'eau, notamment depuis les principaux itinéraires de découverte (Grande Ligne, Tour de l'étang, RD102...)

Sources :
MNHN / Fiches ZNIEFF
DOCOB Natura 2000 (PNR Normandie-Maine / 2006),
Diagnostic écologique de la Forêt de Sillé (PNR - Stalleger et Noël / 2012),
Plans de conservation de la flore sur le territoire du PNR Normandie-Maine / mars 2015
Visite du 25 février 2015 avec Mickael Mimaud / PNR Normandie Maine
et Christophe Jaunnaud / ONF

• Enjeux / ZNIEFF :

(extrait de la fiche ZNIEFF)
Le site du Grand étang est inclus dans la vaste ZNIEFF de type 2 **«Forêt de Sillé-el-Guillaume et Bois de Pezé»**. L'ensemble accueille de nombreuses espèces animales et végétales rares et/ou protégées. L'intérêt zoologique est indéniable : amphibiens, avifaune, reptiles...

Il est concerné directement par la ZNIEF de type 1 **«berges du Grand étang de Sillé-le-Guillaume»** : subsistent sur les berges quelques plantes rares : *Littorella iniflora, Eleocharis acicularis...* de bombreux ordonates fréquentent cette zone dont *Oxygastra curtisi, Cordulia aenea, Libulla fulva, Cordulegaster boltonii.*On y trouve également des anatdés pendant les stationnements d'hiver et des batraciens. Surface : 16ha.
À la marge on trouve deux autres ZNIEFF de type 1 :
Étang des Molières en amont : étang forestier avec végétation aquatique, saulaie... où coexistent plusieurs espèces d'ordonates rares et/ou protégées. Surface : 2,1 ha.
Étang du Moulin en aval : étang forestier abritant plusieurs esp!ces végétales rares dans le département dont une est uniquement connue sur ce site : la Laiche courte (carex curta). La diversité faunistique est très importante avec de nombreux ordonates (Oxigastra curtisii, Libellula quadrimaculata) ainsi que le lézard vivipare (Lacerta vivipara) protégé au niveau national. surface : 3,4ha.

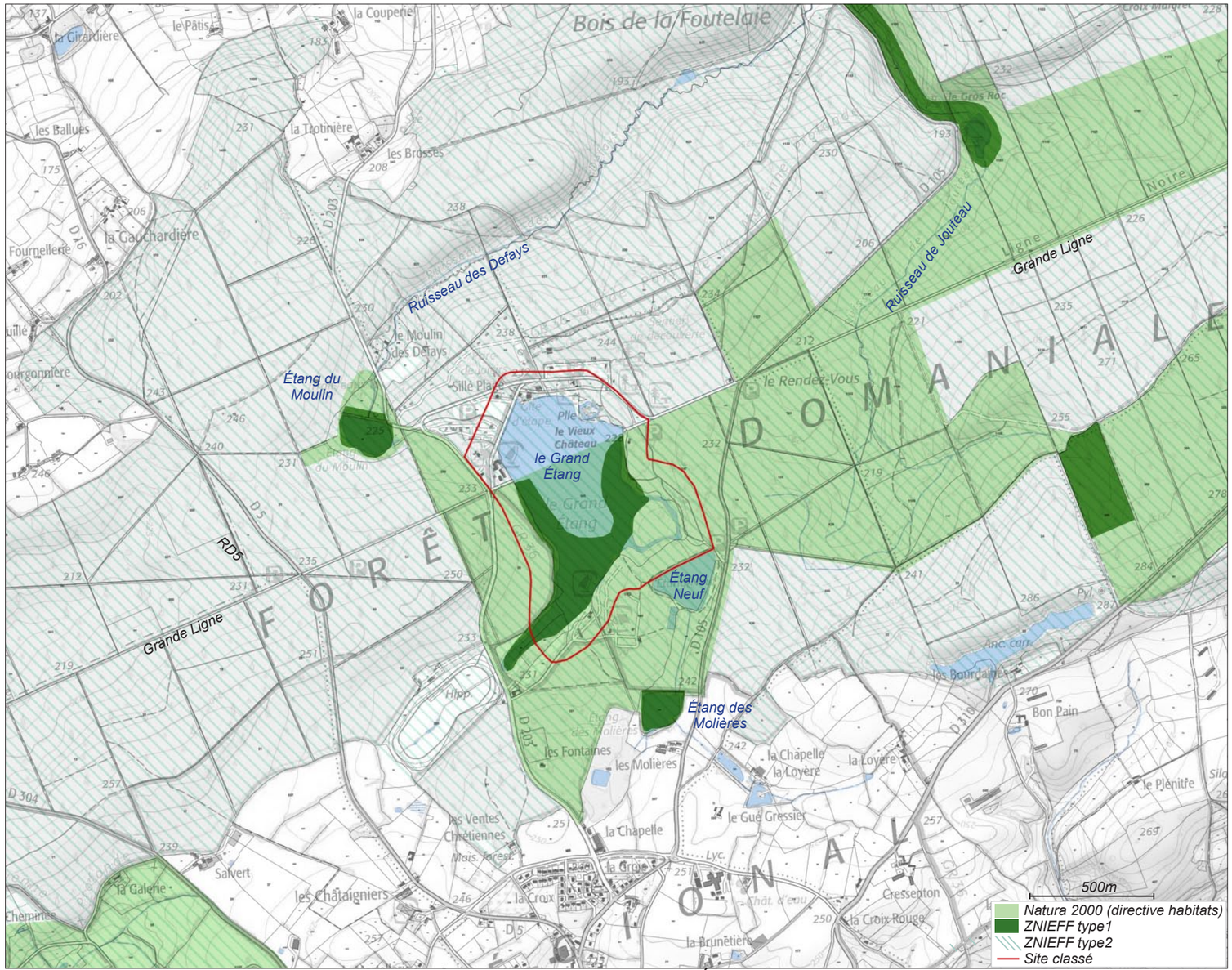

Repérage des ZNIEFF, du site Natura 2000 et du site classé dans le secteur élargi du Grand Étang de Sillé

• Enjeux Site Natura 2000 de la Forêt de Sillé-le-Guillaume

Le site Natura 2000 de la forêt de Sillé-le-Guillaume couvre deux secteurs dont celui des étangs et des boisements de part et d'autre de la Grande Ligne, intégrant une grande partie du Grand Étang et ses abords.
Le DOCOB qui date de 2005 précise les enjeux spécifiques du site et encadre sa gestion. Les extraits de cartes ci-dessous ciblent le secteur du Grand Étang et sont réalisés à partir de ce document : une grande partie des espaces rivulaires et des boisements adjacents sont concernés par des habitats d'intérêt communautaires.
La rive nord-est nord-ouest à vocation touristique n'est pas concernée.

Le document d'objectif met l'accent sur les enjeux de préservation des **tourbières situées à l'ouest du Grand Étang et au sud de l'étang du Moulin**. C'est la hêtraie charmaie qui domine ce secteur. Il est important de souligner qu'elle présente quelques belles séquences de landes à bruyères au contact des berges de l'étang.
Il identifie également comme zone de sensibilité :
- la bande en rive-ouest ainsi que la zone située entre l'étang Neuf et le Grand Étang
- les abords sud-ouest et sud-est de l'étang du Moulin et l'étang des Molières.

Ces espaces doivent être préservés notamment écartés du tracé de la Gamelle Trophy, qui occasionne des atteintes par le piétinement de la flore et de dérangement de la faune.

Enfin, dans le périmètre du site classé et ses abords, il préconise comme action de gestion, de prendre en compte les berges à littorelles de la queue de l'étang (voir en annexe / action 1 du DOCOB), ainsi qu'un traitement adapté pour la gestion du boisement humide que constitue la forêt alluviale résiduelle en aval de l'étang Neuf, près de l'Île.

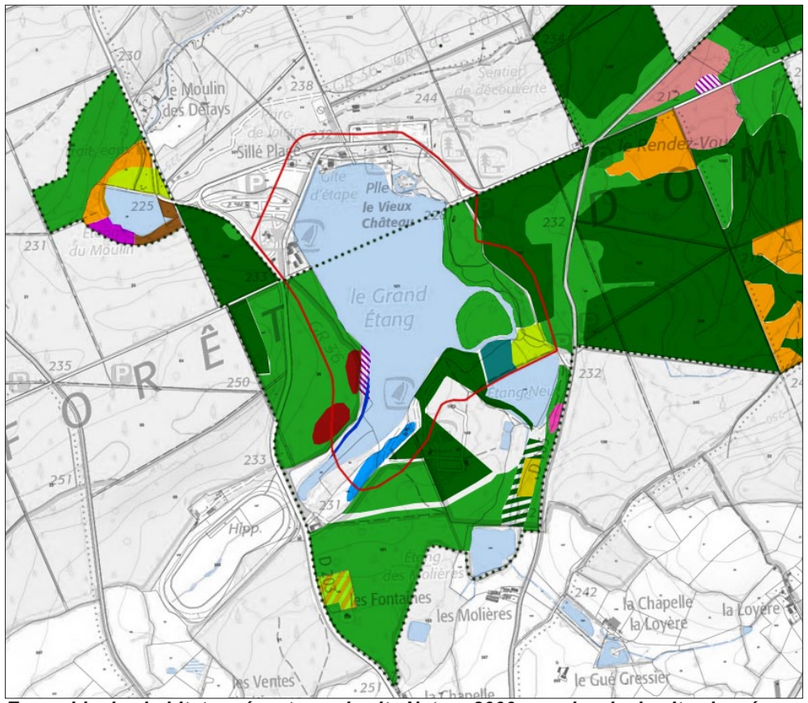

Ensemble des habitats présents sur le site Natura 2000 aux abords du site classé

Site classé
Périmètre Natura 2000

Habitats d'intérêt communautaires
- *Hêtraie-chênaie acidiphile atlantique à houx (9120)*
- *Hêtraie de l'asperulo-Fagetum (9130)*
- *Forêt alluviale residuelle (91E0*)*
- *Chênaie-boulaie acidiphile à molinie (9190)*
- *Lande humide à Erica tetralix (4010)*
- *Tourbière haute active (7110*)*
- *Tourbière dégradée (7120)*
- *Tourbière boisée (91D0*
- *Végétation vivace des eaux oligotrophes - Littorelletea uniflorae (3110)*

Autres Habitats
- *Étangs et ruisseaux*
- *Prairie humide à Molinie*
- *Lisière humide à grande herbe*
- *Aulnaie marécageuse*
- *Boulaie à Sphaignes non tourbeuse*
- *Saulaie*
- *Plantations résineuses*
- *Peupleraie*

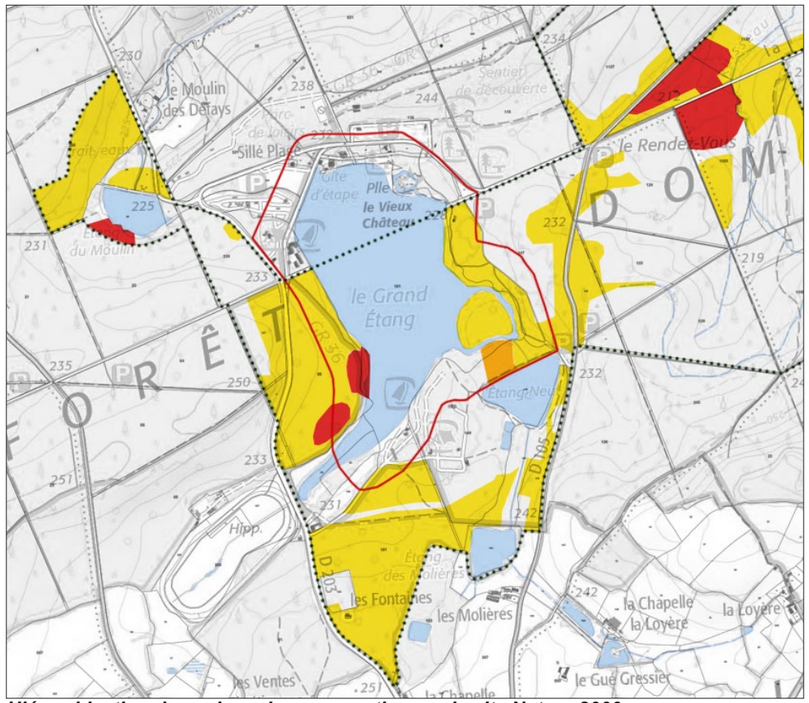

Hiérarchisation des enjeux de conservation sur le site Natura 2000

Site classé
Périmètre Natura 2000

Priorité des enjeux de conservation
- *Prioritaire*
- *Secondaire*
- *Complémentaire*

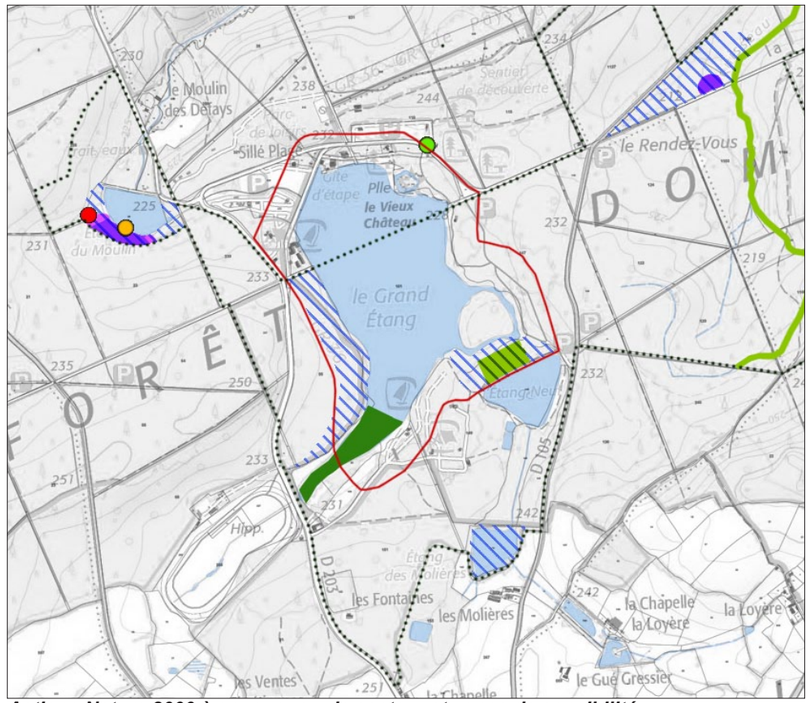

Actions Natura 2000 à engager sur le secteur et zones de sensibilité

Site classé
Périmètre Natura 2000

Actions à engager
- *Intégrer la fragilité des berges à Littorelle uniflore dans la gestion du Grand Étang (action n°1)*
- *Arrachage et broyage des espèces colonisatrices des tourbières (action n°6)*
- *Création d'une zone tampon en périphérie des tourbières (action n°7)*
- *Etrépage de certains secteurs de tourbières dégradées (action n°9)*
- *Traitement sylvicole adapté à la gestion des ripisylves (action n°11)*
- *Curage des mares forestières (action n°14)*
- *Installation de panneaux d'information (action a)*

Zones de sensibilité de devant pas être concernées par le tracé de la «Gamelle Trophy»
- *Zones sensibles*

• Les enjeux de biodiversité affirmé dans le PLU de Sillé-le-Guillaume

La prise en compte de la valeur écologique de la partie au sud de la Grande Ligne dans le plan local d'urbanisme de Sillé témoigne de la reconnaissance de cette valeur par les élus et par une grande partie des acteurs locaux.
Ainsi, au sud de la Grande Ligne, le PLU n'autorise plus les activités touristiques et commerciales sous concession de la Communauté de Communes (ancien restaurant l'Auberge forestière et activités Parco'Lib) et le camping des Molières est encadré par des zonages restrictifs.
Au nord de la Grande Ligne, si les activités sont autorisées, elles sont limitées aux zones existantes et restent encadrées réglementairement.
La zone humide est bien identifiée, notamment autour de la queue de l'étang au sud-ouest, aux abords du Vieux château et aux abords du ruisseau des Defay, en aval de la digue. Ce périmètre gagnerait à être étendu aux berges notamment en rive-est et aux tourbières situées en aval de l'Étang Neuf.

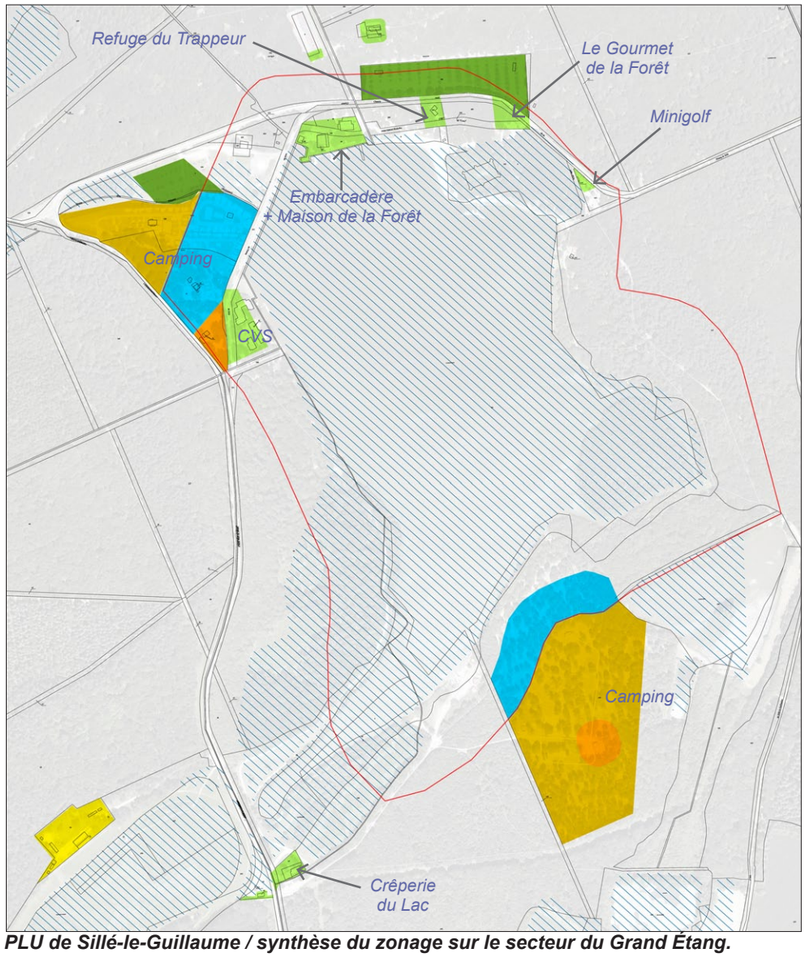

PLU de Sillé-le-Guillaume / synthèse du zonage sur le secteur du Grand Étang.

- *Nps - Aires de stationnement perméables*
- *Nl1 - Activités touristiques et commerciales*
- *Nl1c - Campings ne pouvant recevoir de nouvelles constructions*
- *Nl1cs - Campings en site classé ne pouvant recevoir de nouvelles constructions*
- *Nl2c - Camping pouvant recevoir de nouvelles constructions*
- *Nl2h - Hippodrome*
- *Np - Espaces à protection stricte*
- *Zone humide*

• L'actualisation des enjeux Natura 2000 à travers le diagnostic écologique du massif de Sillé / 2012

Cette étude commanditée par le PNR et réalisée en 2012 par Peter Stallegger et Franck Noël actualise le diagnostic du DOCOB en mettant en évidence de nouveaux secteurs à enjeux, témoignant du réel potentiel écologique du site, sans doute liés à une meilleure considération de l'environnement et à des modes d'entretien plus extensifs.
Le site du Grand Étang présente un grand intérêt écologique : outre les berges qui voient revenir des plantes et des insectes remarquables, des sites plus modestes ont été repérés comme la prairies des poneys, sa mare et son ruisseau (prairie tourbeuse) et la seule roselière à phragmites du massif (en aval de la digue Somerton).
Le PNR Normandie-Maine a confirmé la présence d'un secteur à fluteau en rive-ouest (observation en juillet 2014) et de trois grands secteurs concentrant des populations de littorelles le long des rives est et ouest du Grand Étang (novembre 2014).

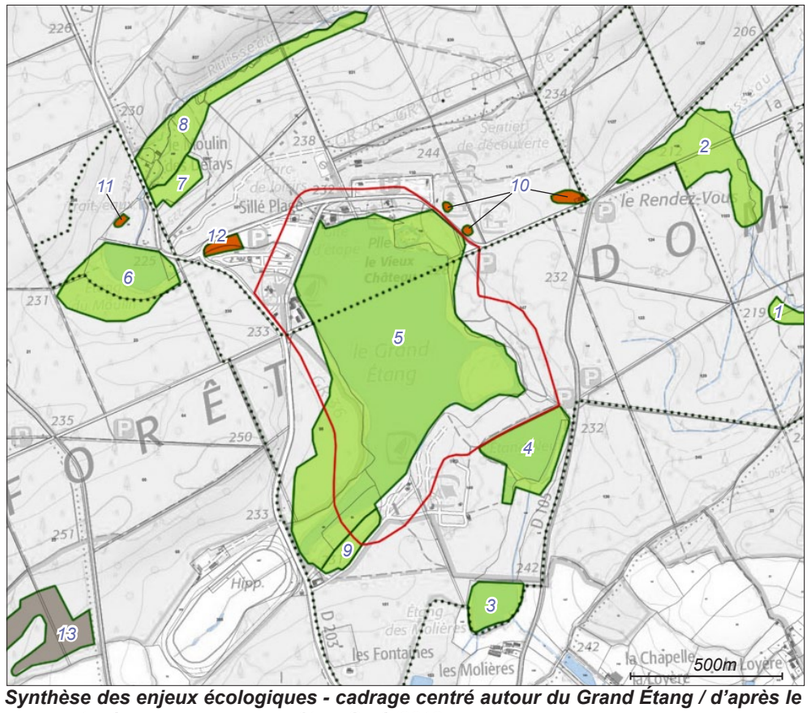

Synthèse des enjeux écologiques - cadrage centré autour du Grand Étang / d'après le diagnostic écologique de la Forêt de Sillé /2012

- *Site classé*
- *Périmètre Natura 2000*
- *Unités de gestion dédiées (en partie) à la biodiversité*
- *Sites ponctuels d'intérêt écologique*
- *Sites ayant perdu leur intérêt écologique*

1 - Tourbière boisée de la Jument Blanche (Parcelle forestière 429) - loin du site classé
2 - Lande humide et tourbeuse du Rendez-Vous (Parcelle forestière 134)
3 - Étang des Molières (Parcelle forestière 437)
4 - Étang Neuf (Parcelle forestière 437)
5 - Grand Étang (Parcelle forestière 452 et abords)
6 - Étang du Moulin (Parcelle forestière 215) - en aval du site classé
7 - Prairie humide des Defays (Parcelle forestière 211) - en aval du site classé
8 - Vallon des Defays (Parcelle forestière 207) - en aval du site classé
9 - Prairie des poneys (Parcelle forestière 452)
10- Mare de l'abri forestier du Rendez-Vous (Parcelle forestière 208, 209)
11 - Ancienne carrière d'équitation (Parcelle forestière 215)
12 - Pinède et roselière au nord du camping (Parcelle forestière 212)
13 - Lande humide du Sal-Vert (Parcelle forestière 444) - loin du site classé

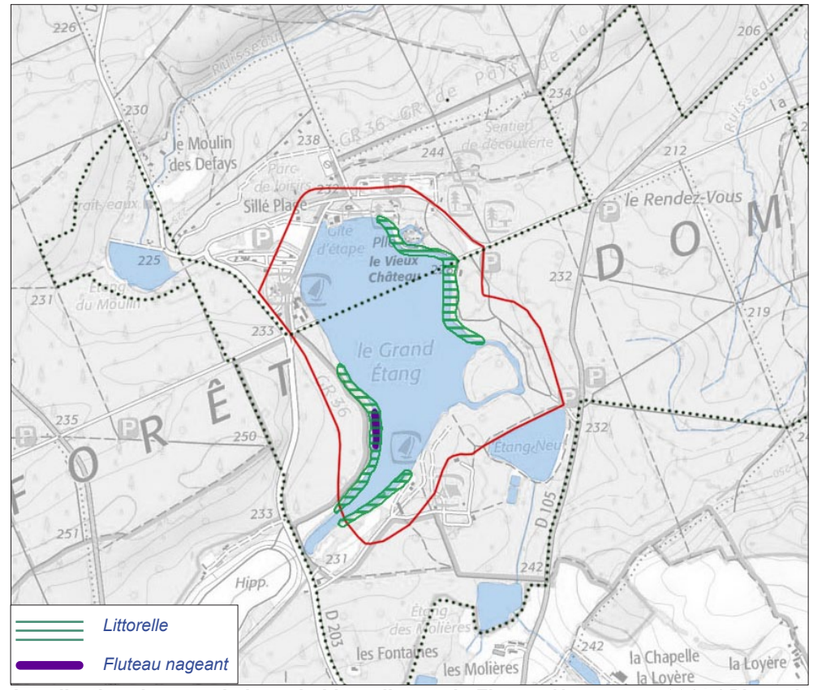

Localisation des populations de Littorelles et de Fluteau Nageant en 2014 / Plans de conservation de la flore sur le territoire du PNR.

Principaux enjeux / objectifs de qualité paysagère relatifs à la biodiversité :

Il s'agit de conforter dans les actions en faveur des paysages du site classé, la valeur écologique notamment dans les secteurs les plus sensibles :

• Favoriser la reconquête des berges par les herbiers, préserver les habitats remarquables
- Priorité pour les deux queues d'étangs ayant été détruites il y a trente ans et les sites près du Vieux Château (station à Juncus squarrosus et à littorelle).

• Poursuivre la gestion durable des espaces forestiers et les préserver du surpiétinnement (abords du Vieux château, bosquets, berges...)

• Valorisation de certains sites, notamment :
- La queue sud-ouest : reprofilage de berge pour favoriser les sites à littorelles
- L'île : ouverture dans les boisements pour enrichir les milieux, favoriser les insectes et l'avifaune
- La prairie tourbeuse des Poneys, sa mare et son fossé au sud-ouest
- La zone en aval du Grand Étang : le ruisseau des Defay et ses abords

La carte page suivante actualise les principaux ensembles à enjeux écologiques en repérant les sites d'observation des espèces les plus remarquables.

Enjeux de biodiversité - Bilan et repérage

Sources : Diagnostic écologique de la foret de Sillé
Plans de conservation de la flore su/ territoire du PNR / mars 2015
+ visite du 2 février 2015

• Principales espèces floristiques à enjeux

• Berges
*Baldellia ranunculoïdes / Futeau rampant (**Br**)*
Calitriche paltycarpa / Callitriche à corchets (2012)
Carex acutiformis / Laiche des marais
Carex rostrata / Laiche à bec
Carvi verticellé / Carum verticillatum
Cyperus fucus / souchet brun
***Elatine hexandra / Élatine à 6 étamines** (**Eh**)*
Eléocharis acicularis / Scirpe épingle
*Juncus squarrosus / Jonc raide (**Jr**)*
***Littorelle uniflore / Littorella uniflora** (**Lu**)*
***Luronium natans / Fluteau nageant** (**Fn**)*
1/ 16m2 (Flochel, 2011)
2/ 3m2 (Flochel, 2011)
Miriophyllum alterniflorum / Miriophylle à feuille alterne
Potamogeton perfoliatus / Potamot perfolié
***Potamogéton gramineus** (**Po**)*
***Utricularia cf. australis** (**Ua**)*

• Tourbière en frange ouest (présence avérée ou potentiel) :
Drosera sp.
Pinguicula sp.
Natrhecicium ossifragum
Eriophorum sp.

• Landes humides :
Erica tetralix / Bruyère des Marais (à 4 angles)
*Vaccinium myrtillus / Myrtille des Bois (**Vm**)*

• Prairie tourbeuse + mare :
Anagellis tenella / Mouron délicat
Veronica scutellata / Véronique à écussons
Hypéricume elodes / Millepretuis des Marais
Myosotis secunda / Myosotis rampant
***Carum verticilliatum / Carum verticillé** (**Cv**)*
Potamogeton Polygonifolius / Potamot à feuilles de renouée
Stellaire aquatique

• Fossés :
*Osmonde royale (**Or**)*

• Principales espèces faunistiques à enjeux (présence avérée ou potentielle) :

Nombreux ordonates dont :
Cordulie à corps fin / Oxygastra curtisii,
Cordulie bronzée / Cordula aenea, Libellule fauve / Libellula fulva, Cordulégastre annelé / Cordulesgaster boltonii, Orthétrum cancellatum, Somatochlora métallica, Gomphus pulchellus

Nombreux oiseaux dont :
Pic noir (P438), Pic Mar (Île et étang Neuf), Rougequeue à front blanc (P438)+ passereaux (Île et environs)

Chiroptères :
Murin de Bechstein (priorité), Barsbastelle (priorité), Grand Murin et Grand Rhinolophe, Noctule de Leisler, Pipistrelle

Reptiles (potentiel) :
Lézard vivipare (priorité), Lézard des Murailles, Couleuvre à collier, Vipère péliade (priorité)

Amphibiens:
Salamandre tachetée, Triton palmé, Triton marbré, Crapaud commun, Grenouille verte, Grenouille de Lessona, Grenouille agile, Grenouille rousse, Rainette verte

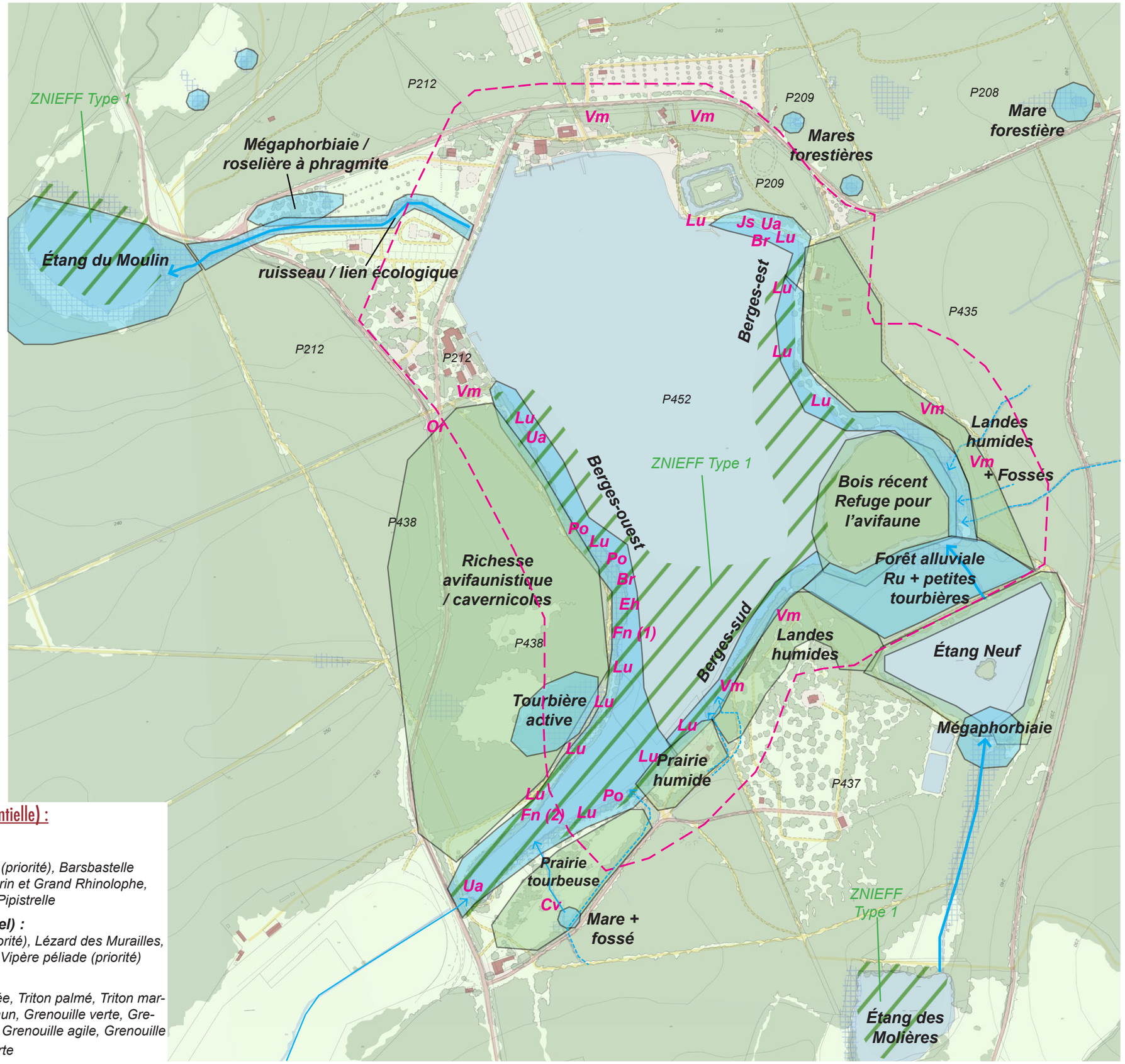

• Un vocabulaire commun facteur d'identité, des teintes sombres bien adaptées au contexte paysager

Fort est de constater qu'une règle commune a été dictée lors de la réalisation des principaux bâtiments équipant le site touristique (Le centre nautique, l'Embarcadère, la Maison du Lac et de la Forêt, l'auberge forestière, le mini-golf) :
-Une volumétrie très classique à double pente mais avec des inclinaisons qui varient
-Le bois comme matériau de vêture, utilisé déligné ou non, le plus souvent posé verticalement et lasuré en teinte marron foncé,
-Des soubassements en pierres apparentes jointoyées au ciment clair,
-Des toitures en ardoise.

Ce vocabulaire aux accents «rustiques» a garanti une unité appréciable et une discrétion des bâtiments dans un paysage très sensible en raison de la grande vacuité centrale générée par le plan d'eau. Cette unité a été quelques peu malmenée dés lors que des extensions ont été entreprises. C'est le cas du Centre nautique avec le pas de tir à l'arc ou le Refuge du Trappeur, dont les volumes rajoutés ont été réalisés en bois certes mais sans respecter la tonalité et la forme générale du bâtiment.

Les trois bâtiments construits dans la zone de l'aire de stationnement (halle technique de remise pour le petit train et blocs sanitaires) ont introduit une nouvelle typologie très bien adaptée au contexte paysager dans lequel ils s'inscrivent, grâce à une volumétrie classique et une enveloppe entièrement bardée de bois. Non traité, ce bois prend aujourd'hui de belles teintes grisâtres. Ils peuvent constituer une nouvelle base référentielle. C'est le cas pour le projet de nouveau bâtiment d'accueil au camping de la Forêt qui sera construit en 2016.

Le site est également émaillé d'autres édicules de dimensions plus modestes qui répondent à des usages extrêmement variés, où le bois est omni-présent. Certains présentent des tonalités disparates. Si leur impact reste modéré sur les paysages forestier, leur dissémination donne parfois une impression de «mitage».

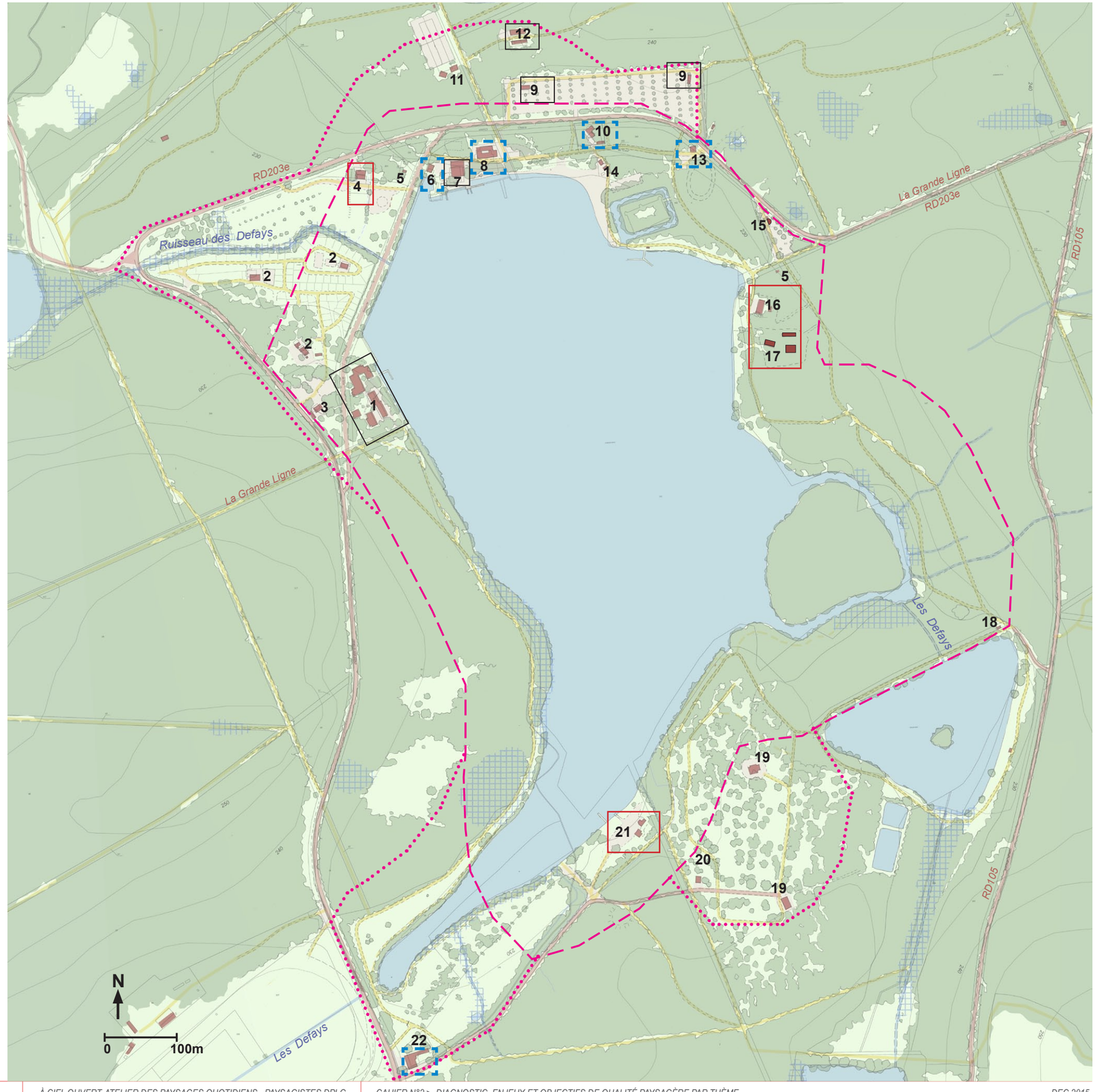

Repérage des principaux bâtiments

1. Centre nautique
2. Camping de la Forêt / Bloc sanitaire
3. Camping de la Forêt / Bâtiment d'accueil
4. Ancien restaurant l'Orée du Bois
5. Bloc sanitaires anciens
6. Hangar vert en tôle
7. Embarcadère (bar-snack)
8. Maison du Lac et de la Forêt
9. Bloc sanitaires récents
10. Refuge du Trappeur (bar restaurant)
11. Bâtiment d'hébergements (tennis)
12. Halle technique (remise du petit train)
13. Les Gourmets de la Forêt (Crêperie)
14. Poste de secours (chalet préfa)
15. Minigolf (+ snack)
16. Ancien restaurant «l'Auberge Forestière»
17. Parco'Lib
18. Abri bois rouge
19. Bâtiments techniques du Camping des Mollières
20. Bâtiment d'accueil/gardien du Camping des Mollières
21. Ancienne base nautique
22. Ancienne crêperie

Ensemble de référence (unité, qualité)

Bâtiment destiné à disparaître

Ensemble impactant en raison de son état ou de son emplacement, peu valorisant pour le site,

Couverture arborée

Sol minéralisé

Principales zones humides

Élément construit

Routes

Chemins

Limite du site classé

Périmètre d'étude (au-delà du site classé)

Le centre nautique : malgré la dimension conséquente des bâtiments, le complexe s'intègre bien dans son environnement et ne génèrent par d'agressions visuelles sur la grande scénographie paysagère du plan d'eau. Seule ombre au tableau, les huisseries blanches et l'enduit crème qui ressortent dans cette succession de façades.

La façade arrière a été défigurée par l'extension en bois abritant le pas de tir à l'arc.

Le travail des pignon est représentatif du soin apporté à cette architecture de loisir, où bois et pierres sont judicieusement agencés.

L'architecture des deux blocs-sanitaires de l'aire stationnement témoigne d'une très grande attention apporté à tous les détails. Un volume traditionnel mais revisité par une écriture contemporaine très convaincante dans ce contexte. Une nouvelle référence pour les futures interventions architecturales?

• Les constructions destinées à disparaître à court terme

Plusieurs constructions sont vouées à disparaître soit en raison de leur obsolescence, soit en raison de leur situation au sud de la Grande Ligne. Sont concernés : le CVSP, l'Orée du Bois, l'Auberge forestière et le Parco'Lib, le chalet des Pédalos rouges.
Ces actions exemplaires permettront :
- de clarifier l'organisation du site en concentrant les constructions au nord de la Grande Ligne, conformément au PLU de la commune de Sillé-le-Guillaume.
- de restaurer une intégrité paysagère dans la partie sud, où seules les installations liées au fonctionnement du camping des Molières demeureront.

• Des constructions peu valorisantes pour l'espace

Autour de l'Embarcadère, plusieurs édicules ont été installés et impactent avec plus ou moins d'intensité les abords du plan.
- Le hangar vert en tôle est particulièrement prégnant sur les abords de la petite anse, occultant un point de vue qui pourrait être charmant.
- Deux kiosques en partie bardés de bois servant de remise à matériel encombrent la terrasse et participent à l'impression de bazar que l'on ressent en observant ce secteur de l'embarcadère.
- Les Gourmets de la Forêt est franchement défraîchi et son extension au bardage de tôle rouge peu amène dans ce contexte forestier. Sa situation isolée contribue au «mitage» de l'espace.
En dehors du périmètre classé, le bâtiment originel en maçonnerie traditionnelle de l'ancienne crêperie a connu des phases d'extension peu réussies qui ont dénaturé le bâti d'origine et imposé à cette situation de seuil du Grand Étang, un ensemble bâti bien peu élégant que l'absence d'activité renforce.

• Les constructions à rénover à court ou moyen terme :

D'autres bâtiments plus ou moins anciens présentent quelques signes de vétusté, par exemple, les sanitaires du camping ou les pavillons des tennis. Une partie d'entre eux devront être remis en état pour la fin des concessions.
À moyen terme, une rénovation s'imposera également pour les autres, avec sans doute une mise aux normes (isolation, accessibilité, etc..), opportunité pour améliorer leur aspect et leurs abords.

• Les mobil-homes du camping de la forêt :

Le camping est équipé de nombreux mobil-hommes d'époque et de factures différentes. Les plus anciens sont généralement de teinte claire en matière plastique, très marquants dans le paysage du sous-bois qui les accueille. Les plus récents sont revêtus de bois non teinté, offrant une plus grande discrétion. L'accumulation des ces «objets» très hétérogènes reste toutefois problématique pour la qualité du site malgré des efforts d'insertion de la part du gestionnaire.

Principaux enjeux / objectifs de qualité paysagère pour le bâti

• Conserver un vocabulaire commun pour chaque construction :
- Définir une palette de matériaux précise et une volumétrie de base
- Proscrire les couleurs claires
- Adapter les constructions au couvert arboré (et non l'inverse)
- Mieux apprécier en phase d'étude, les impacts des constructions envisagées en procédant à des photo-montages à l'échelles des aires visuelles orchestrées par le site.

• Poursuivre l'élimination des petits édicules impactants :
- Démolir les Gourmets de la Forêt, le hangar et les kiosques de la terrasse de l'Embarcadère ?

• Repositionner et renouveler progressivement les mobil-homes
- En misant sur des teintes plus discrètes (pas de couleur claire)

La maison du Lac et de la Forêt compose un ensemble cohérent avec l'Embarcadère. Ces deux bâtiments sont relativement peu prégnants sur le paysage de l'étang malgré leur dimension conséquente. On retrouve une vraie attention portée au dessin des volumes et à l'agencement des matériaux. Petite coquetterie, le toit percé pour éclairer les chambres du gîte et offrir une terrasse sur l'étang.

L'Embarcadère occupe une position originale par rapport aux autres constructions, puisqu'il fut implanté perpendiculairement à l'étang de manière à orienter sa façade principale vers la terrasse. Le volume central a été additionné de dépendances lui conférant une allure atypique. On retrouve les trois matériaux de la typologie commune : la pierre en soubassement, le bois en demi-rondin lasuré foncé, l'ardoise en couverture.

Le Refuge du Trappeur est le bâtiment qui a connu le plus de modifications. Le corps bâti d'origine a été étoffé de plusieurs extensions successives pas toujours élégantes, malgré l'utilisation du bois non traité comme matériau unique de revêtement. Si l'effet d'unité est ainsi assuré, les différents volumes s'entrechoquent et l'accumulation des parois finissent par constituer une masse opaque, peu harmonieuse, avec un effets de bricolage mal maîtrisé. Un petit édicule supplémentaire agrandi d'un auvent cloisonne la partie basse de la parcelle, créant des espaces résiduels.

Les multiples édicules du camping des Molières sont plutôt de facture soignée et relativement discrètes dans l'espace forestier. Les mobil-homes revêtus de bois blond se fondent assez bien dans le sous-bois. Les coffrets techniques et les platelages restent cependant assez visibles hors saison. Le bâtiment d'accueil expose une forme singulière. Le bois lasuré oranger de sa façade est moins convaincant que le bois non traité et affiche une teinte pas très compatible avec les ambiances forestières.

Le camping de la Forêt héberge une grande variété de mobil-homes. Les plus anciens sont souvent blancs et composent une nébuleuse très prégnante. Les contrastes sont ici très marqués et l'absence de couvert arboré ne facilité pas leur assimilation. En hiver, mobil-homes et caravanes s'affichent sur la prairie des Defays malgré l'écran végétal qui souligne le cours du ruisseau.

Les mobil-homes plus récents jouent la carte de la roulotte ou cabane en bois. Les effets de contraste sont moins marqués.

Bâtiments sanitaires et halle du camping de la Forêt. Des volumes simples en bardage bois lasuré qui ne constituent pas d'agression significative sur le paysage.

L'ancienne crêperie face expose une façade maltraitée par une extension inélégante. Des volumes et un changement de matériaux peu harmonieux.

Dans la continuité de l'Embarcadère, trois édicules jalonnent la terrasse et affaiblissent la qualité de la façade sur l'étang. Conscient de leur piètre qualité, le concessionnaire a planté des conifères qui encombrent une bonne partie de la terrasse et dérogent à la palette végétale environnante.

Le poste de secours est un simple chalet de jardin. Dommage que la volumétrie du bloc-sanitaires n'est pas été reprise afin de conserver une certaine harmonie des volumes.

Les blocs-sanitaires déclinent aussi la typologie de base.

Le kiosque du mini-golf. Un volume atypique plutôt charmant.

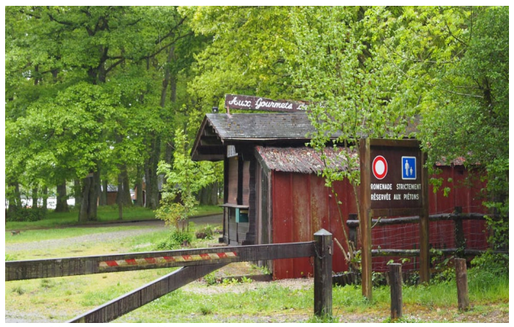

Le bâtiment des Gourmets de la Forêt est franchement défraîchi voire mal en point. Il occupe une situation assez visible depuis la route et son extension bardées de tôle lui confère des allures de baraque.

Le joli abri face à l'Étang neuf évoque les «folies» des parcs du XXème siècle.

D - La signalétique > Mitage et hétérogénéité

• Des intensités variables selon les secteurs et les acteurs

Le repérage méthodique effectué le 1er mai 2015, en début de saison touristique, dresse un portait quasiment complet du bornage du site par les éléments de signalétique. La carte de synthèse ci-contre révèle une réelle saturation dans toute la zone située au nord de la Grande Ligne. Cette impression de saturation n'est pas forcément flagrante lorsque l'on flâne sous le couvert boisé, tant de multiples événements attirent le regard. Mais dès l'on porte vraiment attention à la présence de tous ces signes, force est de constater qu'il sont nombreux, très divers, régulièrement présents dans les scénographies paysagères, et parfois éparpillés. Bien souvent, plusieurs éléments se concentrent sur une même zone, sans même que l'idée d'une mutualisation de support ait été envisagée.
Ces éléments sont, dans la majorité des cas, à l'initiative des concessionnaires qui font la promotion de leurs activités, sous la forme d'enseignes et de pré-enseignes, sans prêter une grande attention aux impacts induits sur les espaces. Parfois même, des arbres sont utilisés directement comme support.
La démolition prochaine des établissements situés au sud de la Grande ligne (l'Auberge forestière, le Parco'Lib ainsi que l'ancienne base nautique) permettra de faire disparaître du paysage quelques enseignes.
Le passage de la route départementale et les aires de stationnement concentrées dans ce secteur motivent également une densification de la signalétique routière.
Au sud de la Grande ligne, ces éléments sont nettement moins nombreux et nettement moins prégnants (on les trouve principalement aux abords du camping des Molières).

• Une hétérogénéité de traitement qui amplifie les impacts

La multiplicité des acteurs (concessionnaires, Conseil départemental, communes, communauté de communes, office de tourisme, ONF, association de pêche...) est à l'origine de la diversité des supports et des contenus. Bois, métal, PVC, carton, toile enduite, simple papier se déclinent en sucette, panneau,totem, kakémono, drapeau, borne, affichette !

• Des objets publicitaires saisonniers qui accentue la saturation de l'espace

Parasols bariolés, kakemonos et oriflammes, petites sucettes contribuent en haute saison ou à l'occasion d'événement particulier et ponctuel à saturer les points de restauration et d'activités de loisirs (par exemple : régates sur le plan d'eau). Si les franges même de l'étang sont relativement épargnées par ces signes, ils restent particulièrement présents dans les champs visuels distribués depuis les principales circulations, du centre nautique jusqu'au Parco'Lib.

• Des débordements sur l'espace public

Dès la belle saison engagée, chaque concessionnaire installe des objets sur l'emprise de l'espace public pour améliorer leur visibilité. Cette attitude tolérée n'est pourtant pas autorisée dans les règlements de concessions. Ces éléments constituent parfois des entraves à la circulation notamment dans les allées les plus fréquentées.

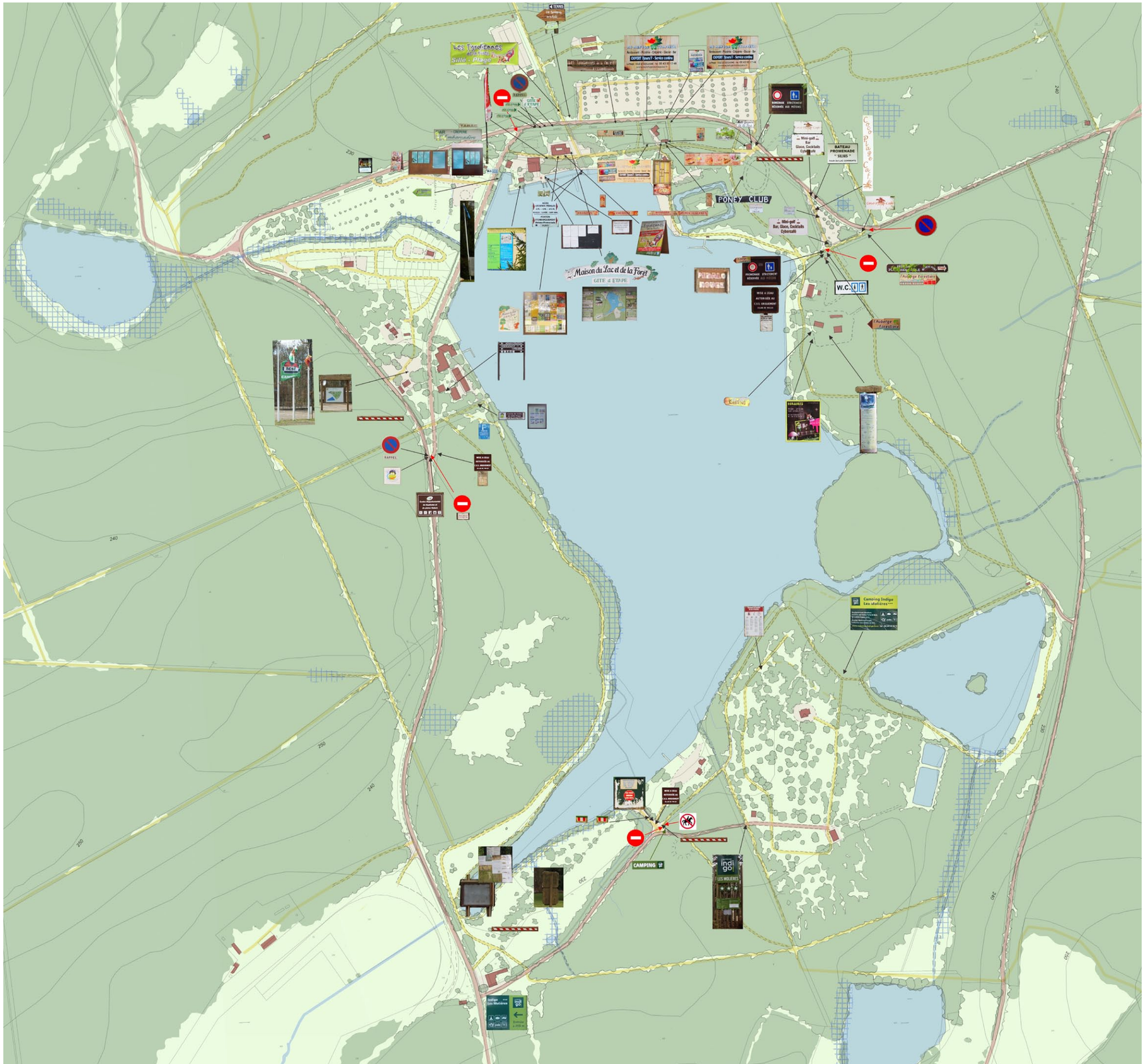

Exemple de diversité d'enseignes et de «greffes» sauvages.

Exemple de diversité d'enseignes et de contenus (indication d'un lieu et tableau d'informations). La clôture sert ici de support ou d'adossement, ce qui limite l'effet de mitage ou de flottement des éléments dans l'espace.

Exemple de concentration sans mutualisation de support.

Exemple de diversité d'enseignes mais avec mutualisation d'un support.

Exemple de «greffe» sauvage. Notons que c'est souvent le concessionnaire des Tyroliennes de la forêt qui pratique ce type d'affichage.

Effet de fort contraste entre le support, blanc, et l'adossement végétal plus sombre.

Exemple de parasitage d'un point de vue. Ici, la perspective de la Grande Ligne est altérée (avec greffe sauvage sur ce panneau de réglementation).

La Maison du Lac et de la Forêt concentre pléthores de signes et de supports en tout genre, au point parfois de nuire à la lecture des messages livrés. La signalétique n'est pas non plus réactualisée puisque les gîtes ne sont plus en service. On peut s'interroger aussi sur la légitimité du panneau des Tyroliennes de la Forêt qui s'accapare avec ostentation un espace du auvent.

Exemples de débordement d'objets publicitaires et de signalétique commerciales sur l'emprise de l'espace public. Une pratique qui pénalise l'espace proprement dit et la déambulation des promeneurs. Ces objets ne devraient-ils pas rester cantonnés à l'enceinte définie par la concession ?

Exemples de répétition de panneaux. Le Refuge du Trappeur est représentatif de cette inflation de panneaux, qui occupent ici les quatre face de l'établissement et dont les dimensions sont très conséquentes. La présentation de la carte est également le prétexte à afficher une nième affiche !

Exemples d'implantation en situation de parasitage de points de vue sur l'étang. Ce constat vaut principalement Allée Richefeu où la densité de commerces génère une saturation de signalétique et une «maltraitance paysagère».

Certains éléments vétustes n'ont pas été démontés. À la signalétique permanente s'ajoutent des affichages d'événements qui ne sont pas toujours retirés après leur avènement.

La dimension de certains supports semble trop importante au regard de l'information donnée. Un objet plus compact et donc plus discret serait tout aussi efficace pour indiquer le nom de l'allée..

La gestion de la signalétique «publique» est plus harmonieuse et plus homogène. Elle souffre toutefois, elle aussi, d'une multiplication des supports.

Les informations touristiques et culturelles sont exposées sous forme de panneaux abrités façon kiosque qui protègent les supports graphiques mais créent des effets d'édicules un peu prégants. A droite, la séparation des trois panneaux accentue le mitage de l'espace forestier.

Exemple de réappropriation de support (par l'association de pêche). Un exemple de mutualisation de support.

La signalétique «officielle» se distingue par sa relative sobriété et homogénéité. Une piste sur pour définir un vocabulaire commun à tout le site classé.

Autres exemples de diversités de format et d'implantation. Exotique, opportuniste, pittoresque, rustique...

Principaux enjeux / objectifs de qualité paysagère pour la signalétique :

• Réorganiser toute la signalétique :
- Définir un vocabulaire commun au site
- Limiter le nombre d'éléments
- Mieux évaluer les impacts sur les paysages avant d'engager la conception et la pose des éléments
- Améliorer le niveau d'informations générales sur le site

• Mieux gérer au quotidien :
- Inciter les concessionaires à demander conseil le plus en amont possible
- Procéder régulièrement à des contrôles et des déposes si nécessaire
- Inscrire dans les concessions de 2019, les conditions relatives à une signalétique de qualité et maîtrisée.

• Une gamme simple et discrète

La gamme de mobilier implantée dans l'emprise du site classé et sur ces abords s'intègre assez bien aux contextes paysagers du Grand Etang et de son couvert forestier.
Le bois est le matériau commun et les formes des bancs, bornes barrières et corbeille sont assez discrètes pour ne pas s'imposer systématiquement au regard comme des éléments agressifs.

Sa bonne assimilation aux situations d'accueil varie, dés lors que banc, corbeille, table, trouvent un épaulement ou une accroche à l'espace.

• Une offre relativement limitée

Eu égard à la dimension du site et à la fréquentation touristique qui draine en haute saison, le nombre de bancs et de corbeilles apparaît insuffisant, notamment dans des situations où l'intérêt du paysage est à l'origine d'une fréquentation plus intensive, ceci plus particulièrement au sud de la Grande Ligne (face au camping des Molières par exemple).

• Deux aires de jeux , deux types d'impacts différents

Deux aires de jeux équipent le site.
Celle installée à proximité de la Maison du Lac occupe une situation peu avantageuse, à la marge et en bord de route. Les jeux adaptés à la petite enfance ont clairement une référence «urbaine» et leurs couleurs et leurs formes assez prégnantes ne sont pas vraiment appropriées pour la scénographie du couvert forestier dans lequel ils prennent place.
Celle implantée sur la prairie des Defays s'adresse à des plus grand. Elle apparaît plus hospitalière et plus à propos dans ce contexte champêtre, bien qu'elle flotte un peu dans son aire enherbée. Elle présente aussi l'avantage d'être très sobre et presque transparente. Le bois brut, sans couleur criardes est ici le bon choix. Mais elle est peu attractive en terme ludique et offre une capacité d'accueil très réduite (limitée à quelques enfants seulement !) peu adaptée à la fréquentation du site en saison.

Principaux enjeux / objectifs de qualité paysagère pour le mobilier:

• Une discrétion profitable au site qu'il convient de conforter
- Un mobilier généralement bien adapté
- Des bancs et banquettes trop peu nombreuses dans les espaces à forte fréquentation
- Des implantations à mieux étudier

• Des aires de jeux disparates
- Une aire vieillissante mal positionnée à relocaliser
- Une autre aire qui ne propose qu'un seul module, peu attractif et en plein soleil !

Banquettes à l'Etang Neuf et en bordure de promenade de tour de l'Étang. Un matériel extrêmement discret qui convient bien aux ambiances boisées et lacustres du site.

A droite, la banquette est venue se lover à la rencontre de trois pins, facilitant ainsi son intégration à la scène. A droite l'isolement de la banquette, qui ne profite pas d'un épaulement et la fait flotter dans l'espace. Le mobilier est d'autant plus visible, et pas sûr qu'il offre en position agréable, d'autant plus qu le point de vue sur l'étang est opacifié par la végétation !

De même, dés lors que le mobilier flotte dans l'espace, il en devient un élément prégnant, voire insolite ou ostentatoire.

Le mobilier de contrôle d'accès posé par l'ONF est bien adapté aux espaces.

Le bornage bas en rondin s'accorde également bien à ce paysage forestier, surtout lorsqu'il présente des allures irrégulières.

La petite aire de jeux de la prairie des Defays. Un aspect «rustique» qui convient bien à l'espace mais un intérêt ludique très limité qui explique le manque d'attractivité de cette structure;

La petite aire de jeux de la Maison du Lac, plus prisée mais peu adaptée au paysage forestier.

• Un site émaillé par les coffrets et les armoires techniques

La distribution d'électricité a généré de nombreux de coffrets qui siègent bien souvent au bord des routes et chemin. Leurs impacts sont souvent loin d'être anodins dans ce contexte de nature, s'affichant la plupart du temps dans des premiers plans. Comme pour la signalétique, on constate qu'aucun effort n'est réellement fait pour mieux implanter et dissimuler ces édicules, le concessionnaire d'énergie exigeant que ces derniers soient en limite de propriété et visibles pour les opérations de coupures ou de maintenance. Personne ne semblent ensuite se soucier de leur intégration, les acceptant comme une contrainte à subir, voire même comme un petit détail finalement peu gênant.

En bordure de RD au niveau des Gourmets de la forêt.

Sur l'aire de stationnement.

En bordure de RD au niveau du Refuge du Trappeur.

• Des points de collectes des déchets : des emplacements peu attentifs aux contextes

La même inattention est constatée pour ces objets. Leur emplacement, justifié par une lisibilité pour en permettre un usage performant et une collecte rapide et facile, pénalise souvent des scènes paysagères. En fonction du déchet collecté, les formes et aspects du conteneur change, une diversité qui nuit aussi à la qualité des espaces.

Emblématique du manque de prise en compte du paysage dans l'implantation de équipements de distribution d'électricité, ce transformateur siège dans la perspective de la Grande Ligne et de l'étang.

Coffrets de l'ancien CVS. S'assurer de leur suppression suite au démantèlement du centre de voile.

Coffrets aux abords du bloc sanitaires près du mini-golf.

Le poste de secours aurait pu s'adosser aux coffrets pour limiter leur présence et éviter leur basculement.

• D'autres objets épars qui complètent un mitage régulier des espaces

Le matériel d'éclairage a su se faire relativement discret, profitant de l'épaulement des arbres pour se fondre dans l'espace, sauf les luminaires aux abords de l'ancien établissement l'Auberge Forestière qui doivent être évacués dans le cadre de la remise en état du site.
Les cabines téléphoniques à bout de souffle, quant à elles, trônent encore ça et là dans des situations souvent exposées au regard.
Les bombonnes de gaz blanches sont peu nombreuses mais très im pactantes !

Conteneur de verre installé dans le point de vue sur l'étang offert par la perceptive de la Grande Ligne.

Bombonne de gaz au Refuge du Trappeur, autre «point noir» impactant le site.

Des candélabres discrets grâce à leur silhouette simple et leur teinte sombre.

Collections de formes en sous-bois. Une accentuation des impacts !

Cabine téléphonique près de la Maison du Lac, attirant les coffrets techniques...

Principaux enjeux / objectifs de qualité paysagère relatif à l'insertion des édicules techniques

• Une plus grande attention à porter quant aux impacts de ces éléments
- Rappel à faire auprès d'ERDF sur les mesures imposées par le site classé.
- Étudier avec eux les modalités de remise à niveau possible

• Exiger une bonne intégration de ces éléments lors du renouvellement des concessions.

• Un registre rural bien adapté

Une relative unité a été observée dans la réalisation des clôtures.
Le premier principe utilisé et qui domine sur l'emprise du site est la clôture en grillage type ursus (fils galvanisés, maille large) sur poteaux bois fendus ou simple torsion en fil plastifié vert sur poteaux ronds sur une hauteur de 1,20 à 1,50m.
Ces deux modèles permettent de clore sans opacifier puisqu'aucun épaulement végétal n'a été installé en accompagnement. De toute évidence, le grillage ursus tendu sur des poteaux brut, fendu est le principe de clôture le plus pertinent (discrétion, transparence, souplesse des contours, faible coût des fournitures).

Le second principe a été récemment introduit, lors de la mise en défens du sous-bois entre le Refuge du Trappeur et l'Embarcadère. Les ganivelles en échalas de châtaignier fendues sur une hauteur de 1m utilisées ici conviennent parfaitement à cet usage et aux ambiances forestières dans lesquelles elles prennent place.

Le centre nautique s'est enclos avec une structure composée de rondins de pins traités aux forme très rigides qui imposent au site un langage très manufacturé pas forcement pertinent. La densité des montants verticaux sature l'espace et accapare l'attention.

Un autre dispositif mis en place sur l'aire de stationnement est composé d'une double lisse en bois écorcé sur une hauteur de 80cm environ qui convient également bien au site. On retrouve ce principe autour de l'Embarcadère, dans une version plus haute et lasuré, moins convaincante.

Principaux enjeux / objectifs de qualité paysagère pour les clôtures :

• Favoriser la transparence et l'aspect rural
- Conforter l'usage de clôture en grillage type ursus (fils galvanisés, maille large) sur poteau bois fendus,
- Éviter les doublages par des végétaux pour conserver des transparences visuelles (sauf si une occultation précise est nécessaire).
- Poursuivre l'usage de clôtures basses en échalas pour la mise en défens de sous-bois.

Poteaux bruts fendus et grillage ursus, en rive du camping des Molières. Le dispositif le plus approprié.

Poteaux bruts fendus et grillage simple torsion plastifié vert en rive du camping des Molières. Cette petite variation du grillage suffit à accentuer la présence de la clôture et à introduire un caractère plus défensif.

Autour du centre nautique, un dispositif en bois qui alourdi quelque peu l'espace et entrave la perception du plan d'eau.

La ganivelle, rustique, robuste et très graphique. Un matériau qui s'associt particulièrement bien avec la végétation spontanée (arbustes bas, grimpants type clématite... à utiliser pour les faibles hauteurs car il peut être assez opaque. Au premier plan ci-dessus, la clôture à double lisse.

• Des objectifs de qualité absents

Les concessions sont aujourd'hui au nombre de dix. Il s'agit de conventions passées à l'époque avec la commune de Sillé-le-Guillaume (seul le camping des Molières a directement conventionné avec l'ONF) pour la sous-occupation temporaire du domaine forestier (terrains, pièces d'eau, constructions et installations dans la forêt domaniale de Sillé-le-Guillaume). Depuis 2015, c'est la communauté de communes qui a en charge ces concessions.
Notons que toutes ces conventions courent jusqu'au 31 décembre 2019, date à laquelle elles seront renouvelées ou pas (pour les activités non concernées par les démolitions).

Si leurs contenus fixent clairement des règles générales, elles ne sont pas établis su un état des lieux précis et contradictoire et n'expriment pas d'objectifs de qualités paysagères ni d'enjeux écologiques à prendre en compte, autres que le maintien du caractère forestier.

• La commune de Sillé-le Guillaume, un intermédiaire en trop dans la gestion des concessions

Logiquement, l'ONF (donc l'État, propriétaire des terrains) devrait être l'unique entité pilotant la gestion de toutes les concessions. La qualité du camping des Mollières sous concession directe de l'ONF témoigne du bon fonctionnement de ce dispositif. Or, la commune de Sillé-le-Guillaume jusqu'à aujourd'hui, a en charge les attributions des contrats de sous concession, rajoutant inutilement un maillon dans la chaîne de décision et de suivi (le principe des sous-concessions est un héritage de l'époque où le Conseil Général de la Sarthe a pris en main le développement touristique du site).

Principaux enjeux / objectifs de qualité paysagère relatifs au contenu des contrat de concessions

• Établir les conventions sur la base d'état des lieux précis et contradictoires avec plans et descriptifs des sites, explicitant également les droits et devoirs des concessionnaires notamment vis-à-vis des contraintes du site classé et des autres données paysagères et écologiques.

• Identifier clairement des enjeux de paysage et écologiques à prendre ne compte
- Introduire des objectifs de qualités paysagères et environnementales dans les contrats de concessions, sur la base des observations du plan de gestion d'une part, et des enjeux écologiques identifiés par l'ONF et le Parc naturel régional Maine Normandie.

• Revenir à une gestion directe des concessions
- L'ONF doit être l'unique gestionnaire des contrats de concession et des suivis périodiques des engagements qu'ils définissent.

DREAL des Pays de la Loire
SRNP / Division Sites et Paysages
5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 NANTES Cedex

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA SARTHE

Site classé du Grand Étang de Sillé-le-Guillaume et de ses abords

Étude paysagère pour un plan de gestion

Ciel Ouvert
atelier des paysages quotidiens
Claire Laubie & Benoist Garnero
10 rue Saint-Germain
94120 Fontenay-sous-Bois
Tél: 01 48 76 43 26
atelier@acielouvert-paysage.fr

Cahier n°3

Stratégie de gestion par thème

Décembre 2015

Plan d'ensemble du site classé du Grand Étang de Sillé-le-Guillaume et ses abords

- *Couverture arborée*
- *Sol minéralisé*
- *Principales zones humides*
- *Élément construit*
- *Routes*
- *Chemins*
- *Limite du site classé*
- *Périmètre d'étude (au-delà du site classé)*

Repérage des principaux ensembles fonctionnels

Rives nord-ouest / Digue :
1. Centre nautique
2. Camping de la Forêt
3. Aire de stationnement
4. Aire de jeux
5. Ancien restaurant l'Orée du Bois

Rives nord / Plage :
6. Aire de stationnement
7. Embarcadère (bar-snack)
8. Maison du Lac et de la Forêt
9. Aire de jeux
10. Refuge du Trappeur (bar restaurant)
11. Manège des poneys
11bis. Les Gourmets de la Forêt (Crêperie)
12. Vieux Château

Rives nord / Forêt (hors site classé):
13. Halle technique
14. Tennis et hébergements
15. Les Tyroliennes de la Forêt

Secteur Rive-est :
16. Minigolf (+ snack)
17. Aire de stationnement
18. Ancien restaurant «l'Auberge Forestière»
19. Parco'Lib

Secteur Rive-sud :
20. Camping des Mollières
20bis. Station d'éputation / camping
21. Ancienne base nautique
22. Ancienne Crêperie du Lac

Rappel / organisation du plan de gestion :

Cahier n°1 : Approches géographiques et historiques, identifications des enjeux et premières orientations par lieu
Cahier n°2 : Diagnostic, enjeux et objectifs de qualité paysagère par thème
Cahier n°3 : Stratégie de gestion par thème
Cahier n°4 : Stratégie de gestion et recommandations par lieu

Cahier n°3 : Stratégie de gestion par thème

Sommaire >

A. Garantir une meilleure lisibilité du site et la diversité de ses ambiances paysagères 4
B. Reconduire le principe d'unité et de simplicité architecturales à l'ensemble des constructions 8
C. Mettre en oeuvre une signalétique touristique et informative homogène, limitée et qualitative, respectant les scénographies paysagères 10
D. Utiliser un mobilier discret et en rapport avec le paysage forestier 16
E. Protéger et enrichir le potentiel écologique de l'étang 19
F. Circulations et stationnements, un site au maximum de sa capacité d'accueil 22
G. Introduire les grands enjeux paysagers et écologiques dans les contrats de concession, mobiliser la collectivité pour dynamiser et optimiser les activités 24
H. Extension du site classé, une opportunité pour garantir la qualité des espaces gravitant autour du grand étang 25

NB : ce cahier n°3 propose des orientations stratégiques pour les principaux thèmes à enjeux avec des propositions illustrées d'actions et de gestions ainsi que des recommandations.
Le plan de gestion est ensuite décliné par lieu dans le cahier n°4.

A. Garantir une meilleure lisibilité du site et la diversité de ses ambiances paysagères

• La Grande ligne, un axe de partition pertinent entre site touristique et site de nature

La stratégie proposée par les services de l'État et acceptée par l'ensemble des acteurs agissant sur le site consiste à reporter au nord de la Grande Ligne, l'ensemble des équipements touristiques et commerciaux, afin de restaurer dans la partie sud, un paysage sans installations bâties et de favoriser une réappropriation des espaces par une dynamique naturelle.
Cette ligne directrice extrêmement claire, inscrite dans le PLU de Sillé-le-Guillaume, réoriente de manière radicale les dynamiques d'évolution du site et fixe des objectifs non négociables. La démolition programmée de l'Auberge Forestière, du Parco'lib et de l'ancien CVS concrétise d'ores et déjà cette nouvelle politique de gestion du site classé (seule une petite partie du camping des Molières échappe à cette règle mais les installations comprises dans la bande des 100m du classement ne concernent que des parcelles à camper).
Si la vocation touristique et économique est belle et bien confortée au nord de la Grande Ligne, elle n'exonère pas les concessionnaires et les maîtres d'ouvrage publics d'assurer en permanence des exigences en termes de qualités paysagères et écologiques de leurs actions. Ici comme partout ailleurs sur l'emprise du site classé, l'esprit du lieu et les milieux écologiques en place ou potentiels (dont certains sont extrêmement précieux et fragiles) doivent être préservés durablement et intégrés à chaque fois qu'une action est engagée. C'est un gage de qualité qui conditionne l'attractivité et la reconnaissance du site.

• Réaffirmer les grandes entités du site

Si le Grand Étang s'inscrit dans une entité paysagère homogène et facilement identifiable - la forêt - ce motif révèle tout autour du plan d'eau des subtilités et des variations qui participent grandement à l'intérêt paysager du site classé et à la diversité de ses milieux écologiques. Le diagnostic s'est attaché à rappeler la nature de ces différents espaces qui jalonnent les rives de l'étang, en insistant sur les traits de caractère et les subtilités qui fondent leur identité et qu'il est indispensable de garantir. Il ne faudrait pas qu'à terme, les ambiances du site classé ne s'uniformisent, en privilégiant systématiquement le vocabulaire du couvert forestier comme seul motif paysager.
Les rares espaces ouverts ou semi-ouverts ont tout intérêt à être préserver voire agrandis quand cela est possible. Leur présence est indispensable à la variation des ambiances paysagères, à l'enrichissement du patrimoine visuel, à la biodiversité.

> La forêt
Elle constitue l'entité dominante avec ses différents peuplements associant feuillus et conifères mais elle ne doit pas systématiquement s'accaparer tous les espaces ouverts ou semi-ouvert. Les paysages rivulaires de l'étang doivent pouvoir profiter de variations à défaut de variété, pour éviter une uniformité des milieux et des scènes paysagères.

> La prairie des Defays (en aval du Grand Étang)
Cette prairie participe grandement à la variété des ambiances paysagères et écologiques. Rare espace ouvert rencontré autour de l'étang, il doit conserver cet état et son statut de prairie doit prévaloir sur les aménagements envisagés sur son emprise. La forêt ne doit pas s'y étendre, ni même des aménagements « paysagers» qui risqueraient tout simplement de la banaliser (cf fiche de recommandations sur la prairie des Desfays).

> Les bosquets
Ils se distinguent du couvert forestier proprement dit par leur aspect plus clairsemé et leur cohabitation avec les installations touristiques. Ils offrent des scènes de futaies allégées, parfois jardinées et dont l'état des sous-bois varie en fonction des modes de gestion ou des usages.

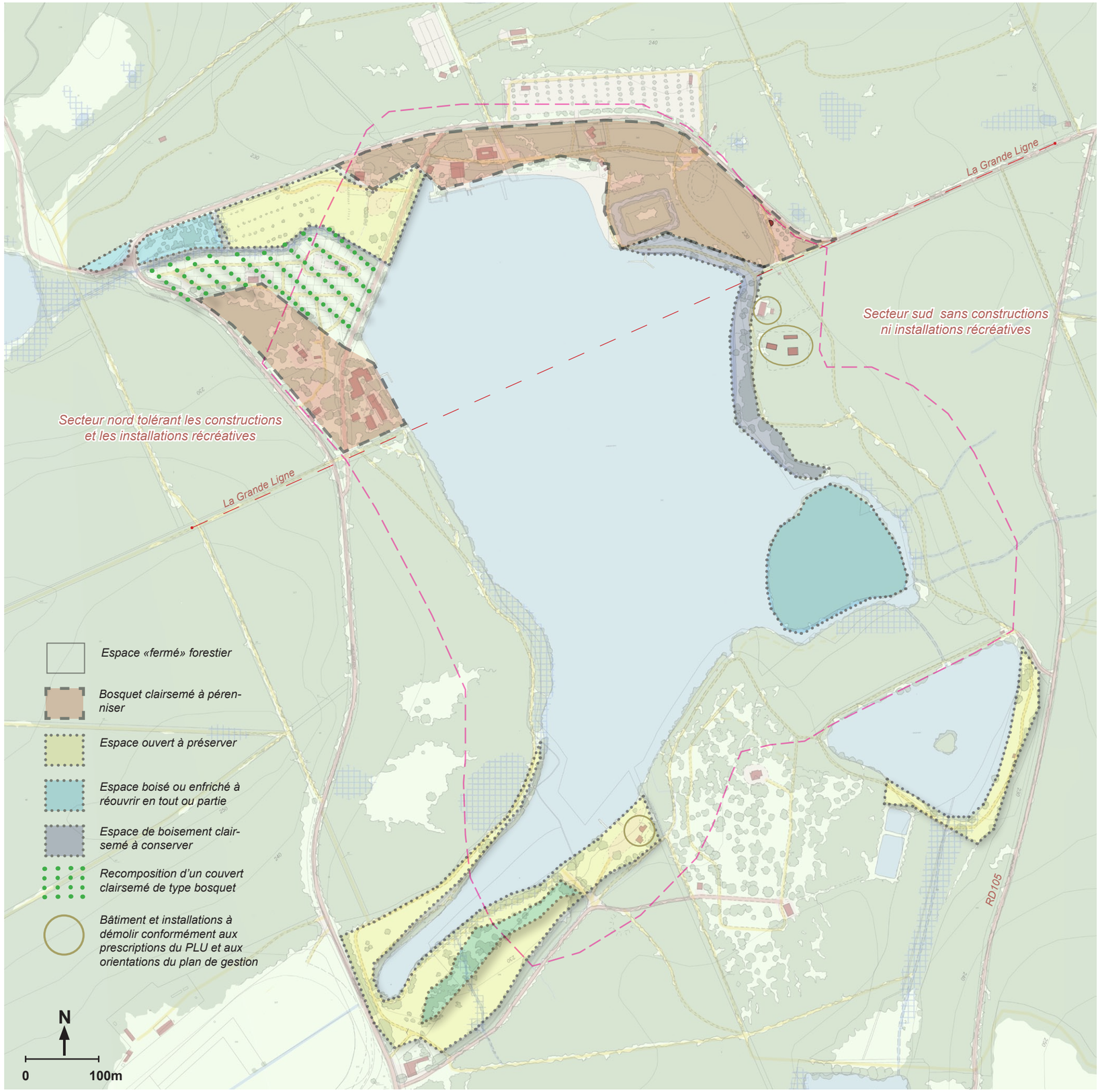

Les espaces ouverts en bordure d'étangs sont précieux car ils introduisent des ambiances différentes de celle de la forêt. Le déménagement du CVS doit donc être une opportunité à saisir pour conforter ici un espace prairial prolongeant la prairie des «poneys» plus au sud. Cette dernière est particulièrement intéressante pour sa flore et les ambiances qu'elle véhicule. En maintenant ces espaces ouverts, le patrimoine visuel en sera également enrichi.

Les prairies qui enveloppent la Queue de l'Étang sont également précieuses dans la gestion de l'interface paysagère et écologique entre massif boisé et plan d'eau. Une respiration bien venue dans un environnement dominé par la forêt.

L'évacuation de l'aire de jeux en rive de la RD203 doit permettre de restaurer ici un sous-bois réaffirmant l'identité forestière actuellement dégradée ainsi que des vues vers l'étang.

La prairie des Defays est un espace parcouru par un ruisseau et occupe le thalweg, ce qui explique son caractère humide. Elle ne doit pas être transformée en parking permanent. Sa vacuité et son coté champêtre doivent prévaloir sur tous les autres usages que l'on serait tenté de lui imposer.

La plantation d'arbres d'essence horticole dans la partie nord du camping de la Forêt contrarie la palette végétale dictée par le couvert forestier. Prendre en compte le site passe par l'utilisation des bons végétaux ! Charme, tilleul des bois, chêne, pin seraient bien plus convaincants et adaptés.

Le regard y circule avec plus de fluidité que dans la forêt, ménageant des opportunités de points de vue tamisés par les troncs.
La pérennisation d'un couvert arboré et des transparences dans ces secteurs d'activités est donc indispensable à l'intégration des constructions, des installations fixes ou saisonnières et à la perception progressive du site depuis la RD203E notamment. Un éclaircissage trop conséquent mettrait en exergue les installations situées dans l'aire visuelle de l'étang. Une densification trop prononcée conduirait à l'opacification des points de vue et à l'affadissement des subtilités de perception qui sont en partie à l'origine des qualités paysagères du site.

Enfin, la reconstitution d'un bosquet doit être également engagée dans la partie nord du camping de la Forêt afin d'atténuer les impacts des diverses installations qui le jalonnent.

> Les transitions entre couvert boisé et étang

Ces petits espaces s'étirant le long des berges, où le boisement s'atténue, offrent souvent des ambiances singulières et précieuses dans l'articulation des deux grandes entités que sont la forêt et l'étang. Il s'agit d'espaces fragiles en raison de leur dimension et de leur positionnement entre deux entités dominantes. Elles réservent souvent des scènes pittoresques qu'il convient de garantir

> L'île

Elle ne se distingue pas vraiment du couvert forestier global et ne s'affirme donc pas comme une entité particulière alors que son statut insulaire mériterait d'être singularisé. Une action de dépressage et une gestion visant à installer un milieu plus diversifié conforteraient la mosaïque de milieux et d'ambiances qui permettrait à l'étang de s'enrichir d'une nouvelle qualité paysagère et écologique.

Du nord de l'île à la Grande Ligne, la berge développe des ambiances d'espaces semi-ouverts où les pins et les bouleaux se combinent dans de belles scénographies végétales. Cet entre-deux (entre forêt et étang), très ténu, est sans doute un de lieux les plus charmants du Grand Étang qui mérite d'être conforté dans cet état. La préservation des berges permettra de renforcer le développement de la flore et de la faune (herbiers et plantes immergées favorisant l'installation d'une faune remarquable, notamment d'ordonates). Au-delà des berges, la nature hydromorphe du sol nécessite un suivi, avec des réflexions sur les modalités de préserver certaines zones du piétinement pour favoriser l'installation d'un cortège herbacée d'intérêt.

• Préserver et enrichir le patrimoine visuel

Les multiples points de vue développés à partir des itinéraires évoluant principalement autour du plan d'eau constituent un véritable patrimoine visuel qu'il convient bien évidemment de protéger. Ainsi leur intérêt peut varier d'un secteur à l'autre, motivant et animant bien souvent la promenade et conditionnant les modalités de découverte du site.
Si la partie nord profite d'une multitude de points de vue vers l'étang et les scénographies boisées qui le dominent, la partie située au sud de la Grande ligne perd souvent le contact visuel avec le plan d'eau et les effets de perspective qu'il génère. Les berges, plus souvent boisées, et le tracé du chemin du tour d'étang tenu à distance de l'étang expliquent cette raréfaction des points de vue et une certaine banalisation de l'itinéraire.

Maintenir les espaces dégagés existants et opérer de nouvelles fenêtres à travers le couvert boisé, en soignant les cadrages permettrait de rétablir davantage de connivences entre le promeneur et le site parcouru d'une part, et d'enrichir le patrimoine visuel du site classé d'autre part.
Le secteur de la Queue de l'étang est à ce titre particulièrement concerné et pourrait rapidement faire l'objet d'interventions simples mais expressives, en agissant sur les cordons opaques constitués par les pins mis en place lors de la création de cet appendice il y a plus de trente ans. Cette action permettrait de renforcer le potentiel écologiques des berges.
De même, l'évacuation du CVS doit être une belle opportunité pour conserver un espace largement ouvert du l'étang, offrant la plus grande perspective sur le site.

Dans le secteur situé au nord de la Grande ligne, les perméabilités visuelles existantes doivent impérativement être préservées, notamment celles distribuées depuis la RD203a (longue séquence de découverte du plan d'eau à travers le filtre des arbres). Cette prérogative doit donc conditionner les interventions envisagées sur la Prairie des Defays et sur le mode de gestion du sous-bois.

• Mieux prendre en compte la sensibilité de l'aire visuelle orchestrée par l'étang

Le Grand étang impose au site, par la vacuité et l'étendue de sa surface, une vaste aire totalement dégagée qui multiplie les interfaces visuelles d'une rive à l'autre et en exacerbe la sensibilité. Elle est à l'origine de nombreux points de vue parfois remarquables qui jalonnent le site classé et dont l'intérêt argumente en grande partie les motifs du classement de 1947.
Cette caractéristique doit exiger une attention permanente de chaque intervenant œuvrant sur le site afin que les impacts de leurs projets et/ou de leurs actions (aussi minimes qu'elles puissent être) soient le plus justement évalués, contrôlés et ajustés à cette intervisibilité presque permanente. Ainsi, pour que le patrimoine visuel produit par le site soit préservé, il importe que ces projets et/ou actions fassent l'objet d'évaluations précises notamment sous forme de photo-montages réalisés à partir des différents points de vue susceptibles d'être concernés par ces derniers. L'enjeu majeur à défendre est de garantir la plus grande discrétion de ces installations de manière à ce que ce paysage pittoresque, où l'eau et la forêt dialoguent, conserve son intégrité et sa force paysagère.
La partie nord de l'étang, dédiée à l'activité touristique et économique est plus particulièrement concernée par cette prérogative.

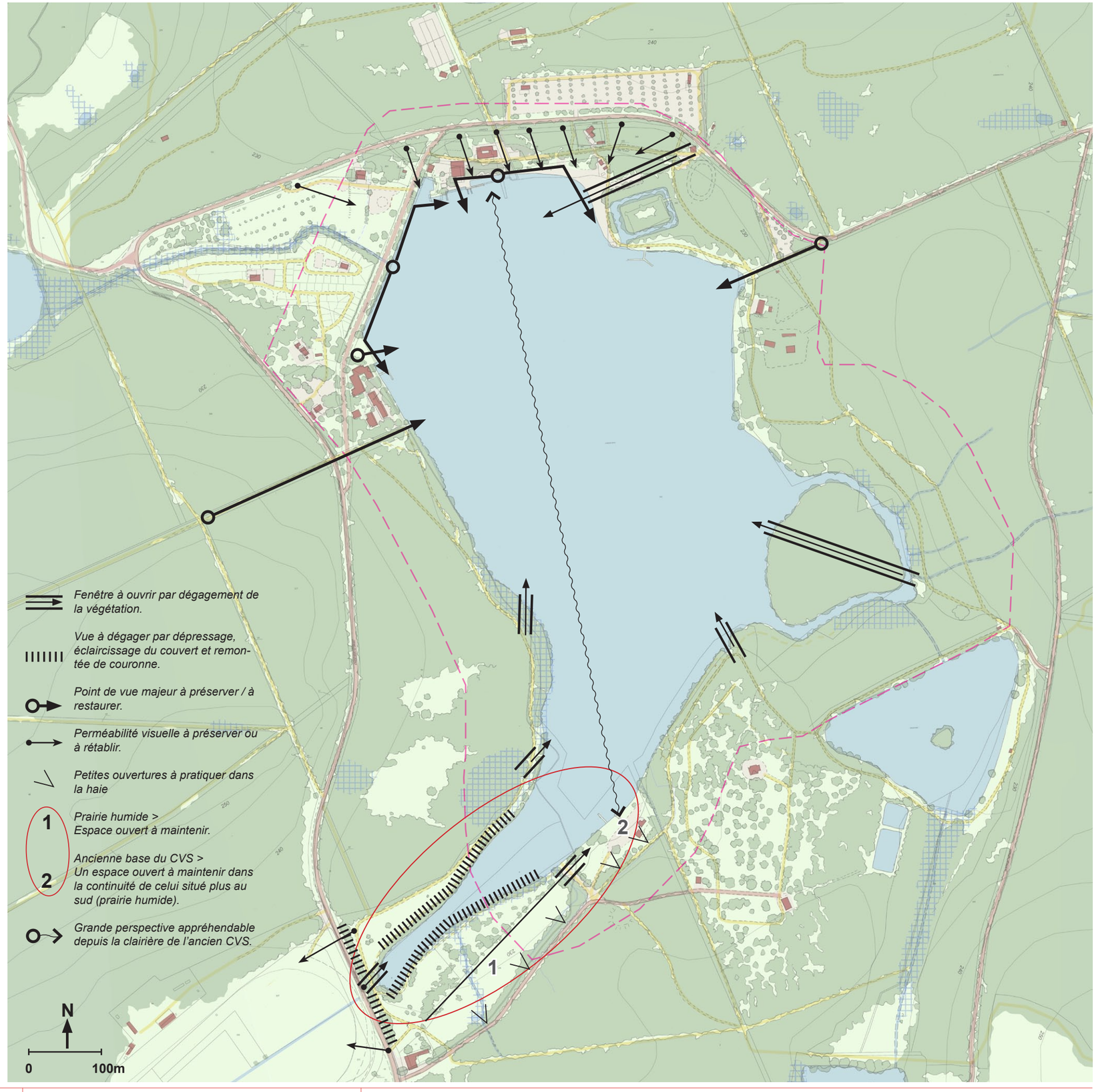

Préserver les perméabilités est essentiel pour la qualité du patrimoine visuel du site classé. Le fait de pouvoir percevoir l'étang depuis l'aire de stationnement est à considérer comme un atout et une invitation à descendre vers l'eau.

Les grandes profondeurs de champs sont à protéger car elles permettent de restituer toute la dimension paysagère du plan d'eau et de son contexte forestier. La prairie des Defays permet justement cette relation visuelle très forte avec les collines boisées situées à l'est. Un point de vue essentiel pour le site qu'il convient donc de garantir durablement (Prairie du Defay).

Éviter que le sous-bois ne se referme aux abords de l'étang pour conserver une fluidité du regard à travers la futaie (bosquets aux abords du Vieux Château).

Les espaces ouverts en rive d'étang sont appréciables et méritent d'être conservés car ils offrent des vues très dégagées qui sont assez rares ici (ancienne base nautique).

La perspective de la Grande Ligne mériterait d'être dégagée pour que la force du tracé soit bien plus évidente dans le grand paysage de l'étang. Une taille du couvert arboré pourrait renforcer cet effet et contribuer à singulariser ce patrimoine visuel.

Ce patrimoine visuel est fragile car il n'est toujours bien évalué et identifié en tant que tel. L'exemple du transformateur installé dans la perspective de la Grande ligne illustre à merveille cette négligence.

Réouvrir des points de vue sur l'étang lorsque les cheminements le justifient (ici à l'angle nord du camping des Molières, dans la perspective de la promenade du Tour de l'Étang).

Un point de vue peut se traduire par un poste d'observation incarné par un banc tourné vers l'aire visuelle (berges-sud). La sur-fréquentation engendrée peut être préjudiciable pour l'état du couvert végétal. Il est donc judicieux de mettre en place une protection latérale de manière à limiter la zone fréquentée.

La Queue de l'Étang gagnerait à se séparer de son escorte austère de pins pour élargir le point de vue vers le coeur de l'étang et rétablir des échanges visuelles entre les berges opposées.

Toujours dans le secteur de la Queue de l'Étang, l'aire visuelle mériterait d'être étendue vers le sud en amont du vallon du ruisseau des Defays (secteur de l'hippodrome), afin que soit rétablies les logiques de site.

B. Reconduire le principe d'unité et de simplicité architecturales à l'ensemble des constructions

• Jouer avant tout la discrétion et la simplicité !

Bien qu'un site classé n'ait pas vocation à être construit, le secteur situé au nord de la Grande Ligne est destiné à conforter la vocation touristique et économique du Grand Étang (cf. zonage du PLU). Les bâtiments conservés, vu leur état, nécessiteront tôt ou tard des rénovations plus ou moins lourdes. De nouveaux besoins seront peut être à satisfaire à l'avenir.
Les bâtiments anciens réalisés de l'après-guerre aux années 70 étaient régis par une même typologie de volumes et de matériaux (soubassements en pierres apparentes, bardage bois en demi-rondins lasurés foncés, toitures à deux pans en ardoise). Ce vocabulaire commun a permis de donner une certaine identité au site dans sa partie dédiée à l'activité touristique.
Il semble donc judicieux de poursuivre ce principe d'unité et de discrétion architecturale pour tous les bâtiments, dés l'instant où ils sont amenés à être rénovés, agrandis ou reconstruits. La réalisation récentes des deux bâtiments sanitaires implantés sur l'aire de stationnement ont d'ores et déjà dictés une nouvelle typologie plus contemporaine, très appropriée au contexte paysager du site, qui peut constituer une base typologique à retenir comme « nouveau modèle » ; elle a d'ailleurs été en partie réutilisée pour définir le projet de renouvellement du pavillon d'accueil du camping de la Forêt. De même, les bâtiments du centre nautique constituent un référenciel très pertinent qui mérite d'être reconduit dans les grandes lignes.

> Inscription du bâtiment dans la topographie et le couvert forestier

La morphologie du relief, aussi subtile soit elle, doit être finement étudiée dès la première phase de conception. Le bâtiment doit s'adapter au relief et non l'inverse pour éviter des raccordements de niveaux souvent peu élégants et générant des protections pénalisantes pour la qualité de l'espace. Cette attention vise particulièrement les réponses apportées aux normes PMR qui sont à l'origine de dispositifs aussi efficaces que disgracieux. Et cette disposition est d'autant plus importante dans ce contexte de couvert forestier dense et mature, où chaque collet d'arbres dicte le nivellement de référence. Il ne peut être ni remblayé ni déchaussé. La zone correspondant au rabattement au sol de la couronne donne une indication sur l'étendue de son système racinaire. Il va de soi qu'aucun ouvrage ne peut s'inscrire dans ce périmètre. Les tailles de branches ne sont pas non plus autorisées, cette intervention étant du ressort d'ONF.

> Volumétrie simple intégrant les édicules techniques

Les volumes bâtis seront simples, sans complexité décorative (la hauteur sera conforme à celle préconisée au PLU en vigueur sur la commune, à savoir…).

Les édicules techniques (bombonne de gaz, coffrets EDF, ventilations, auvent…) devront être intégrés systématiquement au volume principal pour les nouveaux bâtiments. On évitera les appendices détachés du gabarit principal (sauf pour des raisons techniques particulières ou de sécurité) ou dont la volumétrie serait trop éloignée des formes du bâtiment principal.

> Tonalités et matériaux de façades : sobriété, simplicité

Le recours à des tons sombres et mats sera la garantie principale pour permettre une intégration au fond de scène sombre généré par le boisement et limiter ainsi les impacts sur les grands points de vue perçus depuis les rives (fondu dans un camaïeu de teinte brune, pas de matériaux réfléchissants).
Le matériau de base utilisé comme vêture sera le bardage bois non traité, de manière à ce qu'il puisse se pâtiner (teintes grisâtres nuancées). Les essences à retenir seront le châtaignier, le mélèze, le douglas, le red cedar.
Si plusieurs agencements de ce matériau restent possibles, il conviendra de n'utiliser qu'un seul type d'agencement pour l'ensemble du bâtiment afin de garantir l'unité et la simplicité attendues. Il pourra être posé :
- à claire-voie,
- en lames verticales ou horizontales délignées ou non délignées,
- en bardeaux.

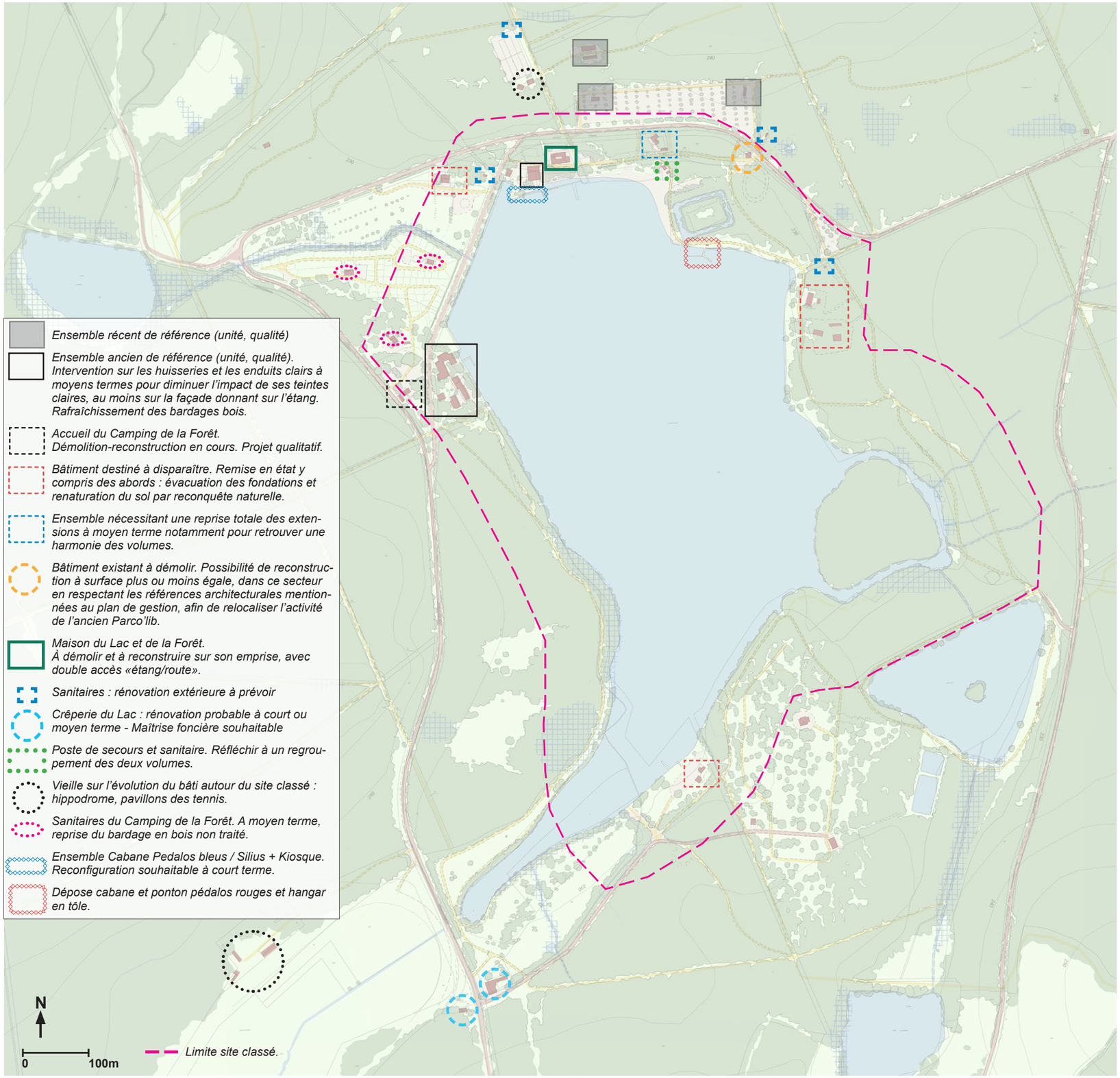

Le bâtiment du CVSP face à l'étang constitue une base référentielle pertinente compte tenu du contexte paysager, alliant simplicité des volumes et soins dans le traitement des façades (jproportion et engravement des volumes, jeu de percements, agencements de matériaux soulignant angles et soubassement).

L'unité architecturale et l'usage de teintes sombres sont particulièrement appréciables dans les panoramas offerts par l'étang. Il est important de garder à l'esprit les couleurs claires comme très prégnantes dans ce genre de scénographies paysagères.

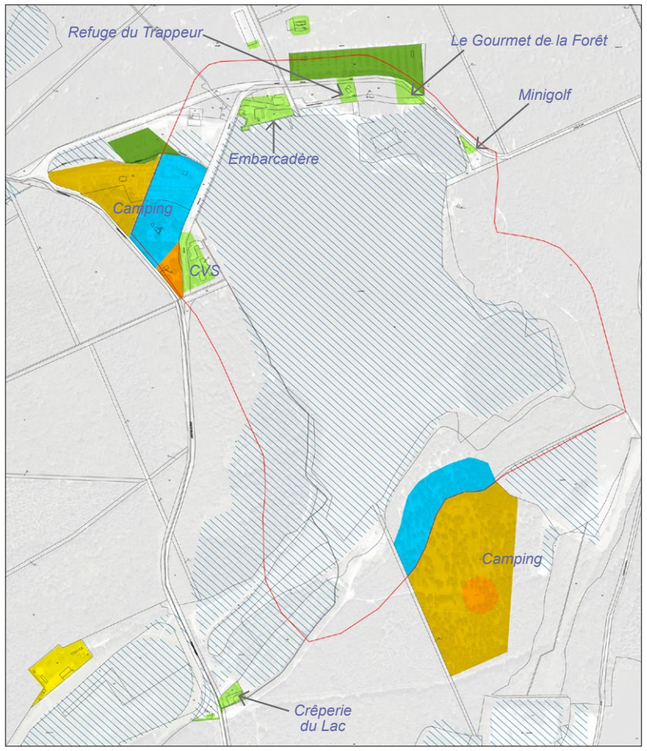

PLU de Sillé-le-Guillaume / synthèse du zonage sur le secteur du Grand Étang.

- *Nps - Aires de stationnement perméables*
- *Nl1 - Activités touristiques et commerciales*
- *Nl1c - Campings ne pouvant recevoir de nouvelles constructions*
- *Nl1cs - Campings en site classé ne pouvant recevoir de nouvelles constructions*
- *Nl2c - Camping pouvant recevoir de nouvelles constructions*
- *Nl2h - Hippodrome*
- *Np - Espaces à protection stricte*
- *Zone humide*

Bâtiments techniques récemment construits au nord de la grande clairière pour abriter le petit train : un modèle de sobriété établi sur la base d'une composition autour d'une cour. Un bel ensemble très peu visible qui peut servir de référence.

La pierre, issue de carrières locales (teinte sombre), peut être envisagée :
- pour constituer le soubassement s'il ne dépasse la hauteur de 80cm, de la même façon qu'il existe sur les bâtiments d'origine
- en accompagnement du bois pour marquer un angle ou se combiner avec le bois en façade, selon le même principe que celui mis en oeuvre sur les bâtiments du centre nautique.

Les huisseries en bois ou en aluminium (éventuellement en acier pour les portes de locaux techniques) seront de couleur sombre, sans effet de contraste avec la façade dans laquelle elles s'inscrivent. Le recours à des verres anti-reflet permettra de limiter les effets de réflexion (la plupart des bâtiments sont orienté plein sud). Les volets roulants sont à proscrire et peuvent être remplacés par des panneaux en bois ou en métal articulés ou amovible.

> Les toitures

Elles seront généralement à deux pentes (pente > entre 40° et 45°) :
- en ardoise naturelle, module rectangulaire
- en bardeaux de bois
- en claire-voie de bois sur-toiture

Les toitures pourront aussi être traitées en toit-terrasse, qui présente l'avantage de limiter la volumétrie du bâtiment. Ce principe peut être préférable pour un bâtiment présentant une longue façade face au plan d'eau (comme la Maison du Lac et de la forêt si elle doit être reconstruite).

Dans le cas de toiture à pan incliné :
- Cet équipement doit faire corps avec la toiture d'une part et la volumétrie générale d'autre part. Il seront positionner en respectant le parallélisme et les principales lignes de composition du bâtiment. On privilégiera des équipements d'une même teinte, de préférence très sombre, traités anti-reflet. Ils occuperont la totalité du pan de toiture sur lequel ils prennent place de façon à éviter le pastillage du revêtement.

Dans le cas de toiture-terrasse :
- La toiture végétalisée sera utilisée comme couverture.
- Les installations ne devront pas être visibles et seront donc dissimulées : le matériau de façade viendra alors masquer l'acrotère en veillant à ce que ce dispositif reste admissible et n'entrave pas l'harmonie de la volumétrie du bâtiment.

• Consulter les services de l'État le plus en amont possible lors de l'élaboration de projet

Afin d'éviter des crispations et des malentendus, il est indispensable, pour ancrer un partenariat constructif, d'inciter les concessionnaires et acteurs publics à saisir le plus en amont possible les différents services de l'État qui ont en charge la gestion du site classé (DREAL Pays de Loire, STAP, ONF, DDT) lors de l'élaboration de projet (extension, reconstruction, ravalement...).

L'ensemble des sujets de débat doit être totalement posé et purgé au stade prépermis de construire et les différentes évolutions en cours d'étude ou de chantier doivent faire l'objet d'une interface continue pour permettre de garantir une qualité des constructions.

Les modalités de gestion du projet de reconstruction du bâtiment d'accueil du Camping de la Forêt constituent un bon exemple : la mise au point du projet a été faite en bonne concertation avec les services de l'État, le bâtiment qui va être édifié devrait répondre de manière pertinente aux objectifs de qualité paysagère attendus (cf. Cahier n°1 - page 47).

C. Mettre en oeuvre une signalétique touristique et informative homogène, limitée et qualitative, respectant les scénographies paysagères

• Homogénéiser les éléments à partir d'une charte commune et respectée

La qualité de la signalétique sur un site protégé reflète en partie la gestion pratiquée. La diversité et la multiplication des objets nuisent à la qualité paysagère du site, notamment dans la zone située au nord de la Grande Ligne où ils sont nombreux. Au même titre que pour le vocabulaire architectural, la définition d'un langage commun et sobre est indispensable pour limiter les impacts visuels générés par ces éléments.
Le mobilier mis en œuvre par l'ONF constitue une base pertinente à partir de laquelle peut se décliner l'ensemble des supports quelques soient leur cible et leur contenu. La conception, la localisation devront être confiées à un professionnel de la communication visuelle qui réalisera une gamme de supports cohérents et un plan d'ensemble largement concerté. Des simulations sur place permettront de tester les emplacements et d'évoluer les impacts induits, ce qui devra permettre d'apporter le cas échéant des ajustements sur les dimensions de certains supports, leurs teintes, leur localisation). Aucune initiative individuelle ne pourra être engagée sans demande préalable.
L'exemplarité de cette signalétique doit être à la mesure de l'excellence du site !

• Vérifier la compatibilité entre signalétique et lieu d'implantation

L'exemple de la perceptive de la Grande Ligne impactée par plusieurs éléments de signalétique est révélateur du peu d'attention porté aux scènes paysagères. Bien souvent, la recherche d'une efficacité visuelle optimum, certains usages et certaines normes éliminent tous les autres critères d'implantation. La visibilité d'un signal doit avant tout reposer sur l'attraction (l'envie) qu'il suscite et non pas sur une agression visuelle.

Une meilleure gestion de ces éléments implique donc :

- une plus grande rigueur dans l'évaluation des impacts induits. Chaque pose d'un élément est à étudier avec soin sur le site, et chaque élément est un cas particulier. Des simulations graphiques (photo-montage simple) ou in situ devraient être systématiquement réalisées préalablement à l'exécution. Un beau panneau restera inadmissible s'il dénature un lieu !

- de mettre en place d'une coordination plus efficace entre les initiateurs publics de ces objets de signalétique pour atteindre une cohérence totale dans la production, l'implantation et la gestion de ces objets.

• Définir une règle stricte à tous les acteurs publics et privés

Malgré la législation en vigueur, beaucoup d'infractions ou de négligences sont régulièrement constatées.
Le plan ci-contre propose un principe de stratégie qui vise à limiter le nombre des supports signalétiques sur l'espace public non concédé décliné de la manière suivante :

- les itinéraires compris dans le site classé mais aussi en périphérie ne doivent plus être des zones d'affichage systématique. L'enjeu est de limiter au strict minimum les informations et que la maîtrise en soit confiées à l'ONF gestionnaire principal du site.
L'espace est extrêmement lisible, assez compact pour la partie activités commerciales, la RD203 et l'aire de stationnement permettent d'approcher facilement les différentes polarités installées autour de l'étang. Les smartphones facilitent également les orientations; inutiles de saturer l'espace de signes et d'objets notamment pour indiquer telle ou telle activité commerciale ! Le plan général de repérage doit suffire à l'orientation.

- le statut de site classé et de forêt domaniale doit être plus clairement affiché, à la fois en tant que label qualitatif mais aussi comme exigences d'une attitude exemplaires de la par de tous les usagers.

- le renforcement des pôles d'informations à chaque point d'accès du site (5 unités + 2 plus petits sur l'aire de stationnement, installés sur les auvents) ***doit permettre d'accentuer cette volonté pédagogique et de sensibilisation.***

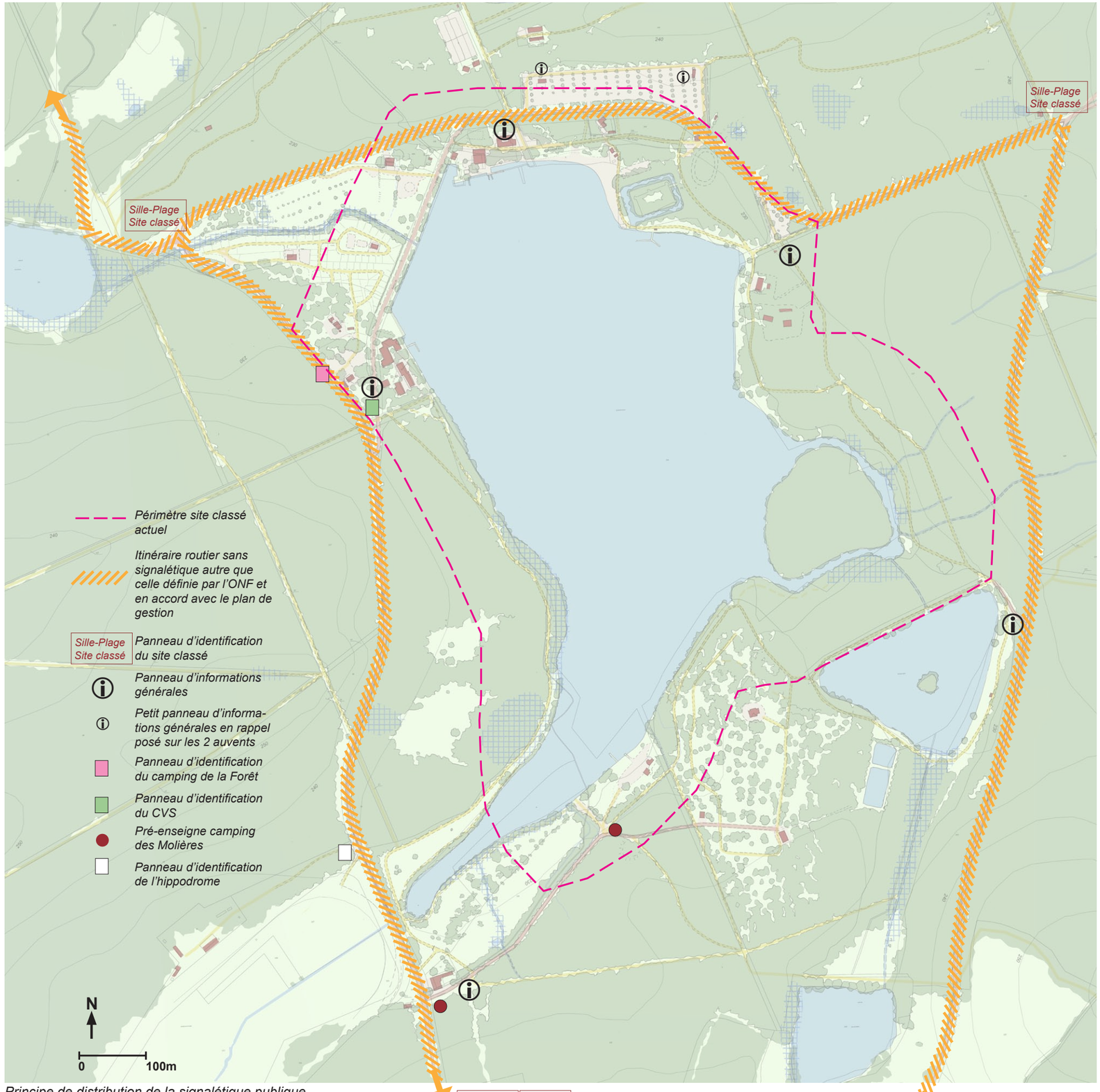

Principe de distribution de la signalétique publique

• Mutualiser les supports et miniaturiser les enseignes

Atténuer l'empreinte de la signalétique sur le site classé passe également :
- par une mutualisation des supports de façon à limiter le nombre d'objet, leur éparpillement et donc de lutter plus efficacement contre le mitage des espaces,
- par l'utilisation d'enseignes-miniatures. Des efforts communs doivent être entrepris pour continuer systématiquement à générer un support pour une enseigne.
- par le remplacement de panneaux indicatifs des noms d'allée par des panneaux de factures discrètes, de dimensions plus modestes et bien diposés.

• Limiter les enseignes et panneaux dans les sites écologiquement fragiles

On évitera la pose de panneaux dans les sites les plus fragiles comme les berges, les prairies humides, les pieds des arbres... Le cas échéant, les panneaux seront conçu pour être installés avec la technique des pieux battus, en alternative à la mise en place de plot en béton. Bien étudier le positionnement en prenant en compte les parcours et piétinements induits. La pose de panneaux devra être soumise préalablement à la DREAL et à l'ONF.

• Limiter les éléments de signalétique le long des itinéraires routiers

Cette limitation doit s'appliquer à partir du domaine forestier qu'il soit compris ou non dans le site classé. Elle doit totalement proscrire la pose de pré-enseignes annonçant les différentes activités offertes sur la plan d'eau. Si des enseignes ou pré-enseignes sont nécessaires, elles ne pourront être du ressort que de l'ONF qui appliquera la charte de signalétique préalablement définie.

• Veiller à l'élimination régulière de la signalétique sauvage ou temporaire

De façon générale, il convient d'éliminer de façon régulière, tous les éléments de signalétique non réglementaires et/ou non autorisés, qu'ils se situent dans le périmètre du site classé ou dans les espaces qui l'environnent. Il est rappelé qu'en territoire de site classé, de Parc naturel régional, de forêt domaniale, la publicité sous toute ses formes est interdite.
Il est également indispensable de s'assurer que la signalétique événementielle relative à des manifestations publiques temporaires est bien déposée dés que ces dernières se sont déroulées.

• Mieux communiquer sur les valeurs du site classé, sur ses enjeux de paysage et de biodiversité

Cette information est actuellement très lacunaire voire absente des contenus informatifs. Les motivations du classement du site ne sont pas exposées; de rares panneaux relatifs aux milieux écologiques sont finalement peu nombreux, très défraîchis, parfois vandalisés.
Sensibiliser le visiteur aux enjeux du Site Classé et du Site Natura 2000 pour mieux faire respecter le site nécessite la mise en place d'une pédagogie à l'attention des pratiquants du site, en langue française et en langue anglaise. Un thème « site classé » permettrait de rappeler pourquoi le grand étang est un site remarquable qui a motivé un classement depuis 1947 et qui doit trouver une place de choix dans le contenu des panneaux informatifs, avec notamment :
- un plan d'ensemble indiquant le périmètre du site classé, ses grands ensembles payagers et ses éléments les plus remarquables comme les points de vue, la digue, la Grande Ligne, l'Étang Neuf, le Vieux Château...
- un texte concis expliquant les principales motivations du classement, les enjeux paysagers et écologiques, les règles de bonne conduite à observer.

• Principales recommandations illustrées

Objectif de compacité :
Panneau d'informations générales. Le regroupement des équipements est préférable pour éviter cet effet d'essaimage. De même, l'impossibilité de lecture des deux faces du panneau réduit la surface de support exploitable. En ayant accès aux deux faces, un panneau aurait pu être ici évité.

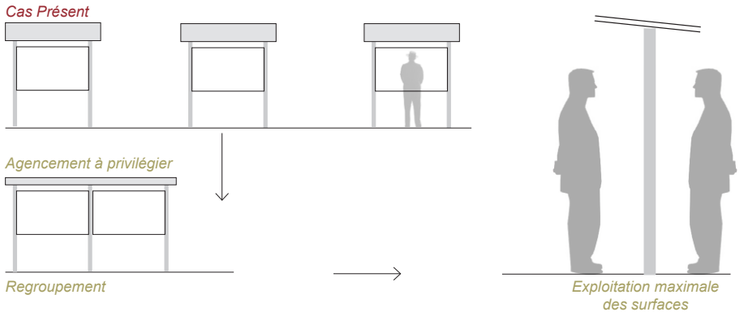

Objectif de légèreté :
Panneau d'informations générales. La surface est moins préjudiciable pour le site que la protection supérieure qui alourdit considérablement l'élément. Un abri plus discret serait préférable pour atténuer l'impact de cet édicule (couverture plate en ardoise ou en bardeau de bois).

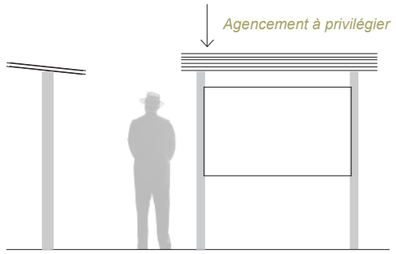

Le panneau d'indication de voie est bien trop grand. La même information sur un support plus petit serait d'efficacité comparable. La mutualisation du support également.

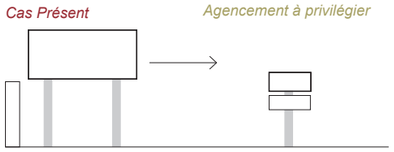

Mutualiser les supports.
Objectif de sobriété et de respect des lieux...

Mutualiser les supports.
Ici le panneau d'identification du CVS devrait pouvoir accueillir la signalisation routière (dans une version miniature), lors de la prochaine rénovation et être installé moins en hauteur.

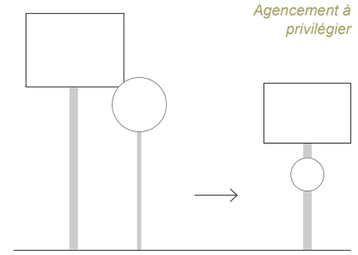

Fossé anti-intrusion non impactant pour le champ visuel.

Objectif de qualité visuelle :
Dégager le point de vue vers l'étang. Déplacement vers la droite des deux panneaux qui seront installés sur un même support, création d'un fossé pour limiter l'accès automobile.

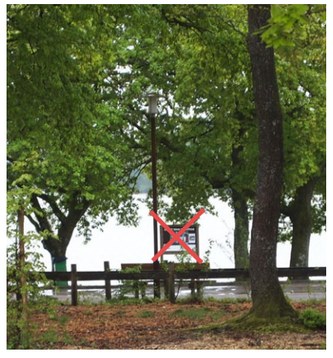

Objectif de qualité visuelle :
Dégager le point de vue vers l'étang. Déplacement du panneau relatif au petit train.

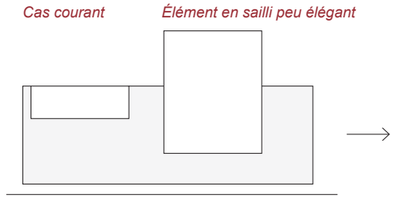

Objectif de compacité :
Dédoublement des supports et verticalité du panneau impactant visuellement.

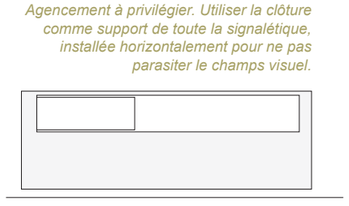

La teinte marron est plutôt bien choisie pour se fondre dans le couvert du sous-bois. Peindre les arrières de panneaux est également une bonne disposition pour éviter des effets de contraste avec ce fond de scène sombre.

Support de signalisation sobre en forme et en couleur. Ce modèle doit être la base de tous les supports. Une dimension plus petite serait préférable (les 3 étoiles ne sont pas forcement utiles ici, une information qui doit plutôt trouver sa place dans l'enceinte du camping).

Panneau d'information en rive de chaussée

Principe de base

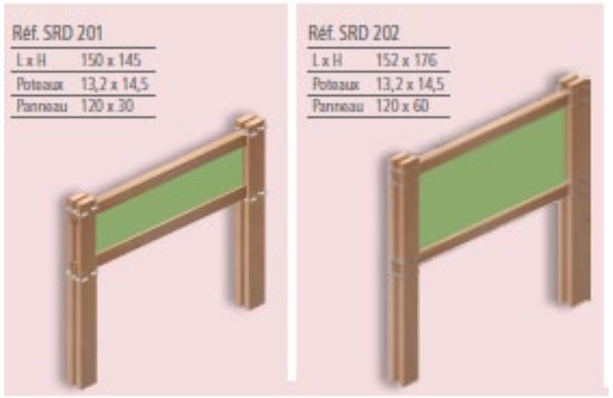

Camping de la Forêt
< Entrée Accueil

Teinte RAL 8025.

Panneau rectangulaire horizontal plutôt que vertical.

Structure en bois équarris, pin traité classe IV ou robinier
Panneaux en stratifié compact HPL de
10 mm d'épaisseur teinte RAL 8025
Texte et lettrage à définir par le concepteur, couleur blanche, typographie peu grassée. Limitation du texte et des logos.
Ref ONF.

Cas Présent

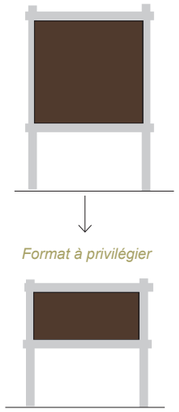

Format à privilégier

Panneau de signalisation routière

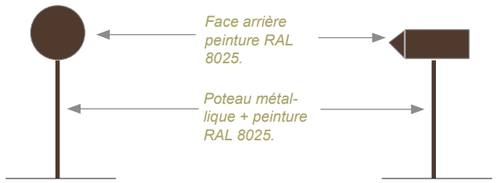

Préférer le poteau métallique plus fin donc plus discret et plus pérenne que le bois.
Privilégier un format miniature des panneaux et une hauteur la plus basse possible (hauteur du regard dans un véhicule). Le lasurage des panneaux en bois est peu convaincant avec cette teinte orangée.

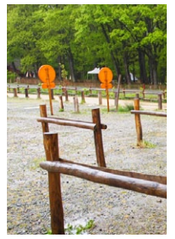

A éviter

Panneaux de signalisation et d'informations

> Balises

Structure en bois de pin traité classe IV ou robinier
Finition brute, section carré 20cmx10cm
Hauteur 80cm.
Plaque sérigraphiée sur acier ou sur PVC

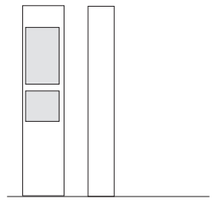

Structure en bois de pin traité classe IV ou robinier
Finition brute, section carré 20cmx20cm
Hauteur 80cm.
Plaque sérigraphiée sur acier

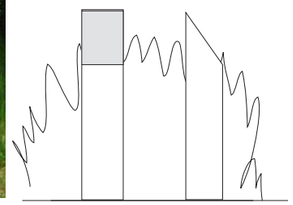

Ce principe de balise basse est satisfaisant car il n'entrave pas le champs visuel. Il doit être reconduit en veillant à la pérennité du support graphique.
Veiller à ce que l'élément soit adossé à une masse végétale ou associé à un autre élément de signalétique de façon à limiter son impact visuel sur le site.

> Panneau

Conservation du poteau en bois section carré, sans débord supérieur.
Privilégier un format miniature et une hauteur de pose la plus basse possible. Adossement à une masse végétale ou bâtie.

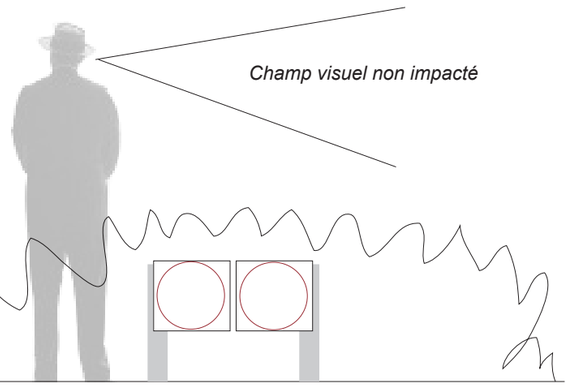

Si les support de signalisation sont là aussi satisfaisant en terme «d'objet», leur emplacement, qui flotte dans l'espace et l'effet d'émerge seraient à corriger.

Panneaux de grand balisage dans le couvert forestier

Structure en bois de pin traité classe IV ou robinier
Finition brute, section carré 10cmx10cm
Hauteur 2m, teinte RAL 8025 pour le panneau «texte».
Ref ONF.

• Signalétique informative et commerciale dans l'emprise des concessions

Elle doit être plus rigoureusement définie et contrôlée. L'enjeu est de garantir là aussi une certaine discrétion tout en conservant une efficacité visuelle et permettre une certaine personnalisation de l'enseigne.
Les principes généraux et spécifiques précédents ainsi que les suivants devront être stipulés clairement dans les conventions régissant les futures concessions.

> Enseigne sur façade

- Les enseignes ne peuvent dépasser du volume bâti et ne peuvent être installées au dessus des gouttières.
- Les effets de contrastes seront limités au lettrage. Pas de bandeau clair ou coloré sauf si la teinte est sombre et harmonieuse avec celle de la façade. Compte tenu du nombre limité de concessions, un seul et même type de lettrage et de dimension sera défini (lettres découpées fixées à même la façade).
- L'éclairage n'est pas souhaitable en raison du respect de la vocation naturelle du site. Il pourra être toléré s'il reste peu intense et concentré uniquement sur l'enseigne. Il devra cependant être éteint en dehors des heures d'activités légales.
- Les clôtures ne peuvent recevoir d'enseigne (comme c'est la cas actuellement «Au refuge du trappeur»).
- La multiplication des enseignes est également à proscrire; on tolérera une seule enseigne commerciale par concession (là aussi contrairement au cas de figure du «Refuge du trappeur» qui en possède au moins 3 !).

> Enseigne «non fixe» posée au sol

Les concessionnaires pourront disposer des supports (panneaux de présentation des activités, des menus, des manifestations) uniquement dans l'emprise de leur concession. Ces éléments seront de dimensions raisonnables et amovibles de manière à ce qu'ils soient facilement déplaçables et remisables dés la saison touristique terminée. Leur nombre doit être limité. Aucun de ces supports de ne devra rester en place à l'année.

> Publicité dissimulée

Aucune publicité n'est autorisée dans le site classé, ni même en forêt domaniale. Les parasols, drapeaux, oriflammes, affichettes visibles depuis l'espace public comportant des inscriptions publicitaires sont à proscrire. A titre d'exemple, les toiles de parasols doivent être neutres, de teintes peu agressives.

• Principales recommandations

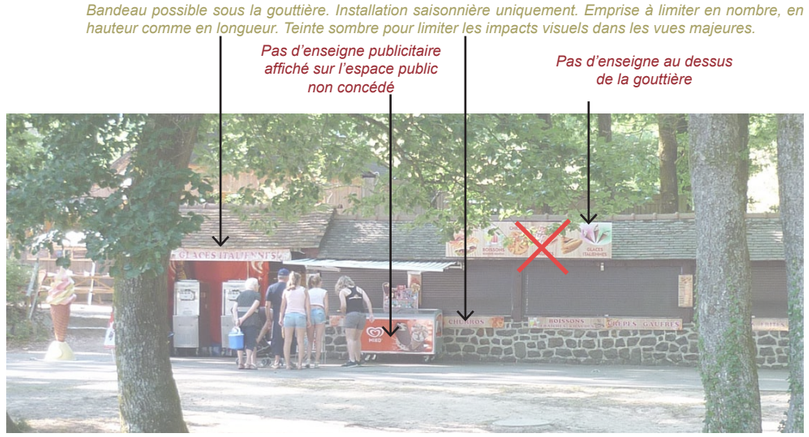

Enseigne en drapeau à proscrire.

Enseigne en saillie sur la clôture, située dans le cône de vue de l'étang. Une installation à proscrire. Une dimension trop importante de l'enseigne et une mul-

Enseigne trop grande, trop claire

Enseigne sur façade principale en lettrage sur fond de façade sans effet de contraste par bandeau. Installation sous la gouttière.

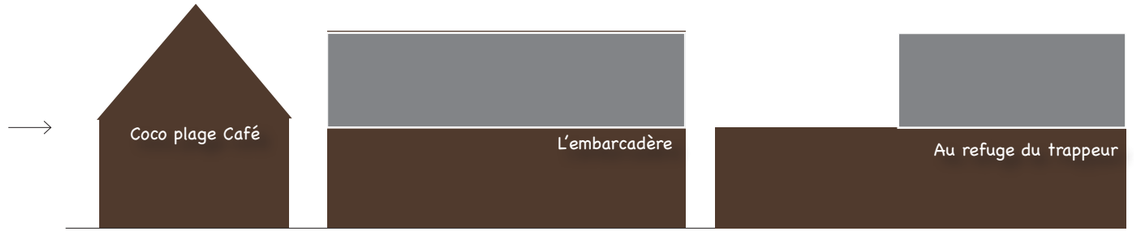

Parasols publicitaires sur la terrasse de l'Embarcadère, en situation visuelle très exposée et aux couleurs trop agressives.

Range-vélos implanté par le concessionnaire sur l'espace non concédé. Cet élément doit être installé dans l'emprise de la concession. Si un range-vélos doit être implanté dans cette zone, il est du ressort de l'ONF et conforme à la gamme définie par le plan de gestion du site classé.
Les panneaux publicitaires sont à proscrire y compris dans l'espace concédé.

Oriflamme publicitaire à proscrire

Affiche de promotion de produits à évacuer du domaine public non concédé

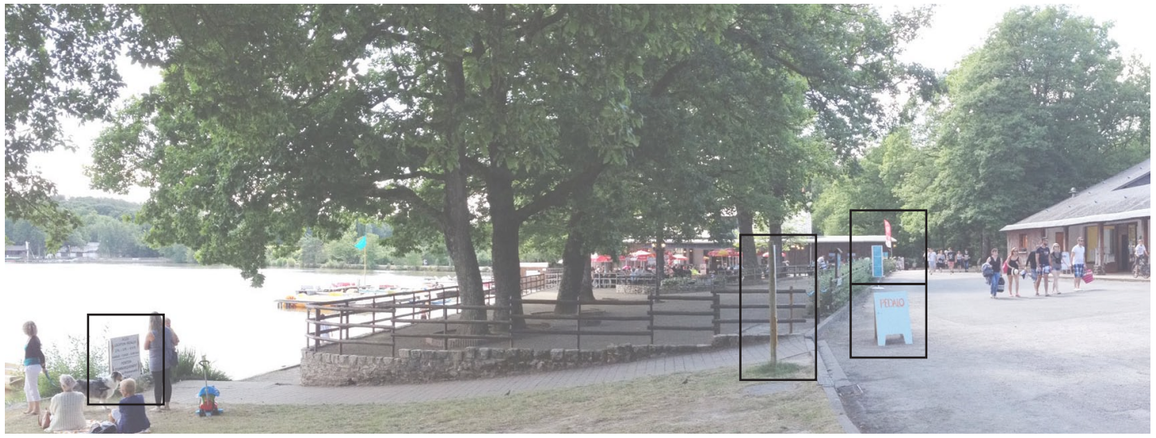

Prolifération en saison de panneaux et sucettes installés sur le domaine public non concédé. Si certains sont déposés en fin de saison d'autres restent à l'année (comme le panneau «pédalos et silius» et petit train qui est d'ailleurs du ressort de la communauté de communes). Ces éléments doivent logiquement être installés dans l'emprise concédée sans qu'ils ne génèrent d'atteinte à la qualité de l'espace perçu.

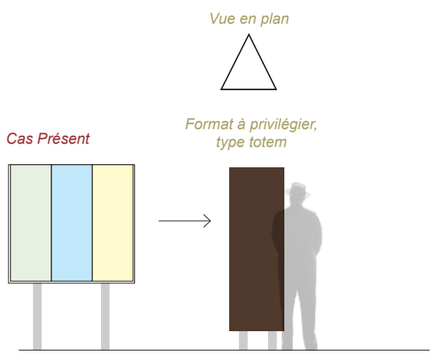

Panneau de grande dimension, aux couleurs claires, situés dans le champ visuel de l'étang. La réalisation d'un totem, plus compact serait préférable. La tonalité criarde ne s'impose pas non plus.

Ces signalisations devraient être du ressort de la gestion publique. Le bateau Silius doit être évacué du site dés qu'il ne sert plus (à la charge de son exploitant).

Le camping de la Forêt devrait également rationaliser sa signalétique et chercher à limiter les éléments.

D. Utiliser un mobilier discret et en rapport avec le paysage forestier

• Clôturer sans opacifier

Le vocabulaire agricole et forestier doit dicter la typologie des éléments de clôture. Deux types de clôtures déjà mises en place sur le site et ont fait leur preuve en terme d'intégration paysagère et de robustesse.

- la clôture grillage de type ursus, en fil galvanisé tressé en maille large, posée sur poteau de chêne, de châtaignier ou d'acacia, fendu écorcé ou non.

Discret, bon marché, facilement réparable, ce dispositif a été utilisé pour clore en partie le camping des Molières de façon discrète dans ce contexte forestier.

Ce principe doit être généralisé pour constituer des enceintes comprises entre 1m et 1,50m, en substitution des grillages plastifiés et des poteaux tournés en pin traité autoclave (dont l'aspect trop artificiel n'est pas forcement adapté aux ambiances de sous bois).

- la ganivelle de châtaignier, actuellement utilisée pour la mise en défens des sous-bois. Ce dispositif, qui peut être assez opaque, est à utiliser de préférence pour les clôtures de moins de 1,20m de hauteur. Elle est bien adaptée à la défense des zones fragiles que l'on souhaite protéger du piétinement.

La lice en rondins simplement écorcés est également adapté aux ambiances du site, sur deux ou trois rangs sans jamais excéder 1m de hauteur. Le bois sera laissé brut, sans traitement (cf. modèle installé sur l'aire de stationnement), contrairement aux lices de l'Embarcadère, en rondin usiné et lasuré, installé sur trois rangs, à l'aspect trop maniéré.

Presque transparente, le grillage ursus pérennise des continuités visuelles et se marie bien avec ses poteaux irréguliers au couvert boisé (ici, le long du camping des Molières).

La ganivelle, parfaite pour la mise en défens des zones fragiles. Elle peut être installée de manière durable, comme ici, le long des accès, mais aussi, déplacée, réutilisée pour la mise en défens provisoire dans les espaces plus libres, le temps que la végétation se régénère et se densifie.

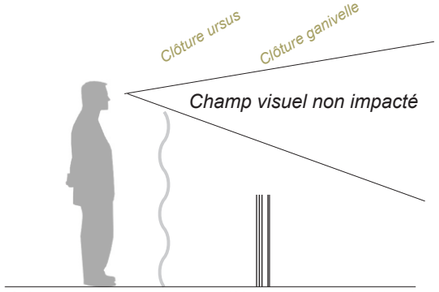

Préserver dans la majorité des cas de figure, la perméabilité visuelle, notamment vers les scènes d'étang.

• Clôturer et opacifier avec le végétal, dispositif à utiliser avec prudence

Un des enjeux paysagers du site est le maintien de la circulation du regard. C'est pour garantir cette caractéristique que la limitation des opacités est une priorité.

L'installation de haie en limite de concession doit donc être bien étudiée et non systématique. Il est parfois préférable de voir à travers la clôture plutôt que d'être confronté à un espace fermé, même par de la végétation.

Si haie végétale il doit y avoir, elle se composera strictement à partir de la palette forestière (charme, fusain, noisetier, bourdaine, viorne...). Aucune essence horticole ne peut se justifier dans ce contexte (voir exemple / camping de la Forêt). Les plantes grimpantes constituent aussi une palette possible à condition qu'eles soient de variété champêtre et locale (lierre, chêvrefeuille, clématite...).

Les hauteurs en rive d'espace public ne peut excéder 1,80m.

Les clôtures trop régulières même en bois dénotent un peu par leur rigidité et par la saturation de la structure. Ici la clôture du CVS, qui pourra être remplacée le temps venu, par un des deux dispositifs illustrés ci-dessus.

Les poteaux tournés et le grillage plastifié sont aussi en léger décalage avec l'ambiance paysagère.

Ce type de lices en bois pourrait convenir si la hauteur est plus basse (un rang en moins) et le bois laissé brut comme sur l'aire de stationnement.

• Le bois brut comme matériau de référence pour le mobilier

Le bois écorcé ou tourné comme matériau dominant doit prévaloir. C'est bien le choix qui a été fait sur l'aire de stationnement et qui convient parfaitement au paysage du site. Cette gamme est donc à considérer comme le référentiel pour les bornes, les portes-vélos, les habillages de conteneur à déchets, les portiques, les corbeilles et les bancs…L'acacia, le chêne, le pin sont les essences à retenir. Ils sont d'autant plus intéressants qu'ils peuvent provenir de filières locales.

Le rondin écorcé laissé brut convient parfaitement à l'espace. Il est bon marché et peu coûteux à entretenir.

Le portique en acier habillé de bois doit être généralisé en remplacement des portiques en métal peint en blanc.

Banc aux formes simples à reconduire.

Il n'est pas utile de lasuré le bois puisqu'il est traité classe IV. Ce traitement est inutile, couteux, impactant l'environnement et donne au bois un aspect artificiel qui s'accorde mal avec les ambiances forestières.

La pierre sous forme d'enrochement se marie très bien à ce contexte, à condition de les agencer avec soin pour limiter l'effet trop «défensif» du dispositif.

Conserver un matériel d'éclairage peu présent dans les scènes paysagères et en nombre limité, là où les usages sont les plus intenses.

Références pour des structures de jeux en bois naturel (robinier), teinte homogène sans éléments opaques sur sol en mulch ou en graviers roulés. Exemple de fabriquant : Richter Spielgeräte / Caracol (01 48 40 21 37), Kompan, ProUrba...

• Baliser et ponctuer plus que qu'éclairer

Dans ce contexte de Nature, où l'obscurité de la nuit est indispensable à certains équilibres écologiques, l'éclairage se doit de tenir une place extrêmement réduite pour ne pas engendrer de pollution lumineuse inutile et néfaste pour l'environnement.
Le matériel d'éclairage n'a aucune raison d'être ostentatoire, l'intensité doit juste suffire à sécuriser les points majeurs de fréquentation du site.
Les installations actuelles posées par la commune ou la communauté de communes répondent à ce jour cette exigence de discrétion et de frugalité. Elles ne doivent pas être étendues.

Il convient donc de privilégier cette stratégie en confortant :
- le choix d'un matériel aux formes simples, de teintes sombres qui sera plus facilement assimilable dans les fonds de scène forestiers,
- en utilisant des lampes peu polluantes et à bon rendement, régulées par des systèmes de contrôle (intensité variable commandée par cellule, interruption dés minuit en saison estivale, dés 19h00 en hors-saison).

Ces recommandations doivent également s'appliquer aux concessionnaires qui installent leurs propres matériels sur leur emprise commerciale (pas de matériel ostentatoires ni de sur-éclairage).

• Rechercher des structures de jeux «qui jouent le jeu»

Bien s'accorder avec le site et savoir être discret prévalent également pour les structures de jeux. Là aussi, comme pour le mobilier courant, le bois brut doit être le matériau de base. Le formes ostentatoires et les teintes criardes n'ont pas leur place dans cet espace dominé par des camaïeux doux de verts, de gris, de bruns parfois chauds.

Il existe des structures de jeux en robinier écorcé au potentiel ludique très complet qui peuvent s'inscrire sans trop de contraste dans le site de la prairie des Defays.

L'installation des jeux nécessite de respecter un grand nombre de critères dont les suivants :
- orientation : favoriser un espace plein sud avec cependant un ombrage partiel,
- ne pas gréver un vaste espace, mais au contraire rechercher à lover l'aire contre une structure, l'adosser à une lisière (protection au vent, ombrage partiel)
- accessibilité : aux engins d'entretien pour l'installation et le renouvellement des modules, aux véhicules de secours
- accessibilité PMR
- capacité et intérêt ludique (sauter, glisser, grimper... plaisir individuel et/ou collectif, prise de risque...)
- hauteur de chute, coincement de tête, de membres, autres risque accidentogène...
- tranche d'âge à cibler (2-6ans / 6-10 ans / 10-12ans / ados...)
- panneau d'information obligatoire

Le contexte en site classé exige la conception d'un projet d'ensemble établi par un professionnel du paysage aguerri à ce type de recherche et de mise en oeuvre. Le site ne peut se satisfaire de la simple mise en oeuvre par un entrepreneur d'un enclos plus ou moins adapté autour de structures choisies sur catalogue ! L'idéal serait d'offrir une ou des structures de jeu attrative qui renforce l'identité du site.
Un petit belvédère sous les arbres serait intéressant à concevoir dans le respect du site classé...

NB : La législation de plus en plus exigeante impose des contraintes fortes. Les gestionnaires du jeu engagent également leur responsabilité ; les jeux doivent faire l'objet d'un entretien, qu'ils soient en bois, en résine, en métal... Il n'existe pas de structures sans entretien !

• Mieux intégrer les petites édicules techniques

Le nombre conséquent de coffrets qui flotte dans l'espace n'est pas anodin sur la qualité de certaines scènes. Il est indispensable de pouvoir agir à deux niveaux pour limiter l'impacts de ces objets, en :
-les habillant ou en les peignant (teinte sombre),
-surveillant avec attention toute nouvelle implantation.

Dans le cas de pose d'un nouvel équipement, il sera installé dans la façade des bâtiments avec une coloration en harmonie avec la construction.

La démolition des bâtiments, notamment ceux situés au sud de la Grande Ligne, doit s'accompagner de la dépose totale des installations.

Un essaimage pénalisant pour la qualité de l'espace. Un regroupement et un habillage devrait être un jour envisagé.

Un ouvrage maçonné avec soin pourrait améliorer l'aspect brut de cette prise d'eau. L'ouvrage de la pompe pourrait être insérer dans un ponton de pêche.

Le coffret devrait s'adosser aux façades.

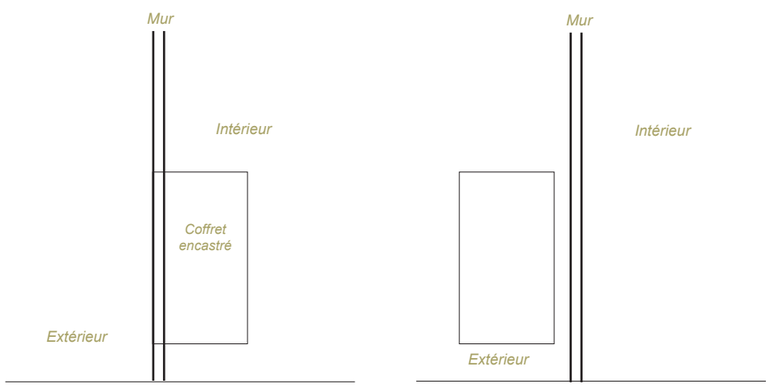

A proscrire

Exiger l'introduction des coffrets dans les façades

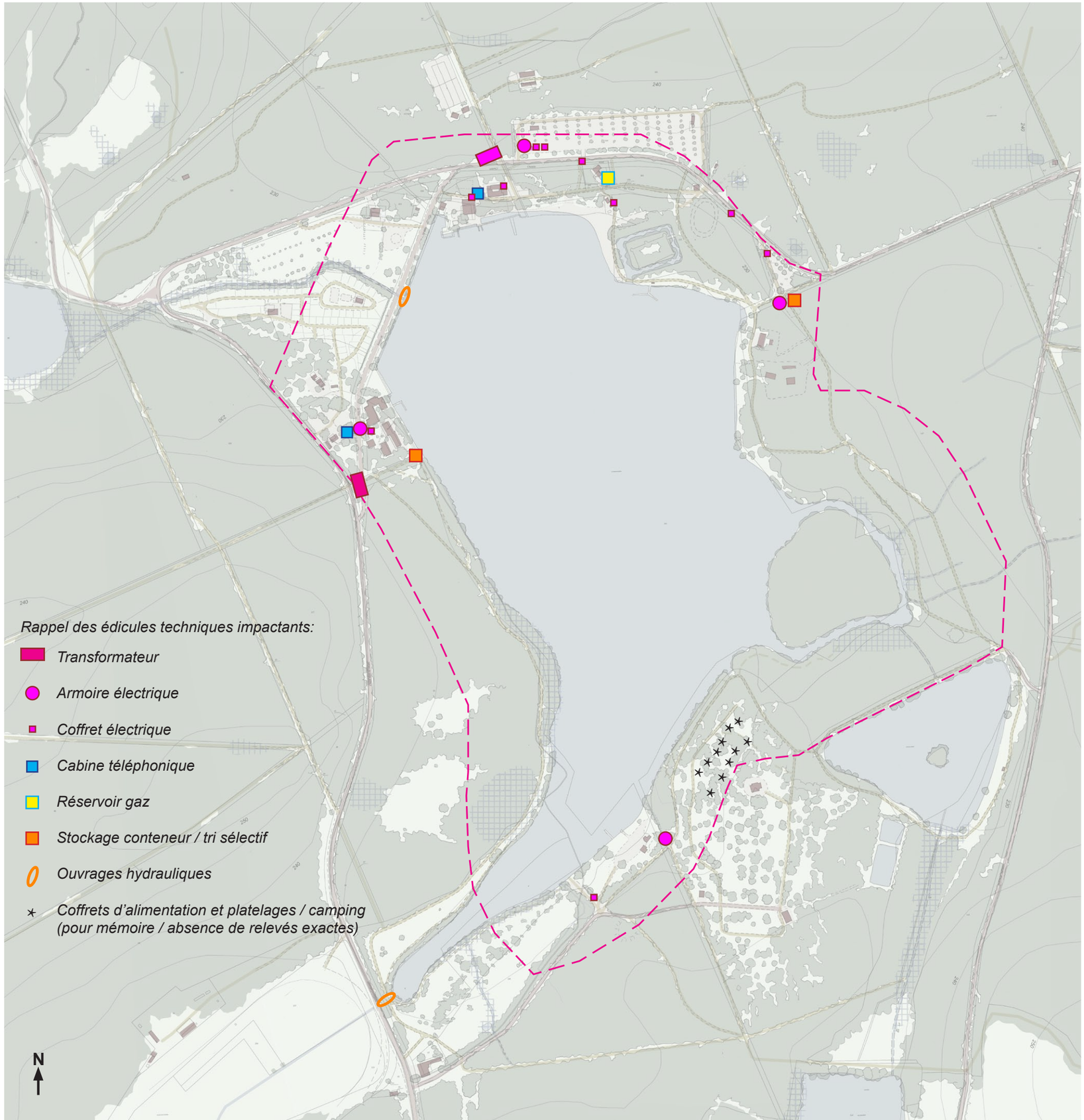

E. Protéger et enrichir le potentiel écologique de l'étang

E1. Les grands principes de gestions des sites à valeurs écologiques

Il s'agit de renforcer la qualité paysagère du site classé en valorisant et préservant les milieux écologiques rares et fragiles, en s'appuyant sur le DOCOB Natura 2000 et sur le diagnostic écologique de la Forêt de Sillé (Stalleger-Noêl 2012).

• Poursuivre une gestion jardinée de la forêt et les interventions ciblées

- Maintenir les modalités de gestion engagées par l'ONF. Elles ont permis une première étape de reconquête écologique du site.

- En bord d'étang et de fossé, favoriser les milieux diversifiés, comme la lande humide (à Erica tetralix), la forêt alluviale, en ménageant les milieux plus sectorisés de lisières et les clairières forestières, vecteurs d'ambiances paysagères et de biodiversité, comme cela a a été fait l'an passé pour régénérer la lande à bruyères et à myrtille en rive sud de l'étang (malheureusement en partie détruite par le débroussaillage sauvage du printemps dernier du camping des Molières).

- Poursuivre la gestion du bois mort avec maintien d'une partie du bois et d'arbres mort sur pied.

- Étendre la mise en défens des espaces colmatés ou érodés par le surpiétinement ou le passage d'automobile ou de vélo. L'expérience menée sous les bosquets au nord de la plage est également une réussite avec la lande à myrtille qui reprend sous les arbres.

• Valoriser les espaces ouverts

Reconnaître la valeur paysagère et écologique des espaces ouverts
Il s'agit de reconnaître l'importance de ces espaces rares dans le massif et qui présentent des milieux humides d'intérêt ou potentiels certains, de les préserver et les valoriser, qu'ils soient ou non dans le périmètre Natura 2000 :
- La prairie des Poneys, sa mare, son petit ruisseau ainsi que la saulaie plus au nord à éclaircir;
- La prairie du Defay en aval de la digue, le long du ruisseau et sa roselière;
- La prairie au nord de la Queue de l'Étang qui mérite de mettre en place un suivi écologique pour sa valorisation écologique (modalités de fauche ou pâturage);
- La prairie de l'ancien CVS à maintenir ouverte en assurant un entretien très extensif pour favoriser la reconquête naturelle avec une diversité floristique.

Maintenir voire reconquérir ces ouvertures en programmant des campagnes d'interventions
Certains espaces se sont refermés, comme la saulaie de la prairie des Poneys ou la roselaière de la prairie des Defays : il s'agit d'engager leur reconquête à travers la mise en place d'un plan de gestion programmé. Les fiches de stratégies par lieux esquisses des propositions qu'il s'agira de mettre en symbiose, de valider et de rendre concrêtes à travers les interventions à programmer.

Assurer le suivi écologique avec les mesures induites
Pour la gestion de toutes ces prairies il est nécessaire de s'appuyer sur le partenariat avec le PNR Normandie-Maine, qui assurer le suivi Natura 2000 afin de mettre en place une stratégie de gestion globale et de proposer des altenantives aux modalités actuelles d'entretien, pour favoriser la qualité des paysages et des milieux.

Optimiser le pâturage par les poneys
Le pâturage des Poneys, qui porte atteinte aux milieux humides (cf. diagnostic de la Forêt de Sillé / 2012) pourrait être réorganisé pour être moins intensif en considérant l'ensemble des espaces potentiels qui pourraient relayer la prairie actuelle (par exemple)la prairie au nord de la Queue de l'Étang). Cette action concerne la concession du Manège des Poneys et nécessite également le partenarait du PNR.

• Sanctuariser les espaces les plus fragiles ou les plus potentiels

Ces espaces offrent de belles perspectives pour la diversité paysagère et écologique, gage de qualité pour le site classé et ses abords.
- La queue de l'étang;
- Les zones tourbeuses entre l'étang Neuf et l'Île;
- Les fossés et multiples cours d'eau non permanents (à l'est et au sud de l'île et au sud-ouest notamment);
- L'île en tant que refuge potentiel pour l'avifaune;
- La roselière à phragmite;
- La tourbière active à l'ouest;
- Le linéaire de berges à littorelle et à fluteau, deux plantes à très fort enjeu patrimonial.

Important : la prise en compte de la carte des enjeux (Cahier n°2 / page 11) doit prévaloir pour toute intervention sur l'étang et ses abords. Il est important que ce document soit très régulièrement complété et actualisé.

E2. Cas spécifique : stratégie de gestion paysagère et écologique des berges

• Protéger les rives les plus exposées au piétinement

Les divers inventaires écologiques ont identifié des secteurs à forts enjeux, en plus ou moins bon état, qui méritent en fonction des usages, d'être protégés du piétinement par une mise en défens. On peut citer à titre d'exemple, le secteur à littorelle en rive sud ouest en zone boisée qui par son sol humide limite la pénétration mais reste exposé, dés qu'il fait plus sec, à des passages vers l'eau. Ici la pose d'une ganivelle basse ou de deux rangs de fils de fer sur poteau pourrait suffire à écarter les simples promeneurs ou pêcheurs de ces zones sensibles.

D'autres secteurs sont plus franchement dégradés en raison d'un piétinement intensif ; c'est le cas du linéaire situé face au camping des Molières, de l'Allée Somerton, de l'Etang neuf et en rive est de la queue de l'Étang. Dans ces cas, il apparaît indispensable de mettre en place une stratégie de reconquête du milieu rivulaire par une mise en défens tout en proposant quelques accès encadrés à l'eau, notamment pour officialiser des postes de pêche. Les potentialités de réinstallation dans ces secteurs du fluteau, de la littorelle et de roselières (qui existaient naguère en nappe beaucoup plus étendues) sont certaines.

• Corriger les berges de la queue de l'étang

La Queue de l'étang est une extension récente du plan d'eau (années 1980) qui a été façonnée mécaniquement. Le profil des berges est ici plus prononcé, ce qui limite les opportunités de développement de certains cortèges floristiques, comme cela est le cas dans des secteurs de rives plus douces au nord. Il serait donc judicieux d'envisager des interventions soigneuses et ciblées pour adoucir les berges les plus prononcées pour faciliter une nouvelle dynamique naturelle et enrichir ainsi la biodiversité de l'étang. Ces opérations pourront être couplées avec le dépressage du couvert arboré dominé par le pin, qui sature ces linéaires de berges.

• Cibler les emplacements de pêche et les accés à l'eau

Préserver les espaces écologiques sensibles évoluant en rive d'étang implique :
- la mise en place de zones de protection stricte interdisant tout accès à l'eau,
- le maintien de certains accès à l'eau cantonnés pour la pêche et le loisirs.

Le plan ci-contre propose un scenario dans ce sens, essentiellement concentré au sud de la Grande Ligne. L'objectif n'est pas d'interdire l'accès à l'eau pour des raisons environnementales, mais de rétablir un meilleur équilibre entre milieux vivants et pratiques du site.

Ainsi, des postes de pêches sous forme de platelages en bois permettraient d'officialiser cette pratique sans que la berge soit directement impactée. Ils offriraient aussi de postes d'approche de l'eau privilégiés pour les promeneurs. N'oublions pas que le ponton fait partie du vocabulaire de l'étang !
Ils devront être le plus sobre possible, sans lice haute (sauf pour les pontons destinés aux PMR), et sans signalétique verticale (balise basse ou sur pupitre uniquement).

• Faire de la Queue de l'étang et du tour de l'ile, une réserve de pêche et une réserve biologique

Ces zones confinées (non utilisées pour les activités nautiques du CVSP), se prêtent bien à la création d'une réserve de pêche, qui compléterait les actions en faveur de la faune et de la flore. Ce principe permet de limiter drstiquement le piétinnement ainsi que de favoriser la tranquilité pour la faune. Le Silius ne doit donc plus effectuer le tour de l'île.
La matérialisation de ces aires de protection pourra se faire à l'aide d'une ligne de flotteurs de petite dimension ou de deux bouées, installées d'une berge à l'autre uniquement en période de saison touristique. L'exploitant des pédalos se devra également d'informer les utilisateurs de l'interdiction d'évoluer dans ces zones, de même que l'association de pêche.

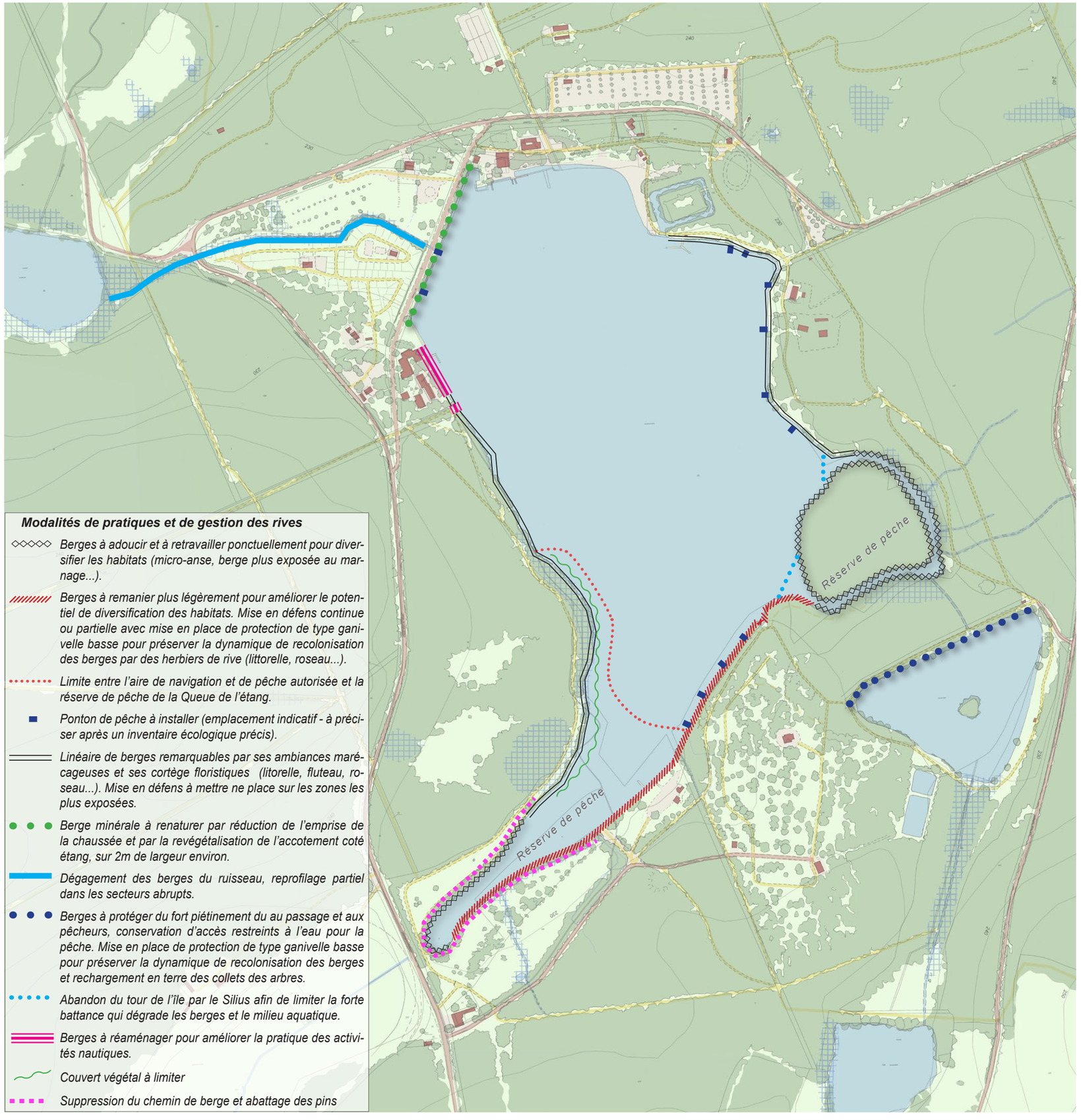

Les berges préservées du piétinement ont une capacité à produire des herbiers riches (au sud du Vieux château).

Les berges très douces et humides en rives ouest favorise les milieux tourbeux. Une protection serait nécessaire pour limiter la pénétration en période sèche.

Berge piétinée Allée Somerton : strate basse sporadique, racines des arbres malmenées, érosion du substrat.

Berge piétinée sur la chaussée de l'Etang Neuf.

Configuration actuelle dans la Queue de l'Etang.

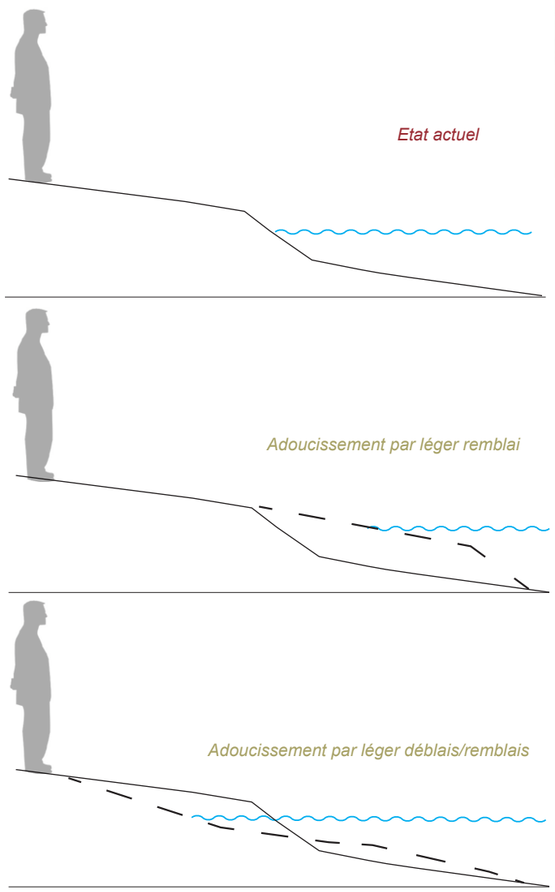

Principes d'intervention pour adoucir les berges de la Queue de l'Étang

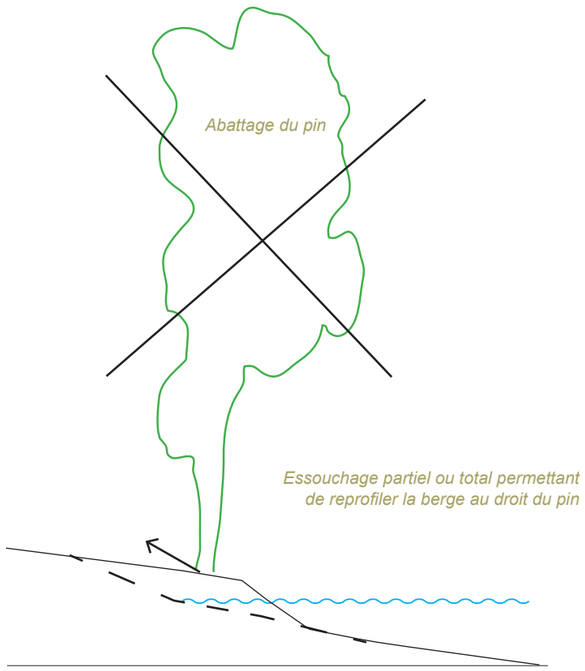

Principes d'intervention de dépressage des pins / Berges de la Queue de l'Étang

Configuration recherchée. (rives ouest)

Les pontons de pêche doivent être aussi des espaces de partages entre pêcheurs et promeneurs. La forme irrégulières permet d'instaurer une relation diversifiées à l'eau, de s'adapter au contexte en maintenant certains ensembles végétaux et permettre à chacun de trouver sa place.

A éviter, la signalétique verticale et ostentatoire. L'idéal serait de ne rien signaler pour ne pas marginaliser les populations ! Le petit panneau indiquant le financeur n'est pas non plus bienvenu, même s'il s'agit d'un financeur public !

F. Circulations et de stationnement : Un site au maximum de sa capacité d'accueil

• Gestion des camping-cars

Les camping-cars occasionnent des conflits d'usages (essentiellement en haute saison) dans l'aire de stationnement (parcage anarchique, consommation de plusieurs emplacements, stationnement d'une à plusieurs journées) qui entravent notamment la circulation des autocars. Si en basse saison, certaines tolérances peuvent êtres admises, la réglementation en vigueur (pas de stationnement nocturne sur le site, stationnement sur les emplacements réservés) doit être plus strictement appliquée lors de la période touristique (verbalisation).
La réalisation d'une aire spécifique pour ce type de véhicules ne résoudrait rien et générerait au contraire un «effet d'appel» qui amplifierait l'attraction du site et les conflits d'usages induits.

Le site étant équipé de deux campings confortables et bien placés au bord de l'étang, la commune de Sillé-le-Guillaume ayant réalisé dans le bourg une aire de vidange, il est logique que les camping-caristes désireux séjourner sur place utilisent ces infrastructures. Ni site classé ni la forêt domaniale n'ont vocation à être systématiquement «équipés» dès l'instant qu'une demande s'exprime ou qu'un problème fonctionnel voit le jour. La prairie des Desfays ne peut en aucun cas répondre à ce besoin, pour des raisons de qualité des paysages et des milieux écologiques.

La régulation de ce stationnement pourrait s'opérer de la manière suivante :
- Prise d'un arrêté municipal.
- Information sur place par affichage
- Passage à visée de pédagogie et sensibilisation avec la DREAL, l'ONF et la gendarmerie.
- Passage de la gendarmerie pour verbaliser.

• Création d'un arrêt minute pour les autocars

Cet emplacement s'avère nécessaire pour permettre aux personnes à mobilité réduite et aux jeunes enfants en groupe d'atteindre le coeur du site sans être débarqués sur la grave de l'aire de stationnement de l'autre côté de la route. L'abandon de l'équipement d'hébergement de la Maison du Lac et de la Forêt permet de profiter de l'accotement et de l'espace dédié naguère au stationnement des résidents du gîte, directement au conctact avec la RD 203. **Cette action implique :**
- le busage partiel du fossé,
- le respecter des arbres existants jugés pérennes par l'ONF,
- des aménagements «légers» et limités en surface, respectueux du niveau du terrain et des collets des arbres.

Lors de la rénovation de la Maison du lac et de la Forêt, cette fonction devra être réétudiée finement et, le cas échénat, réajustée dans l'objectif d'une meilleure insertion.

• Stationnement des autocars

L'aire de stationnement n'est visiblement pas dimensionnée pour permettre la manoeuvre et le stationnement des cars. Afin de ne pas saturer l'aire de stationnement en haute saison, il peut être envisager le fonctionnement suivant :

- Chaque cariste dépose ses voyageurs sur l'arrêt-minute précédemment décrit et va se stationner sur le parking de l'hippodrome en effectuant le tour de l'étang (pour éviter toute manoeuvre dangereuse).

- Les visiteurs attendent sur les bancs de la placette située à coté de la Maison du La ou au niveau de la dépose minute que le car viennent les récupérer (le chauffeur étant prévenu par téléphone que le groupe est disposé à quitter les lieux).

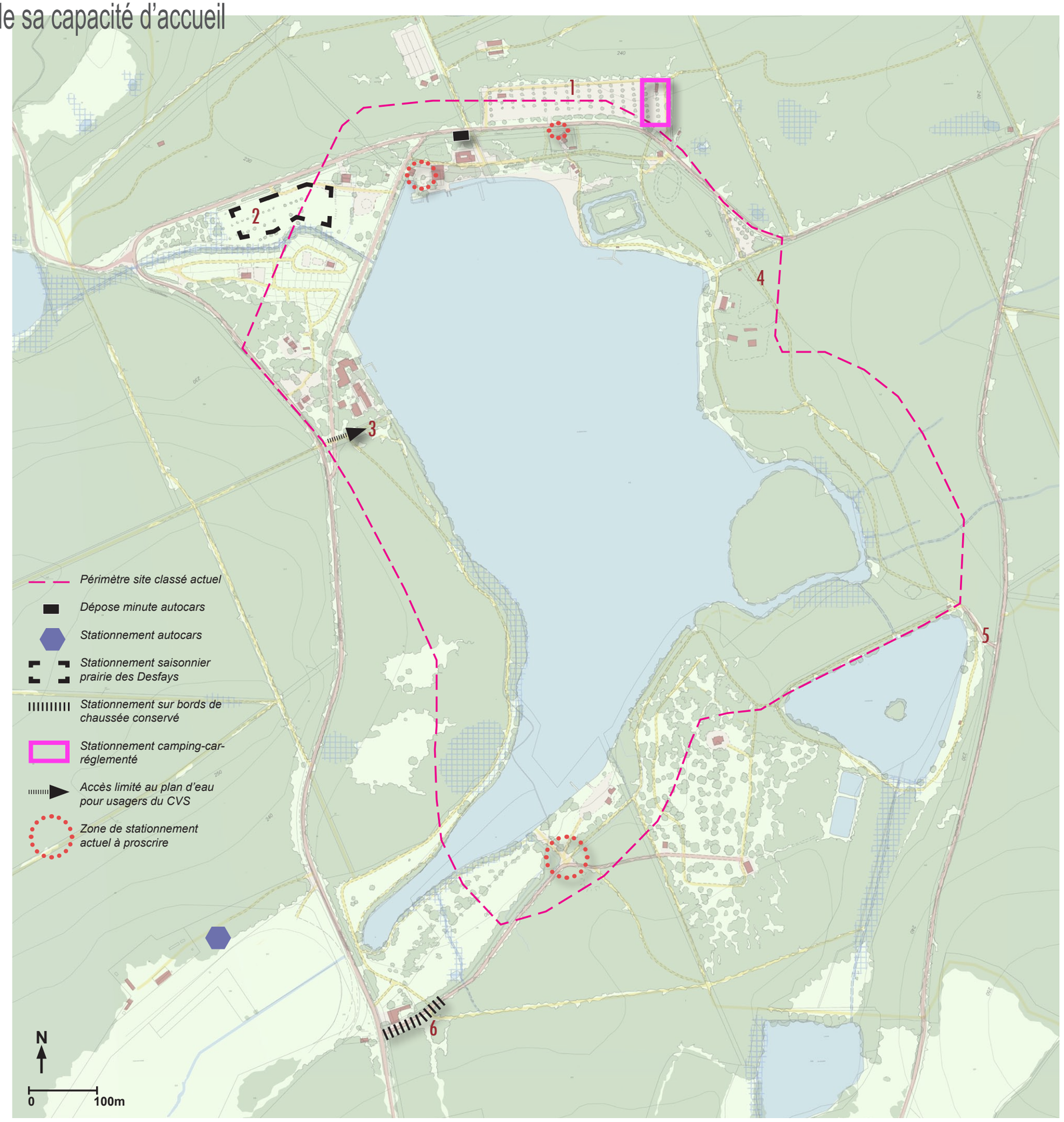

Aire de stationnement principale :
Le stationnement des camping-cars doit être gérer par la loi et non pas par l'espace.

Accès au CVS et au plan d'eau :
Limiter la présence de la voiture dans la Grande Ligne et mettre en place une protection des arbres pour éviter d'éventuels chocs sur les troncs et limiter le tassement du sol.

Aire de stationnement de l'Étang neuf :
Un aménagement rustique et sans marquage qui s'accorde bien dans ce contexte.

Aire de stationnement au sud de la Grande Ligne :
Il est urgent de limiter l'emprise de cette aire et de protéger les arbres.

A l'arrière de la Maison du Lac, une emprise pour aménager une dépose minute.

A l'arrière de l'Embarcadère, un stationnement régulier qui impacte l'espace «sanctuaire» de l'étang.

Le déménagement du CVS doit permettre de redonner des emprises «voiture» à l'étang. Il est donc nécessaire de mettre en place des dispositifs pour interdire le stationnement et limiter la circulation à la seulle desserte du camping des Molières.

En façade sur la Rd 203, palissades et stationnement du Refuge du Trappeur, exposent une scène d'arrière cour peu engageante.

• Aires de stationnement

1>L'aire de stationnement principale
Elle est au maximum de son emprise admissible et vient d'être rénovée avec soin. Aucune action n'est à envisager sur cet espace, hormis le remplacement très progressif des tilleuls par des essences forestières.

2> La prairie des Defays
Cette prairie humide ne peut être considérée comme un parking permanent et équipée comme une infrastructure de voirie, même sommaire. Elle doit être considérée comme une aire de stationnement d'appoint en haute saison uniquement et conserver sa neutralité. Ici les enjeux de paysage et d'écologie doivent prévaloir. En basse saison, cette zone devrait être rendue entièrement aux piétons. Le ruisseau et la roselière nécessite une mise à distance des espaces accessibles aux véhicules.

3> L'aire d'accès au CVS
Le stationnement est ici occasionnel et uniquement réservé aux plaisanciers et aux personnels du CVS. Le contrôle d'accès doit être scrupuleusement surveillé notamment en période de haute saison. La préservation de la Grande Ligne comme espace piétonnier et de perception de l'étang doit prévaloir.

4>L'aire de stationnement au sud de la Grande Ligne (près du minigolf)
Son traitement très rustique à même le sol «naturel» doit prévaloir mais une mise à distance des arbres existants et une délimitation claire de son emprise est à envisager rapidement pour mieux protéger le couvert arboré.

5>L'aire de stationnement de l'Étang Neuf
Elle est relativement bien contingenté par une ligne de bornes en bois, dans une aire mesurée en grave et s'intègre plutôt bien dans le paysage forestier. Elle doit conserver cette allure et ne doit faire l'objet de renforcement d'équipements.

6>L'aire stationnement de la Queue de l'Étang
Il ne s'agit pas d'une aire, la route forestière goudronnée menant au camping des Molières çà et là offrant des emprises de parking qui furent en partie sud réalisés pour la desserte de la crêperie. Cette organisation très neutre, où l'écriture d'un stationnement réglementé est absent doit perdurer pour conserver un espace dépourvu de signes techniques liées à la voiture.

>Stationnements à proscrire sur trois espaces :

- Chemin forestier au niveau de l'embranchement vers le camping des Molières.
Initialement aménagée pour accéder à l'ancien CVS, cette zone élargie est souvent utilisée comme aire de stationnement, y compris jusqu'au plus près de l'étang. Cette zone doit être aménagée pour conforter le statut de promenade où seuls les véhicules de services et se rendant au camping sont autorisés.

- La cour de service de l'Embarcadère.
Actuellement plusieurs véhicules stationnent dans cet espace situé en façade arrière de cet établissement, introduisant la voiture dans la zone sensible des rives de l'étang. Ces véhicules appartenant aux exploitants de la concession peuvent fréquenter cet espace pour les livraisons et certaines opérations mais il serait logique qu'ils ne puissent s'y garer systématiquement et durablement. Cela peut aussi participer à la reconquête d'un lieu charmant aujourd'hui dénaturé par ce statut de cour de service très exposé au regard des passants évoluant Allée Richefeu.

- Le refuge du Trappeur.
La camionnette qui stationne derrière les palissades, dans la «zone sensible de l'Etang» porte également atteinte à l'intégrité du lieu recherché par le plan de gestion. Il serait logique que les véhicules de ce concessionnaire soient garés le grand parking situé... juste en face !

G. Introduire les grands enjeux paysagers et écologiques dans les contrats de concession, mobiliser la collectivité pour dynamiser et optimiser les activités

• Sensibiliser les concessionnaires au contexte remarquable du site et aux exigences de qualité attendues

Le modèle de contrat actuel ne comporte aucune mention du site classé, ni les conséquences que ce statut implique. Aucun plan d'état des lieux ni même de photos pour traduire l'espace concédé. Les objectifs de qualités paysagères ne sont pas non plus exprimées.

La renégociation des conventions prévue en 2019 doit permettre de palier à ces carences et dicter clairement à chaque concessionnaire, la règle du jeu !

Chaque convention devrait donc comporter :
- un état des lieux dressé par huissier et par l'ONF et la Dreal Pays de Loire,
- un plan d'état des lieux et un jeu de photos montrant la parcelle et ses installations dans son paysage d'inscription et divers éléments présents sur la parcelle (arbres, génie civil...),
- une notice rappelant les grands enjeux de paysages et d'écologie que le plan de gestion défend en ciblant les points particuliers relatifs aux parcelles concernées par la concession,
- une note sur les procédures «site classé», «forêt domaniale», «Natura 2000»...
- un protocole de concertation en amont des services de l'Etat, de la communauté de communes et de la commune lors de projet (saisine en amont du projet, consultation à divers étapes d'avancement jusqu'à réception).

Outre les conditions mentionnées dans la convention type, il doit être clairement rappelé les principes élémentaires suivants :
- les installations extérieures doivent toutes être démontées et remisées dés que la saison touristique s'achève,
- que la pose de matériel hors de l'emprise de la concession est interdit (comme les panneaux amovibles par exemple),
- que le stationnement de véhicules n'est pas autorisé sur l'emprise de l'espace concédé,
- que toute publicité de marque est interdite.
- que toute pose d''enseigne et pré-enseigne relative à l'activité du concessionnaire est interdite sur le domaine non concédé.

• Simplifier le jeu d'acteurs

Une grande partie des concessions sont sous conventions avec la communauté de communes alors que les espaces concernés se situent au sein de la forêt domaniale sous gestion ONF.

- La convention doit être traitée en direct entre l'ONF (gestionnaire de la forêt domaniale) et le pétitionnaire et non plus par la communauté de communes, pour éviter les intermédiaires et risquer de mettre la communauté de communes dans des situations délicates.

- La collectivité doit être moteur pour assurer la qualité de certains équipements. Elle doit pouvoir prendre en main les secteurs à enjeux nécessitant une remise à niveau radicale comme le secteur de l'Embarcadère et de la Maison du Lac. Il en va de l'avenir économique du site !

• Confier la conception et la maîtrise d'oeuvre des constructions et des aménagements paysagers à de professionnels aguerris

- La collectivité doit s'assurer de la maîtrise de la qualité des projets en confiant leur conception à des professionnels aguerris : architectes pour les rénovations et constructions de bâtiments, paysagistes pour l'aménagement des abords et équipements de plein air.

• Gérer les activités, les équipements et les concessions hors site classé dans les mêmes principes que le site classé.

Il s'agit d'assurer une qualité paysagère de la «zone tampon» constituant un écrin au site classé. ***Les espaces et équipements seront à gérer dans le même esprit que le site classé en s'appuyant sur le présent plan de gestion.***

Les principaux sites concernés sont :

- le camping de la Forêt, partiellement inscrit dans le site classé ; l'ensemble du camping a a été pris en compte dans la fiche du cahier n°4 correspondant

- le camping des Molières : une grande partie est hors site, avec des équipements construits et des habitations légères de loisirs à maîtriser dans le temps (voir fiche du cahier n°4). Le maintien de la qualité du couvert forestier et de sa strate basse de lande plus ou moins humide est un enjeu majeur. Le démontage des installations dans le site classé est à exiger. Une réflexion devra être menée sur la réduction des impacts visuels des cofrets d'alimentation. En fin, l'amélioration de la station d'épuration constituera une étape importante dans la gestion du site.

- le secteur des Tyroliennes de la Forêt : ce secteur n'a pas vocation à accueillir des activités de loisirs sans réelle rapport avec le contexte de leur site d'accueil à savoir la forêt.

- L'ensemble constitué par les terrains de tennis, les deux pavillons plus au sud, les sanitaires au nord : tous ces équipements présentent des signes plus ou moins marqués de vétusté et devront à court ou moyen terme être rénovés ou transformés)

- l'ancienne Crêperie du Lac / Carpe Diem (voir fiche du cahier n°4)

- l'Hippodrome (voir fiche du cahier n°4)

- L'étang Neuf et l'étang Vieux (= étang du Moulin) : le DOCOB s'applique et devrait permettre d'assurer une bonne évolution de ces deux beaux sites.

H. Extension du site classé : Une opportunité pour garantir la qualité des espaces gravitant autour du Grand Étang

• Affirmer le patrimoine des étangs

Cette extension doit permettre de sortir de l'arbitraire de la bande des 100m en vigueur actuellement.
La Queue du Grand doit donc logiquement intégrer le périmètre classé.
L'Etang L'Etang neuf, l'Etang des Molières et l'Etang vieux appartiennent à la même histoire et à la même chaîne hydraulique que le Grand Etang. Il serait donc logique de les intégrer à un nouveau périmètre classé.

• Respecter une logique topographique

Les ruisseaux des Defays qui alimentent le Grand Étang constituent l'armature topographique et hydrographique qui organise ici cette portion de territoire. Le nouveau périmètre pourrait être cohérent avec cette structure paysagère en intégrant le vallon en amont du Grand Étang en excluant les bâtiments de l'hippodrome.

En aval de l'Étang du Moulin (appelé aussi étang vieux), le ruisseau des Desfays évolue au pied d'une croupe noyée dans la forêt (Bois de la Foutelaie). Cette vallée aux contours pittoresques peut motiver une extension vers le nord.

Au sud, c'est le point culminant des Bourdaines qui domine le grand Etang qui peut justifier une extension en intégrant l'ancienne carrière qui constitue réellement une singularité locale et qui parle autant de la géologie que du passé industriel de la région.

• Conforter le tracé de la Grande Ligne

Tracé monumental, la Grande Ligne est aussi une figure remarquable mais discrète de cet ensemble paysager. Il serait donc judicieux de s'appuyer sur elle pour augmenter en expressivité le site classé. Elle est d'ailleurs inscrite sur la liste indicative des sites majeurs à classer en 2006 et à priori en passe d'être repris sur la réactualisation de 2015 (avis favorable à l'unanimité de la CDNPS, le 6/11/15).

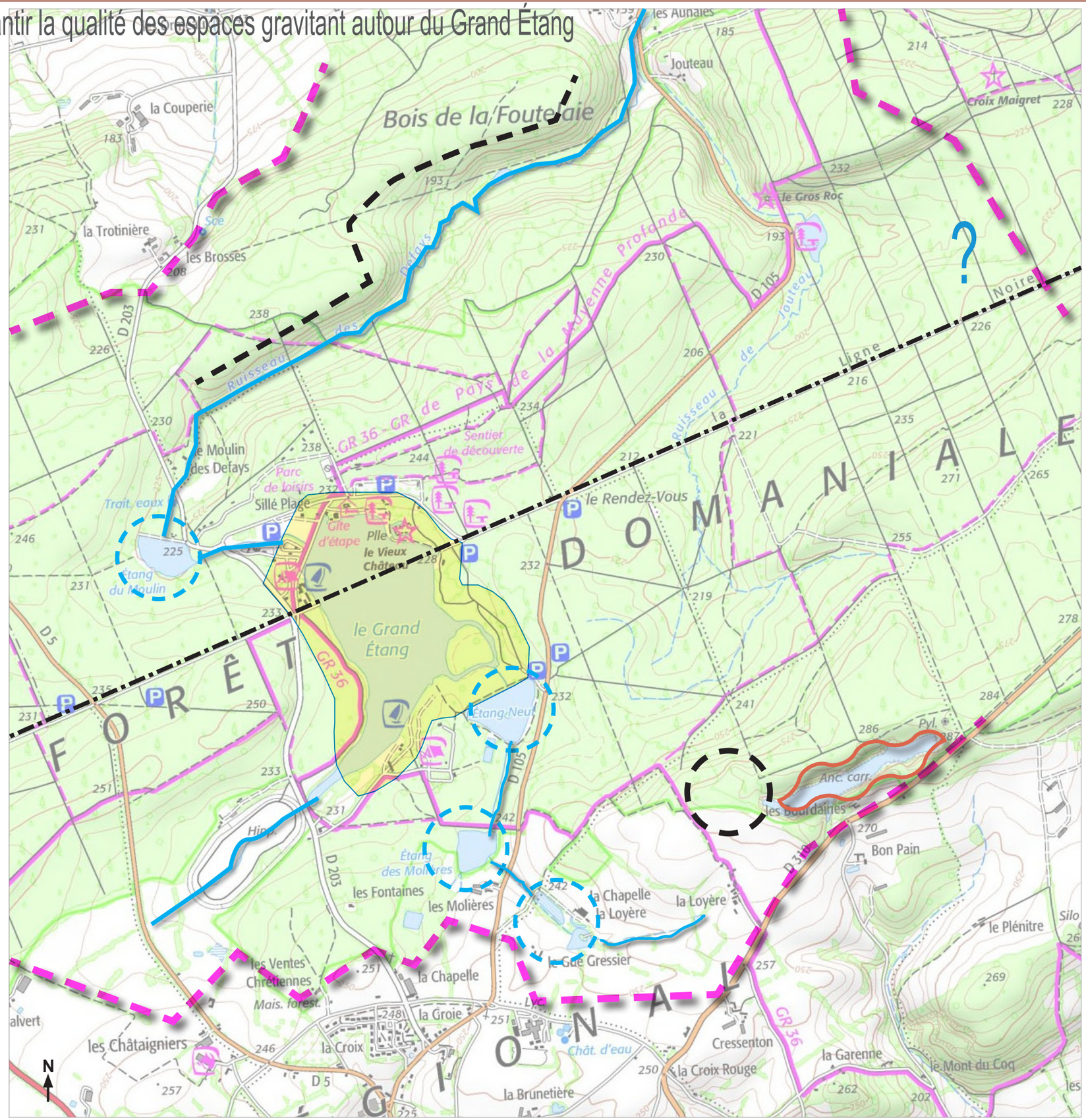

DREAL des Pays de la Loire
SRNP / Division Sites et Paysages
5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 NANTES Cedex

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA SARTHE

Site classé du Grand Étang de Sillé-le-Guillaume et de ses abords

Etude paysagère pour un plan de gestion

Cahier n°4

Stratégie de gestion et recommandations par lieu

Décembre 2015

Ciel Ouvert
atelier des paysages quotidiens
Claire Laubie & Benoist Garnero
10 rue Saint-Germain
94120 Fontenay-sous-Bois
Tél: 01 48 76 43 26
atelier@acielouvert-paysage.fr

Plan d'ensemble du site classé du Grand Étang de Sillé-le-Guillaume et ses abords

- *Couverture arborée*
- *Sol minéralisé*
- *Principales zones humides*
- *Élément construit*
- *Routes*
- *Chemins*
- *Limite du site classé*
- *Périmètre d'étude (au-delà du site classé)*

Repérage des principaux ensembles fonctionnels

Rives nord-ouest / Digue :
1. Centre nautique
2. Camping de la Forêt
3. Aire de stationnement
4. Aire de jeux
5. Ancien restaurant l'Orée du Bois

Rives nord / Plage :
6. Aire de stationnement
7. Embarcadère (bar-snack)
8. Maison du Lac et de la Forêt
9. Aire de jeux
10. Refuge du Trappeur (bar restaurant)
11. Manège des poneys

11bis. Les Gourmets de la Forêt (Crêperie)
12. Vieux Château

Rives nord / Forêt (hors site classé):
13. Halle technique
14. Tennis et hébergements
15. Les Tyroliennes de la Forêt

Secteur Rive-est :
16. Minigolf (+ snack)
17. Aire de stationnement
18. Ancien restaurant «l'Auberge Forestière»
19. Parco'Lib

Secteur Rive-sud :
20. Camping des Mollières

20bis. Station d'éputation / camping
21. Ancienne base nautique
22. Ancienne crêperie

Rappel / organisation du plan de gestion :

Cahier n°1 : Approches géographiques et historiques, identifications des enjeux et premières orientations par lieu
Cahier n°2 : Diagnostic, enjeux et objectifs de qualité paysagère par thème
Cahier n°3 : Stratégie de gestion par thème
Cahier n°4 : Stratégie de gestion et recommandations par lieu

Cahier n°4 : Stratégie de gestion et recommandations par lieu

Sommaire >

Cette stratégie par lieu fait l'objet de fiches de prescriptions et de recommandations.
L'ensemble des fiches est classé dans le sens d'une aiguille d'une montre à partir de la grande ligne ouest..

Le CVSP (base nautique) et la Grande Ligne Ouest 4
Le Camping de la Forêt 8
L'Allé Somerton 14
La Prairie des Defays 16
L'Embarcadère et la terrasse sur l'étang 20
La Maison du Lac et ses abords 22
Le Refuge du Trappeur 24
La «Grande Clairière», l'aire de stationnement du Grand Étang 26
Les tennis et les Tyroliennes de la Forêt 28
La plage 30
Le Vieux Château 32
Le Poney club, les Gourmets de la Forêt 34
Le mini-golf et la Grande Ligne Est 36
De la Grande Ligne à l'Île 38
L'Île 40
L'Étang Neuf 42
Le camping des Molières et les berges riveraines 44
La Queue de l'Étang 46
L'hippodrome et le vallon des Defays 50
De la Queue de l'Étang au CVS 52

Le CVSP (centre nautique) et la Grande Ligne

1 • Mieux préserver et régénérer le couvert forestier

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Sol dénudé et tassé du couvert boisé dans les zones non bâties ou non revêtues.

• Déchaussement partiel des racines du couvert forestier.

En complément, voir cahier n°1 / page 36 à 43

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de mieux considérer la valeur des paysages forestiers de ce secteur :

• Engager un suivi phytosanitaire régulier de chaque sujet permettant d'opérer les coupes ou les abattages nécessaires.

• Restaurer un sous-bois dans les zones dénudées non concernées par les activités du centre nautique, par :
- léger décompactage du sol en place,
- rechargement en terre végétale,
- replantation d'une strate arbustive
- mise ne défens avec des clôtures basses en échalas de châtaignier.

• Dans les secteurs où l'activité du centre nautique le nécessite absolument, la pose de platelage en bois non traité (pin, châtaignier, robinier) simplement posé sur cale, est envisageable pour éviter la poursuite du tassement du sol.

• De part et d'autre de la Grande Ligne, le même protocole de protection des grands arbres est à envisager en lui associant la pose d'obstacles pour éviter les chocs et le tassement du sol causés par les véhicules évoluant dans cette zone de stationnement et de mise à l'eau (troncs posés à même le sol, clôture basse en échalas de châtaignier, notamment au pied du talus de part et d'autre de la perspective).

> Acteurs ciblés

• Gestionnaire du centre nautique

> Partenariats

• ONF

> Moyens à mobiliser

• Les compétences de l'ONF pour l'expertise phytosanitaire, la gestion des arbres (coupes abattage, soins divers), les opérations de régénération du sous-bois, la pose de dispositifs de mise en défens

> Degré d'urgence à intervenir

• À engager rapidement, au plus tard dans les 3 ans.

2 • Respecter la perspective de la Grande Ligne, un axe historique !

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Une perspective parasitée par des édicules techniques peu valorisants.

• Un tracé historique non valorisé ni expliqué

• Des arbres malmenés par le stationnement et le piétinement

En complément, voir cahier n°1 / page 39

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de valoriser cet axe historique :

• Déplacer les conteneurs du tri des déchets en les intégrant dans l'emprise du CVSP ou dans l'emprise du camping de la Forêt).

• Déplacer le transformateur électrique (si des travaux de rénovation sont un jour envisagés).

• Mentionner dans le contenu informatif sur le site classé, l'histoire de la Grande Ligne (date, origine, intérêt...).

• Pour les arbres, se reporter aux prescriptions et recommandations 1 (ci-dessus)

> Acteurs ciblés

• Communauté de communes et commune

• ONF

> Partenariats

• EDF pour le transformateur.

> Moyens à mobiliser

• EDF pour l'étude du déplacement du transformateur et une participation financière éventuelle.

• Services techniques de la Communauté de communes et commune pour les conteneurs de déchets.

> Degré d'urgence à intervenir

• Urgent car facile pour le déplacement du conteneurs du tri des déchets.

• À plus long terme sauf opportunité pour le transformateur électrique.

3 • Renforcer la discrétion des bâtiments et des édicules annexes

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Un bel ensemble architecturale de référence (voir cahier n°1 / page 40 à 43)

• Les teintes claires des enduits et des huisseries des différents corps de bâtiments sont relativement prégnantes dans le paysage ouvert du Grand Étang.

• Le pas de tir à l'arc a dénaturé l'homogénéité architecturale de cet ensemble bâti cohérent et dans l'ensemble plutôt qualitatif.

• Des armoires techniques exposées au regard des promeneurs de l'Allée Somerton.

En complément, voir cahier n°1 / page 40 à 43

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

• Rechercher l'effacement des ponctuations des façades par les «tâches claires». Modifier la teinte des huisseries et des enduits situés en orientation vers l'étang en choisissant une couleur ne générant pas de contraste avec le reste de la façade (noir, gris, marron). Un bardage en bois sans traitement peut être envisagé sur les zones d'enduits concernés.

• Repenser l'intégration paysagère de la structure de tir à l'arc (partie très visible depuis l'espace public).

• Mieux intégrer les édicules techniques (transformateur et armoires électriques des concessionnaires) en agissant sur leur couleur ou en réalisant un coffret d'habillage s'harmonisant avec les façades.

• Respecter la densité bâtie et l'équilibre avec le couvert boisé

En complément, voir cahier n°3 / Rubrique B

> Acteurs ciblés

• Gestionnaire du centre nautique.

> Partenariats

• Services de l'État.

• Communauté de communes et commune de Sillé-le-Guillaume

• ONF

> Moyens à mobiliser

• L'appui d'un architecte.

• La consultation du STAP et de la Dreal en amont de la démarche.

> Degré d'urgence à intervenir

• Pour les interventions sur les façades, à engager dans les 10 prochaines années.

• Pour le pas de tir à l'arc, à engager d'ici 3 ans.

4 • Restructurer les berges et préserver le points de vue sur l'étang

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• La berge n'est pas vraiment adaptée aux opérations de mise à l'eau. Des travaux au coup par coup ont dénaturé cet espace ténu de transition fragile. Les pieux battus qui contiennent les terres et qui fond office de quai sont vétustes et peu élégants.

• Les grands chênes qui soulignent la berge pâtissent du tassement du sol et du stockage du matériel.

• Le grand quai maçonné montre des signes d'altération, les boutisses de grès tendent à se déchausser

• L'aire d'accueil des plaisanciers coté Allée Somerton préserve un espace ouvert sur le grand paysage de l'Étang et ses arrières plans forestiers.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

• Adoucir la berge pour faciliter la mise à l'eau et retrouver un profil plus «naturel» de la berge (aménager une sorte de plage, dépose des installations vétustes ou inélégantes).

• Restaurer la maçonnerie du quai en conservant les boutisses qui forment la tête de quai. Installer un garde-corps en métal moins opaque que le bois pour alléger la scénographie.

• Laisser la dynamique naturelle reprendre ses droits sur les linéaires de berges non utilisés par l'activité nautique, notamment en partie-sud. Assurer un suivi écologique régulier de l'évolution du milieu.

• Préserver à tout prix la vacuité de la parcelle en triangle pour conserver le point de vue.

• Repenser à moyen terme le traitement de la clôture en bois pour la remplacer par une clôture moins opaque de type échalas de châtaignier, en limite de parcelle.

• Protéger les sols où évoluent les chênes en remisant ailleurs le matériel et les structures ludiques ou techniques. Envisager éventuellement la pose d'un platelage sur cale pour conserver une zone d'usages sous ce couvert si nécessaire.

> Acteurs ciblés

• Gestionnaire du centre nautique

> Partenariats

• Services de l'État

• Communauté de communes et commune

• ONF

> Moyens à mobiliser

• L'appui d'un bureau d'étude pour la réfection du quai

• La consultation du STAP de l'ONF et de la Dreal en amont de la démarche.

> Degré d'urgence à intervenir

• Pour toutes les interventions mentionnées, à engager dés que possible, en profitant de la prochaine mise à sec du plan d'eau, sur la base d'un projet global.

5 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

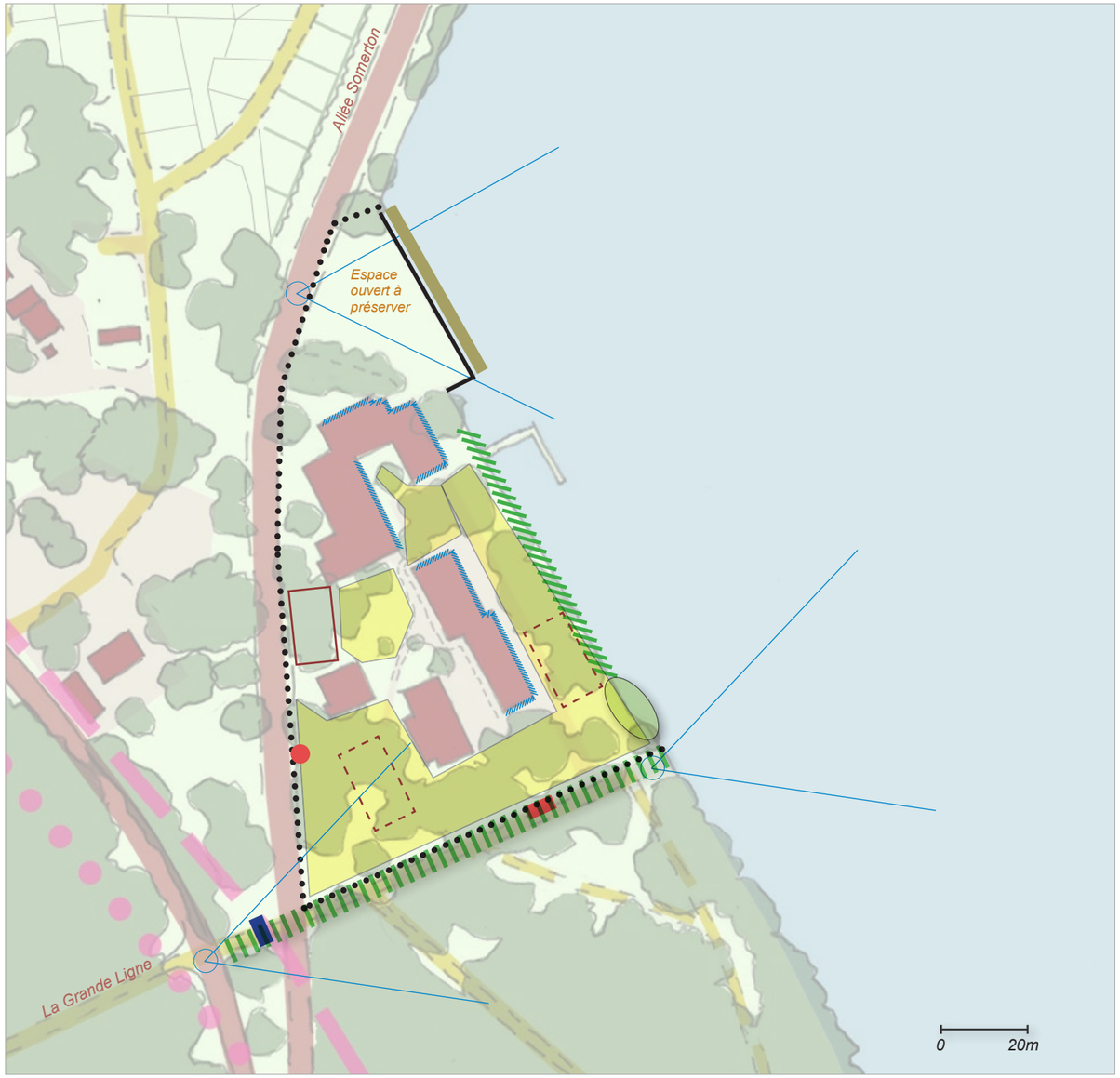

- Berges à adoucir et à renaturer partiellement
- Quai à rénover
- Zone de restauration du sous bois à engager
- Berges végétalisées à préserver
- Clôture à remplacer
- Transformateur à déplacer
- Conteneurs de tri des déchets à déplacer
- Pose éventuelle d'un ponton flottant (pour limiter les risques de chute directe dans l'eau et agrandir les possibilités d'accostage), ou d'un garde-corps métallique le plus discret possible.
- Emprise de la Grande Ligne : arbres en rive à préserver du stationnement (reprise des talus et mise en défens).
- Grand point de vue à protéger
- Pas de tir à l'arc à retravailler ou repositionner
- Façades principales nécessitant une atténuation des contrastes (enduits, huisseries).
- Coffrets techniques à mieux intégrer
- Installation de platelage bois pour conserver l'usage du sol sans impacter l'environnement des arbres existants.

6 • Illustrations des actions principales

1 > Mieux préserver et régénérer le couvert forestier

Sous-bois entièrement dégradé > Restauration d'un couvert végétal et décompactage du sol et mise en défens. Possibilité d'installation d'un platelage en bois sur cale dans la zone centrale, pour usages saisonniers uniquement.

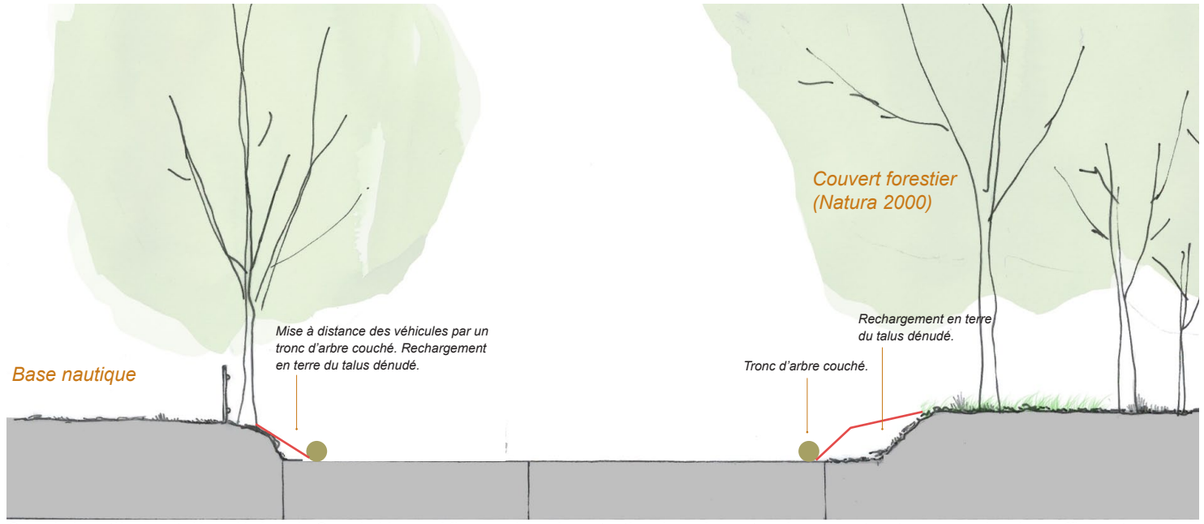

Sous-bois entièrement dégradé dans la Grande Ligne > Mise en place de protection des arbres et rechargement en terre sur sol racines affleurantes.

2 > Respecter la perspective de la Grande Ligne, axe historique

Une perspective parasitée > Evacuer les édicules qui instaurent en conflit visuel dans ce tracé historique. Veiller à ce que le stationnement de véhicules reste provisoire et strictement réservé à la mise à l'eau dans le cadre d'événements occasionnels.

3 > Renforcer la discrétion des bâtiments et des édicules annexes

Etat actuel

Principe de réaménagement souhaité > Atténuation des teintes claires.

Ral 9011/7024 Ral 8019 Ral 7022

Nuancier envisageable

Le pas de tir à l'arc dénature l'homogénéité de cet ensemble architectural. Si l'activité persiste, il serait alors opportun de créer un bâtiment s'associant mieux aux volumétries et aux traitements de façades du corps bâti d'origine.

6 • Illustrations des actions principales

État actuel

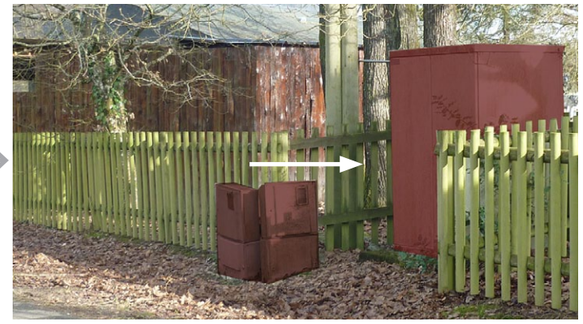

Principe de réaménagement souhaité > Apport d'une teinte sombre sur les coffrets à court terme (teinte similaire au bardage bois par exemple). Reculer les deux petits coffrets à moyens termes pour les insérer dans le renfoncement de la clôture. Envisager un habillage en bois de l'ensemble des édicules.

Teintes RAL possibles

RAL 6013 RAL 6014 RAL 3009 RAL 8012

4 > Restructurer les berges et préserver le points de vue sur l'étang

Une berge «bricolée» > Déposer les aménagements pour redonner un profil adouci à la berge et plus «naturel» (de type «plage»).

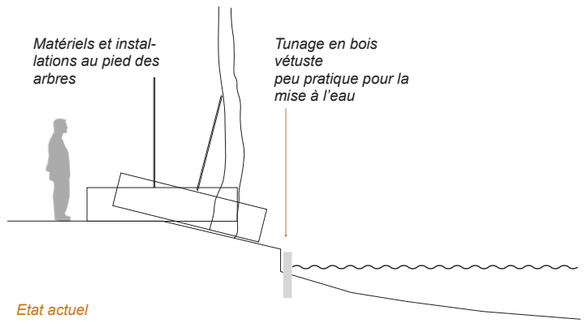

Etat actuel

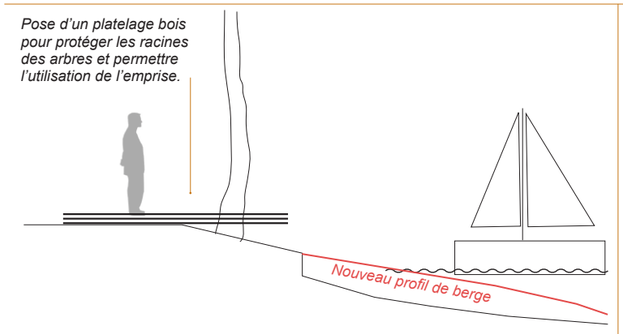

Principe de réaménagement souhaité

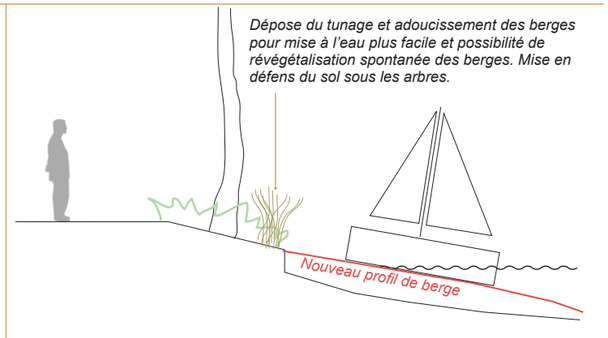

Un point de vue à protéger > Conserver la vacuité de la parcelle triangulaire. Repenser les traitements de la clôture et du garde-corps pour en atténuer les impacts sur la scène paysagère.
- en limite de parcelle, pose d'une clôture en échalas de châtaigniers hauteur 1,20 m maximum
- en limite du quai, pose d'un garde-corps métallique le plus fin possible préservant une transparence maximale
- ou installation d'un ponton flottant.

Type de garde-corps à favoriser.
Le filet en acier assure une sécurité optimale en cas de chute et n'entrave pas la visibilité sur l'étang.

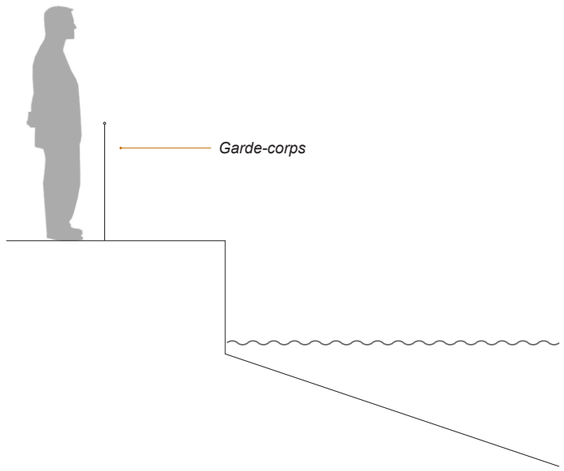

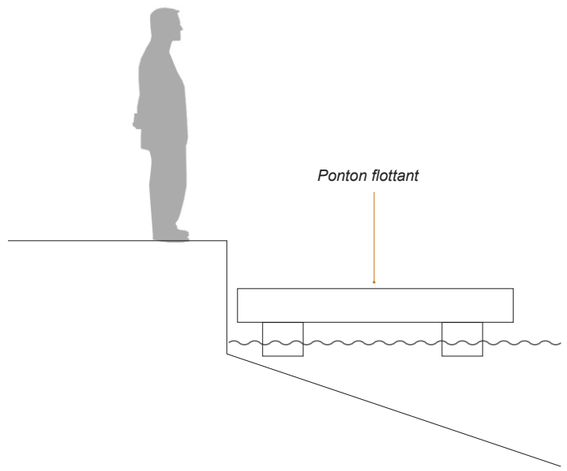

Le Camping de la Forêt

1 • Recomposer au nord un couvert arboré à base d'essences forestières

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Au nord de l'emprise, un secteur ouvert où des arbres d'essences horticoles ont été plantés (palette végétale en rupture avec celle du site).

Voir aussi en complément : cahier n°1 / pages 44 à 47

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

• Arracher les arbres dont l'origine horticole ne convient pas. Planter des essences forestières (chêne, charme, tilleul des bois...) et quelques pins de manière à conforter l'entité paysagère en place en prenant soin de mettre en oeuvre toutes les conditions de pérennisation notamment : fosse de plantation de 4 à 6 m3 a minima de terre végétale issue du site, tuteurage bipode (sans planchette qui risque de blesser les troncs).

> Acteurs ciblés

• Gestionnaire du camping / Communauté de communes

> Partenariats

• ONF

> Moyens à mobiliser

• Les compétences de l'ONF pour les arrachages, les opérations de plantation et de gestion des arbres.

> Degré d'urgence à intervenir

• À engager dés le repositionnement des mobil-homes évacués de la bande des 100 m.

2 • Redonner à la forêt la parcelle sud pour requalifier le seuil du site

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Cette parcelle triangulaire compose un appendice peu élégant, encombré et clôturé, qui s'inscrit dans un espace stratégique de seuil du site.

• La reconstruction du bâtiment d'accueil du camping de la Forêt est le prétexte à réinterroger ce secteur afin d'en faire une nouvelle «façade».

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

• Redonner à la forêt une partie de cette emprise et préserver un espace ouvert qui valorise mieux les perceptions.

• Soigner la clôture du camping et éviter l'occupation des abords du bâtiment d'accueil par installations peu qualitative (tentes, baches, stockage de matériaux par exemple).

• Mettre en place une régénération du sous-bois par une mise en défens conduite par l'ONF. Mettre à l'étude le renouvellement des arbres.

> Acteurs ciblés

• Gestionnaire du camping / Communauté de communes

> Partenariats

• ONF

• Services de l'État / DREAL

• Commune

> Moyens à mobiliser

• L'appui technique de l'ONF pour la mise en défens du sous-bois.

> Degré d'urgence à intervenir

• À engager dés que possible.

3 • Optimiser la signalétique

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• La signalétique interne du camping est hétérogène et mérite d'être optimisée.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

• Rechercher une homogénéisation et une sobriété dans la signalétique en s'appuyant sur le cahier n°3 / pages 10 à 15

> Acteurs ciblés

• Gestionnaire du camping

> Degré d'urgence à intervenir

• À rechercher dés maintenant

4 • Recomposer une interface de qualité avec le ruisseau des Defays

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Une limite végétale disparate qui masque les installations du camping mais qui produit une ambiance peu qualitative sur la limite nord où évolue le ruisseau des Desfays.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Repenser la totalité de cette limite en :
- supprimant prioritairement les conifères,
- déposant la clôture actuelle faite de plusieurs types de matériaux, et la remplacer par une clôture en échalas de châtaignier, hauteur 1,80m, sur laquelle des plantes grimpantes pourront évoluer et composer une opacité (lierre, chèvrefeuille, clématite en mélange). Ce dispositif limite considérablement l'emprise du végétal, contrairement à une haie classique, ce qui peut être appréciable pour l'optimisation du foncier.

Cette action est directement liée à la remise en scène du ruisseau des Desfays et à la valorisation des potentialités écologiques dont le contenu est développé dans la fiche relative à cet espace (pages 16 à 18).

> Acteurs ciblés

• Communauté de communes / gestionnaire du camping

> Partenariats

• ONF

• Services de l'État / DREAL

• Agence de l'eau / ONEMA

> Moyens à mobiliser

• Travaux pouvant être fait en régie ou par l'ONF.

> Degré d'urgence à intervenir

• A court terme car facile à mettre en oeuvre

> Coûts

• Clôture en échalas hauteur 1,80m >fourniture et pose 30 à 35 € ml environ.

• Plantes grimpantes > 8 à 12 € environ l'unité selon variété et force (ici 80/100) - Favoriser des plantes d'origine locale (solliciter les conseils du Parc).

5 • Privilégier une réorganisation des mobil-homes plus attentive au paysage

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• L'évacuation des caravanes et mobil-homes de la bande des 100m, induite par le classement du site, implique une nouvelle organisation de la partie nord du camping et la création de nouvelles desserte par les réseaux jusqu'à leur nouvelle localisation.

• L'impact des mobil-homes et des caravanes est considérablement accentué par les teintes claires de leurs façades, l'aspect standardisé des volumes et l'aspect industriel des matériaux.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

• Engager une stratégie de renouvellement et de relocalisation des mobil-homes permettant d'attenuer leurs impacts sur le paysage du grand étang. Opter pour des teintes de façade plus sombres, sur le même principe que les nouveaux mobil-homes déjà mis en place par le camping (finition bois par exemple). Eviter les teintes claires mêmes pour les huisseries ou les toitures, les volumes hétérogènes.

• Veiller à ce que les travaux de réseaux nécessaires à la desserte de ces hébergements une fois repositionnés respectent les zones racinaires des arbres existants.

> Acteurs ciblés

• Gestionnaire du camping

• Propriétaire des caravanes et des mobil-homes

> Partenariats

• Services de l'Etat

• Communauté de communes

• L'ONF pour la compatibilité des travaux avec le couvert végétal en place et leur système racinaire.

> Moyens à mobiliser

• Les services de l'Etat pour la négociation d'éviction des mobil-homes privés.

> Degré d'urgence à intervenir

• À engager dés maintenant avec un transfert total obtenu dans les 5 années à venir, en s'attachant à éviter les rapports conflictuels avec les propriétaires de caravanes et de mobil-homes.

6 • Rechercher des modalités d'entretien plus extensives pour les dépendances vertes

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• L'entretien assuré très «tenu» est nécessaire sur l'ensemble du camping, n'offrant pas de possibilité de grande diversité biologique.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

• Rechercher de nouvelles modalités de gestion plus adaptés au contexte écologique, en assurant par exemple un entretien différentié des strates hérbacées : certains espaces comme les lisières (notamment au nord et à l'est), les fossés et certaines pelouses pourraient être fauchées tardivemnt pour favoriser la mise en graine et l'installation d'insectes.

> Acteurs ciblés

• Gestionnaire du camping

> Partenariats

• L'ONF

> Moyens à mobiliser

• Les services de l'Etat pour la négociation d'éviction des mobil-homes privés.

> Degré d'urgence à intervenir

• À expérimenter dés maintenant

7 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

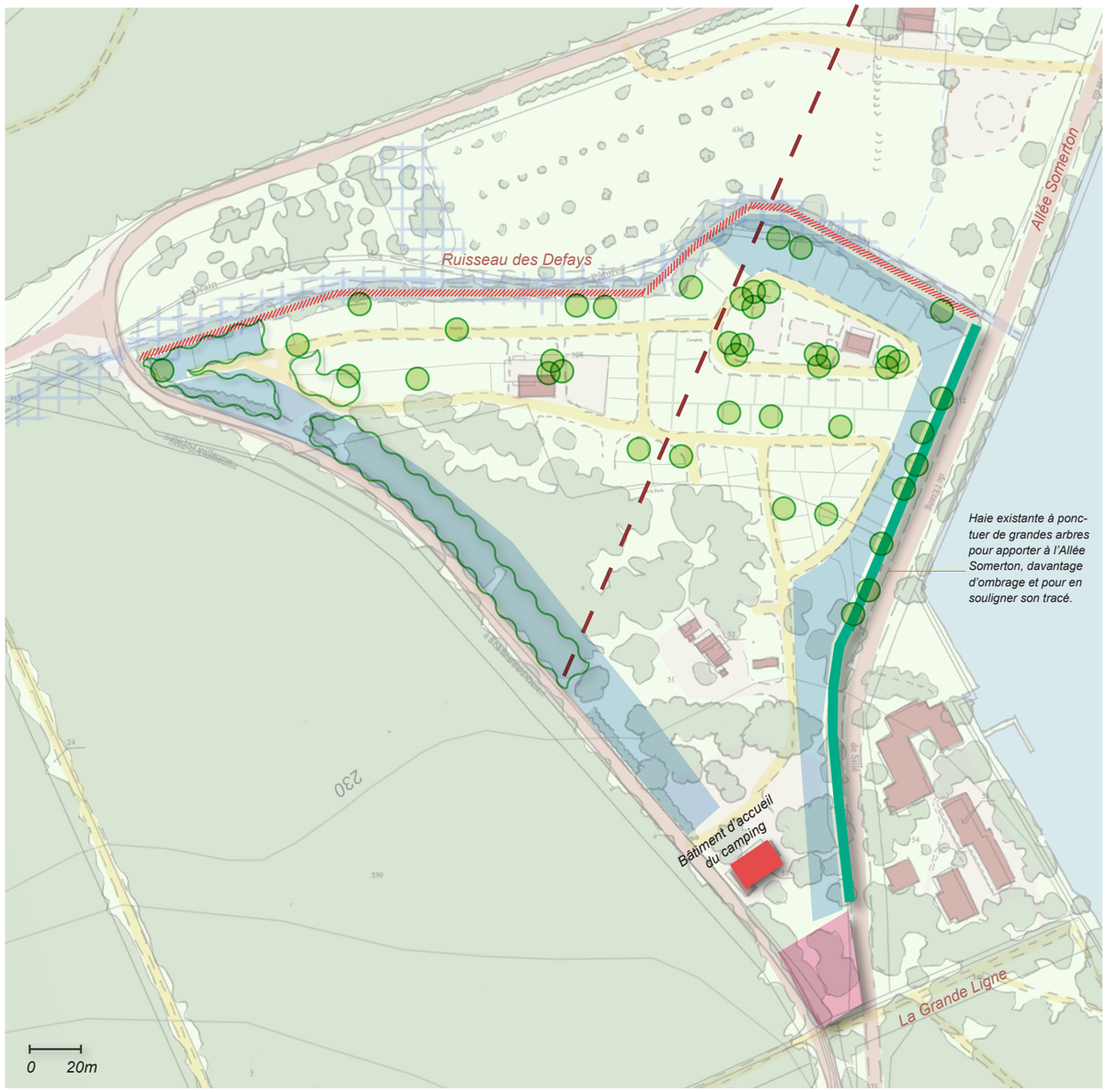

- Limite des 100 m (site classé)
- Reprise totale de la clôture avec suppression des conifères
- Plantation d'arbres, essence forestière (plan indicatif). Une implantation aléatoires des sujets au gré des opportunités offertes par l'occupation du sol et du sous-sol.
- Reconstitution de sous-bois avec strate arborée
- Haie à densifier, également coté route, en utilisant des essences issues de la palette locale.
- Emprise de sous-bois à redonner au domaine non concédé pour requalifier le seuil du site touristique.
- Zone d'exclusion stricte de mobil-home ou de construction

8 • Illustrations des actions principales

> Recomposer un couvert arboré à base d'essences forestières

La partie nord ne bénéficie pas du même couvert que la partie sud, généreusement abritée par une futaie de chênes. La palette forestière doit être impérativement utilisée pour compléter et renouveler ce patrimoine végétale et conforter l'identité paysagère de la forêt.

Certaines emprises moins encombrées peuvent plus facilement héberger un bouquet d'arbres comme ici autour du bloc-sanitaires où une large emprise enherbée a été conservée. Sous ces arbres, l'entretien pourrait etre moins soutenu pour favoriser la flore et la faune.

> Redonner à la forêt la parcelle sud pour requalifier le seuil du site

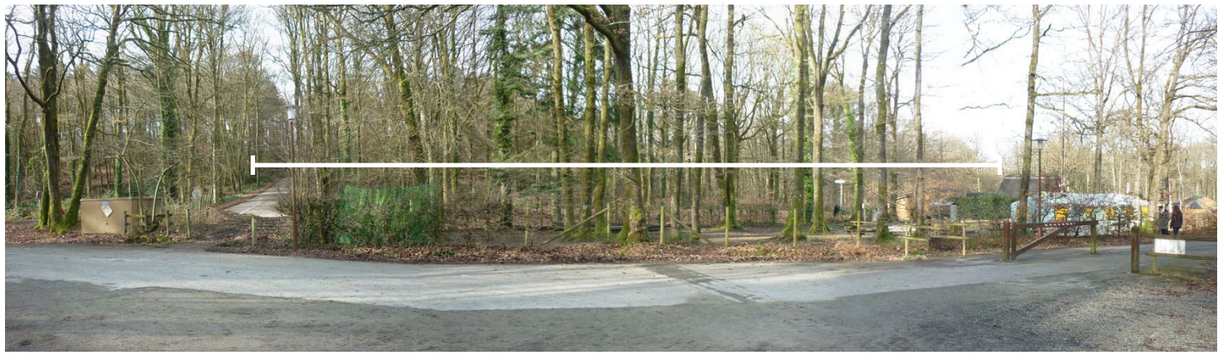

Cette parcelle très exposée à la vue depuis la RD 203 et l'Allée Somerton doit être en partie reversée à l'espace forestier ouvert. Il est également indispensable que les abords du bâtiment d'accueil du camping de la Forêt restent soignés. L'emprise minimale devrait s'étendre du poste-transformateur à la barrière mobile de l'Allée Somerton.

> Recomposer une interface de qualité avec le ruisseau des Defays

Supprimer les conifères et reconduire un cordon de saules, essence plus cohérente dans ce contexte humide.

Rénover la clôture en utilisant l'échalas de châtaignier.

Exemple de clôture d'échalas de châtaignier supportant des plantes grimpantes.

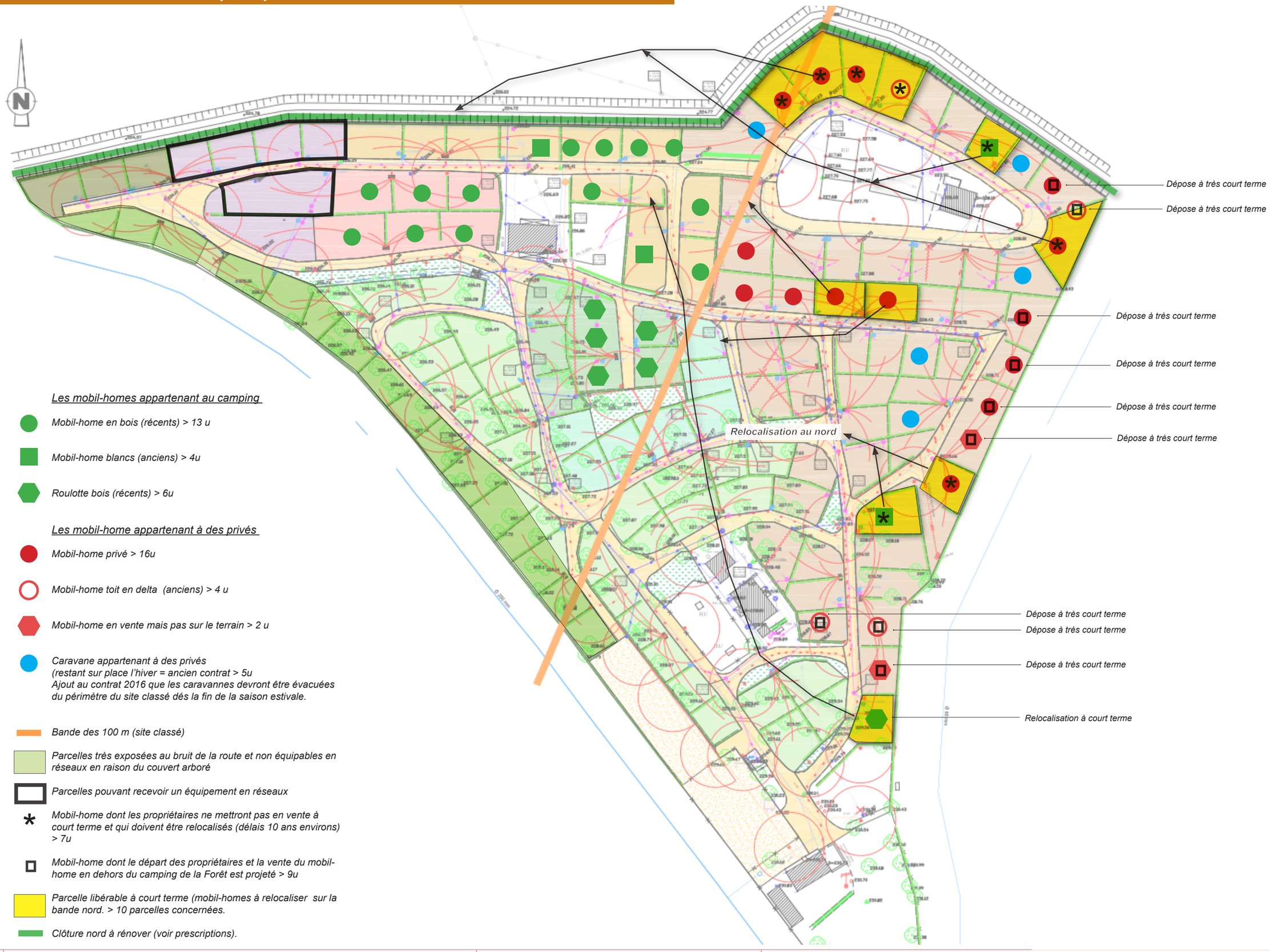

Les mobil-homes appartenant au camping

- *Mobil-home en bois (récents) > 13 u*
- *Mobil-home blancs (anciens) > 4u*
- *Roulotte bois (récents) > 6u*

Les mobil-home appartenant à des privés

- *Mobil-home privé > 16u*
- *Mobil-home toit en delta (anciens) > 4 u*
- *Mobil-home en vente mais pas sur le terrain > 2 u*
- *Caravane appartenant à des privés (restant sur place l'hiver = ancien contrat > 5u Ajout au contrat 2016 que les caravannes devront être évacuées du périmètre du site classé dés la fin de la saison estivale.*

- *Bande des 100 m (site classé)*
- *Parcelles très exposées au bruit de la route et non équipables en réseaux en raison du couvert arboré*
- *Parcelles pouvant recevoir un équipement en réseaux*
- *Mobil-home dont les propriétaires ne mettront pas en vente à court terme et qui doivent être relocalisés (délais 10 ans environs) > 7u*
- *Mobil-home dont le départ des propriétaires et la vente du mobil-home en dehors du camping de la Forêt est projeté > 9u*
- *Parcelle libérable à court terme (mobil-homes à relocaliser sur la bande nord. > 10 parcelles concernées.*
- *Clôture nord à rénover (voir prescriptions).*

Scenario à favoriser > Etape 1, une évacuation progressive de la bande des 100 m de tous les mobil-homes et caravanes

Les mobil-homes appartenant au camping

- *Mobil-home en bois (récents) > 13 u*
- *Mobil-home blancs (anciens) > 2u*
- *Roulotte bois (récents) > 5u*
- *Roulotte repositionnée > 1u*
- *Mobil-home ancien repositionné > 2u*

Les mobil-homes appartenant à des privés

- *Mobil-home privé repositionné> 11u*
- *Mobil-home privé en attente d'évolution > 1 u*
- *Emplacement supplémentaire à équiper en réseaux*
- *Emplacement libéré suite à la vente de mobil-home privé en dehors du camping.*
- *Densification de la végétation forestière (recomposition d'un sous bois et d'une strate arborée).*
- *Bande des 100 m (site classé)*
- *Densifcation de la haie existante et ajout de ponctuations arborées (essences forestières).*

Rappel des enjeux majeurs de cette première étape :

• Les propriétaires des mobil-homes et caravanes privés sont informés que la nouvelle concession du camping n'autorise plus de mobil-home privé ni de caravane fixe dans le périmètre du site classé.

• Les mobil-homes sont regroupés et n'occupent plus qu'un gros quart de la surface. Le mitage de l'espace est limité.

• Évacuer tous les mobil-homes et caravanes de la zone des 100 m, en évitant leur relocalisation dans des parcelles arborées non équipées en réseaux (sinon risque de travaux de tranchées pouvant impacter les systèmes racinaires des arbres existants).

• Favoriser une vente rapide des mobil-homes actuellement en vente sans pérennisation de leur présence sur le site du camping.

• Les mobil-homes appartenant au camping sont installés dans le prolongement des mobil-home en bois.

• Les mobil-homes privés sont évacués de la bande des 100m et sont relocalisés en adossement de la limite nord.

• Les mobil-homes non destinés à la vente restent en place le temps que les propriétaires trouvent un emplacement sur un autre camping ou se décident à la vente.

• Programmer la reprise du réseau assainissement de la desserte de l'allée longeant le ruisseau

• Plantation à engager en limite de la route et en partie nord.

Scenario à favoriser > Etape finale, un parc de HLL mieux maîtrisé et impactant moins le paysage de l'étang

Les mobil-homes appartenant au camping

- *Mobil-home en bois (récents) > 13 u*
- *Mobil-home anciens renouvelés (modèle en bois) > 4u*
- *Roulotte bois (récents) > 5u*
- *Roulotte repositionnée > 1u*

Les mobil-homes appartenant à des privés

- *Mobil-home privé renouvelés (modèle en bois) > 12u*
- *Densification de la végétation forestière (recomposition d'un sous-bois et d'une strate arborée).*
- *Bande des 100 m (site classé)*
- *Densifcation de la haie existante et ajout de ponctuations arborées (essences forestières).*

Rappel des enjeux majeurs de cette seconde étape :

• Proscrire à terme tout mobil-home privé en plastique blanc. Ils seront progressivement remplacés par des mobil-homes en bois, respectant la charte du camping et les objectifs de qualité du plan de gestion du site classé.

• Le parc de HLL est entièrement renouvelé. Le matériel choisi favorise des teintes mates et atténuées, en proscrivant le blanc et les couleurs vives.

L'Allé Somerton

1 • Revégétaliser et adoucir les berges de la chaussée

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• La largeur conséquente de la promenade trahit la présence originelle de la route départementale qui a été déplacée plus nord. Confortable pour la déambulation, elle introduit toutefois un vocabulaire routier qui dénote un peu dans cet environnement de «nature».

• Les berges pâtissent d'un sur-piétinement qui prolonge l'effet de minéralité jusqu'à l'eau.

• La hauteur de chute et les enrochements peuvent constituer des enjeux de sécurité.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de proposer une allée-digue confortable avec moins d'aspect routier :

• Réduire la minéralité de l'emprise pour permettre une revégétalisation conséquente de la berge.

• Adoucir l'effet de marche entre le niveau de la promenade et celui de l'eau en remblayant l'enrochement et en mettant en place un dispositif de végétalisation (renforcement de la végétation rivulaire participant à l'auto-épuration de l'eau). Proscrire toute pose de garde-corps contraire à l'ouverture visuelle offerte sur le grand paysage de l'étang.

• Planter quelques arbres sur la banquette herbeuse qui longe le camping de la Forêt pour apporter un peu d'ombre à cette séquence de promenade.

> Acteurs ciblés

• Communes
• ONF

> Partenariats

• Services de l'État
• PNR Maine Normandie
• ONEMA / Agence de l'eau

> Moyens à mobiliser

• Les compétences de l'ONF et du PNR Maine Normandie pour l'appui à la définition d'un protocole d'intervention.
• Des compétences en génie végétal en milieu humide.

> Degré d'urgence à intervenir

• Le revégétalisation de la berge supérieure peut être engagée dès que possible car elle ne présente ni de complexité technique ni de coût d'investissement conséquent.
• Pour la «renaturation» du pied de digue, ces travaux sont à réaliser à l'occasion d'un à sec et nécessite une planification d'actions et de financements plus conséquentes (à faire dans les 10 ans à venir).

2 • Mieux intégrer les ouvrages techniques hydrauliques

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• La promenade est jalonnée de deux ouvrages hydrauliques peu élégants qui altèrent l'ouvrage de la chaussée.

• Les dysfonctionnements de l'exutoire de l'étang vont sans doute conduire à court ou moyen terme à des travaux de mise aux normes

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de mieux intégrer l'aspect technique de l'ouvrage et d'anticiper les travaux à venir :

• Dissimuler la chambre technique et la canalisation sous des pontons de pêche laissant accessibles ces ouvrages en cas d'interventions techniques.

• Assurer une qualité paysagère (sobriété, intégration, respect de l'esprit des lieux) aux aménagements à venir pour la mise aux normes du fonctionnement hydraulique de l'exutoire de l'étang.

> Acteurs ciblés

• Communauté de communes et commune
• Association de pêche

> Partenariats

• ONF
• PNR Normandie Maine en tant que gestionnaire du site Natura 2000
• ONEMA / Agence de l'eau

> Moyens à mobiliser

• Une étude pour dessiner sur mesure les pontons
• Une compétence en paysage pour assurer l'intégration des ouvrages de mise aux normes à plus ou moins long terme du système d'évacuation hydraulique de l'étang

> Degré d'urgence à intervenir

• À réaliser dans le cadre d'un projet global et lors de la conception des pontons de pêche.

3 • Installer davantage de mobilier pour conforter la convivialité de la promenade

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Cette promenade très prisée est paradoxalement peu équipée en mobilier d'assise.

• La chaussée est l'unique espace accessible aux Personnes à Mobilité Réduite pour la pratique de la pêche.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de proposer plus d'équipements de confort pour cette allée majeure :

• Mettre en place davantage de mobilier d'assise pour conforter la convivialité de cette espace de promenade (pose de banquettes en bois adossées à la haie du camping, tournées vers le grand paysage de l'étang). Planter quelques arbres en accompagnement pour apporter un peu d'ombre.

• Installer trois pontons de pêche accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite en s'appuyant sur les arbres existants ou qui seraient replantées dans la cadre de la revégétalisation de la berge.

• Proscrire tout ponton ou autre élément de mobilier du cône de vue délimité par l'emprise de la prairie des Desfays.

• Mieux intégrer les poubelles sur l'allée Somerton.

> Acteurs ciblés

• Communauté de communes et commune
• Association de pêche (pour les pontons)

> Partenariats

• ONF
• DREAL Pays de Loire

> Moyens à mobiliser

• Une étude simple pour choisir du mobilier dans la gamme proposée par l'ONF et choisir une essence végétale pour les bouquets d'arbres (frêne chêne, saule marsault, aulne...).

> Degré d'urgence à intervenir

• À réaliser dans le cadre d'un projet global et lors de la conception des pontons de pêche (sous 3 à 5 ans).

4 • Illustrations des actions principales

1 > Revégétaliser et adoucir les berges de la chaussée

Emprise de revégétalisation correspondant à l'ancien accotement de la route. Mise en défens avec clôture basse en échalas de châtaignier, décompactage et évacuation partielle des gravois, couverture en terre végétale et semis de plantes prairiales de milieu plutôt sec (graines / végétal local). Plantation de quelques arbres (chênes, saules, pins, aulnes).

Les ouvrages hydrauliques doivent être dissimulés par un grand ponton de pêche qui peut rejoindre le niveau de l'eau par une succession de plate-formes.

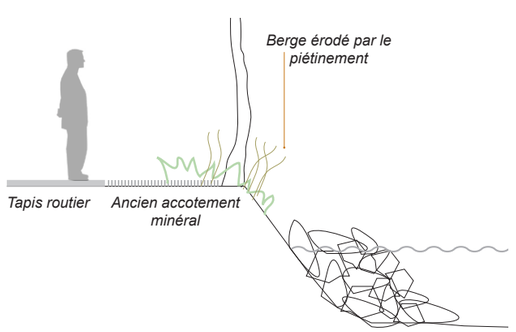

Etat actuel

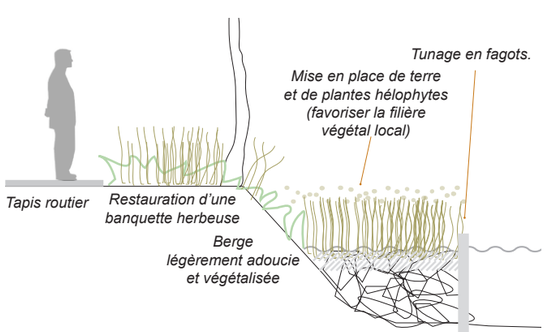

Principe de réaménagement souhaité

5 • Illustrations des actions principales

2 > Mieux intégrer les ouvrages techniques hydrauliques

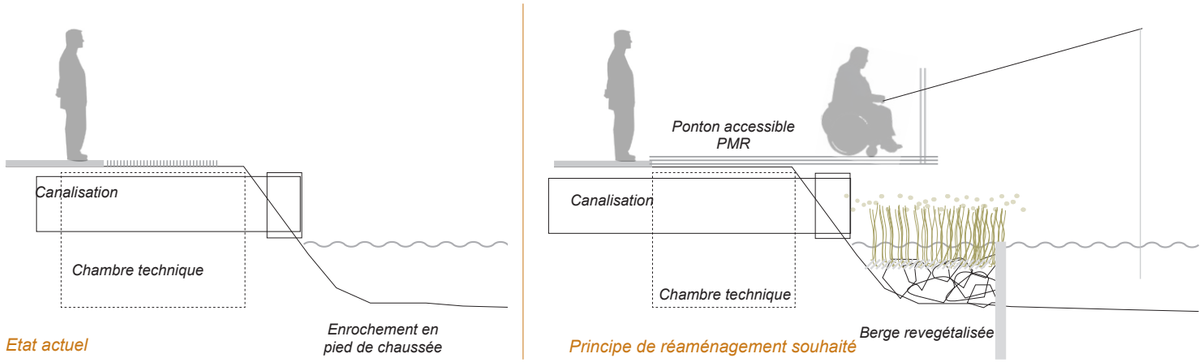

3 > Installer davantage de mobilier pour conforter la convivialité de la promenade

Profiter de l'emprise disponible en adossement de la haie du camping de la Forêt pour installer des banquettes tournées vers l'étang.

Photomontage montrant la bande herbeuse coté camping de la Forêt investie par de grandes banquettes et ponctuée de cépées d'aulne. La rive de l'allée est réenherbée côté étang..

Photomontage montrant la réduction de 2m de l'emprise de voirie (soit 4m d'enrobé). Les 2m végétalisés sont réalisés en mélange terre-pierre puis enherbés.

6 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

- *Plantation d'arbres, d'essence forestière (plan indicatif).*
- *Végétalisation du pied de digue sur enrochements existants. Mise en sécurité si risque de chute.*
- *Revégétalisation de la banquette d'accotement (mis en défend et canalisation des accès à l'eau par des pontons de pêche.*
- *Grand point de vue à protéger*
- *Grand ponton de pêche*
- *Petit ponton de pêche*
- *Mobilier d'assise à installer*

La prairie des Defays

1 • Remettre en scène le ruisseau, valoriser son potentiel écologique et rétablir une relation avec l'Étang du Moulin

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Le ruisseau est étouffé par la végétation et présente des profils de berges par endroits très escarpés, voire dangereux.

• Un fort potentiel écologique a été identifié dans la zone ouest actuellement boisée (roselière à phragmites notamment). Le ruisseau joue un rôle important dans la continuité des milieux humides.

Voir aussi Cahier n°1 / pages 48/49

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

• Mettre en valeur le ruisseau des Defays :
- en rendant le bord du ruisseau plus accessible au piéton et moins hostile (reprofilage indispensable des berges dans la partie est), en conservant une zone tampon préservée des véhicules,
- en favorisant un bon état du milieu aquatique (Stallegger préconise dans son rapport d'aménager «une zone tampon en canal-lagunage» pour limiter les pollutions vers l'étang du Moulin).
- en déboisement de façon conséquente la zone ouest de façon à favoriser une strate herbacée. Dans ce cadre, le développement de la roselière devra être recherché (cf. étude Stallegger).

• Réaménager un sentier (platelage en bois pour limiter le piétinement) qui longe le ruisseau et qui rejoint l'Étang Vieux (ou Étang des Moulins). Cet itinéraire permettrait d'éviter d'emprunter la route rendue ici peu sécure par la présence des deux courbes qui s'enchaînent.

• Étudier une signalétique de sensibilisation sur les enjeux de biodiversité de ce secteur. Un panneau explicatif sur la roselière serait bienvenu au contact de la prairie.

> Acteurs ciblés
• Communauté de communes

> Partenariats
• ONF
• Services de l'État / DREAL Pays de Loire
• Le PNR Normandie-Maine
• L'agence de l'eau /ONEMA

> Moyens à mobiliser
• Les compétences de l'ONF pour l'intervention sur le sous-bois et le reprofilage des abords du ruisseau
• Le PNR Normandie-Maine avec un écologue pour la valorisation du milieu
• Le cas échéant, des compétences en restauration de cours d'eau et en génie végétal pour l'aménagement du lit du ruisseau en canal-lagunage

> Degré d'urgence à intervenir
• À engager dans le cadre d'un projet global sur la prairie, au plus tard dans les 5 ans (phasage possible des interventions).

2 • Préserver les perméabilités visuelles qui donnent à voir l'étang

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Une haie de cyprès qui étanchéifie les rives de la RD 203 et empêche toute vue vers l'étang et son environnement forestier.

• Une petite haie bocagère qui sépare inutilement la prairie de l'étang et compose un second écran visuel.

• Une petite aire de jeu désuète qui trône au beau milieu de la prairie dans le cône de vue potentiel.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

• Éradiquer les opacités (haie de conifères et bocagère) **et les éléments parasites qui entravent l'aire visuelle.**

• Possibilité de prolonger une ponctuation arborée sur tout le linéaire de l'Allée Somerton, à condition que le regard puisse circuler sous les houppiers (tilleul, frêne, chêne, aulne...).

• Achever l'évacuation des restes de démolitions de l'Orée du Bois.

> Acteurs ciblés
• Communauté de communes

> Partenariats
• ONF
• Services de l'État / DREAL Pays de Loire

> Moyens à mobiliser
• Visites collégiales répétes sur le site

> Degré d'urgence à intervenir
• Urgent car facile à réaliser
• Très urgent pour l'évacuation des derniers restes de l'Orée du Bois (gravats, édicules techniques et fondations).

3 • Conforter l'idée d'une prairie accueillant épisodiquement du stationnement

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Un espace ouvert sobrement aménagé en zone de stationnement de délestage.

• Des velléités d'extension et d'aménagement de l'aire de stationnement. Un usage pas forcement compatible avec les enjeux de paysage et d'écologie portés par la prairie.

• Une couverture arborée peu adaptée au sol hydromorphe.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

• Conserver le statut de prairie avec stationnement «occasionnel» en évitant tout aménagement qui dénaturerait l'identité paysagère et écologique de cet espace. Conservation du sol en place, pas de marquage même minimaliste. Privilégier en haute saison du marquage provisoire, démontable ou effaçable (exemple : échallas ou plus léger : rubalise).

• Mettre en place une modularité sous forme deux secteurs :
Le secteur 1 est accessible toute l'année;
Le secteur 2 est ouvert uniquement en saison touristique ou lors de manifestions ponctuelles hors saison.

• Limiter l'emprise accessible aux véhicules par un dispositif de fossé (proscrire tout élément vertical impactant pour la vue). Mettre à distance le ruisseau comme la roselière vis-à-vis du stationnement et des aires de manoeuvre.

> Acteurs ciblés
• Communauté de communes et commune

> Partenariats
• DREAL Pays de Loire
• ONF

> Moyens à mobiliser
• L'appui d'un concepteur pour établir un projet global (intégrant aussi les aspects écologiques définis au chapitre 1).

> Degré d'urgence à intervenir
• À engager dans les 3 ans.

4 • Réaménager une aire de jeux compatible avec la sensibilité visuelle du site

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• L'aire de jeu est peu attractive et s'inscrit dans un cône de vue majeur sur le paysage de l'étang.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

• Profiter de la démolition du restaurant «l'Orée du bois» pour y installer une aire de jeux plus attractive, située hors de l'aire visuelle principale, en utilisant du matériel peu voyant, à partir de rondins d'acacias par exemple (sols souples en mulch ou graviers roulées).

• Dégager grâce à l'évacuation de la structure actuelle, le point de vue panoramique sur l'étang offert depuis la prairie.

• Reprofiler la zone de prairie (secteur 3 de la carte) de manière à offrir une surface plane et plus confortable pour les jeux de balle et la tenue d'événements saisonnier.

• Concevoir un projet d'ensemble pour cette partie de prairie en anticipant les demandes d'équipements futurs en jeux (une première aire principale à court terme, une extension ou bien une à deux autres aires e jeux secondaires dans le même secteur à moyen ou long terme).

• Rénover voire adapter le bâtiment-sanitaire de ce même secteur

> Acteurs ciblés
• Communauté de communes et commune

> Partenariats
• Services de l'État / DREAL Pays de Loire
• ONF

> Moyens à mobiliser
• L'appui d'un paysagiste-concepteur aguerri aux aires de jeux pour établir un projet d'ensemble intégrant un phasage et une estimation dans le secteur de l'Orée du Bois (lisière nord de la Prairie)
• L'appui d'un architecte pour la rénovation du bloc-sanitaire

> Degré d'urgence à intervenir
• À engager dans les 3 ans.

5 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

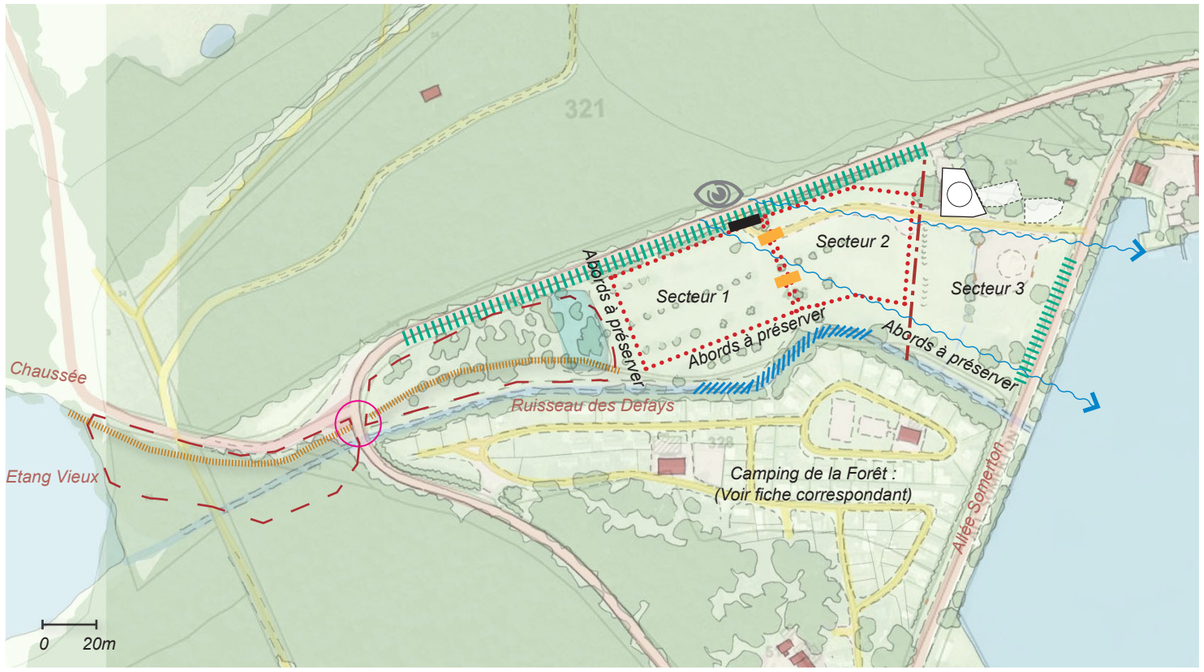

Secteur tolérant du stationnement avec modulation de l'occupation selon les saisons.

Végétation à limiter pour dégager les vues

Zone boisée à dépresser presque totalement, privilégier une dynamique de restauration de la roselière et de la caricaie. Appui/ conseil du PNR

Section de ruisseau à reprofiler prioritairement. Appui / conseils du PNR + partenariat agence de l'eau

Limite non négociable de l'aire stationnable.

Aire de jeux à aménager sur l'emprise de l'ancien restaurant, lovée dans le bosquet.

Emplacements possibles pour aires supplémentaires (par classe d'âge) - sous réserve d'une conception d'ensemble par un professionnel

Grand point de vue à préserver et à enjoliver.

Platelage bois surélevé permettant de parcourir la zone humide et de rejoindre la chaussée de l'Étang Vieux sans impacter le milieu.

Passage protégé à réaliser avec ouverture de la végétation pour dégager l'aire visuelle afin de sécuriser le franchissement de la route.

Remplacement du portique métallique blanc par un portique finition bois (même registre que la grande aire de stationnement).

Passages saisonniers entre les deux secteurs de stationnement

Rappel :
Secteur 1 : prairie / stationnement toléré à l'année
Secteur 2 : prairie / stationnement toléré en saison
Secteur 3 : prairie de jeux

6 • Illustrations des actions principales

1 > Remettre en scène le ruisseau, valoriser son potentiel écologique et rétablir relation avec l'Etang Vieux

Séquence de ruisseau très encaissé au niveau de son méandre. Un espace dangereux et peu amène.

Plage de roseaux évoluant en lisière du boisement où domine le pin, la seule roselière du secteur. Un secteur à réouvrir pour favoriser davantage de biodiversité.

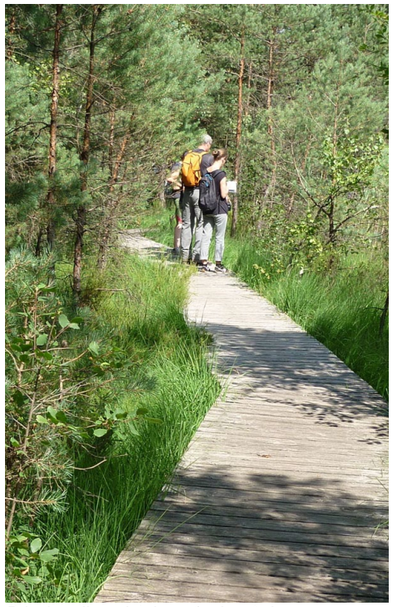

Principe d'un platelage évoluant dans un espace humide / Réserve de laTourbière de l'étang de Hanau (Moselle), un bon exemple d'intégration de l'accueil du public dans une zone humide à haute valeur écologique à côté d'un étang de loisirs.

Les abords du ruisseau, un espace qui pourrait devenir facilement charmant s'il est réouvert.

La chaussée de l'Étang Vieux s'inscrit logiquement dans l'itinéraire décrit par le ruisseau des Defays. Il convient donc de pouvoir remettre en réseau ces chemins.

Le franchissement du ruisseau par la RD 203 mériterait une scénographie plus expressive, en dégageant la végétation et en aménageant un muret en pierre.

L'étang Vieux est une entité remarquable. il mérite d'être mieux associé au Grand Étang et à l'enchaînement des espaces qui jalonnent le cours du ruisseau.

2 > Préserver les perméabilités visuelles qui donnent à voir l'étang

Etat actuel. Une interface visuelle entre la prairie et l'étang entravée par la végétation.

Hypothèse 1 : Photomontage montrant l'intérêt de la réouverture du cône de vue sur l'étang. L'évacuation de l'aire de jeux et des végétaux permet de dégager la prairie qui devient un espace polyfonctionnel : mise en scène de l'étang, aire de grands jeux, espace festif lors d'évènements exceptionnels...

Hypothèse 2 : Photomontage montrant l'intérêt de la réouverture du cône de vue sur l'étang avec le prolongement d'une ponctuation arborée laissant passer le regard.

Haie de cyprès à abattre au plus vite. L'élargissement du fossé permettra garantir l'impénétrabilité de la zone autrement que par le passage sous portique.

Haie discontinue sans grand intérêt pour l'agrément de l'espace. Une opacité à effacer pour réunir à nouveau la chaussée et la prairie.

6 • Illustrations des actions principales

3 > Conforter l'idée d'une prairie accueillant épisodiquement du stationnement

L'intégrité de la prairie doit être absolument préservée. C'est pourquoi tout aménagement minéral même partiel ne peut convenir à cet espace qui doit conserver son unité spatiale et sa ressource écologique.

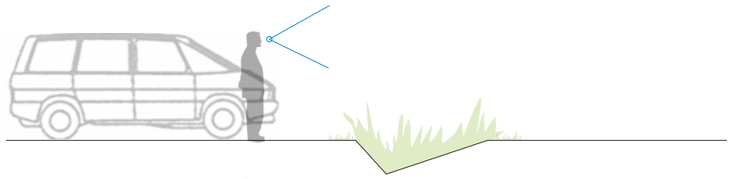

Le vocabulaire du fossé doit être privilégié pour contenir les espaces de stationnement et préserver un champ visuel le moins parasité par des objets verticaux. Le fossé héberge également un cortège floristique et faunistique qui dans ce contexte de prairie humide peut s'avérer précieux.

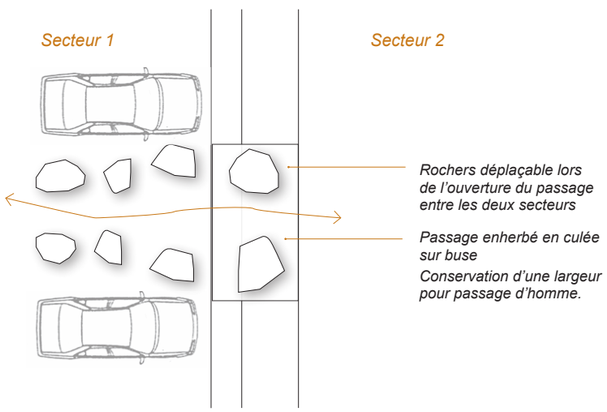

Principe de neutralisation du passage reliant le secteur 1 et le secteur 2 de la zone de prairie ouverte au stationnement

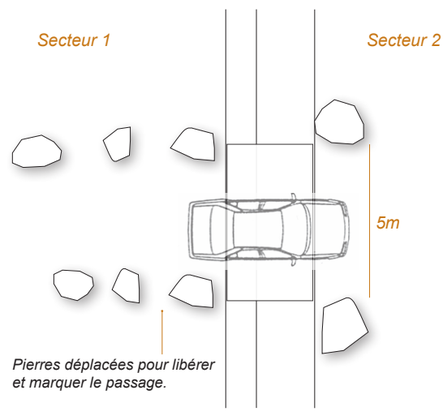

Principe d'ouverture pour ouverture du secteur 2 de la zone de prairie ouverte au stationnement.

6 • Illustrations des actions principales

4 • Réaménager une aire de jeux compatible avec la sensibilité visuelle du site

L'emplacement de l'ancien restaurant offre un emplacement presque idéal pour installer une nouvelle aire de jeux, discrètement insérée en lisière du couvert boisé. La lisière peut accueillir d'autres équipements de jeux à condition de les concevoir avec soin et professionalisme. Cette localisation offre une exposition plein sud avec ombrage légéer, et permet de dégager toute la prairie plus au sud.

Aire de jeux : surface de sol souple en mulch ou en graviers roulés, épousant les aires racinaires des arbres environnants. Clôture échalas ou ursus.

Extension ou autre aire de jeux future à intégrer dans la réflexion d'ensemble

Bloc-sanitaire à rénover à court ou moyen terme

Principaux arbres à prendre en compte dans l'aménagement, remontée de couronne à réaliser pour libérer le champs visuel

Emprise de prairie à reniveller pour permettre les jeux de balle et l'installation temporaire d'activités en haute saison.

Haie à supprimer partiellement ou totalement

Privilégier des structures sans couleurs vives, aux formes simples et aérées (Gamme Kompan ou équivalent)

L'Embarcadère et la terrasse sur l'étang

1 • Remettre en valeur le front d'étang

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Des installations disparates et désordonnées qui émaillent la berge et affaiblissent son expressivité. Un fort impact des pédalos sur le panorama.

• Des accès aux embarcations complexes (pédalos et Silius).

• Une cour arrière du restaurant très exposée au regard et encombrée, utilisée comme aire de stationnement par l'exploitant du restaurant.

• Une anse pittoresque sous exploitée, invisible depuis l'allée Richefeu.

• Des ouvrages de quai en mauvais état.

• Une signalétique anarchique et impactante sur la qualité des vues.

Voir aussi Cahier n°1 / pages 55 et 56

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de reconquérir les berges de l'étang aux abords de l'Embarcadère en tant qu'espaces publics majeurs et de valoriser l'anse.

• **Évacuer progressivement toutes les cabanes et démolir le hangar** en étudiant la gestion du matériel entreposé (utilité ou non aux exploitations). Nettoyer tout cet arrière. Proscrire le stationnement de véhicules. Maintenir un simple accès livraison aux accès de service de l'Embarcadère.

• **Abattre les conifères** qui ne sont pas adaptés au contexte paysager de l'étang.

• **Compacter et limiter l'emprise visuelle des pédalos** en préférant une disposition perpendiculaire au quai et située en dehors du champ visuel de la terrasse.

• **Redéfinir les circuits d'accès aux embarcations, les édicules nécessaires à l'exploitation et la signalétique induite**, qui pourrait permettre de prolonger et d'élargir la berge (prolongation d'une berge végétale). Le kiosque peut être maintenu si on lui attribut une réelle fonction : il pourrait être utile pour accueillir la guérite mutualisée pour le Silius et les Pédalos.

• **Redonner une fonction à l'anse et la remettre en scène dans le paysage de l'étang en vue de la promenade Richefeu** (base pour les embarcations destinées à la promenade nautique ?). Une nouvelle déambulation est ainsi rendue possible pour les visiteurs.

• **Restaurer les quais et notamment ses margelles en pierres**

• **Prendre soin des arbres existants** notamment du chêne remarquable de la terrasse sud

> Acteurs ciblés

• Exploitant de la concession l'Embarcadère
• Exploitant de la concession Pédalos bleus
• Exploitant de la concession le Silius

> Partenariats

• DREAL Pays de Loire
• ONF
•Communauté de Communes

> Moyens à mobiliser

• Dessiner un projet d'ensemble par un professionnel permettant de redéfinir les fonctions et les concessions à partir des recommandations présentes
• Faire valoir la remise état que doit chaque concessionnaire en fin de convention

> Degré d'urgence à intervenir

• A engager dés maintenant pour l'établissement d'un projet global de redistribution des usages et à concrétiser plus tard dans les 3 ans, au moment du renouvellement des concessions.

2 • Redonner ses lettres de noblesses à la terrasse

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Une terrasse saturée par le mobilier et inutilement clôturée, un beau point de vue mal valorisé !

• Une occupation par la concession de l'Embarcadère de la partie est de la terrasse peu valorisante pour le site et qui «privatise» une emprise conséquente, au contact direct avec le plan d'eau, et au droit de la Maison du Lac.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit d'offrir une terrasse publique au droit de la Maison du Lac et de retrouver des vues remarquables et des accès vers l'étang :

• Reverser aux espaces publics, à l'occasion de la révision des concession en 2019, une grande partie de la terrasse-est et redistribuer les fonctionnalités liées à l'exploitation des pédalos et du Silius. Dans cette nouvelle configuration l'exploitant de l'Embarcadère devra mieux valoriser la terrasse sud, en préservant le beau chêne.

• Redonner à la terrasse un caractère plus ouvert, moins encombré, en déposant les clôtures et le mobilier, en démolissant le massif planté en rive de l'allée Richefeu, en installant plutôt des chaises volantes (gérée par la Maison du Lac).

• Redéfinir le traitement du mur de soutènement pour échapper aux normes de sécurité (garde-corps obligatoire) :
-soit en remontant un mur en pierre de facture similaire,
-soit en posant un garde-corps métallique le plus léger possible,
-soit en aménagement un emmarchement descendant vers l'eau et faisant office de banquette-solarium.

• Élargir la berge pour prolonger la plage ou restaurer une berge enherbée.

• Dans l'emprise concédée, exiger un éclairage et du mobilier amovibles mis en place uniquement en haute période touristique (suppression des pieds de parasol notamment).

> Acteurs ciblés

• Exploitant de la concession l'Embarcadère
• Communauté de communes et commune

> Partenariats

• Services de l'Etat
• ONF

> Moyens à mobiliser

• L'appui d'un concepteur pour la définition du projet de rénovation des espaces publics avec conception du garde-corps ou de l'emmarchement et de la berge.
• La consultation du STAP et de la DREAL en amont de la démarche

> Degré d'urgence à intervenir

• Pour la reconquête de la partie sud de la terrasse, dés que possible, dans le cadre du renouvellement de la concession.
• Pour le réaménagement des limites sud et est de la terrasse, projet à définir très rapidement pour un engagement dans les 10 prochaines années (à coordonner avec le projet sur la Maison du Lac).

3 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

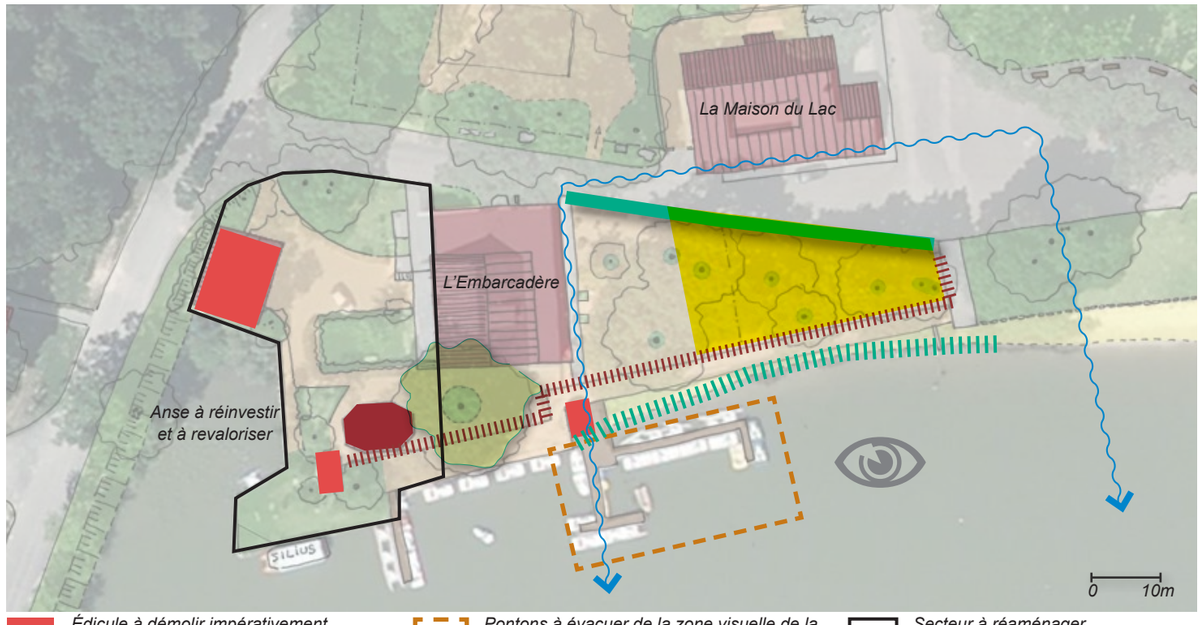

Édicule à démolir impérativement

Edicule (kiosque) à conserver éventuellement si l'état est satisfaisant.

Partie de terrasse à reverser à l'espace public (hors concession)

Pontons à évacuer de la zone visuelle de la terrasse

Traitement de la rive de la terrasse à revoir totalement (garde-corps/emmarchement ?)

Chêne remarquable à préserver

Secteur à réaménager

Massif à démolir

Berges à retraiter (à jardiner)

Aire visuelle à majeure à protéger

4 • Illustrations des actions principales

1 > Remettre en valeur le front d'étang et redonner ses lettres de noblesses à la terrasse

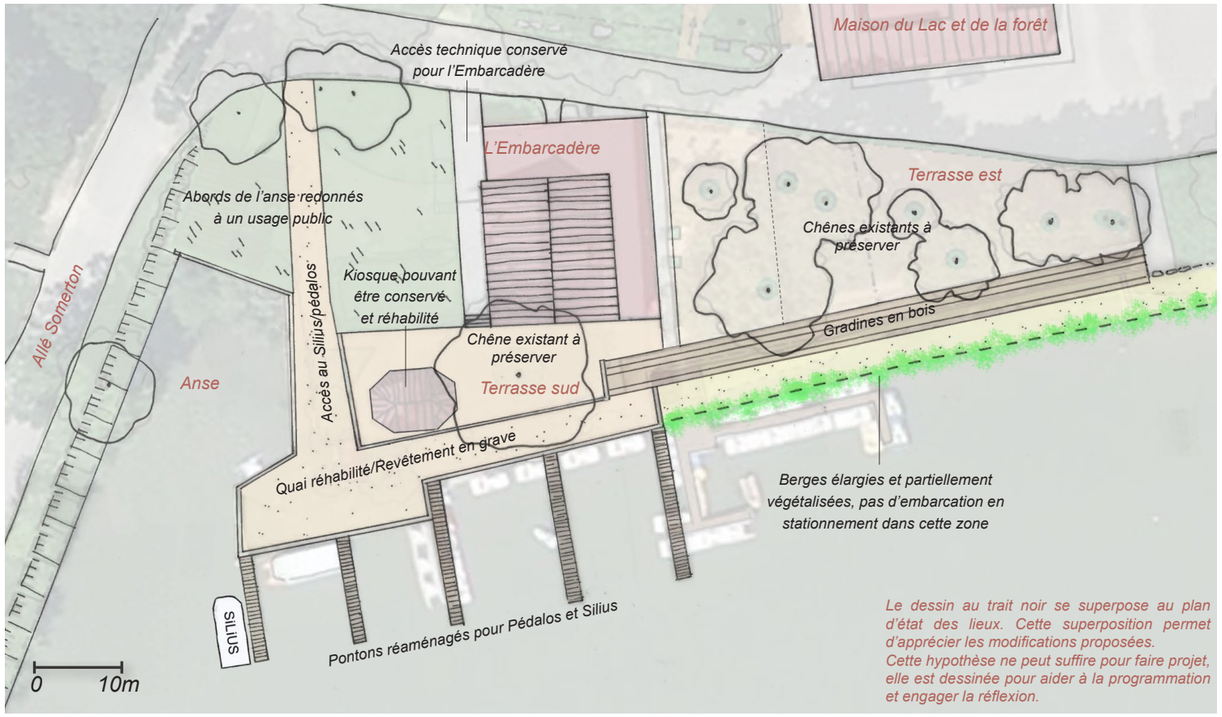

Hypothèse de réaménagement des espaces composant le secteur de la Terrasse.

La terrasse s'ouvre sur l'étang par une série de gradines en bois, offrant un rapport généreux et ouvert sur le plan d'eau. Aucun pédalo ne vient entraver la relation berge/eau.

Les pontons d'amarrage des pédalos et du Silius sont décalés vers l'ouest pour échapper au point de vue sur l'étang offert depuis la terrasse. Le vieux quai est réhabilité et permet un accès confortable à chacun de ces pontons. Sur la terrasse supérieure, végétation et constructions sont évacués à l'exception du grand kiosque qui est utilisé comme édicule d'exploitation pour la concession (caisse, consignes, remise pour matériel saisonnier...).

Les abords de l'anse sont entièrement dégagés et redonnés à la promenade; ils permettent également d'offrir un accès confortable et sécurisé aux pontons, sans que l'on soit obligé d'emprunter la berge étroite située devant la terrasse de l'Embarcadère.

Etat actuel. Une arrière-cour phagocytée par une succession d'édicules et une végétation opaque.

Principes de réaménagement proposé : l'arrière cour doit redevenir un espace noble, ouvert sur l'étang, dédié à la promenade. Le kiosque existant peut être conservé pour les commodités d'exploitations de location des pédalos et d'accès au Silius (caisse, consignes, remise pour matériel saisonnier...).

4 • Illustrations des actions principales

Etat actuel. Une berge envahie par les pédalos, un rapport à la terrasse rendu inélégant par la barrière.

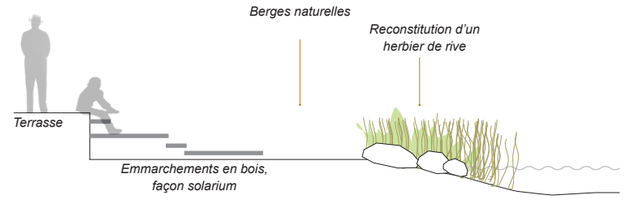

Principe de réaménagement envisageable. Vue en coupe.

Principes de réaménagement. Une relation terrasse/étang plus amène, une berge plus confortable et mieux «exploitée» !

Voir l'étang sans avoir les installations bricolées de l'Embarcadère ni les pédalos en premier plan ? Un enjeu de paysage évident !

Exiger une dépose totale des installations hors saison (éclairage, pied de parasol), supprimer les entourages d'arbres et les jardinières...

ainsi que les clôtures et les massif végétalisés qui alourdissent l'espace et accentue l'effet de privatisation d'un espace certes concédé mais qui reste propriété de l'État. La partie au droit de la Maison du Lac pourrait redevenir publique.

Le kiosque existant pourrait être réinvesti en billetterie et remise pour matériel pour l'exploitant des Pédalos et de Silius. La terrasse sud, sous-utilisée, est un lieu à valoriser. Veiller au bon respect du vieux chêne.

Les vieilles boutisses en grés qui marquent la rive du quai doivent être impérativement conservées et reposées dans le cadre de la rénovation à court terme de cet ouvrage.

L'anse est un petit espace en retrait de l'étang qui doit retrouver une fonction et qui mérite d'être remis en scène de manière plus expressive. Les plantes flottantes seront maintenues. Les cloisonnements végétaux devront être tout ou en partie supprimés.

La Maison du lac et ses abords

1 • Planifier une reconstruction totale de cet équipement-phare du site

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Un bâtiment vétuste et de moins en moins adapté aux fonctions d'accueil et d'exposition qu'un tel équipement devrait logiquement offrir.

• Une aire de stationnement coté RD 203 devenue obsolètes depuis la fermeture des gîtes.

• Une position avantageuse au coeur des polarités majeures du site, et campée face à l'étang.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de conforter la notoriété naturelle du site en engageant un projet d'excellence :

• **Engager une étude de programmation** pour cibler les besoins d'un équipement qui doit être plus ambitieux en terme d'animation pédagogique et de services.

• **Envisager une démolition / reconstruction plutôt qu'une réhabilitation, à l'écriture contemporaine**, dans les mêmes conditions de gabarit et de discrétion que le bâtiment existant, en offrant une double façade (bâtiment traversant orienté vers l'étang et vers l'accès depuis la route, suppression de l'aire de stationnement). Gérer avec finesse la topographie.

• Opter pour un toit-terrasse limitant l'impact de la toiture.

• **Aménager un «parvis» coté RD 203** qui permette le stationnement provisoire d'autocar en rive de chaussée (dépose-minute sécurisée à cheval sur l'accotement, sens de circulation ouest/est) en préservant les arbres existants qui composent le couvert forestier.

> Acteurs ciblés

• Communauté de communes
• Office du tourisme

> Partenariats

• ONF
• Le PNR Maine Normandie
• Les services de l'État (Dreal Pays de Loire, STAP)

> Moyens à mobiliser

• L'appui d'un architecte-programmiste
• La consultation du STAP et de la Dreal en amont de la démarche

> Degré d'urgence à intervenir

• Étude de programmation et de faisabilité architecturale à engager dés que possible
• Réalisation des travaux dans les 5 années à venir

2 • Supprimer l'aire de jeu et restaurer le sous-bois

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Une aire de jeux mal placée car située trop près de la route qui dévalorise la scénographie d'accueil du coeur du site.

• Un sous-bois qui souffre du piétinement.

• Un impact peu qualitatif des équipements sur le paysage du sous-bois.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de reconstituer un bosquet.
Sa fonction sera à redéfinir lors de la mise au point du projet de Maison du Lac :

• **Démonter les installations ludiques et les clôtures**.

• **Mise en défens des zones au pied des arbres et restauration d'un sous-bois** sur le même principe que celui déjà été engagé juste à côté (prolongement d'une stratégie déjà effective).

• **Préserver une petite clairière** qui permette l'installation temporaire de supports pédagogiques en rapport avec la Maison du Lac.

> Acteurs ciblés

• Communauté de communes et commune

> Moyens à mobiliser

• Réalisation d'une étude d'aménagement

> Degré d'urgence à intervenir

• A réaliser une fois la nouvelle aire de jeu de la prairie mise en service. Au plus tard, au moment de la reconstruction due la Maison du Lac et de la Forêt.

> Partenariats

• ONF
• Le PNR Maine Normandie
• Les services de l'État (Dreal Pays de Loire, SDAP)

3 • Redonner à l'allée Richefeu une allure moins «routière»

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Un espace ouvert appréciable mais qui a emprunté le vocabulaire de la voirie automobile (enrobé noir, bordure de trottoir).

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

• Préservation de la vacuité et la neutralité de l'espace pour garantir sa polyvalence (évènments festifs ou touristiques, manifestations foraines occasionnelles, gare du petit train...).

• Opter pour un revêtement moins «routier», de type émulsion gravillonnée permettant de conserver un agrégat brut, sans enrobage au bitume. On privilégiera une roche blonde de teinte similaire au sol en grave stabilisé.

• Offrir un mobilier plus spécifique à ce lieu-clé (grande banquette monumentale dessinée sur mesure).

> Acteurs ciblés

• Communauté de communes

> Moyens à mobiliser

• L'appui d'un concepteur
• La consultation du STAP et de la Dreal en amont de la démarche

> Degré d'urgence à intervenir

• A réaliser une fois la nouvelle aire de jeu de la prairie mise en service. Au plus tard, au moment de la reconstruction due la Maison du Lac et de la Forêt.

> Partenariats

• Services de l'État
• Communauté de communes et commune
• ONF

4 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

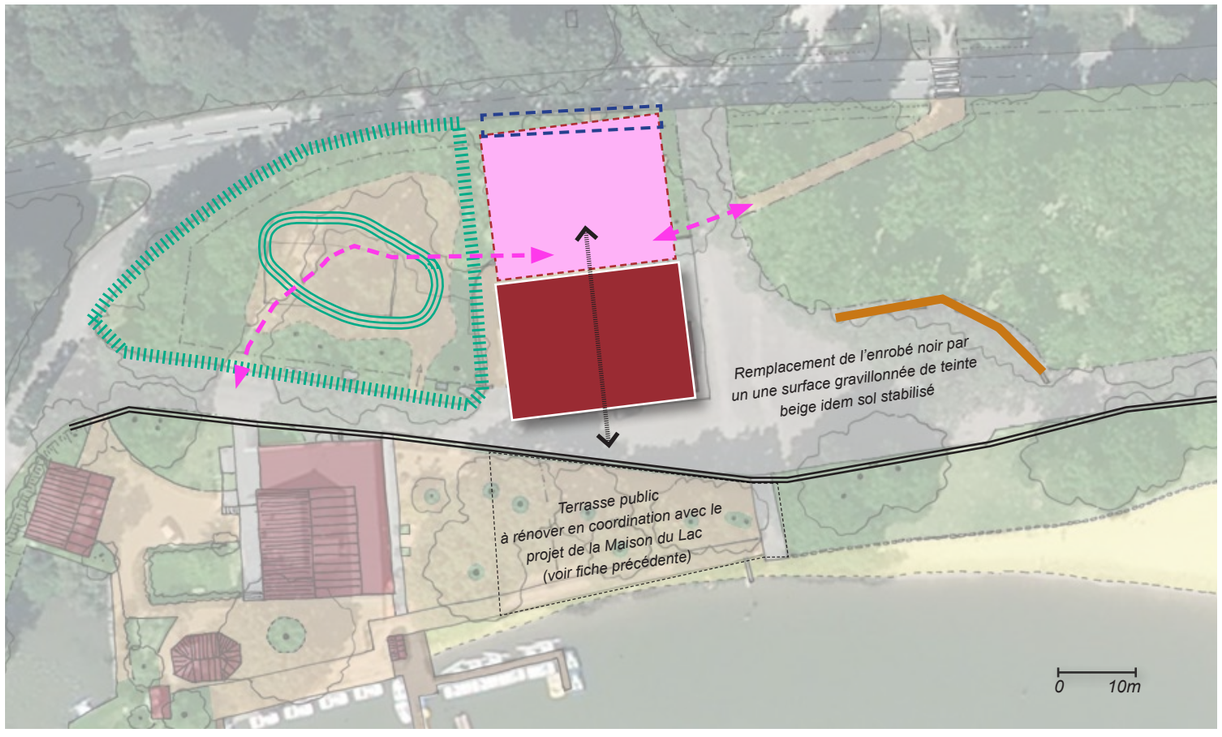

Maintien de l'assiette bâtie existante pour la reconstruction de la Maison du Lac.

Prévoir un bâtiment traversant permettant de bien articuler parvis nord et terrasse au sud.

Sous-bois mis en défens.

Parvis à aménager sobrement (respectueux des arbres en place, pente à gérer).

Clairière dans la zone mise en défens pour exposition en pleine aire liée à la Maison du Lac (ou autre évènement).

Emprise dédiée à la dépose-minute d'autocar

Remplacement de la bordure béton par un caniveau large en pavés.

Sentier à ménager sous le couvert boisé

Grande banquette bois sur mesure

1 > Planifier une reconstruction totale de cet équipement-phare du site

État actuel. Un bâti rendu discret malgré sa hauteur par ses teintes sombres.

Photomontage montrant l'intérêt de privilégier un bâti très soigné à toit terrasse pour limiter les impacts des volumes de toitures visibles depuis les berges opposées. La reconduction du bois brut en façade, associé au verre, pourrait favoriser une inscription satisfaisante dans ce contexte paysager sensible. Le montage montre également l'intérêt de relocaliser les activités de promenade nautique vers l'ouest et de dégager la terrasse au droit du bâtiment.

Etat actuel du secteur Maison du lac/Terrasse de l'Embarcadère.

Photomontage proposant un réaménagement de la Maison du Lac et de ses abords, ainsi que le dégagement devant la terrasse au bord du Lac.

6 • Illustrations des actions principales

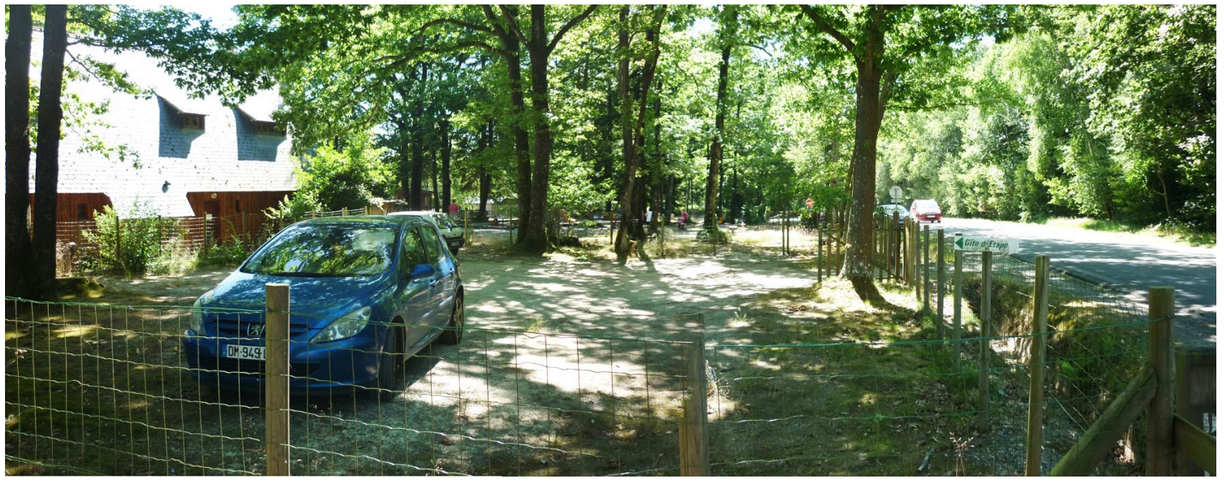

Localisation de la dépose-minute (en rouge) pour les autocars. Cet aménagement nécessite sans doute l'abattage de quelques arbres situés en rive du fossé et le busage partiel de cet écoulement.

L'aménagement d'un accès à la Maison du Lac coté RD203, face à la dépose-minute devra prendre en compte les arbres existants en respectant la côte actuelle du terrain et la nature perméable du sol. Une allée en «dur» pourra être éventuellement installée en partie centrale si besoin, dans la continuité de celle des bosquets plus à l'est.

3 > Redonner à l'Allée Richefeu une allure moins «routière»

Etat actuel. Une surface minérale aux forts accents de route.

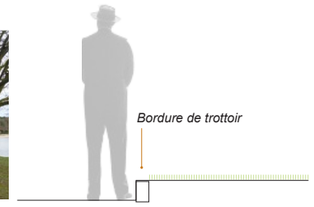

Etat actuel

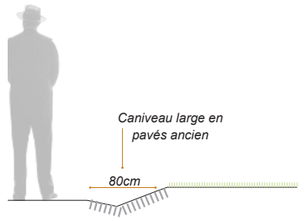

Principe de réaménagement souhaité

Photomontage montrant l'intérêt de modifier la teinte du revêtement pour affirmer davantage le caractère «d'allée» de cet itinéraire principal.

Le Refuge du Trappeur

1 • Un bâtiment à revoir en totalité

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Un corps bâti ancien totalement dénaturé par une succession d'extension inélégantes et inappropriées à la sensibilité du contexte paysager (très forte exposition à la vue).

• Des abords bricolés et encombrés par une signalétique très impactante

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de requalifier entièrement ce secteur qui porte réellement atteinte à la qualité du site :

• Reposer les bases d'un projet global de reprise totale du bâtiment en privilégiant des objectifs de cohérence et de qualité volumétriques et d'usages. Supprimer dés que possible tout ou partie des structures couvertes et les clôtures opaques en bois. Réfléchir à des structures saisonnières à la place de l'auvent en bord de route.

• À moyen terme, démolition totale ou partielle des édicules et reconstruction d'un bâtiment contemporain, respectant les objectifs de qualité exigée par le plan de gestion du site classé.
Proscrire tout espace résiduel autour du bâtiment susceptible d'être utilisé comme zone d'entrepôt. Le volume bâti doit impérativement intégrer les fonctions de stockage.

• Mieux prendre en compte les arbres et le sol et la topographie dans lesquels ils évoluent. Améliorer le traitement des talus et des ouvrages de franchissement du relief

• Retrouver des transparences visuelles vers l'Étang.

• Supprimer le stationnement permanent.

• Opérer un «toilettage» de l'ensemble : enlèvement des portiques et des barrières types «ranch» ainsi que toutes les enseignes de grande taille.

• Réduire l'impact des éléments techniques comme la bombonne de gaz et les coffrets électriques en proposant des dispositifs bien adaptés.

• Revoir l'éclairage en choisissant un dispositif plus discret et amovible.

• Les platelages externes (scènes, terrasses) devront être correctement finis (pas de bâches colorés...) et amovibles pour être démontés hors saison.

> *Acteurs ciblés*

• Exploitant de la concession le Refuge du Trappeur

> *Partenariats*

• ONF
• Les services de l'État (Dreal Pays de Loire, STAP)
• Communauté de Communes

> *Moyens à mobiliser*

• L'appui d'un architecte-programmiste
• La consultation du STAP et de la Dreal dès l'amont de la démarche

> *Degré d'urgence à intervenir*

• Toilettage du site à très court terme
• Étude de programmation à court terme conditionnant le renouvellement de la concession en 2019
• Réalisation des travaux dans les 10 années à venir

2 • Illustrations des actions principales

1 > Un bâtiment à revoir en totalité

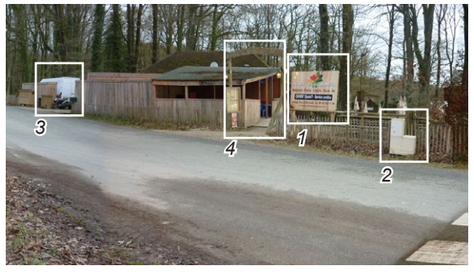

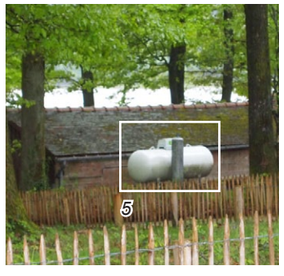

A court terme :
1/ Déposer la signalétique flottantes et la poser sur les panneaux de bois.
2/ Peindre le coffret EDF dans une teinte plus sombre.
3/ Evacuer les véhicules de la zone (stationnement sur le parking principal).
4/ Démonter les éléments décoratifs non nécessaires à l'exploitation.
5/ Habiller le bombonne de gaz (caisson en bois) idem palissade existante.
6/ Si la tente est tolérée uniquement en haute saison, opter pour une toile sombre.

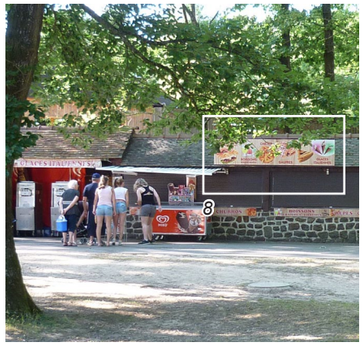

7/ Déposer la signalétique implantée dans les zones racinaires des arbres (à repositionner en adossement du bâtiment).
8/ Evacuer la signalétique «agressive» en rive d'allée Richefeu.

3 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

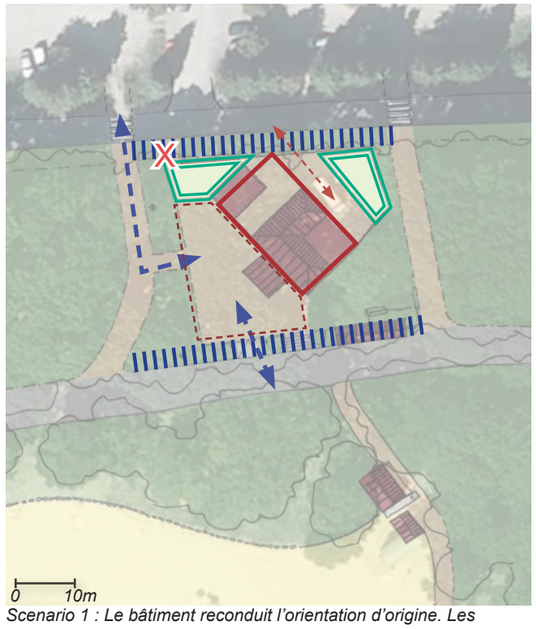

Scenario 1 : Le bâtiment reconduit l'orientation d'origine. Les espaces résiduels sont reversés au couvert forestier. L'accès direct depuis la route est supprimé au profit de l'accès par l'allée au droit du passage protégé.

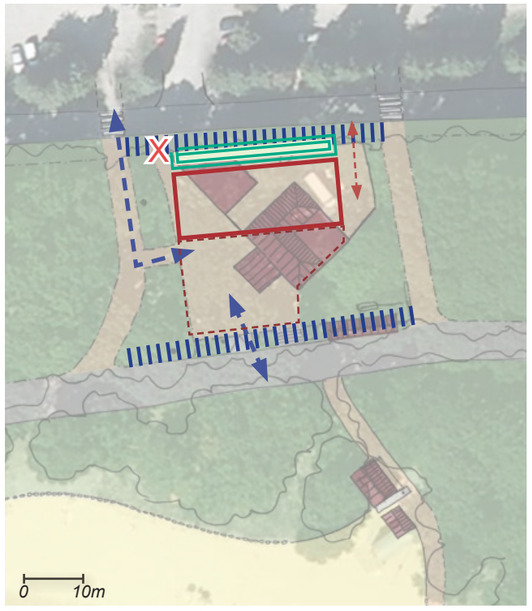

Scenario 2 : Le bâtiment reprend une inscription nord-sud comme la plupart des bâtiments environnants. Il n'y a pas d'espace résiduel induit. Une mise en retrait vis-à-vis de la limite sur la RD203 doit être observée afin de pouvoir y installer un sous-bois filtrant la perception de la façade de puis la route. Cette hypothèse permet d'engraver le bâtiment dans la pente, le rendant moins imposant depuis le nord.

A court terme >

Façade à toiletter (évacuation ou repositionnement de la signalétique, dépose des édicules décoratifs parasites).

X *Suppression de l'accès qui n'est pas sécurisé par un passage protégé (effet doublon)*

Accès piétons à conserver

Accès véhicule conservé uniquement pour le dépôt des fournitures. Pas de stationnement prolongé.

A moyen terme(*) >

Reconstruire un bâtiment mono-bloc, sans appendice, qui limitent les opacités vers et depuis la RD203. Son volume est quasiment similaire à celui de l'Embarcadère.

Reconstituer un sous-bois pour éviter l'effet d'espace résiduel crée par le déhanchement du bâti.

Emprise terrasse possible

(*) La programmation devra être établie à court terme pour le renouvellement de la concession

S'inspirer de l'architecture des blocs-sanitaires de l'aire de stationnement principale. Une volumétrie simple, un revêtement de bois brut, aucun signe ostentatoire.

La «grande clairière», aire de stationnement du Grand Étang

1 • Un couvert arboré à renforcer et à «détramer»

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Un cortège de tilleuls planté régulièrement, qui dénote un peu dans le contexte forestier.

• Une croissance ralentie par des conditions de plantation déficientes (fosses de plantation très restreintes, sol soumis au tassement).

• Des troncs exposés aux chocs des voitures malgré quelques protections.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de renouveler sur le long terme les plantations de tilleuls en recherchant les ambiances forestières, à travers une stratégie aboutissant à un programme pluri-annuel :

• Introduire de nouveaux arbres d'essences plus variées (chêne, charme, pins, bouleaux) racontant mieux le paysage forestier et permettant de détramer les lignes de tilleuls. Préserver la perméabilité visuelle de l'espace en optant pour des arbres tiges uniquement (pas d'arbustes).
Une stratégie possible : remplacement des tilleuls par des bandes «bosquets» constituées de baliveaux d'essences forestières en variété. Favoriser le développement d'une strate basse (lierre terrestre, myrtille, bruyères, fougères... en récupérant des plantes in situ).

• Mettre en place des protections rustiques plus efficaces pour protéger les arbres (troncs, collets, racines) : Tuteurer en tripode ou quadripode les tiges pour assurer une protection optimale des jeunes arbres. Dans le cas de plantation de baliveau, c'est une clôture basse mais solide qu'il faut envisager.

• Réduire l'impact des éléments techniques (coffrets divers).

> Acteurs ciblés

• Communauté de communes

• ONF

> Partenariats

• Le PNR Maine Normandie

• Les services de l'État (DREAL Pays de Loire, STAP)

> Moyens à mobiliser

• ONF pour la stratégie de renouvellement et pour la mise en oeuvre.

> Degré d'urgence à intervenir

• Étude de stratégie à engager rapidement pour une programmation établie sur plusieurs années (recherche de subventions).

• Première phase de plantation à envisager le plus tôt possible intégrant des protections adaptées.

2 • Améliorer la gestion du stationnement des camping-cars

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Un stationnement prolongé et consumériste en espace des campings cars qui limitent la capacité de stationnement des VL et entravent parfois les manoeuvres des autocars.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de stopper les conflit d'usage en s'appuyant sur les moyens législatifs à disposition :

• Mieux faire respecter les conditions de stationnement des campings cars en prenant un arrêté municipal interdisant le stationnement nocturne et longue durée pour ces véhicules. La présence de deux campings sur le site de l'Étang (plus un troisième à proximité) doit logiquement répondre aux demandes de ce types de tourisme.
Établir un protocole entre la DREAL, la commune et la gendarmerie incluant des tournées de sensibilisation par la DREAL et la Gendarmerie, puis de verbalisation.

• Renforcer la signalétique pour optimiser le stationnement dans la zone d'évolution des autocars, usage à maintenir dans cette partie de l'aire de stationnement.

> Acteurs ciblés

• Communauté de communes, Commune

> Partenariats

• ONF

• Les services de l'Etat (Dreal Pays de Loire, STAP)

• Commune

> Moyens à mobiliser

• La prise d'un arrêté par la commune de Sillé-le-Guillaume

• L'appui de la Gendarmerie si besoin

> Degré d'urgence à intervenir

• A engager dès à présent car facile à mettre en oeuvre.

3 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

Secteur nécessitant la prise d'un arrêté municipal sur le réglementation du stationnement des camping-cars

Apporter une diversité d'essences et de positionnement des arbres

Améliorer l'intégration des édicules techniques (coffrets divers)

4 • Illustrations des actions principales

1 > Un couvert arboré à renforcer et à «détramer»

Densifier les rangs ou remplacer les tilleuls morts ou malingres avec des essences forestières

Etat actuel.

Exposition aux chocs et au tassement

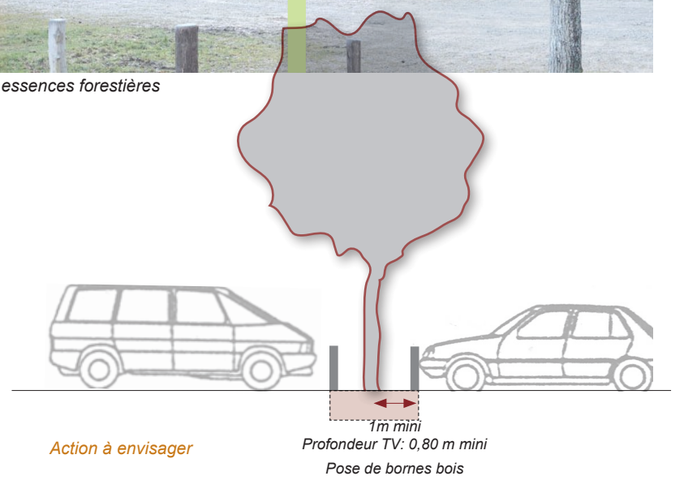

Action à envisager

4 • Illustrations des actions principales (suite)

1 > Un couvert arboré à renforcer et à «détramer» / hypothèse de «bandes-bosquets» avec plantation de baliveaux

Etat actuel.

Exposition aux chocs
et au tassement
Fosse de substrat très
réduite

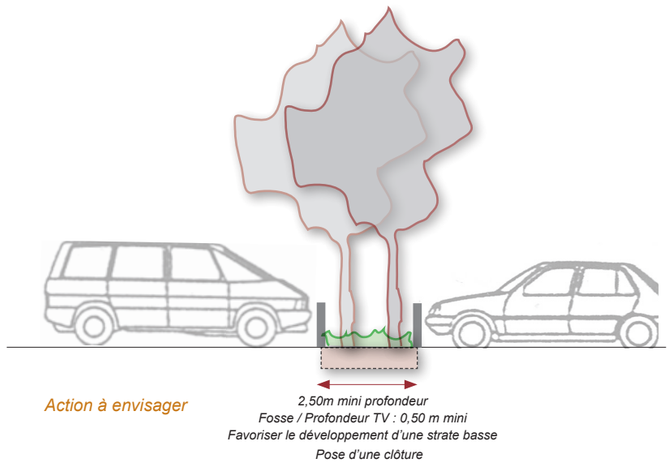

Action à envisager

2,50m mini profondeur
Fosse / Profondeur TV : 0,50 m mini
Favoriser le développement d'une strate basse
Pose d'une clôture

Les tennis et les Tyroliennes de la Forêt

1 • Étudier le devenir des tennis et de leurs abords

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Deux terrains de tennis restent à rénover.

• Les deux pavillons au sud montrent quelques signes de vétusté et, au nord, le bâtiment sanitaire reste obsolète. Leurs abords sont peu accueillants.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit d'engager des réflexions sur le devenir de ce secteur :

• S'interroger sur la redynamisation possible et la poursuite des activités de tennis. Réfléchir aux alternatives possibles à moyen ou long terme si l'activité périclite.

• Anticiper les interventions de rénovation et de mises aux normes des constructions en établissant un diagnostic et un programme de travaux

• Engager progressivement l'amélioration des abords : plantation, circulations, accessibilité PMR, etc...

> Acteurs ciblés

• Tennis Club de Sillé-le-Guillaume
• Communauté de communes
• Commune de Sillé-le-Guillaume
• ONF

> Partenariats

• Les services de l'État (DREAL Pays de Loire, STAP)

> Moyens à mobiliser

• Diagnostic bâti à faire réaliser par un architecte

> Degré d'urgence à intervenir

• À court terme pour les tennis au regard de leur état et de leur sous-utilisation
• Diagnostic bâti des deux pavillons et des sanitaires à réaliser à court terme pour une rénovation à programmer à moyen ou long terme.

2 • Maîtriser les activités ludiques dans la forêt (les Tyroliennes de la Forêt)

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Des activités peu impactantes pour le site classé sauf en ce qui concerne la signalétique sauvage.

• Un conteneur peu esthétique pour stockage du matériel.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de maintenir le niveau de maîtrise de la qualité de cet espace et des impacts de l'activité sur la qualité du site classé :

• Poursuivre le suivi des arbres supports aux installations et bien surveiller également les effets du piétinements sur le couvert.

• Améliorer les installations d'accueil et de stockage de cette activité : envisager une alternative plus qualitative que le conteneur.

• Rappeler au concessionnaire ces devoirs en matière de signalétique et engager des mesures coercitives (verbalisation) si besoin lors de la prochaine saison. Étudier avec lui les conditions acceptables de bonne visibilité de son activité au sein du site classé et de ses abords.

• Lors du renouvellement de la concession, bien limiter les activités possibles à celles valorisant la Nature et la Forêt, le site n'ayant pas vocation à accueillir des activités de Parc de loisirs standard !

> Acteurs ciblés

• Les Tyroliennes de la Forêt
• Communauté de Communes

> Partenariats

• ONF
• Les services de l'État (DREAL Pays de Loire, STAP)

> Moyens à mobiliser

• ONF pour mise au point avec le concessionnaire

> Degré d'urgence à intervenir

• Avant le début de la prochaine saison pour la signalétique

3 • Illustrations des actions principales

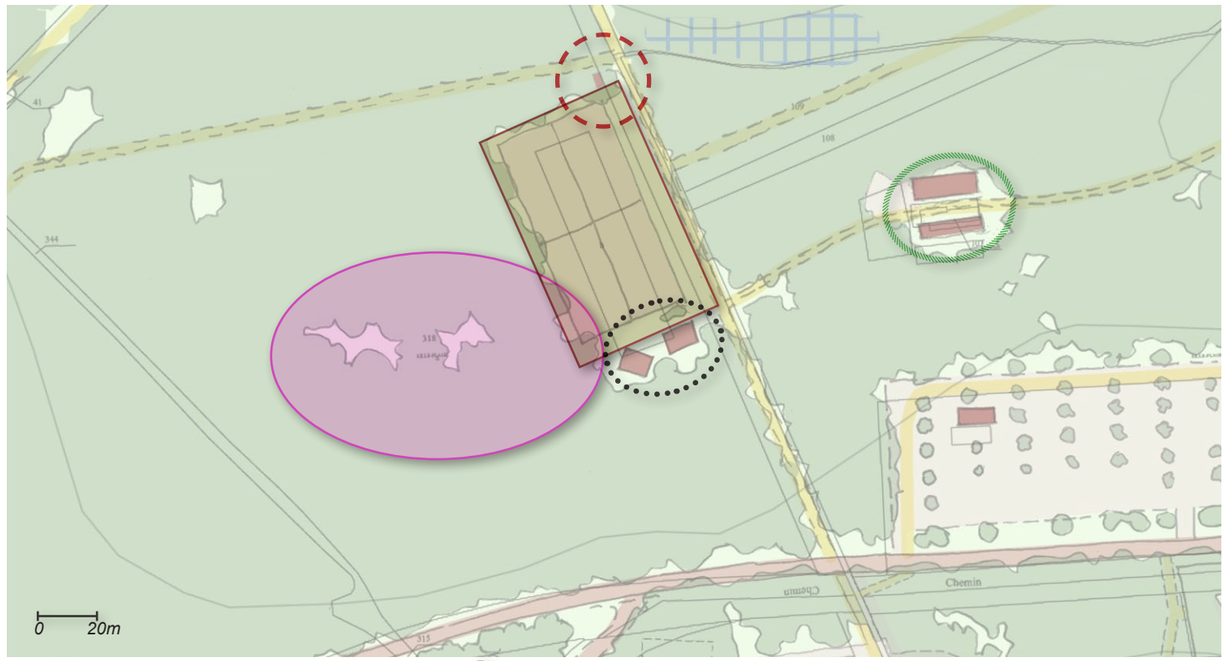

Réflexions à engager sur l'activité tennis et sur le devenir des terrains

Rénovation des pavillons à engager à moyen terme

Réflexion à engager sur le devenir des sanitaires obsolètes

Maîtrise de la nature des activités et de la qualité des espaces d'accueil

Bâtiments techniques de facture architecturale de qualité, à faire valoir comme ensemble de référence exemplaire.

4 • Illustrations des actions principales

1 > Étudier le devenir des tennis et de leurs abords

Deux terrains de tennis devront être rénovés. Il serait également souhaitable de repenser les abords pour offrir plus de convivialité à ces équipements (plantations du registre horticole à remplacer).

Les deux pavillons et le bâtiment-sanitaire présentent des signes de vétusté plus ou moins marqués. Un diagnostic de ces constructions est souhaitable pour bien anticiper leur avenir.

2 > Maîtriser les activités ludiques dans la forêt

L'accueil des Tyroliennes de la Forêt pourrait être amélioré en recherchant une autre alternative plus heureuse que le conteneur pour le stockage du matériel.

La plage

1 • Associer le poste de secours au bloc-sanitaire

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Deux petits bâtiments dissociés et disparates occupant une situation exposée au regard (espace ouvert et très fréquenté).

• Des édicules techniques non intégrés qui concourent au mitage de ce secteur.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de rechercher une meilleure insertion de l'ensemble pour réduire l'effet mitage :

• Envisager un regroupement des deux bâtiments sous un même volume homogène.

• Améliorer le confort du poste de secours.

• En profiter pour intégrer les coffrets techniques dans le nouveau bâtiment.

> *Acteurs ciblés*

• *Communauté de communes*

> *Partenariats*

• *ONF*

• *Les services de l'État (Dreal Pays de Loire, STAP)*

> *Moyens à mobiliser*

• *L'appui d'un architecte*

• *La consultation du STAP et de la Dreal en amont de la démarche*

> *Degré d'urgence à intervenir*

• *A engager dans les 10 années à venir ou dès que la cabane ou le bâtiment-sanitaire, trop vétuste, devra être remplacé.*

2 • Surveiller le sur-piétinement du sol sous le couvert arboré

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Les abords de la plage sont sous le couvert forestier. La sur-fréquentation en haute saison érode le sol et le compacte, autant d'agression pour la végétation en place.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de définir une stratégie de gestion sur ce couvert très exposé au piétinement :

• À moyens termes, envisager une mise en défens partiel, sur quelques îlots, pour conserver une zone de fréquentation confortable.

• Envisager un renouvellement progressif des arbres dépérissant.

• Maintenir la limite actuelle en pierre entre la plage et le solarium

> *Acteurs ciblés*

• *Communauté de communes*

> *Partenariats*

• *ONF*

• *Les services de l'État (Dreal Pays de Loire, SDAP)*

> *Moyens à mobiliser*

ONF pour un diagnostic et un plan-programme de gestion des arbres

> *Degré d'urgence à intervenir*

• *À engager dans les 5 années à venir.*

3 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

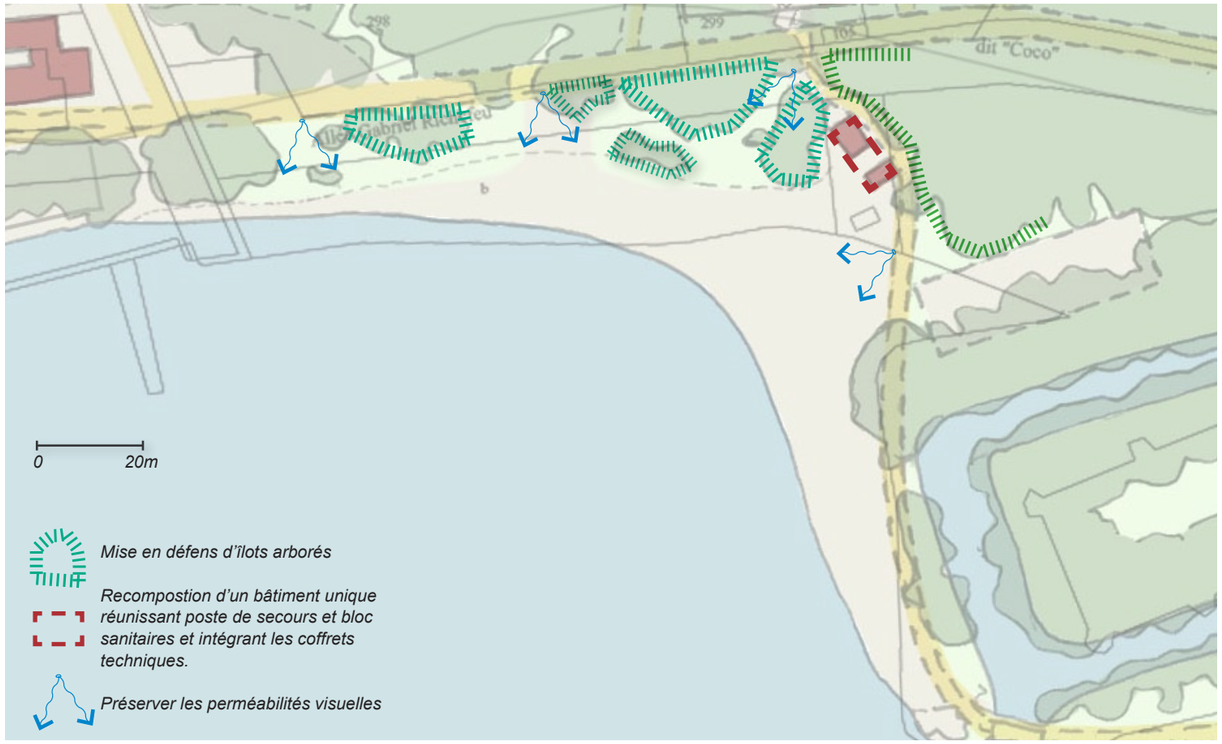

4 • Illustrations des actions principales

Etat actuel. Deux bâtiments sans harmonie volumétrique.

Proposition visant à réunir dans une même volumétrie, les deux fonctions. En profiter pour intégrer les édicules techniques.

Le sol sous couvert est particulièrement sollicité. Des solutions pour limiter ce phénomène sont à mettre en place. Une hypothèse consisterait à sélectionner quelsues îlots et à les mettre en défens, tout en maintenant une pelouse solarium suffisamment étendue.

Le Vieux Château

1 • Une belle ruine à sanctuariser

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Les traces de l'ancien château donne à voir un ensemble encore expressif, davantage remarquable par ses douves que par les vestiges de maçonnerie presque totalement dévorés par le lierre.

• Un patrimoine peu exploré, peu connu, et donc pas expliqué in situ.

• Un espace central interdit au public pour des raisons évidentes de sécurité.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de mieux considérer cet ensemble comme élément pittoresque important du site classé :

• Maintenir l'entretien extensif de la partie centrale (1 à 2 fauchages annuels) et préserver la couverture de lierre sur les vestiges de maçonnerie tant qu'une campagne de cristalisation n'est pas engagée. Éliminer tous les ligneux évoluant dans les maçonneries ou à proximité.

• Améliorer le dispositif de limitation de l'accès aux ruines, afin de garantir son impénétrabilité et une sécurité totale, par un dispositif de portail sur passerelle.

• Développer une communication d'informations sur l'histoire de cet édifice auprès du grand public fréquentant le Grand Étang.

• Motiver des campagnes de recherches archéologiques pour améliorer la connaissance de ce site.

• Réfléchir à plus long terme aux conditions possibles d'utilisation exceptionnelle de ce lieu pour des spectacles comme autrefois.

> *Acteurs ciblés*
- *Communauté de communes*
- *Commune de Sillé-le-Guillaume*

> *Partenariats*
- *ONF*
- *Les services de l'Etat (Dreal Pays de Loire, STAP, DRAC)*

> *Moyens à mobiliser*
- *Les compétences en signalétique et communication pour la création de supports pédagogiques.*
- *Les services régionaux de l'archéologie (DRAC).*

> *Degré d'urgence à intervenir*
- *Pour l'amélioration du contrôle d'accès, à réaliser dés que possible.*
- *Pour la communication sur l'histoire et l'intérêt archéologique, à engager dés que possible car facile à mettre en oeuvre.*

2 • Un couvert forestier et des berges de douves à mieux protéger

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Un sous-bois et des berges qui souffrent du piétinement excessif dans ce secteur très fréquenté.

• Des berges par endroits abruptes qui peuvent être dangereuses pour les enfants.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de protéger les abords du Vieux château de la surfréquentation :

• Limiter la fréquenation par les piétons et les cycles par mise en défens des zones au pied des arbres avec actions de restauration d'un couvert forestier comme cela a déjà été engagé juste à côté (prolongement d'une stratégie déjà bien effective), tout en conservant quelques points d'accès aux douves.

• Installer dans les secteurs de berges abruptes, une simple clôture en fil de fer galvanisé, noyé dans la végétation, afin de limiter les risques de chutes.

> *Acteurs ciblés*
- *Communauté de communes et commune*

> *Partenariats*
- *ONF*

> *Moyens à mobiliser*
- *Les compétences de l'ONF pour l'expertise phytosanitaire, la gestion des arbres (coupes abattage, soins divers), les opérations de régénération du sous-bois*

> *Degré d'urgence à intervenir*
- *Urgent car l'état du sol montre des signes de déchaussement des racines supérieures des arbres et une disparition presque totale de la strate arbustive.*

3 • Supprimer la concession «pédalos rouges» et assurer le suivi écologique des berges

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Des installations vétustes qui concourent au mitage des berges de l'étang.

• Des enjeux écologiques sur les berges, relevés par l'étude Stallegger (littorelle et station de Juncus squarrosus notamment), non compatibles avec cette activité ni avec la fréquentation qu'elle engendre.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de préserver les berges et leurs abords qui présentent une belle dynamique de reconquête écologique :

• Déposer toutes les installations créées pour l'activité de pédalos.

• Reprofiler doucement les berges lorsque cela s'avère nécessaire pour faciliter la recolonisation d'herbiers.

• Mettre en défens les linéaires de berges nécessitant une protection pour favoriser une recolonisation ou éviter le piétinement, signaler leur fragilité et leur intérêt écologique.

> *Acteurs ciblés*
- *Concessionnaire «Les Pédalos rouges»*
- *ONF*
- *PNR Maine Normandie*

> *Partenariats*
- *Communauté de communes*
- *Association de pêche*
- *Services de l'État / DREAL Pays de Loire*

> *Moyens à mobiliser*
- *Les compétences du PNR Maine Normandie pour l'expertise les opérations de régénération des berges et celle de l'ONF pour la mise en défens*

> *Degré d'urgence à intervenir*
- *À engager dés que possible, au plus tard dans les 3 ans à venir.*

Remarque : La démolition des pontons était déjà bien engagée courant janvier 2016. Il reste à évacuer la cabane et à s'assurer que les fondations de tout l'ensemble ont bien été enlevées.

4 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

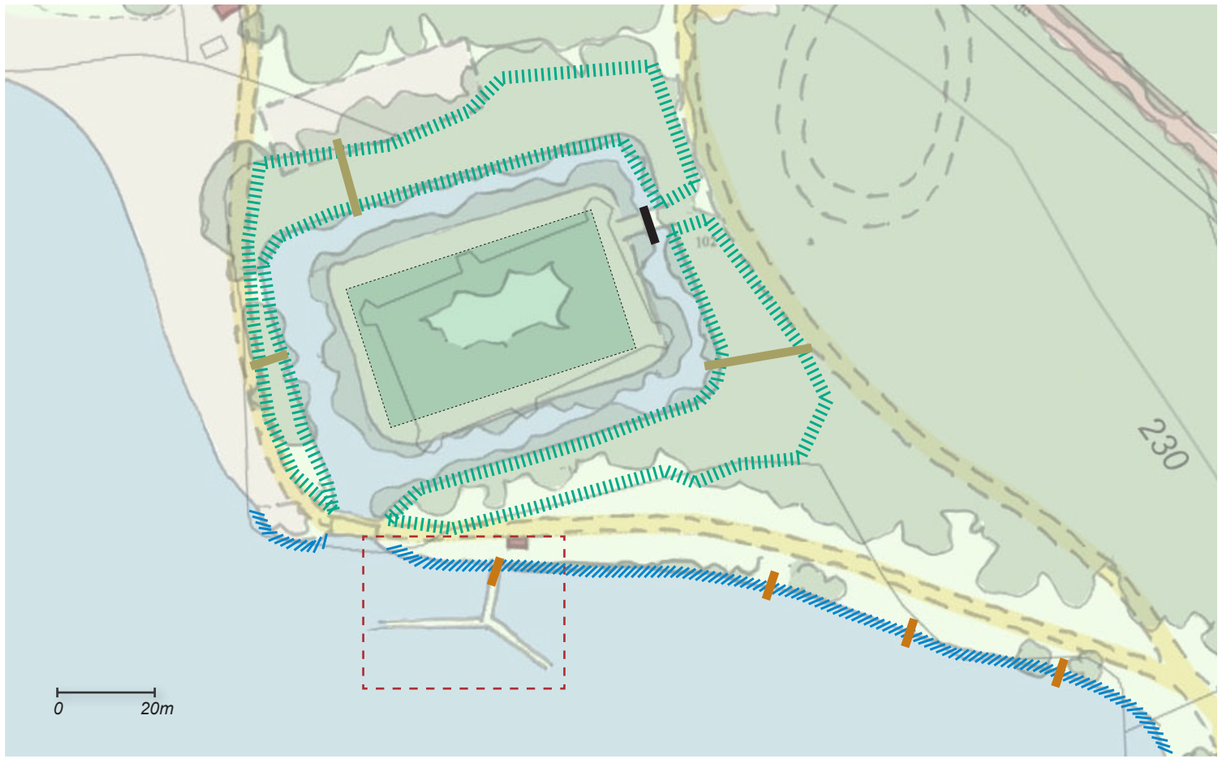

Secteur de mise en défens à engager

Accès aux douves à conserver (emplacement à caler sur place)

Installations Pédalos Rouges / cabane à évacuer

Berge à protéger par une mise en défens légère. Reprofilage des berges si nécessaire.

Accès aux berges à conserver (emplacement à caler sur place en fonction des enjeux écologiques)

Mise en place d'un portail sur ponton

Maintien d'un espace ouvert au coeur de la ruine

5 • Illustrations des actions principales

1 > Une belle ruine à sanctuariser

Préserver des points de vue sur les ruines, assurer un entretien régulier pour éviter la colonisation par les ligneux des maçonneries.

Améliorer le dispositif de fermeture pour éviter les intrusions et les risques de vandalisme ou de danger (élargissement pour éviter tout passage latéral, renforcement du cadre en bois et conservation d'un remplissage en grillage ursus, afin d'assurer une discrétion maximale de l'ouvrage).

2 > Un couvert forestier et des berges de douves à mieux protéger

Un couvert forestier qui soufre dans cette zone fortement fréquentée.

Sur le flanc nord, une berge particulièrement raide qui à l'occasion d'une mise en défens pourra être davantage sécurisée.

Nettoyer plus régulièrement les douves pour éviter l'accumulation de déchets flottants et l'eutrophisation des milieux

L'attraction des pédalos rouges est en partie à l'origine de la forte érosion du sol et du couvert végétal dans ce secteur (zone d'attente). Les VVT contribuent également à colmater et arracher le sol. La disparition de cette activité et la mise en défens des zones les plus fragilisées permettront de préserver et de réintroduire une dynamique végétal.

6 • Illustrations des actions principales

3 > Supprimer la concession «pédalos rouges»

Etat actuel. Les installations pénalisent le paysage de cette belle séquence marquée par le vieux château et les beaux points de vue sur l'étang.

Propositions d'intervention. L'évacuation totale des installations permettrait de restaurer un paysage de berges naturelles très qualitatif et d'enjoliver les abords du site du vieux château.

La dynamique végétale qui court le long des berges est ici déjà bien active et recèle des richesses indispensables à l'équilibre écologique de l'étang. Conforter cette forte potentialité de biodiversité est une action prioritaire dans cette séquence.

Il est possible de préserver sur ce linéaire de berge quelques accès limités à l'eau, mais l'enjeu majeur reste celui d'une densification de l'herbier de rive. Les Investigations du PNR Normandie Maine sur tout ce secteur rivulaire ont montré que des populations de littorelles étaient bien présentes (plante à préserver prioritairement, voir en complément ses enjeux dans le cahier n°2 / rubriqueB et le recommandations dans le cahier n°3 / rubrique E)

Le Poney club, les Gourmets de la Forêt

1 • Les Gourmets de la Forêt, un bâtiment obsolète à démolir, un usage commercial à conserver

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Ce petit bâtiment aux allures de cabane est en mauvais état, n'est plus aux normes et contribue au mitage du couvert forestier.

• Un édicule qui par son aspect dévalorise la perception de l'étang depuis la route.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de concevoir un projet de qualité pour l'ensemble qui remplacera les Gourmets de la Forêt :

• Démolir le bâtiment et autoriser la construction d'un nouvel édicule respectueux des objectifs de qualité paysagère imposés par le plan de gestion, notamment pour pérenniser la location de vélos et de Rosalie.
S'appuyer sur la zone constructible définie par le PLU de Sillé en maintenant une mise à distance de la RD203E.

• À court terme, autoriser des installations légères à conditions qu'elles soient respectueuses du site et démontées hors haute saison.

• Veiller à exposer coté RD 203E, une façade qualitative, sans stockage.

> Acteurs ciblés

• Futur concessionnaire

• Communauté de communes

> Partenariats

• ONF

• Les services de l'État (Dreal Pays de Loire, SDAP)

• Commune

> Moyens à mobiliser

• L'appui d'un architecte

• La consultation du STAP et de la Dreal en amont de la démarche

> Degré d'urgence à intervenir

• Démolition urgente du bâtiment Les Gourmets de la Forêt.

• Reconstruction à engager dans le cadre des nouvelles concessions de 2019.

2 • Veiller à conforter la «frugalité» des installations du Manège des Poneys

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Une structure légère qui impacte peu le paysage forestier. Le Manège des Poneys ne présente pas de grands enjeux dans ce secteur au regard de la «légèreté» de ses installations et de leur réversibilité.

• Des barrières en rondins lasurés pas très judicieux dans ce contexte forestier.

• Un pâturage bienvenu dans les rares prairies environnantes à maintenir ouvertes, mais une pression trop forte pour les milieux.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de maintenir cette activité en optimisant les installations et les impacts sur la prairie des Poneys :

• Préserver le principe d'une installation très légère et économe en espace.

• Stopper le lasurage des barrières et privilégier le bois brut lors de leur rénovation.

• Évaluer les effets du piétinement sur le couvert forestier et proposer le cas échéant des dispositifs de mise en défens et de restauration.
Un renouvellement du couvert boisé par quelques plantations de type forestier est à programmer à moyen ou long terme.

• Maintenir le pâturage des prairies des Poneys et des Defays mais dans des conditions favorables à la préservation des milieux écologiques (voir fiche de gestion de la Queue de l'Étang).

> Acteurs ciblés

• Concessionnaire de l'acitvité «Manège des Poneys»

> Partenariats

• ONF

• PNR pour les conditions de pâturage des prairies à valeur écologiques

• Communauté de communes

> Moyens à mobiliser

• Appui technique du PNR pour la gestion du pâturage dans les prairies à enjeux écologiques forts (application du DOCOB Natura 2000 et des recommndations de Peter Stalleger /diagnostc 2012) - Voir fiche sur la praire des Poneys.

> Degré d'urgence à intervenir

• Urgent pour l'arrêt du lasurage des barrières.

• Dés que possible pour le remplacement des barrières existantes par des barrières en bois brut.

3 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

Emprise constructible envisageable sous réserve d'un projet de qualité.

Emprise constructible pour permettre une restructuration de l'activité «location de vélos» en respectant une mise à distance des arbres.

Préserver les perméabilités visuelles

4 • Illustrations des actions principales

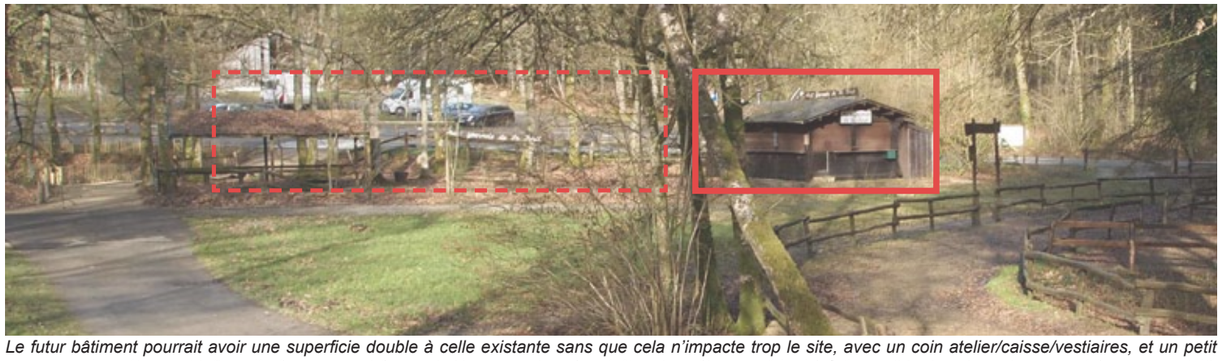

Le futur bâtiment pourrait avoir une superficie double à celle existante sans que cela n'impacte trop le site, avec un coin atelier/caisse/vestiaires, et un petit espace restauration rapide/buvette (zone encadré rouge). Une zone de présentation des vélos serait tout à fait possible dans le prolongement (zone en pointillés), en plein air ou à l'abri d'un auvent en toile à condition que ces installations soit démontées en fin de haute saison.

Préserver les perméabilités visuelles

Conforter le minimalisme des installations du poney club.

Le mini-golf et la Grande Ligne Est

1 • Le mini-golf, une parcelle à aérer, une ambiance forestière à faire valoir

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Un espace saturé par les conifères.

• Une buvette aux formes singulières qui mérite d'être préservée et rénovée dans le même esprit.

• Le stationnement hors saison du Silius, beaucoup trop prégnant dans cet environnement forestier.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de maintenir cette activité en requalifiant les installations et en assurant des transparences vers l'étang :

• Abattre la quasi totalité des conifères pour réouvrir l'espace depuis la route afin de retrouver des transparences vers l'Étang tout en maîtrisant les impacts des installations de cet ensemble. Hormis deux ou trois beaux arbres (dont un pin remarquable, le couvert végétal reste médiocre ou hors contexte en raison de la provenance horticoles des sujets). L'abattage doit également concerner les acacias boules qui ponctuent le bas côté de la route (Conseil Général).

• Les transparences vers l'Étang doivent être maintenues en limitant les impacts par les enseignes, notamment dans le cadre de la fenêtre offerte depuis la route quelques arbres pourront être replantés mais disposés judicieusement pour ménager les vues vers l'étang et les tansparences (essences forestières).

• Rénover le bâtiment-buvette de manière sobre

• Rechercher des dispositifs sobres et dans l'esprit des lieux (composition d'ensemble, matériaux, couleur, agencement) s'il s'avère que les modules du mini-gof aient à être rénovés ou renouvelés.

• Rechercher un lieu de remisage du Silius en dehors du site classé.

> *Acteurs ciblés*

• Concessionnaire du mini-golf
• Communauté de communes et commune de Sillé-le-Guillaume

> *Partenariats*

• ONF
• Les services de l'État (Dreal Pays de Loire, STAP)
• Conseil Général (pour les robiniers bordant la route)

> *Moyens à mobiliser*

• L'appui d'un architecte pour la rénovation du bâtiment, d'un paysagiste pour la rénovation des installations de mini-golf et le renouvellement du couvert arboré
• La consultation du SDAP et de la DREAL en amont de la démarche

> *Degré d'urgence à intervenir*

• Abattage des arbres à planifier progressivement et à engager dés que possible.

2 • Une clôture à rénover

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Des clôtures disparates et parfois avachies.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

• Remplacer les clôtures en utilisant le grillage ursus monté sur poteau de bois fendus.

> *Acteurs ciblés*

• Concessionnaire du mini-golf

> *Partenariats*

• ONF
• Les services de l'État (Dreal Pays de Loire, STAP)
• Communauté de communes et commune de Sillé-le-Guillaume

> *Degré d'urgence à intervenir*

• Rénovation des clôtures à exiger dans le cas de la fin de concession et de son renouvellement en 2019.

3 • Toiletter la perspective de la Grande Ligne

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Du mobilier de signalétique qui parasitent le point de vue.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de procéder à un bilan et à des choix de panneau et de disposition

• Concentrer le mobilier sur un des cotés du point de vue, de préférence vers le mini-golf.

• Faire le point sur l'usage et la nécessité de chaque panneau afin de déterminer son dimmensionnment et sa position.

• Compléter le dispositif de contrôle d'accès par la création d'un fossé si nécessaire pour limiter la présence de mobilier de défense.

Remarque : ce secteur peut constituer un premier test pour servir de référence au reste du site classé.

> *Acteurs ciblés*

• ONF

> *Partenariats*

• Services de l'État (DREAL Pays de Loire)
• Communauté de communes et commune

> *Moyens à mobiliser*

• Établissement d'un programme pour la signalétique «publique» à partir d'une visite collégiale.

> *Degré d'urgence à intervenir*

• Urgent car simple à mettre en oeuvre.

4 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

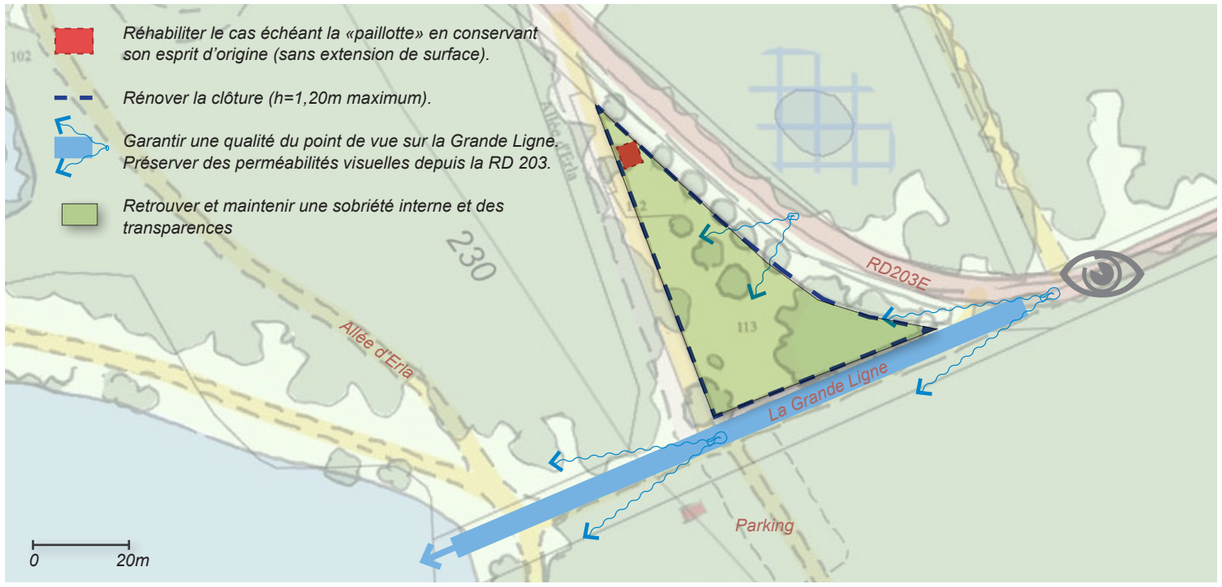

5 • Illustrations des actions principales

Dégager du point de vue tous les éléments parasites et mutualiser les supports pour limiter le nombre de panneaux. Veiller à la non pénétration de la voiture dans le site.

Un bateau à stationner autre part hors saison, des conifères oppressants à abattre, une clôture à rénover, une «paillote» pittoresque à conserver.

De la Grande Ligne à l'Île

1 • Effacer les traces des installations touristiques en restaurant un sous-bois

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• L'Auberge forestière et le Parco'lib doivent disparaître à court terme de ce secteur sud de la Grande Ligne.

• Leurs installations sont nombreuses et éparpillées, impactant aussi bien le sous-bois que les bords de l'étang.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

• S'assurer lors du démantèlement des installations, de la dépose totale de tous les édicules liés aux activités touristiques, y compris l'éclairage, les coffrets électriques et toutes fondations. Les modalités de démolition de l'auberge devront être précédées d'un diagnostic amiante.

• Restaurer le caractère forestier du sous-bois en laissant la dynamique naturelle opérer. Une mise en défens s'avèrera sans doute utile.

• Rénover la vieille rigole en grès.

• Assurer un suivi écologique pour la reconquête des milieux

> Acteurs ciblés

• Concessionnaire de l'Auberge forestière

• Concessionnaire de Parco'lib

> Partenariats

• ONF

• Les services de l'État (Dreal Pays de Loire, STAP)

• Communauté de communes et commune de Sillé-le-Guillaume

> Moyens à mobiliser

• L'appui de l'ONF

• Le suivi du PNR (site Natura 2000)

> Degré d'urgence à intervenir

• À engager dés que possible pour le démantèlement des installations

2 • Mieux protéger les berges et l'interface étang/forêt

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Des berges de belles qualités et des espaces de transitions harmonieux, entre densité de la forêt et ouverture de l'étang.

• Un site très apprécié des pêcheurs qui, par endroits, génère une fréquentation susceptible d'altérer le couvert végétal des berges.

• Un couvert arboré qui peut presenter des signe de soufrance en raison de l'hydromorphie du sol

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

La dynamique végétale constatée révèle une forte potentialité de renaturation des berges. L'enjeu réside ici dans la définition d'un meilleur partage entre les usagers (et notamment les pêcheurs) et les potentialités écologiques.

• Il serait judicieux de ménager des secteurs non accessibles avec mise en défens les berges et de leurs abords hydromorphes, là où des dégradations sont constatées, de manière à réenclencher ou renforcer un processus de recolonisation des berges par des herbiers plus ou moins épais ou pour enrailler de dynamiques d'érosion liées au piétinement.
Les accès à l'eau pour la pêche ou le simple plaisir pourront s'opérer en canalisant des tracés.

• Signaler la fragilité et les intérêts écologiques des berges par une signalétique discrète.

• Envisager éventuellement la pose de pontons de pêche accessibles uniquement depuis l'allée, si des dégradations de berges venaient à être constatées.

> Acteurs ciblés

• ONF

• Association de pêche

> Partenariats

• PNR Normandie-Maine

• Services de l'État / DREAL

> Moyens à mobiliser

• Les compétences du PNR Maine Normandie (suivi rigoureux des sites à littorelles et autres espèces patrimoniales)

> Degré d'urgence à intervenir

• À engager dés que possible.

3 • Protéger les arbres et limiter l'extension des voitures dans l'aire de stationnement

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Une petite aire de stationnement installée dans la forêt très prisée pour voir le coucher du soleil mais qui occasionne un tassement du sol et des chocs sur la base des troncs.

• Une délimitation pas assez efficace qui permet à certains véhicules de pénétrer plus en profondeur dans le massif forestier.

• Des conteneurs de déchets peu saillant dans ce contexte de «nature».

• Un portique blanc très visible dans de fond de scène sombre du couvert boisé.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de maintenir cette aire de stationnement dans son esprit de très grande simplicité tout en protégeant mieux les arbres.

• Limiter l'aire de stationnement et les probabilités de traumatisme sur les arbres en installant des troncs d'arbres au sol et en créant de micro-nivellements en remblais.

• Associer les conteneurs de déchets au bâtiment du bloc-sanitaires pour concentrer les édicules et éviter l'effet de mitage de l'espace. Installer un habillage en bois pour les dissimuler en partie, notamment depuis les zones de perceptions des berges.

• Remplacer le portique en métal blanc par un portique habillé de bois (idem ceux installés sur le grand parking).

> Acteurs ciblés

• ONF

> Partenariats

• Communauté de communes (pour la gestion des conteneurs)

• PNR Normandie-Maine (Natura 2000)

• Services de l'État / DREAL

> Moyens à mobiliser

• ONF

> Degré d'urgence à intervenir

• A engager dés que possible.

4 • Illustrations des actions principales

1 > Restaurer un sous-bois pour effacer les traces des installations touristiques

Exiger un démantèlement total et une remise en état exigeante du site forestier. Mettre en défens les zones concernées par un simple fil de fer tendus sur poteau interdisant l'accès aux cycles et limitant le piétinement afin de permettre à la dynamique végétale de reprendre ses droits.

L'ancienne rigole à restaurer.

4 • Illustrations des actions principales (suite)

2 > Mieux protéger les berges et l'interface étang/forêt

Les berges et les espaces semi-ouverts qui s'interposent entre l'étang et la forêt sont particulièrement fragiles et soumis à de plus en plus de passages liés à la simple promenade ou à la pêche. L'objectif visant à renforcer les valeurs écologiques de l'étang dans toute la zone située au sud de la Grande Ligne doit se traduire par un renforcement des protections de ces milieux rivulaires, par une mise en défens discrète (fil de fer galvanisé sur poteaux bois fendus, sur 80cm de hauteur).

Ces séquences de berges portent des ambiances vraiment remarquables et uniques sur le périmètre de l'étang. On y découvre aussi des points de vue tout en profondeur, mettant en scène dans le grand panorama, la queue de l'Etang. Ces traits de caractères doivent motiver une attention régulière pour garantir ces qualités. La prairie humide longeant la rive devra faire l'objet d'un suivi : actuellement l'espace ne subit pas trop de pressions sauf à proximité de certains points de pêchesi les pratiques s'avèrent trop intenses, une mise en défens sectorisée ou totale voir devra être envisagée (dans ce dernier cas, ménager quelques accès à l'eau).

3 > Protéger les arbres et limiter l'extension des voitures dans l'aire de stationnement

Une incompatibilité entre stationnement et milieu forestier à régler durablement en limitant la pénétration de la voiture et en instaurant des mises à distance.

Des conteneurs à associer au bloc-sanitaires pour atténuer l'effet de mitage.

Action à envisager > Protection des arbres

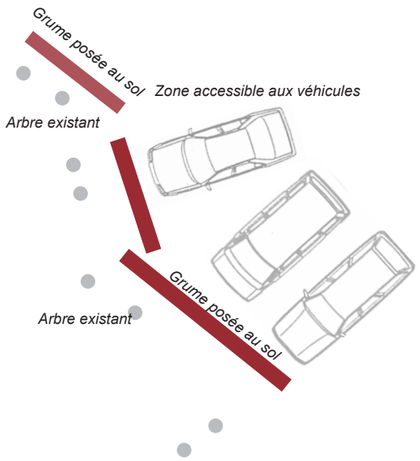

Accoler au bloc-sanitaires un espace de stockage des conteneurs à ordures, protégé des vues par un enclos en échalas

5 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

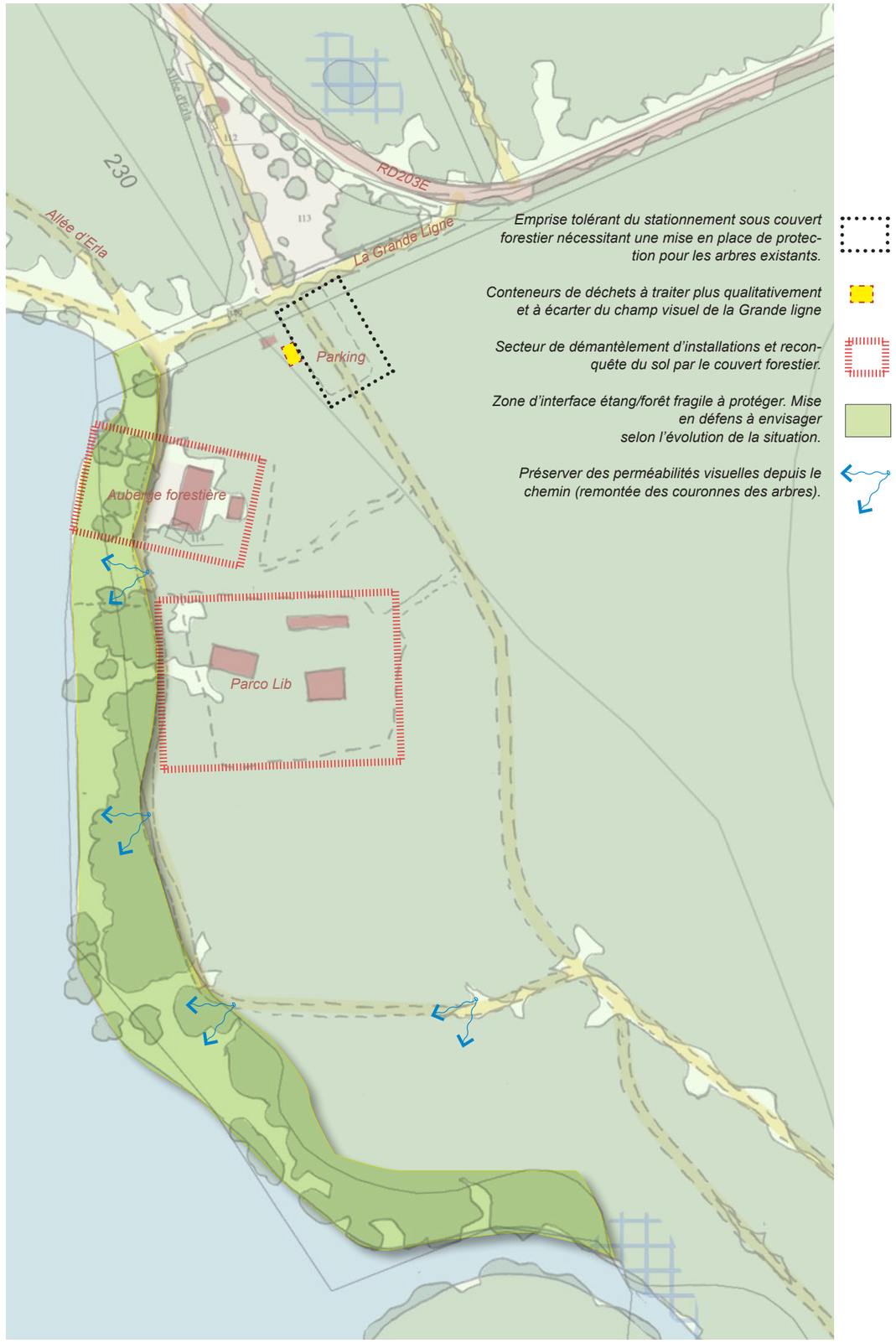

L'île et ses abords

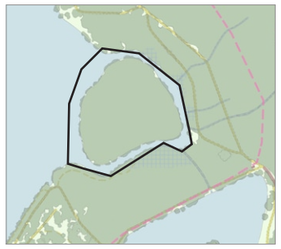

1 • Un espace à ouvrir, un potentiel écologique à enrichir

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• L'île est une production artificielle qui a engendré un peuplement spontané à base de saule qui couvre la totalité de sa surface.

• Un espace impénétrable et peu diversifié en terme d'ambiance et de milieux écologiques.

• Des berges qui subissent la battance liée au passage saisonnier du Silius, ce qui crée par endroits des phénomènes de sape.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de favoriser la qualité paysagère et des milieux écologiques de l'île :

• Étudier une stratégie de dépressage du boisement de l'île de manière à diversifier les potentialités écologiques et à installer des transparences visuelles. Opérer un suivi écologique pour apprécier les évolutions.

• Adoucir par endroits les berges pour favoriser une constitution d'herbiers de rive.

• Approfondir les conséquences réelles sur les milieux du passage du Silius autour de l'ile avec l'ONF et le PNR Maine Normandie. Si la navigation reste compatible, exiger une propulsion par moteur électrique, lors du renouvellement de la concession.

> Acteurs ciblés

• Concessionnaire du «Silius»
• ONF
• PNR Maine Normandie

> Partenariats

• DREAL Pays de Loire

> Moyens à mobiliser

• Les compétences de l'ONF pour l'expertise les opérations de régénération des berges.
• Le PNR Maine Normandie pour le suivi et le conseil en écologie

> Degré d'urgence à intervenir

• A engager dés que possible pour les interventions sur le couvert arborés.
• A trancher pour le passage du Silius avant le renouvellement de la concession, au plus tard dans les 3 ans.

2 • Veiller à la sanctuarisation du sous-bois humide autour de l'île

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Face à l'île, une longue séquence de sous-bois humide s'est constituée en développant des scènes paysagères remarquables.

• Un espace fragile, rendu difficilement accessible par son caractère hydromorphe mais qui, par endroits, est parcouru par des petites sentes.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de préserver ces espaces en cours d'évolution naturelle (milieux tourbeux) :

• Veiller à la préservation de cette «entité» remarquable» afin d'éviter tout piétinement surtout en période estivale lorsque le sol est plus hospitalier.

• Si besoin, envisager une mise en défens temporaire ou saisonnière.

• Sensibiliser le gestionnaire du camping des Molières et la commission sécurité incendie à la qualité environnementale des abords du camping (suite à la destruction des milieux au prétexte de la protection incendie au printemps 2015 - voir action 1 / Camping des Molières).

> Acteurs ciblés

• ONF
• PNR Maine Normandie
• Gestionnaire du Camping des Molières / Indigo
• Commission sécurité pour le camping

> Partenariats

• DREAL Pays de Loire

> Moyens à mobiliser

• Les compétences de l'ONF et du PNR Maine Normandie (gestion Natura 2000).

> Degré d'urgence à intervenir

• Pas d'urgence (sauf pour la sensibilisation du gestionnaire du Camping), veille régulière à observer

3 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

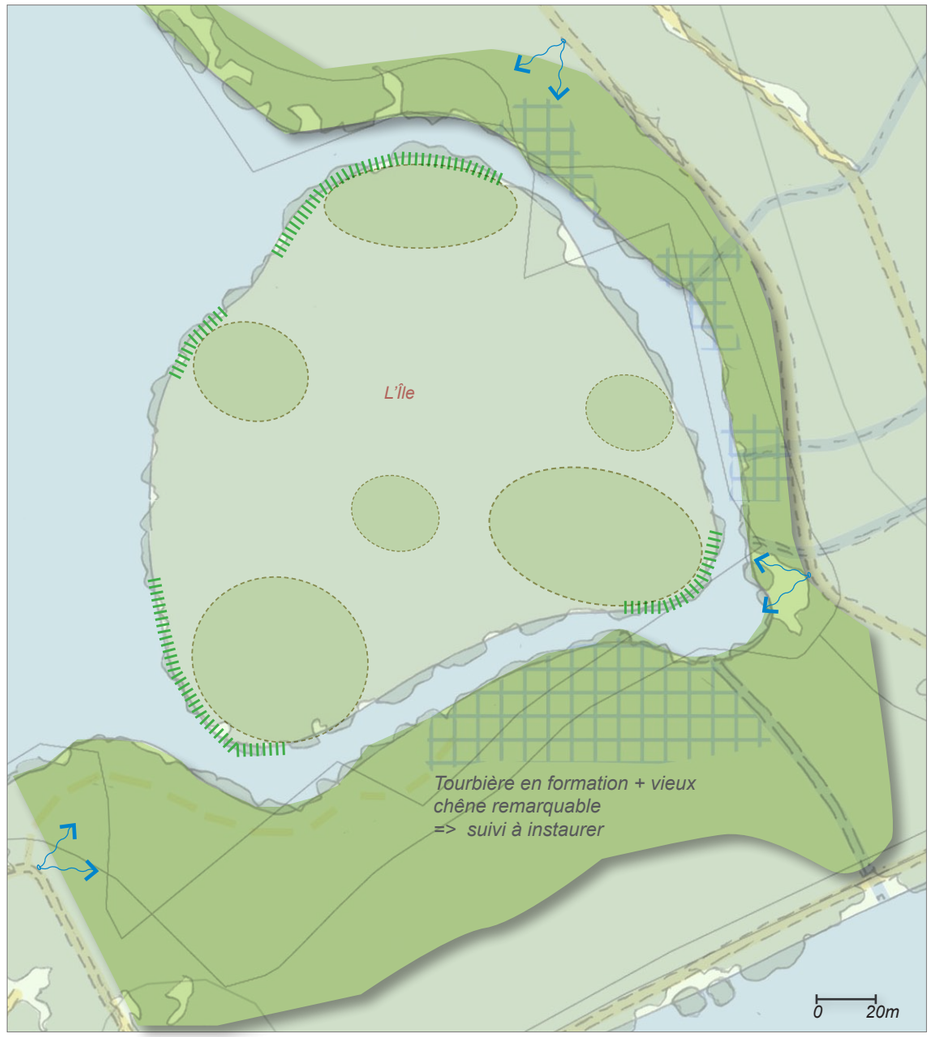

Bois humide aux ambiances remarquables, veille paysagère et écologique à conduire

Séquence de berge à adoucir pour reconstitution d'herbier et permettre à certains animaux d'accoster (emplacement indicatif, à caler sur place).

Clairière à ouvrir dans le boisement (forme et dimension indicatives).

Créer des perméabilités visuelles divers le coeur de l'île grâce aux espaces ouverts.

4 • Illustrations des actions principales

Le beau sous-bois humide autour de l'Île. Un univers à protéger en veillant à conserver des transparences visuelles toujours appréciables, notamment depuis la promenade du tour d'étang.

L'étoffe boisée de l'île gagnerait à être réouverte même partiellement pour diversifier ses milieux et ses ambiances. L'ouverture de clairière augmenterait les effets de lisières toujours pourvoyeurs de biodiversité (favorables à l'installation d'une strate végétale basse ainsi qu'à l'entomofaune et l'avifaune). En terme de paysage, ces ouvertures opèreraient des jeux de lumières et de matières végétales perceptibles depuis la promenade de l'étang.

L'Étang Neuf

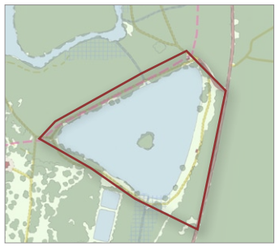

1 • Restaurer un couvert végétal sous les arbres de la chaussée

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Les berges de la chaussée sont très sollicitées par les pêcheurs et les promeneurs; l'érosion y est particulièrement sévère au point de décaper le sol et de faire apparaître les racines superficielles des arbres qui ponctuent cet axe. Le même phénomène est relevé à l'angle ouest de cet étang.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de mettre en valeur cette struture paysagère et de stopper les atteintes aux arbres :

• Mettre en défens les berges et signaler leur fragilité. Recharger en terre avec des dispositifs de génie végétal si besoin pour la maintenir et réintroduire des végétaux appropriés, issus du site, par sélection de rejet sur place ou par simple transplantation.

• Assurer à long terme une renouvellement des arbres de façon à pérenniser une ligne d'arbres soulignant l'ouvrage de la chaussée.

• Canaliser des accès à l'eau sous forme de postes de pêche, prévoir au moins un à deux postes pour les PMR, puisque que la chaussée est carrossable.

> *Acteurs ciblés*
- *Association de pêche*
- *ONF*

> *Partenariats*
- *PNR Maine Normandie*
- *DREAL Pays de Loire*

> *Moyens à mobiliser*
- *Les compétences de l'ONF pour l'expertise phytosanitaire, la gestion des arbres (coupes abattage, soins divers), les opérations de régénération du sous-bois*
- *Le PNR pour le suivi des milieux rivulaires*

> *Degré d'urgence à intervenir*
- *À engager au plus tard dans les 3 ans.*

2 • Préserver un écran végétal pour filtrer les premiers plans exposés par le camping des Molières

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• La lagunage et les lodges du camping des Molières entrent dans le champs visuel de l'étang dans sa partie sud. Sans générer de désagréments aux belles scènes orchestrées par le plan d'eau, ces installations n'en sont pas moins présentes et peuvent, à certaines époques, s'inviter dans le panorama découvert depuis la chaussée.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de limiter les impacts des installations du camping sur les paysages de l'Étang Neuf (en complément des actions spécifiques décrites dans la fiche suivante) :

• Préserver durablement un écran végétal en interface avec le camping des Molières.

• Sensibiliser régulièrement le gestionnaire du camping aux impacts de ses installations susceptibles d'altérer cette entité paysagère.

• Assurer une bonne intégration des dispositifs de traitement des eaux usés notamment lors des travaux de rénovation ou d'agrandissement. Prendre en compte particulièrement les vues depuis les sentiers de découvertes.

> *Acteurs ciblés*
- *ONF*
- *Camping des Molières / Indigo (Groupe Huttopia)*

> *Partenariats*
- *DREAL Pays de Loire*

> *Moyens à mobiliser*
- *Expertise de l'ONF pour suivre et évaluer les besoins*

> *Degré d'urgence à intervenir*
- *Suivi régulier de l'état de la végétaux et des installations du camping.*

3 • Assurer une pérennité aux deux abris en bois

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Les deux petits abris en bois rouge sont des curiosités qui appartiennent au vocabulaire forestier et touristique du site du Grand Étang. Ils sont actuellement dans un état moyen.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de préserver ces éléments participant à l'aspect pittoresque du site de l'Étang Neuf :

• Surveiller l'évolution des deux abris et les restaurer le cas échéant en respectant leur écriture architecturale singulière. La teinte rouge mate est à reconduire.

> *Acteurs ciblés*
- *Communauté de communes*

> *Partenariats*
- *DREAL Pays de Loire*

> *Moyens à mobiliser*
- *L'appui de l'ONF et du SDAP*

> *Degré d'urgence à intervenir*
- *À surveiller régulièrement, entretien à réaliser régulièrement*

4 • Préserver les espaces ouverts de transition entre étang et lisières forestières

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Les berges situées à l'est de l'étang bénéficient d'un espace ouvert où évolue une prairie hydromorphe qui offre une mise à distance appréciable entre le front arboré et le plan d'eau.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit d'assurer le maintien d'espaces ouverts aux abords de l'Étang Neuf, notamment la priairie humide en rive-est, qui participe à la qualité et la diversité des paysages du secteur :

• Préserver l'interface spatiale et écologique entre l'étang et la RD105 en contrôlant la dynamique d'enfrichement et s'assurer que le piétinement des pêcheurs et des promeneurs n'altère pas l'espace.

> *Acteurs ciblés*
- *ONF*
- *Association de pêche*

> *Partenariats*
- *PNR Normandie Maine (gestionnaire Natura 2000)*
- *DREAL Pays de Loire*

> *Moyens à mobiliser*
- *L'appui de l'ONF et du PNR Maine Normandie*

> *Degré d'urgence à intervenir*
- *À surveiller régulièrement.*

5 • Ecarter les conteneurs à ordures de la façade de l'étang

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Plusieurs conteneurs à déchets sont disposés au premier plan de l'étang, dans la zone de stationnement située au nord. Ces objets peu gracieux pénalisent d'une certaine manière la belle scénographie que l'on découvre sur l'étang depuis ce point de vue.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de rechercher un autre site moins en vue pour le stockage des conteneurs à déchets :

• Adosser les conteneurs à la lisière forestière afin qu'ils n'apparaissent plus dans le panorama visuel de l'étang et trouvent dans l'épaulement de la végétation, des conditions d'insertion plus efficaces.

> *Acteurs ciblés*
- *Communauté de communes*

> *Partenariats*
- *DREAL Pays de Loire*
- *ONF*

> *Moyens à mobiliser*
- *L'appui de l'ONF pour fixer la localisation des conteneurs*

> *Degré d'urgence à intervenir*
- *À engager le plus rapidement car simple à réaliser.*

6 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

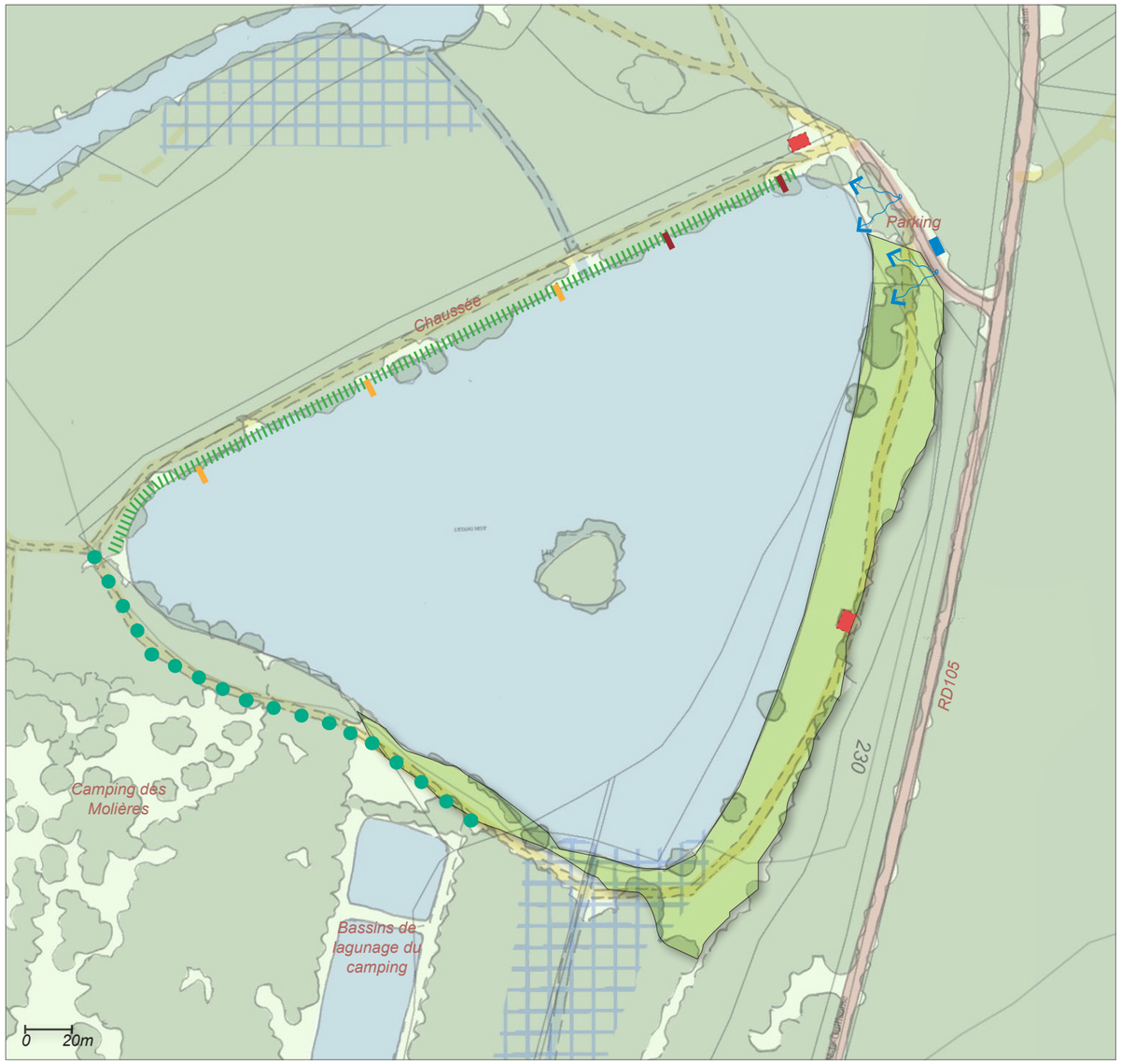

Mise en défens des berges
Renouvellement progressif par sélection de rejet
Sensibilisation des pêcheurs

Installation de pontons de pêche pour PMR (emplacement indicatif, à caler en fonction de la qualité des berges mais au plus près de l'aire de stationnement).

Poste de pêche sans ponton à aménager (emplacement indicatif, à caler en fonction de la qualité des berges).

Zone d'interface étang/forêt à protéger.

Localisation préférentielle pour les conteneurs à déchets.

Abris bois à entretenir régulièrement et à conforter le cas échéant.

Point de vue majeur sur l'étang à protéger.

Pérenniser durablement une lisière arborée pour atténuer les vues vers les installations du camping.

7 • Illustrations des actions principales

1> Restaurer un couvert végétal sous les arbres de la chaussée

La berge de la chaussée est particulièrement dégradée. Les racines affleurantes trahissent un piétinement très intense. Seule une mise en défens permettra de contrôler cette agression portée envers la couverture végétale.

4 > Préserver les espaces ouverts de transition entre étang et lisières forestières

Cette bande prairiale en rive est de l'étang doit être maintenue ouverte.

2 et 5 > Préserver un écran végétal pour filtrer les premiers plans exposés par le camping, écarter les conteneurs à ordures de la façade de l'étang

S'assurer du maintien d'un écran végétal épais et du démontage saisonnier des lodges du camping pour éviter toute interférences disqualifiantes sur le paysage de l'étang.

Adosser les conteneurs de déchets à la lisière boisée pour offrir un point de vue de qualité sur l'étang.

Le camping des Molières et les berges riveraines

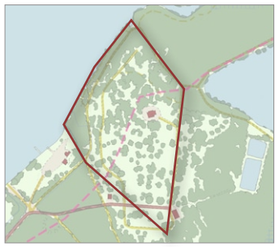

1 • Améliorer l'interface entre camping et promenade du tour d'étang

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• En haute saison, lodges, tentes et caravanes s'adossent à la clôture offrant une façade d'installations disparates pas toujours compatibles avec les objectifs de qualité paysagère recherchée dans cette séquence.

• Une clôture dans l'ensemble très discrète qui convient bien à la préservation des continuité visuelle à travers le couvert boisé mais qui mixte deux matériaux (grillage ursus et grillage plastifié vert).

• Des coffrets techniques de teinte claire et les planchers des lodges qui restent prégnants visuellement, notamment hors saison.

• La sécurité incendie motive des actions de gestions non compatibles avec les objectifs de gestion du site classé et Natura 2000 (broyage total du sous-bois et des zones humides aux abords du camping / constat effectué au printemps 2015).

• Signalétique correcte, non agressive.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de mieux gérer les impacts dus aux installations et activités du camping sur les paysages et les milieux du Grand Étang et de valoriser les paysages de la promenade du Tour du Grand Étang :

• S'assurer de l'amovibilité et de la discrétion des installations qui pourraient être amenées à être réalisées ou rénovées dans l'aire du champ visuel appréhendable depuis l'allée longeant l'étang.

• Conserver la transparence d'ensemble en maintenant notamment l'aspect «agricole» des clôtures de façon à maintenir un champ visuel dégagé, notamment hors saison.

• Homogénéiser la clôture en prolongeant le principe du grillage ursus sur poteau de bois fendu.

• Arrêter la tonte systématique de l'accotement du chemin (emprise ONF).
Laisser un bourrelet de sous-bois évoluer de part et d'autre de la clôture pour tamiser l'interface entre camping et promenade. Une fauche tardive permettrait d'installer cet ourlet bas (myrtille, fougère aigle, bruyères).

• Les décisions de la commission sécurité doivent se prendre collégialement avec l'ONF, la DREAL et le PNR et être compatibles avec les règles de gestion du site classé et le document d'objectif Natura 2000.
Les destructions de paysages et de milieux autour du camping sont inadmissibles. Rappeler que tout travaux de nettoyage des abords est du ressort de l'ONF. Le gestionnaire du camping a interdiction de débroussailler les abords du camping.

• Exiger le démontage et le stockage hors site des planchers des lodges situés dans l'aire visuelle de la promenade et une meilleure intégration des coffrets techniques en atténuant leur teinte claire.

• À moyen ou long terme, harmoniser la signalétique avec la signalétique du site classé (cf. stratégie par thèmes / partie C).

> Acteurs ciblés

• Gestionnaire du camping des Molières / Indigo (groupe Huttopia)
• l'ONF (camping sous convention directe avec l'ONF)

> Partenariats

• Les services de l'État (Dreal Pays de Loire, STAP)
• PNR Normandie Maine pour le suivi Natura 2000
• Commission sécurité-incendie pour le camping
• Communauté de communes

> Moyens à mobiliser

• Les compétences de l'ONF pour la régénération du sous-bois en pied de clôture.

> Degré d'urgence à intervenir

• À engager dès maintenant :
- suppression des impacts des installations du camping hors saison (platelage et coffrets technique)
- mise en place des modalités de gestion écologique des bords de la promenade
• À plus long terme :
- harmonisation de la clôture
- adaptation de la signalétique à la charte commune du site classé.

2 • Mettre en défens les berges

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Des berges de belles qualités et des espaces de transition harmonieux, entre densité de la forêt et ouverture de l'étang.

• Des enjeux de potentialités écologiques à optimiser : herbiers de rives et landes à bruyères à favoriser

• Un site très apprécié des pêcheurs et des usagers du camping, ce qui, par endroits, est à l'origine d'un sur-piétinement du couvert végétal, du sous-bois et des berges.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de renforcer les dynamiques naturelles des berges en proposant des interventions ciblées :

• Ménager des secteurs de berges non accessibles de manière à réenclencher un processus de recolonisation du sous-bois et des berges (comme le préconise Stallegger dans son rapport).

• Restaurer des anses et reprofiler légèrement le profil de quelques séquences de berge pour favoriser l'ancrage d'herbiers, diversifier les milieux rivulaires et favoriser ainsi le développement d'habitats d'intérêt : effet «jardinage» de la rive à rechercher. La mise en défens de certaines zones devra être envisagée ponctuellement pour assurer le retour de la lande. On s'attachera toutefois à ne pas opacifier les points de vue sur l'étang par une végétation trop dense. Le niveau d'interventions de l'ONF de l'an passé (réouverture du milieu) est une bonne référence, la réouverture drastique par broyage exécutée sans autorisation à la demande du camping des Molières est à proscrire .

• Canaliser les accès à l'eau pour la pêche et pour le plaisir de s'approcher de l'étang (pontons de pêches en sailli sur l'eau par exemple).

• Une sensibilisation du public sur la fragilité de la berge et sur les potentialités de reconquête écologique serait à intégrer à l'aménagement.

> Acteurs ciblés

• ONF

> Partenariats

• DREAL
• PNR Maine Normandie pour la gestion Natura 2000

> Moyens à mobiliser

• Compétence d'écologue pour le suivi des berges et des landes et l'appui à la stratégie (PNR Normandie-Maine)
• Recherche de financement auprès de l'agence de bassin au titre de la renaturation des berges.

> Degré d'urgence à intervenir

• A engager dès que possible.

3 • Illustrations des actions principales

1> Améliorer l'interface entre camping et promenade du tour d'étang

Stopper le broyage régulier de l'accotement. Conserver une surface de sous-bois herbacé de part et d'autre de la clôture permettrait d'atténuer l'impact des tentes et caravanes en saison touristique tout en maintenant en basse saison, une continuité visuelle de l'espace. Densifier la clôture pour cacher doit être ici proscrit.

Dans la zones des 100 m, les platelages doivent être démontés dés la saison touristique terminée afin de libérer totalement l'espace perçu depuis le promenade du tour d'étang.

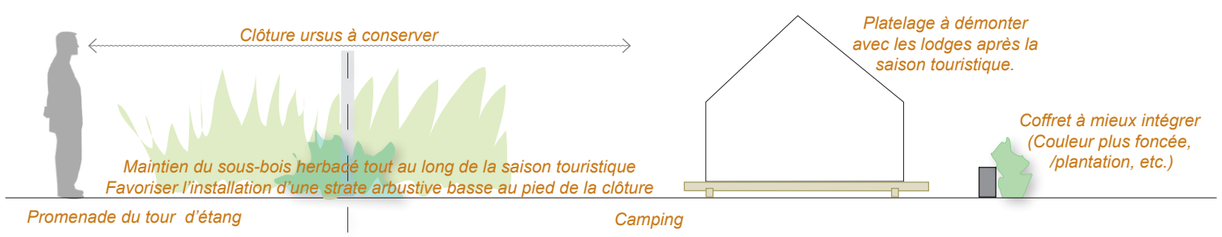

Principe de gestion de la limite entre promenade et camping

3 • Illustrations des actions principales

2> Mettre en défens les berges

Une séquence de berge très exposée au sur-piétinement qui doit motiver une campagne de mise en défens rapide avant que la situation ne se dégrade davantage. Là où cela le nécessite, un reprofilage des berges serait judicieux pour améliorer les capacité de revégétalisation des berges.

Les séquences où les herbiers sont déjà bien en place sont à protéger prioritairement.

Maintenir des relations visuelles à l'étang en gérant les opacités végétales sous forme de cadrages opérés dans le couvert végétal.

4 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

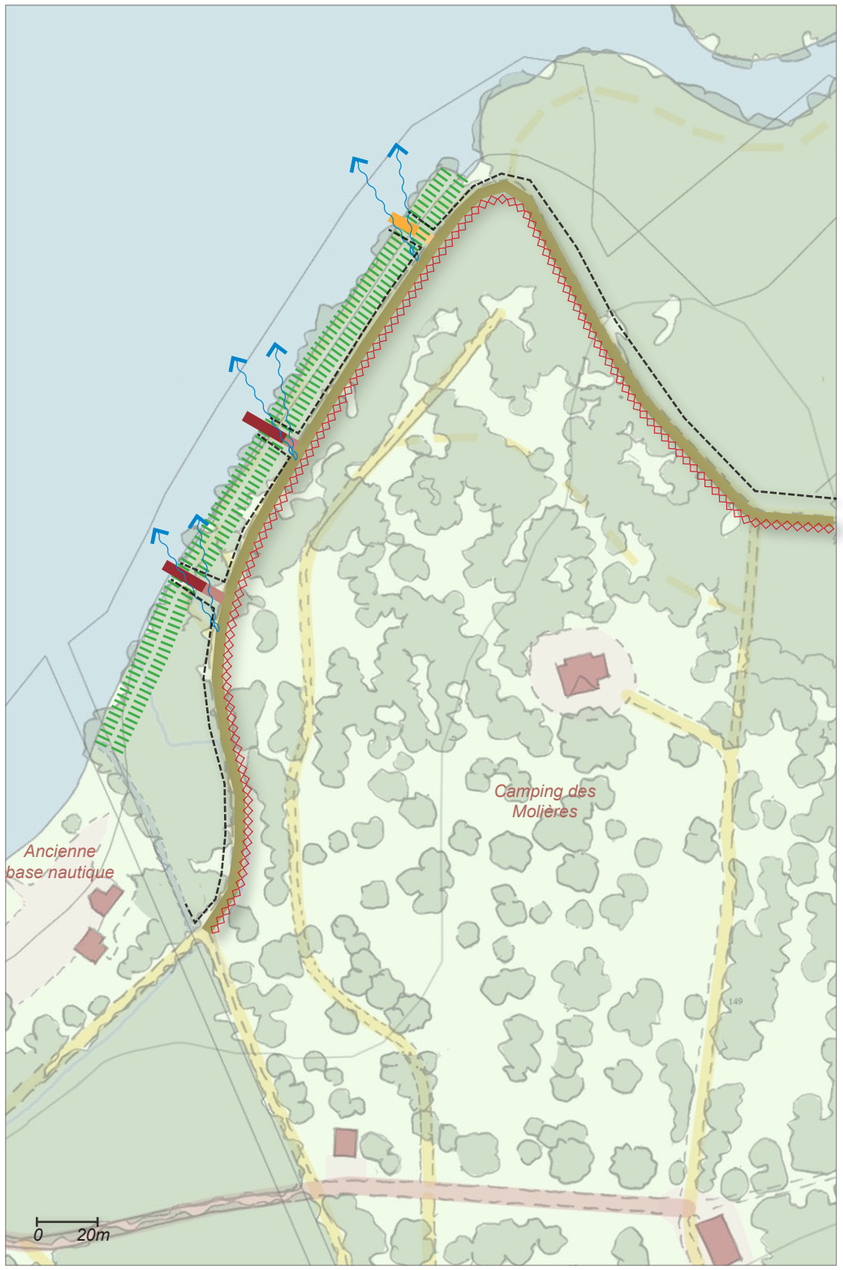

Mise en défens (partielle ou totale) des berges de manière à supprimer les passages sauvages + «jardinage» de la rive

Installation de pontons de pêche pour PMR (emplacement indicatif, à caler en fonction de la qualité des berges et de ses enjeux écologiques mais au plus près de l'aire de stationnement).

Poste de pêche sans ponton à aménager (emplacement indicatif, à caler en fonction de la qualité des berges et de ses enjeux écologiques).

Zone d'interface étang/camping à mieux gérer, en favorisant la réinstallation du sous-bois de part et d'autre de la clôture et de l'autre côté de l'allée. En fonction de l'état de la lande humide, envisager une mise en défens partielle ou totale en continuité des accès à l'eau. Clôture du camping type ursus à harmoniser

Point de vue majeur sur l'étang à protéger.

La Queue de l'Étang

1 • Restaurer sur l'ancienne base nautique une prairie ouverte sur l'étang

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Le démantèlement des installations de l'ancienne base nautique libère un vaste espace ouvert au contact de l'étang, appréciable pour l'aire visuelle qu'il ménage, à où le coeur du plan d'eau encontre la queue de l'étang.

• Les berges sont partiellement accessibles aux véhicules faute de limitation d'accès (au niveau de l'accès de l'ancienne base nautique).

• La promenade de tour d'étang s'écarte du plan d'eau à hauteur de l'ancienne base nautique; les promeneurs cherchent à longer les berges, occasionnant une érosion du sol.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

La renaturation de l'ancien site du CVS est une occasion à saisir pour mettre en place une gestion écologique et paysagère cohérente à l'échelle de la queue de l'étang :

• Maintenir la transparence du couvert depuis l'allée circulaire afin que l'étang soit régulièrement perçu. Pour cela, la conduite d'un espace prairial dans les espaces de l'ancien centre nautique sera à favoriser (limitation de la couverture arborée, notamment en rive d'étang).

• Décompacter le sol qui a été minéralisé et laisser la dynamique végétale opérer; une gestion ciblée devra permettre de sélectionner les essences désirées de manière à faire évoluer le milieu vers une prairie humide. L'aulne sera privilégié en rive d'étang mais de façon ponctuelle.

• Opérer un léger reprofilage des berges afin de favoriser le retour d'herbiers «les pieds dans l'eau».

• S'assurer du démontage et de l'évacuation de tous les éléments liés à l'ancienne base nautique, y compris les coffrets EDF (dont l'impact est loin d'être anodin dans le paysage de la promenade), la rampe de mise à l'eau en béton, les barrières, tous les éléments de signalétique et les éléments stockés en fond de parcelle...

• Aménager un ponton de pêche.

• Interdire l'accès des berges aux véhicules.

• Bloquer tout passage en rive le long des berges pour éviter toute détérioration du milieu par le piétinement ou le passage des cycles (à combiner avec la mise en défens des berges évoquée au point n°3).

• À plus long terme réfléchir à la possibilité d'ouvrir la prairie partiellement ou totalement à la pâture, notamment par les Poneys (solution à étudier : elle permettrait d'alléger la pression exercée par les poneys dans la prairie plus au sud).

> Acteurs ciblés

• Gestionnaire du CVSP qui doit le démontage des installations
• ONF

> Partenariats

• PNR Maine Normandie (gestion Natura 2000)
• DREAL Pays de Loire

> Moyens à mobiliser

• Les compétences de l'ONF pour l'expertise phytosanitaire, la gestion des arbres (coupes abattage, soins divers), les opérations de régénération du sous-bois
Compétence d'écologue pour le suivi des sites et l'appui à la stratégie (PNR)

> Degré d'urgence à intervenir

• À engager dès que possible.

2 • Pérenniser durablement la «prairie des poneys» et élargir son emprise

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Cette prairie humide ménage un espace ouvert appréciable dans ce contexte forestier; elle est délimitée à l'est par une structure arborée de belle facture de type haie bocagère (vieux chênes). Une petite mare dont l'intérêt écologique reste à explorer est en voie d'atterrissement (présence de flûteau).

• Le pâturage saisonnier par les poneys du Poneys Club n'est peut être pas la meilleure garantie d'une prise en compte des enjeux écologiques mais ce type de gestion reste plutôt appropriée.

• À l'ouest, un bourrelet à base de saules prive toute relation visuelle vers la Queue de l'Ètang.

Peter Stalleger signale que « cette prairie, non reconnue pour valeur patrimoniale en 2000, s'est révélée être une prairie tourbeuse accueillant une population exceptionnelle de Carvi verticillé (Carum verticillatum, plante hygrophile des prairies marécageuses en terrain acide). La gestion actuelle doit être poursuivie dans cette parcelle » (expertise écologique Stalleger-Noël 2012).

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit donc d'affiner la connaissance de cette prairie et des milieux associés et d'adapter sa gestion pour favoriser le maintien de cet ensemble écologique :

• Préserver cet espace ouvert en conservant le principe d'un éco-pâturage plus attentif aux cycles écologiques de la prairie et aux conditions d'humidité du sol : veiller à limiter le surpiétinement et la surcharge pastorale en pratiquant une rotation sur d'autres espaces riverains ou voisins comme la prairie au nord de la Queue de l'Étang, la prairie de l'ancien CVS (au nord-est) et la prairie au milieu de l'hypodrome. Le Parc et l'ONF pourraient à ce titre, étudier les conditions de pâturage et les proposer à l'exploitant du cheptel.

• Valoriser le secteur à Carvi verticeillé (aux abords du petit ruisseau) en les préservant du surpâturage (clôtures provisoires + fauche tardive - à étudier avec le PNR).

• Agir pour que la petite mare à flûteau conserve ses potentialités écologiques : curage léger à faire, ainsi qu'un petit reprofilage pour permettre un stockage de volume d'eau plus important, puis reporter les produits de cure sur la berge). Couper le saule qui la domine pour laisser un peu plus de lumière. La protéger des animaux par une clôture agricole légère implantée à 2m de ses berges.

• Dépresser la saulaie, pour rétablir quelques perméabilités visuelles entre l'étang et cette prairie mais aussi vers le vallon des Defays, pour rétablir une lecture explicite de la structure topographique du talweg.

> Acteurs ciblés

Sous-concessionnaire de la prairie à chevaux

> Partenariats

• ONF
• Le PNR Maine Normandie pour la gestion Natura 2000
• La commune et la Communauté de communes pour les conditions de pâture dans la prairie centrale de l'hypodrome

> Moyens à mobiliser

• Les compétences de l'ONF et du PNR Maine Normandie (notamment pour les sites les plus sensibles : la mare, le ru, la prairie)
• Intégrer des objectifs écologiques conditionnant les possiblités de pâturage dans la future convention de concession d'usage (Manège des Poneys).

> Degré d'urgence à intervenir

• À engager dès que possible
• À intégrer lors du renouvellement de la concession du Manège des Poneys

3 • Redonner une allure plus naturelle aux berges et rétablir des relations visuelles

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Certains profils des berges trahissent le caractère artificiel de cette partie sud de l'étang.

• Les cordons de pins qui se sont développés sur ces berges ferment les vues et imposent une ambiance sévère et ombrageuse.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de rechercher une scénographie plus ouverte sur l'étang qui favorisent les habitats favorables à la biodiversité :

• Réouvrir les berges en arrachant une grande partie des pins, ce qui permettra également de rétablir des point de vue depuis la promenade du tour d'Etang et de faire rentrer la lumière vers les espaces ouverts riverains. C'est aussi l'occasion d'inviter d'autres essences plus communes des situations rivulaires comme l'aulne et de ménager davantage de perméabilités visuelles entre le chemin et l'étang.

• Adoucir les séquences de berges trop raides pour favoriser un milieu rivulaire plus propice au développement d'herbiers et de milieux diversifiés. NB : Une petite station de flûteau (Luronium natans) est signalée dans l'expertise écologique 2012 de Peter Stallegger (Flochel 2011).

• Restaurer des anses pour diversifier les milieux rivulaires et favoriser le développement d'habitats d'intérêt pour la biodiversité. Maintenir les quelques petits herbiers. L'arrachage des pins est l'occasion de ménager ces petites anses.

> Acteurs ciblés

• ONF
• PNR Maine Normandie / gestion Natura 2000 (notamment pour préserver et favoriser les sites à littorelles et à flûteau)

> Partenariats

• DREAL Pays de Loire

> Moyens à mobiliser

• Les compétences mutualisées de l'ONF et du PNR Maine Normandie notamment pour définir les modalités d'arrachage des pins et d'aménagement des anses.
• Recherche de financement auprès de l'agence de bassin au titre de la renaturation des berges.

> Degré d'urgence à intervenir

• À engager dès que possible. Cette action permettrait de rendre plus attractif ce secteur pour de la reprise de l'ancienne Crêperie.

4 • Réouvrir le point de vue sur l'Étang depuis la RD 203

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Le seul point de contact direct entre la route et l'étang est entravé par un rideau végétal relativement opaque. Outre la perte visuelle sur le plan d'eau, cette opacité entrave également la continuité paysagère du vallon du ruisseau des Defays.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit donc de mettre en scène les paysages du Grand Étang depuis la RD203 en valorisant l'effet de perspective que peut offrir la Queue de l'étang :

• Abattre une grande partie des arbres situés dans cette séquence de rencontre pour rétablir de liens visuels et spatiaux à l'échelle du vallon du ruisseau des Defays (en particulier les peupliers).

> Acteur ciblés
- *ONF*
- *Communauté de communes*

> Partenariats
- *DREAL Pays de Loire*
- *Conseil général de la Sarthe, gestionnaire de la route*

> Moyens à mobiliser
- *Les compétences de l'ONF*

> Degré d'urgence à intervenir
- *À engager dès que possible. Cette action permettrait de rendre plus attractif ce secteur pour de la reprise de l'ancienne Crêperie.*

5 • Créer une réserve de pêche, préserver les secteurs sensibles de la surfréquentation

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• La Queue de l'Étang est un endroit très fréquenté par les pêcheurs et les embarcations (pédalos principalement). La navigation liée aux activités de la base nautique ne sont pas autorisées à évoluer dans cette zone hors de portée de surveillance.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Au regard des enjeux Natura 2000, ce havre doit être «sanctuarisé» de façon à constituer une réserve de pêche, et ce qui conforterait la régénération d'habitats de type herbiers sur les rives (conditions favorables au développement des zones à fluteau et à littorelle surtout en rive nord).
Il s'agit donc de définir les modalités de gestion de cette réserve, notamment son accessibilité:

• La mise en défens des abords des berges permettra de restaurer la bande prairiale en arrière des berges, très abimée par le passage des pêcheurs, promeneurs et VVTistes et de rendre cet espace plus apaisé, notamment pour favoriser l'installation de la faune comme les oiseaux.

• L'élaboration d'un programme d'actions et de suivi en faveur des milieux reprenat les interventions proposées en 1, 2 et 3 : dispositif de mise en défens, enlèvement des pins, renaturation avec façonnage de micro-anses...

> Acteurs ciblés
- *Fédération de pêche*
- *Le PNR Maine Normandie pour la gestion Natura 200*

> Partenariats
- *DREAL Pays de Loire*
- *ONEMA / Agence de bassin*

> Moyens à mobiliser
- *Les compétences de l'ONF et du PNR Maine Normandie*
- *Recherche de financements pour la mise en place des éléments de programme*

> Degré d'urgence à intervenir
- *À engager dès que possible.*

6 • Améliorer la prairie au nord de la queue de l'étang

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Cette prairie humide ménage un espace ouvert appréciable dans ce contexte forestier, avec une bonne exposition. Elle accueille actuellement une petite aire de pique-nique.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de redéfinir les usages et modes de gestion de cette prairie, notamment pour valoriser ses milieux, pour trouver une alternative au surpâturage des poneys et pour optimiser l'aire de pique-nique offerte aux promeneurs :

• Étudier les conditions de mises en pâture possibles de cette prairie : emprise, accès pour les animaux, pose d'une clôture, condition pour abreuver les poneys...

• Améliorer les possibilités de se poser et de de pique-niquer en offrant plus d'équipements notamment des banquettes larges bien positionnées vis-à-vis des nouveaux paysages offerts après réouverture des perspectives par suppression des pins.

> Acteurs ciblés
ONF
Gestonnaire de la concession «Le Manège des Poneys».

> Partenariats
- *PNR Maine Normandie /gestion Natura 2000*
- *DREAL Pays de Loire*

> Moyens à mobiliser
- *Les compétences de l'ONF et du PNR Maine Normandie (notamment pour les sites les plus sensibles : la mare, le ru, la prairie)*
- *Intégrer des objectifs écologiques dans la future convention de concession d'usage du «Manège des Poneys».*

> Degré d'urgence à intervenir
- *À engager dés que possible.*

7 • Veiller à la bonne évolution de la Crêperie du Lac

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Ce bâtiment actuellement fermé, hors concession, et hors site classé, occupe une situation très sensible dans le paysage sud de l'étang du vallon du ruisseau des Defays.

• Les extensions bâtis ont totalement dénaturé la volumétrie initiale du corps principal.

• La grange située de l'autre côté de la route, en limite sud-est de l'hippodrome, sans usage ni entretien, se détériore.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de favoriser la reprise de l'activité de restauration pour éviter la dégradation annoncée de ce secteur :

• Veiller attentivement à l'évolution de cet établissement en raison de sa position très exposée au regard depuis la route et depuis le chemin qui fait le tour de l'étang.
Mobiliser la commune et la communauté de communes pour trouver un repreneur.

• Dans l'hypothèse d'une relance de l'activité, la sobriété actuelle des aménagements des espaces extérieurs doit prévaloir (pas de spatialisation des emplacements de stationnement, de signalétique directionnelle...). Le contraste entre les deux générations de bâtiments mériterait d'être atténué, en intervenant principalement sur le bâtiment ancien dont la couleur blanche exacerbe le volume et en repensant les extensions dans un souci de plus grande harmonie.
Un travail architecturale s'impose donc pour redonner du caractère à cette entité qui, d'une certaine manière, annonce le site de Sillé-plage depuis le sud.

• Limiter la présence des conifères utilisés ici comme simple écran pour «intégrer» l'extension et ses diverticules techniques. Un projet global et bien pensé devrait logiquement permettre un règlement spatial plus efficient de cette partie sans que le végétal soit utilisé comme faire-valoir.

• Ne pas laisser se ruiner le bâtiment situé de l'autre coté de la route et l'intégrer à une réflexion globale de restauration et de réinvestissement d'usages.

> Acteurs ciblés
- *Propriétaire de l'établissement*
- *Futur gestionnaire du commerce*

> Partenariats
- *Services de l'Etat (DREAL et STAP)*
- *Communauté de communes et commune de Sillé-Plage*
- *ONF*

> Moyens à mobiliser
- *L'appui d'un architecte*
- *La consultation du STAP et de la Dreal en amont de la démarche*

> Degré d'urgence à intervenir
- *À engager dès que possible.*

8 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

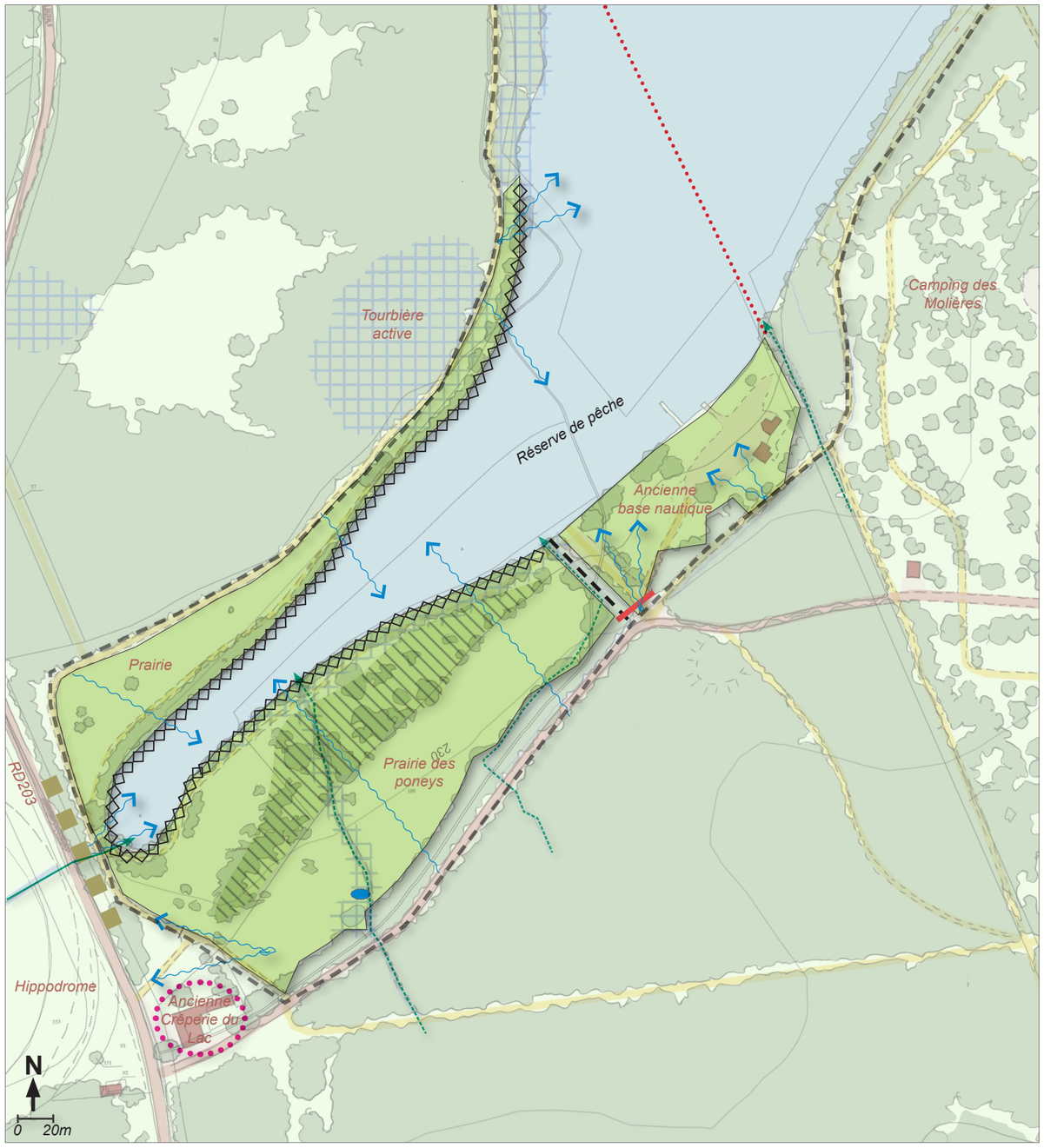

◇◇◇ *Dépressage des berges réouverture de points de vue, reprofilage des rives là où nécessaire, mise en défens là ou nécessaire*

Limite de la réserve de pêche proposée.

Neutralisation du passage automobile

Mise en place d'une clôture pour éviter tout passage vers les berges de la queue de l'étang.

Espaces ouverts à préserver (intérêts écologiques et paysagers de la prairie tourbeuse) - gestion par le pâturage à encadrer (à limiter dans le temps et l'espace).

Petite mare à protéger et à gérer (léger dégagement et reprofilage doux) + suivi écologique.

Ru ou fossé à préserver : dégager les saules, limiter la charge des poneys, mettre en défens les zones les plus sensibles (carvi verticillé)

Point de vue majeur sur l'étang à protéger.

Boisement de saules à éclaircir pour agrandir l'espace ouvert et retrouver des vues vers l'étang depuis la promenade du tour d'étang.

Bande boisée à dépresser pour restaurer une relation visuelle route/étang.

Itinéraire piéton du tour d'étang favorisé.

Abords de la Crêperie du Lac à maîtriser

9 • Illustrations des actions principales

1> Faire de l'ancienne base nautique une prairie ouverte sur l'étang

L'ouverture visuelle est ici un formidable atout pour la qualité paysagère de l'étang. La reconquête du sol minéralisé par la prairie doit également enrichir les milieux écologiques.

2> Pérenniser durablement la «prairie des poneys»

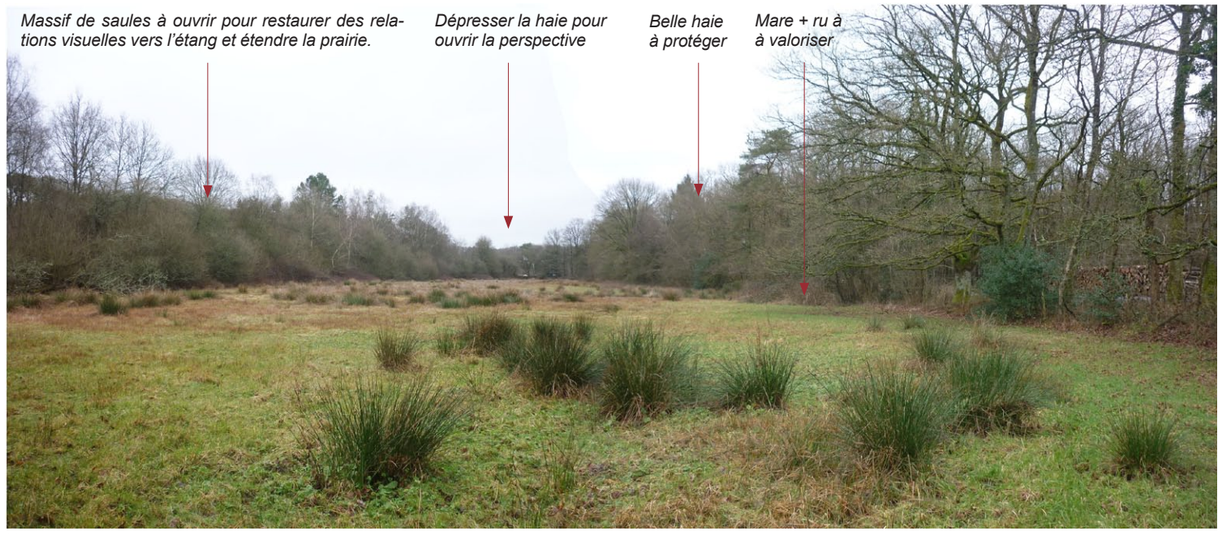

Vue vers le nord.

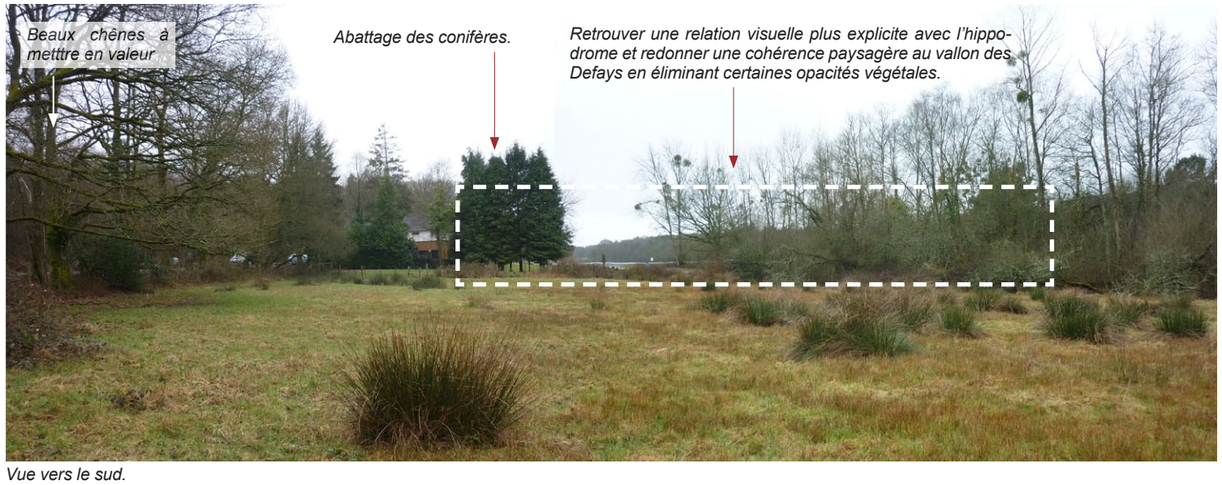

Vue vers le sud.

NB : La concession d'usage de pâture de la prairie des Poneys devra être renouvelée sous condition de gestion conforme au DOCOB Natura 2000.

Au sud-ouest de la Queue de l'Étang. L'évacuation partielle de la saulaie permettrait d'associer cette bande de pairie à celle des poneys.

3> Redonner une allure plus naturelle aux berges et rétablir des relations visuelles

Dégager ici de la végétation permettrait de créer un large point de vue à partir de ce carrefour routier menant au camping ou à la promenade du tour d'étang.

Dépresser le cordon de pins en conservant juste certains individus pour ponctuer la rive.

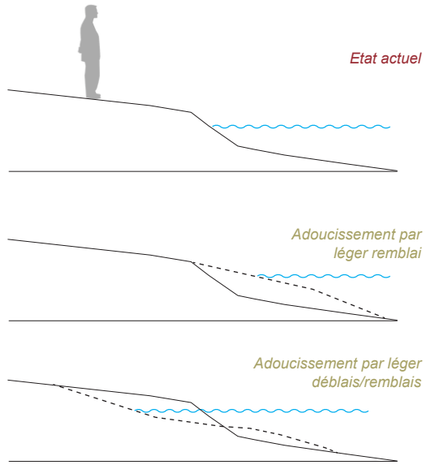

Principe de réaménagement souhaité

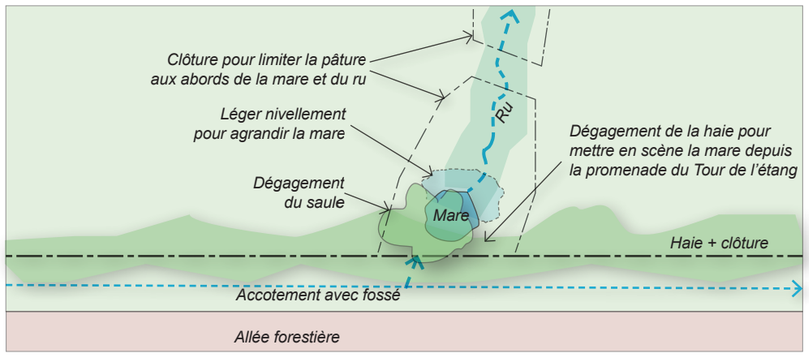

Principe d'optimisation de la mare de la prairie des Poneys

9 • Illustrations des actions principales (suite)

4> Réouvrir le point de vue sur l'étang depuis la Rd 203

Etat actuel.

Principes d'intervention. Une berge plus ouverte et moins austère.

Envisager des abattages conséquents de la bande boisée évoluant sur l'accotement de la route tout au long de la séquence de traverse du vallon. L'enjeu paysager est de rétablir une continuité géographique du vallon et de renouer des liens entre le plan d'eau et la campagne bocagère.

5> Veiller à la bonne évolution de la Crêperie du Lac

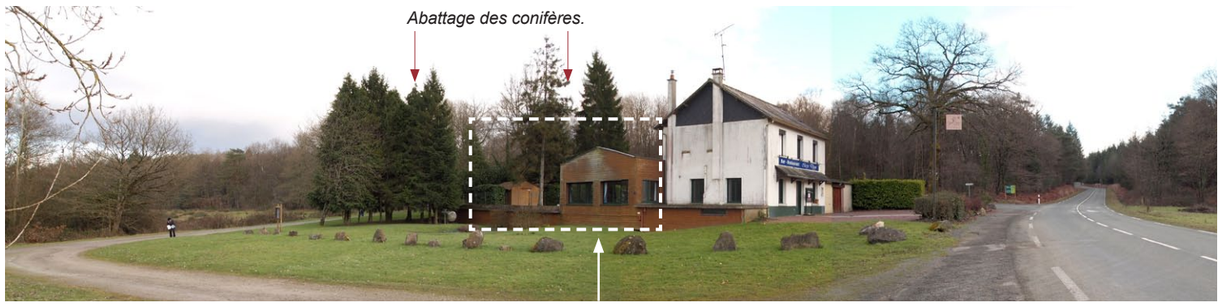

Éviter toute signalétique ostentatoire et sur-aménagement des abords notamment pour satisfaire le stationnement.

Reprise totale de l'extension. Reprise du vocabulaire architectural retenu dans le plan de gestion du site classé (bois brut, teinte sombre à privilégier).

L'hippodrome et le vallon des Desfays

1 • Éviter le sur-équipement et l'altération du caractère champêtre du vallon

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• L'hippodrome est un équipement qui ne fonctionne que quelques jours dans l'année mais qui suscite des convoitises et des projets d'aménagements pouvant porter préjudice à la qualité des lieux.

• Il est inscrit dans le vallon du ruisseau des Desfays, structure paysagère qui est à l'origine de l'étang de Sillé, autrefois zone humide (ancien étang aux Sansues). Le ruisseau est actuellement contraint dans un sillon étroit et calibré, ceint de haies taillées.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de maintenir le niveau de qualité paysagère de cet ensemble en considérant l'ensemble du vallon dans lequel il s'incrit :

• Convenir d'un partenariat responsable et équitable entre la commune, l'ONF et la DREAL pour permettre l'évolution de ce site économique tout en respectant l'esprit du lieu. L'utilisation très périodique de l'équipement ne doit pas engendrer des aménagements coûteux et impactants pour le site du vallon qui doit avant tout conserver son ouverture visuelle et l'intégrité de son paysage.

• Le caractère champêtre et la simplicité des aménagements doivent prévaloir et les impacts sur le site classé toujours bien estimés avant de concrétiser telle ou telle option d'aménagement.

• L'espace hippique doit rester visible depuis la route, s'affirmant comme une scénographie paysagère singulière mais aussi comme un lieu dépendant de l'étang en raison de sa filiation topographique et hydraulique.

> Acteurs ciblés

• Gestionnaires et propriétaires de l'hippodrome : commune de Sillé-le-Guillaume et France Galop.

> Partenariats

• Les services de l'État (Dreal Pays de Loire, SDAP)
• ONF

> Moyens à mobiliser

• Conseil du PNR pour l'amélioration du cours d'eau

> Degré d'urgence à intervenir

• Surveiller régulièrement les projets qui pourraient contredire l'intégrité paysagère du vallon.

2 • Mutualiser les équipements de l'hippodrome

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• L'hippodrome offre des emprises conséquentes en termes de stationnement qui sont sous utilisées.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Répondre aux besoins de stationnement en saison en mettant en place les modalités de mutalisations temporaires d'une partie des espaces d'accueil de l'hippodrome :

• Mettre à disposition en haute saison touristique ou lors d'événements ponctuels, les espaces de stationnement situés dans l'emprise de l'hippodrome, notamment pour le parquage des autocars.

• Mettre en place des navettes lors des évènements exceptionnels pour favoriser les accès à l'hippodrome depuis la ville de Sillé-le-Guillaume. Le grand parrking du Grand Étang peut également être mis à profit.

• À l'inverse, les aires de stationnements autour du Grand Étang pourraient être mises à disposition avec un système de navettes lors de rencontres exceptionnelles organisées sur le site de l'hippodrome.

> Acteurs ciblés

• Gestionnaires et propriétaires de l'hippodrome : commune de Sillé-le-Guillaume et France Galop.

> Partenariats

• Les services de l'État (Dreal Pays de Loire, SDAP)
• ONF

> Moyens à mobiliser

> Degré d'urgence à intervenir

• Surveiller régulièrement les projets qui pourraient contredire l'intégrité paysagère du vallon.

3 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

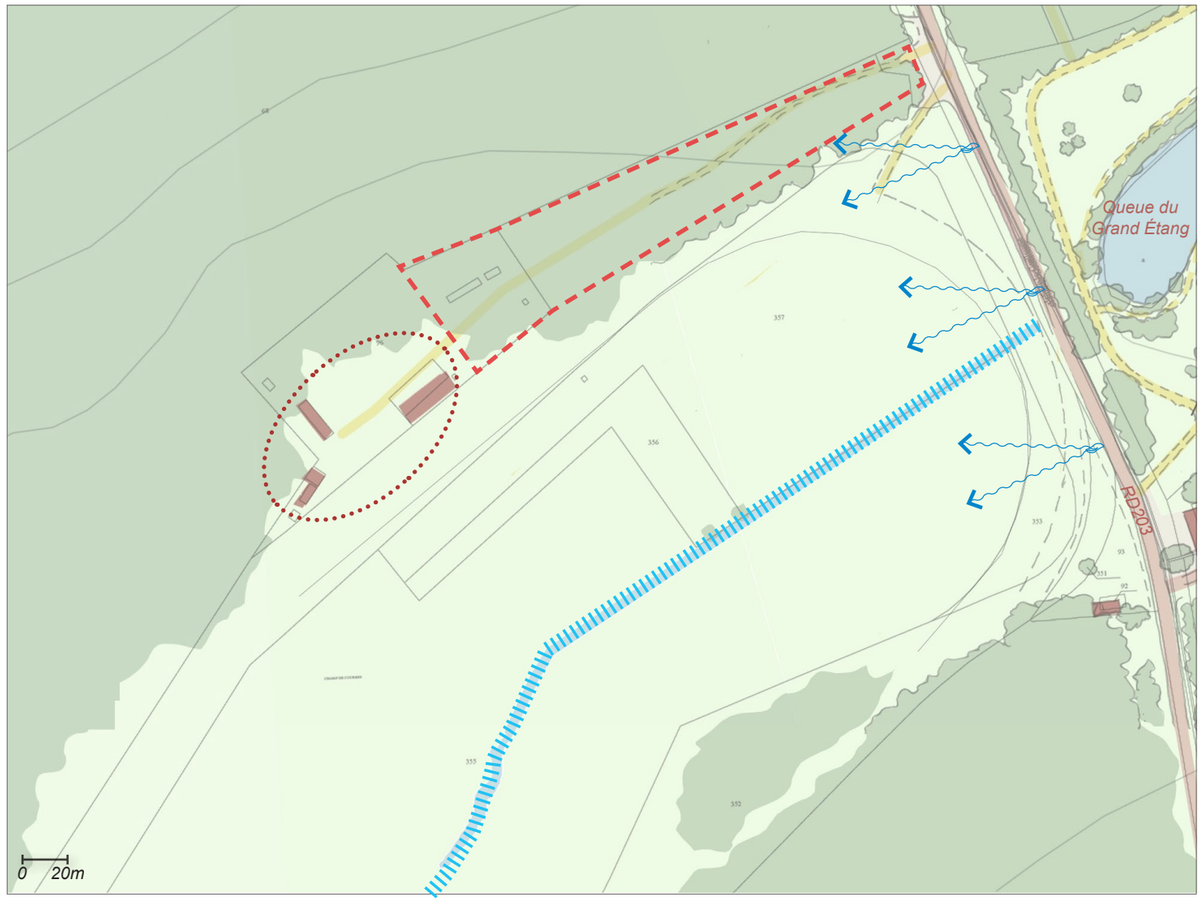

Restaurer un lit plus large au ruisseau et renaturer ses rives.

Emprise à mutualiser pour le stationnement en haute saison ou lors d'événement.

Préserver les premiers plans dégagés pour permettre la lecture du vallon et de la grande clairière dessinée par l'hippodrome.

Veiller à la discrétion des bâtiments.

4 • Illustrations des actions principales

1> Éviter le sur-équipement et l'altération du caractère champêtre du vallon

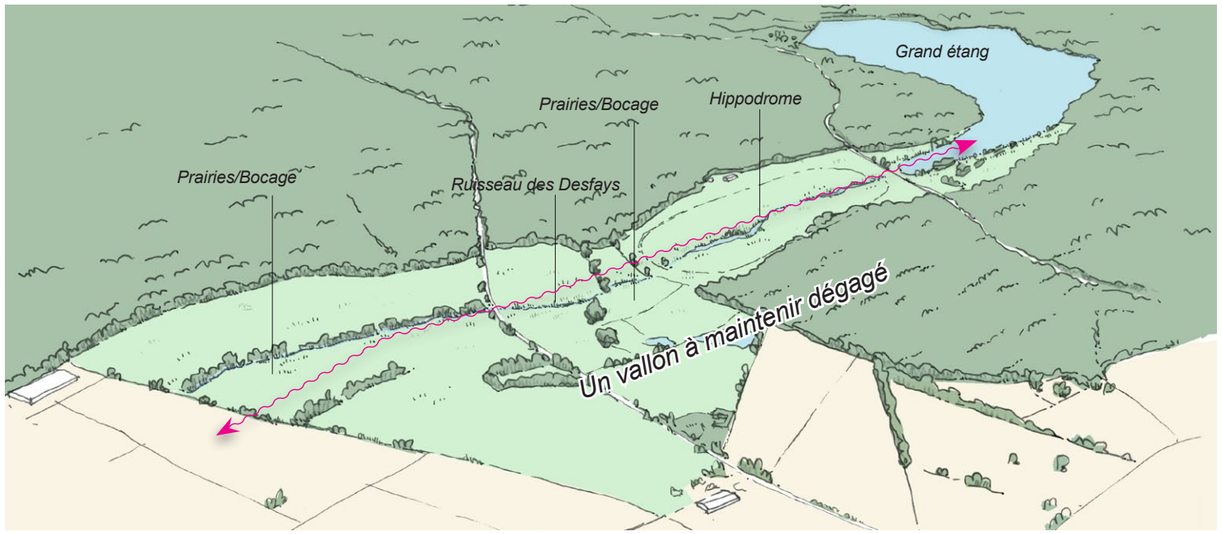

Le vallon du ruisseau des Desfays est une entité paysagère à part entière qui accueille le grand étang au sein de son système géographique. Assurer une qualité paysagère à cet ensemble est une priorité, bien qu'elle échappe au périmètre du site classé. Le maintien des prairies est essentiel pour l'expressivité du vallon et la préservation d'une entité cohérente, lisible, perçu comme un lieu d'interface entre paysage forestier et paysage champêtre.

Le prairie qui accueille le champ de course doit conserver sa vacuité et son caractère champêtre. Il peut exister, en effet, des velléités d'équipements du site qui pourraient générer l'installation d'édicules dans cet espace central et qui conduiraient à l'altération des qualités paysagères du site. Le projet un temps évoqué de tunnel ou de passerelle pour permettre des échanges sécurisés entre le centre de la piste et les points d'accès au sud pourrait à ce titre constituer un réel préjudice à cette intégrité paysagère.

Le vallon des Desfays en amont de l'hippodrome. Un espace dédié à la pâture des bovins, encore structuré par une maille bocagère expressive. L'intégrité du vallon doit être préservée dans sa globalité en veillant à ce qu'aucune construction ou écran végétal ne viennent contredire la vacuité relative de cette entité paysagère qui d'une certaine manière, «appartient» aussi au Grand Étang.

De la Queue de l'Étang au CVS

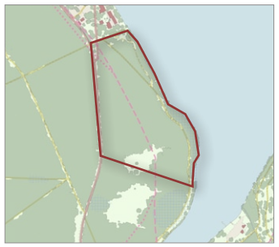

1 • Veiller à la protection des berges

> Rappel des constats motivant des orientations de gestion

• Cette séquence de berge accueille un milieu écologique riche et d'intérêt paysager indéniable (littorelle, fluteau nageant... belles ambiances de sous bois humide).
Une tourbière active est présente plus à l'ouest sous le couvert.

• Certaines zones subissent un sur-piétinement marqué.

> Objectifs de qualité et recommandations de gestion

Il s'agit de préserver les milieux naturels remarquables en améliorant les paysages de ce secteurs :

• Mettre en défens les secteurs très érodés en ménageant toujours des accès ponctuels à l'eau.

• Assurer un suivi et une évaluation régulière des milieux (inventaire à renouveler et à étendre le long de toute les rives au sud de la Grande Ligne). La littorelle pousse dans les eaux sur un fond sableux et a besoin de lumière. L'abaissment du niveau de l'étang régulier (partiel ou total) favorise l'installation de ce type de plantes. L'entretien des berges doit participer à ces conditions, car le développement de cordon feuillus aurait un effet limitant (ombre + apport de feuille).
Une sensibilisation du public pourrait être faite pour expliquer la fragilité de ce milieu (signalétique discrète).

• Certains arbres seraient à abattre ou simplement à aérer (allègement de la partie basse de leur couronne) pour permettre des relations visuelles à l'étang plus expressives. Ces interventions favoriseraient également un meilleur ensoleillement des habitats à littorelles.

• Assurer également le suivi écologiques des zones tourbeuses à l'ouest de la promenade qui ne posent pas de problématiques actuellement.

> Acteurs ciblés

• Le PNR Maine Normandie pour la gestion Natura 2000
• ONF

> Partenariats

• DREAL Pays de Loire

> Moyens à mobiliser

• Les compétences de l'ONF et du PNR Maine Normandie

> Degré d'urgence à intervenir

• À engager dès que possible.

2 • Illustrations des actions principales

Exemple de localisation de mise en défens dans une zone particulièrement érodée, correspondant à une séquence de berge ouverte et au profil assez adouci. Objectif : Maintenir le point de vue mais limiter la zone d'accès au public avec des clôtures en échalas. Si besoin, un léger travail du sol (décolmatage très superficiel) permettra une recolonisation rapide de la strate basse, qui bénéficiera de la litière des feuilles.

Percée et accès à l'eau appréciable dans cette belle séquence paysagère.

3 • Plan de synthèse des actions à engager et des recommandations à suivre

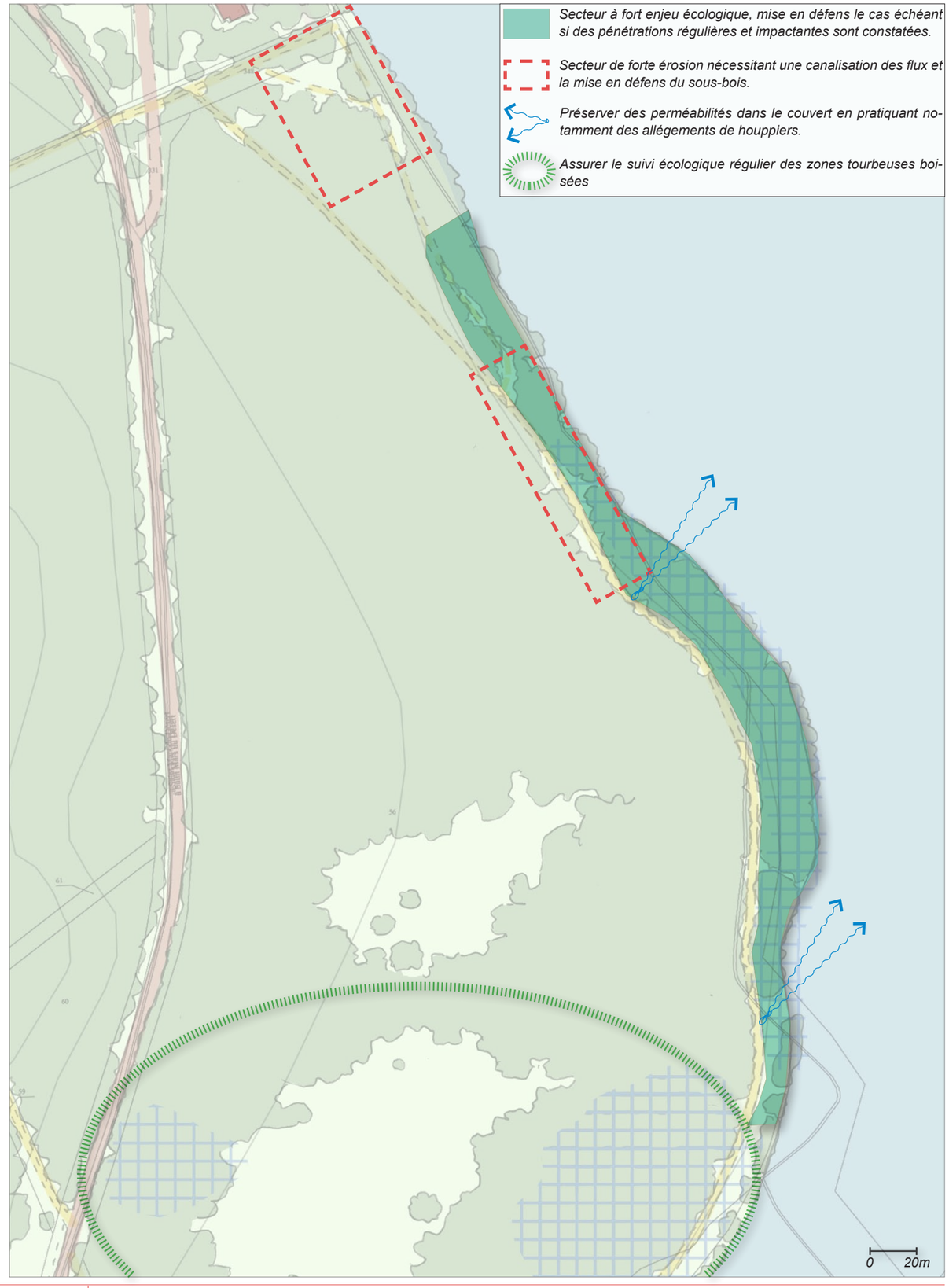

Présentation du site

Site classé du parc et des perspectives du château des Sourches (72)

1. Présentation des sites classés et inscrits

Mis en place par la loi du 2 mai 1930, les sites inscrits et les sites classés sont des zonages réglementaires comprenant *« des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général »* (Article L341-1 du Code de l'environnement).

« Le classement d'un site constitue une protection très forte. Celle-ci est destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable ».

Ce sont les services déconcentrés de l'État qui assurent les missions se rapportant aux sites inscrits et aux sites classés (DREAL et STAP).

2. Présentation du site

Référence du site : 72 SC 24
Date de création du site : arrêté ministériel du 10/04/1946
Autre protection : classement du château, la chapelle, la cour d'honneur et les douves sur la liste des monuments historiques par arrêté du 11/04/1947
Surface : 60 ha
Descriptif du site : éminent symbole de l'architecture du 18ème siècle, le domaine des Sourches s'organise le long d'un axe principal nord-ouest/sud-est, passant par le château, point central du site. Les parties très boisées du site marquent le paysage agricole très ouvert des environs. Sur le site, l'alternance des pelouses bordées par les lisières boisées créent de nombreuses perspectives vers le château. Un étang, des bosquets et quelques arbres remarquables, notamment des cèdres mais aussi des chênes et des noyers participent à la qualité du site. Les traces d'un ancien bassin rappellent l'ancien parc à la française dessiné par Mansart.

Identité des différents paysages boisés :

- **la futaie régulière de chêne :** elle présente un sous étage composé de tilleuls, châtaigniers, merisiers, saules, ou de Sapin pectiné. Ce boisement principal, progressivement mené vers une futaie irrégulière, s'accompagne de plusieurs bosquets dont les plus beaux sujets font l'objet d'une attention particulière,
- **le bosquets de frêne :** situé à proximité du château sur les anciennes mottes féodales, une frênaie s'est installée en mélange avec d'autres essences et notamment des tilleuls,
- **le taillis simple de charme :** celui-ci est accompagné d'essences variées telles que des robiniers-faux-acacia, des bouleaux, etc. implantés le long d'allées pour former les anciennes charmilles du château au nord-est,
- **le mail de tilleuls :** formés par plusieurs rangées de tilleuls, ces alignements dans l'axe du château, visent à conduire le regard vers ce dernier et participent à sa mise en scène.

Les points remarquables du site :

- le patrimoine historique et l'environnement préservé du site,

Les enjeux pour les milieux boisés :

- mettre en place ou poursuivre la gestion durable des boisements afin d'assurer le maintien du couvert végétal sur l'ensemble du site,
- veiller à la sécurisation du patrimoine arboré en cas d'ouverture au public,
- maintenir la structure historique du parc.

Recommandations de gestion

Le site classé et la réglementation forestière

1. Conséquences de ce zonage réglementaire

Dans un site classé, la conservation est le principal mot d'ordre. Des modifications exceptionnelles peuvent être autorisées si les travaux sont compatibles avec «l'esprit des lieux», c'est à dire que les travaux ne doivent pas mettre en péril les structures paysagères singulières qui ont justifié son classement. En conséquence, tous les travaux de coupes et abattages d'arbres, de même que les travaux d'aménagements sont soumis à autorisation (Code de l'environnement). Avant toute autre démarche, il est recommandé de se rapprocher des administrations compétentes : DREAL et/ou STAP (voir ci-dessous), qui indiquent comment constituer un dossier de demande d'autorisation. Selon la nature et l'ampleur des travaux, l'autorisation est délivrée soit par le Préfet de département soit par le Ministre en charge des sites, après avis des autorités compétentes pour le site. Le délai que peut prendre cette démarche administrative peut aller jusqu'à un an. De façon générale, il est conseillé au propriétaire forestier d'entamer une réflexion très en amont des actions à entreprendre sur le site. Une notification est envoyée en réponse à la demande effectuée.

2. La demande d'agrément au titre de l'article L 122-7 du Code forestier

Pour simplifier les démarches administratives en lien avec ce type de zonage réglementaire, il est possible pour les propriétaires forestiers qui déposent un plan simple de gestion, de faire une demande d'agrément de leur document de gestion au titre de l'article L122-7 du Code forestier. L'obtention de cet agrément dispense les propriétaires forestiers de toute démarche de déclaration préalable pour les opérations programmées dans ce document de gestion durable. A noter : le CRPF prend en charge le traitement du dossier.
Consulter le site internet du CRPF : *http://crpf-paysdelaloire.fr* pour en savoir plus sur les documents de gestion durable.

3. Recommandations de gestion

Les interventions sylvicoles impriment plus ou moins leur marque dans le paysage. Elles font coexister au fil du temps des milieux boisés fermés et des milieux ouverts au rythme de la croissance des arbres. En sites classés et inscrits, la gestion sylvicole courante peut parfois s'opposer aux exigences de maintien des paysages identitaires d'un patrimoine remarquable. Ainsi, les travaux les plus impactants dans un paysage sont sans conteste les coupes rases ainsi que les plantations. Le contact préalable avec le service concerné n'en est que d'autant plus utile.
Un mode de sylviculture plus «douce» peut aussi répondre aux objectifs paysagers souhaités : il s'agit du «traitement irrégulier». D'un point de vue paysager, il permet le maintien d'un couvert forestier continu dans le temps et dans l'espace, donne aux masses boisées un aspect uniforme dans leur ensemble et à la fois hétérogène de par la présence d'arbres d'âges (et donc de hauteurs) différents. Il élimine d'emblée le problème de l'effet géométrique non désiré des lignes de plantations (en forêt de pente par exemple) ou encore l'effet « vide » des coupes rases. Ce mode de gestion sera recommandé, lorsque les conditions le permettent.

4. Contacts

Madame Florine VASSEUR - Inspectrice des sites en Sarthe

DREAL Pays de la Loire

5 rue Françoise Giroud - CS 16326 - 44263 NANTES cedex 2
Tél. : 02.72.74.73.00 (secrétariat) / Fax : 02.72.74.73.09
Internet : *http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr*

DRAC des Pays de la Loire

1 rue Stanislas Baudry - BP 63518 - 44035NANTES CEDEX 1
Tél. : 02 40 14 23 00 / Fax. : 2 40 14 23 01
Internet : *http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire*

STAP de la Sarthe

19, boulevard Paixhans – 72000 LE MANS
Tél. : 02.72.16.42.50
Internet : *http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire*

CRPF Siège régional

36 avenue de la Bouvardière 44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. : 02.40.76.84.35 / Fax : 02.40.40.34.84
Internet : *http://crpf-paysdelaloire.fr*

Antenne Mayenne et ouest Sarthe

rue Albert Einstein BP 36135 Changé
53061 LAVAL Cédex
Tél. 02.43.67.37.98 / Fax : 02.43.53.13.79